



TÉLÉVISION
RADIO MULTIMÉDIA



■ Les archives de l'ère soviétique
■ Les atouts des CD-ROM français



Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16187 – 7 F – DIMANCHE 9 - LUNDI 10 FÉVRIER 1997
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

□ SPORT

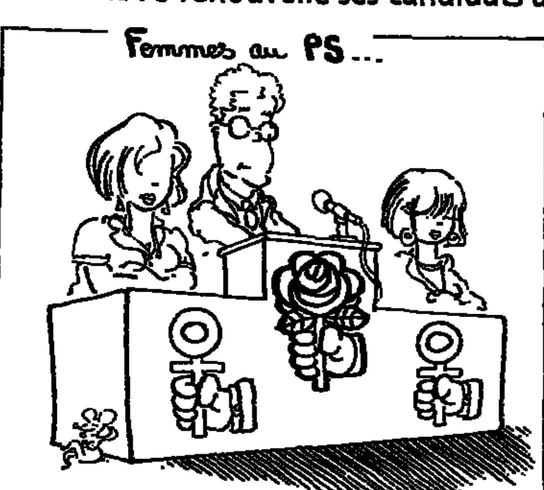
L'équipe française de tennis échoue contre l'Australie au premier tour de la Coupe Davis

AU PINACLE à Malmö en décembre 1996, le tennis français a chuté sur le gazon pelé de Sydney en février. Deux mois après avoir conquis la Coupe Davis face aux Suédois, l'équipe de Yannick Noah vient de se faire éliminer par l'Australie au premier tour du tournoi de 1997. La défaite en double, samedi 8 février, de Guy Forget et Guillaume Raoux face à la meilleure paire du moment, Woodbridge-Woodforde, a parachevé la dégringolade entamée la veille par Cédric Pioline et Arnaud Boetsch. Une semaine après la réélection contestée à la présidence de la Fédération française de Christian Bimes, cet échec risque d'ouvrir une crise dans le tennis national.

Lire page 16

Lionel Jospin craint l'enterrement des « affaires » par la justice

Le PS renouvelle ses candidats avec près de 30 % de femmes



LA CONVENTION du Parti socialiste a ratifié, samedi 8 février à Paris, les candidatures aux législatives et les têtes de liste départementales aux régionales. Avec ses alliés radicaux et Verts, il présentera près de 30 % de femmes et renouvellera largement ses candidats dont 48 % ne s'étaient pas présentés en 1993. Lionel Jospin a critiqué *« le poids du pouvoir politique, et précisément du RPR »*, sur la justice et estimé que le récent arrêt de la Cour de cassation *« ouvre la voie à la "justification économique" de l'abus de biens sociaux »*. *« Tout le monde ne sait-il pas que cela pourrait conduire, si les juges du rang n'y veillent pas, à enterrer un certain nombre d'affaires qui concernent les partis au pouvoir ? »*, a lancé le premier secrétaire du PS.

Lire pages 5 et 7

Le scandale Dassault secoue le PS belge

L'ancien ministre Guy Spitaels se retire

GUY SPITAELS, ancien ministre et chef du Parti socialiste francophone belge de 1981 à 1992, a annoncé, vendredi 7 février, sa *« mise en congé complète »* de la présidence du Parlement régional wallon. Son immunité avait été levée deux jours plus tôt dans le cadre de l'affaire Dassault.

Cette décision, qui équivaut à une démission, fait suite aux accusations portées par un responsable socialiste, Merry Hermanus, écroué à Liège dans le cadre de ce scandale et inculpé de concussion. Ce dernier a affirmé aux enquêteurs que M. Spitaels l'avait mandaté pour recevoir en 1989 un don de 30 millions de francs belges (5 millions de francs français) de l'avionneur français destiné aux caisses du Parti socialiste. La justice de Bruxelles soupçonne depuis 1995 le groupe Dassault d'avoir versé en 1988-1989 plusieurs centaines de millions de francs belges au PS et à son homologue flamand pour obtenir deux marchés de modernisation des F-16 et Mirage de l'armée belge. Dans le cadre de ce dossier, Serge Dassault est toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt international délivré en mai 1996.

Outre Merry Hermanus, qui met également en cause dans sa déposition un dirigeant de Dassault Electronique, trois autres personnalités du PS sont inculpées dans cette affaire : François Pirot (ancien chef de cabinet de Guy Spitaels), Fernand Detaille (un contrôleur de gestion du parti) et Willy De Winne, ex-lieutenant-colonel de l'armée belge et responsable en Belgique de l'Office français d'exportation de matériel aéronautique (Ofema).

Le premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, a estimé, vendredi soir, que la décision prise par Guy Spitaels, âgé de soixante-cinq ans, *« est la bonne »* mais qu'elle arrivait *« un peu tard »*. Le principal intéressé nie quant à lui toute implication dans ce scandale.

Lire page 4

□ La « nouvelle » Afrique du Sud

Le président Nelson Mandela prône la réconciliation nationale. p. 2

□ Transports : poursuite de la grève

Les arrêts de travail dans les transports en commun de province devraient continuer lundi 10 février. p. 6

□ Sollac embauche

Pour la première fois depuis vingt ans, la filiale du groupe sidérurgique Usinor Sacilor recrute des jeunes. p. 12

□ Jean-Marie Cavada à la tête de RFO

Le président de La Cinquième a été nommé par le CSA numéro un de la radio-télévision d'outre-mer. p. 17

□ Et Dior inventa le New Look

En 1947, Christian Dior bouleversait la mode et redonnait à Paris son rang de capitale chic de la mode. p. 10

□ Dans l'atelier de Braque

Londres expose les toiles que le maître cubiste a peintes au cours des vingt dernières années de sa vie. p. 20

□ Jacques Santer au « Grand Jury »

Le président de la Commission européenne est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* » dimanche 9 février à 18 h 30

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 209 - 7,00 F

Le secret des confessionnaux anglais sous la menace d'écoutes légales

LONDRES
de notre correspondant

Le cardinal Basil Hume a écrit au ministre de l'intérieur britannique pour lui demander de revenir sur son projet de loi sur la police. Le primat de l'Eglise catholique d'Angleterre et du Pays de Galles vise un texte qui n'a rien d'anodin : une fois voté, il permettrait aux forces de l'ordre de mettre n'importe quelle personne sur écoute téléphonique dans le cadre d'une enquête criminelle, sans mandat décerné par un juge, et de pénétrer dans des locaux ou des véhicules privés pour y poser des micros ou des caméras cachées.

La titulaire de la chronique religieuse du *Guardian*, quotidien de centre gauche, a révélé qu'une telle loi minerait *« les garanties de secret absolu de l'Eglise. [...] Si cette confiance est menacée, alors la paix de l'esprit des citoyens sera détruite. Les gens ont besoin d'avoir la garantie que le secret du confessionnal ne sera pas violé. »* Le quotidien ajoute que *« le cardinal considère que ce texte menace le droit fondamental de chacun de pratiquer sa religion »* et que *« la communauté catholique est sérieusement inquiète et a besoin d'être rassurée »*.

Le prélat reprend aussi à son compte les craintes récemment exprimées par les membres du corps médical devant la menace de voir leur cabinet mis sur écoute dans le cadre d'une enquête de police, rompant la traditionnelle confidentialité des relations entre médecin et patient. Prêtres et médecins devront-ils un jour communiquer par signes ou par écrit avec leurs fidèles et leurs patients ?

Ce projet répressif préparé par le ministre Michael Howard dans le but apparent de rassurer l'opinion à quelques mois d'élections incertaines inquiète également les organisations de défense des droits de l'homme et les juges. Il a été censuré par la Chambre des lords, qui a mis déjà par deux fois le gouvernement en minorité sur ce texte. Les Lords lui reprochent d'avoir prévu seulement un contrôle *a posteriori* des écoutes.

Le ministère de l'intérieur a confirmé que les confessionnaux pourraient, en théorie, être écoutés. *« Nous craignons, si nous devions créer des exceptions, qu'elles ne soient exploitées par des criminels »*, a indiqué un porte-parole du ministère.

Les catholiques voient les choses différemment. Selon le *Daily Telegraph* (quotidien conservateur), ils décèlent dans ce projet de loi *« une ingérence dans le face-à-face avec Jésus quand les gens ouvrent leur cœur complètement lors du sacrement de la confession. [...] Ils craignent également que ce projet de loi ne permette la répétition d'un cas qui s'est produit l'an dernier aux Etats-Unis, où la confession d'un suspect dans un confessionnal avait été enregistrée et avait été utilisée comme preuve lors d'un procès »*.

Patrice de Beer

Le dollar nerveux avant le G 7

LES COURS du dollar ont évolué de façon heurtée à la veille de la réunion, samedi 8 février à Berlin, des grands argentiers du G 7. Dopé par des déclarations de dirigeants allemands qui ont affirmé ne pas vouloir s'opposer à la remontée du billet vert, la devise américaine a atteint 5,65 francs et 1,67 deutschemark, ses niveaux les plus élevés depuis mai 1994. Le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a ramené le dollar à 5,60 francs et 1,66 mark en affirmant que *« le dollar est fort depuis déjà un certain temps »*.

Lire page 12 et notre rubrique « Placements » pages 14 et 15

Les ressacs de la mémoire nationale

POURQUOI si tard ? La question revient souvent dès que l'on évoque les procès d'anciens collaborateurs ou encore le dossier des biens juifs spoliés entre 1940 et 1944. Oui, pourquoi si tard, plus d'un demi-siècle après l'Occupation ? Pourquoi ce retour de mémoire, alors que l'on suppose les passions apaisées ?

A question simple, réponse simple. Si le cas d'un Maurice Papon ou celui des biens spoliés mobilisent aujourd'hui, c'est qu'ils avaient laissé indifférents hier. On peut ainsi énumérer six raisons au moins qui expliquent l'amnésie française jusqu'à la fin des années 60 :

1) Tout d'abord, la fin de la guerre ne met pas un terme à la pénurie générale. La France est un pays à reconstruire. Il faut rebâtir les ponts, relancer les usines, déminer les plages et les champs. Telles sont les priorités. C'est aussi l'heure des tickets de rationnement et du lait réservé à l'alimentation des bébés. Chacun pense à survivre au mieux, ce qui n'est guère propice aux réflexions sur l'histoire passée.

2) Dans ce contexte, le général de Gaulle sauve les Français par un pieux mensonge. A plusieurs reprises, il affirme que le pays fut uni dans la lutte contre l'occupant nazi. Le mythe d'une France résistante surgit, incontesté durant plus de vingt ans. Par son aura, ce géant recouvre de sa glorieuse légende nos années noires sans contestation possible.

3) Plus concrètement, la justice est dépourvue d'armes adéquates pour poursuivre les hauts fonctionnaires de Vichy trop obéissants. Comment les juger, puisqu'ils obéissaient et que la responsabilité des ordres donnés incombe au politique ? Pour briser cette logique, les juristes du gouvernement provisoire inventent la notion d'« indignité nationale ». Une inculpation lourde symboliquement, légère pénalement. Seuls quelques hauts fonctionnaires qui collaborèrent avec zèle, supplétifs des nazis, sont jugés, parfois condamnés à mort.

4) Progressivement, à partir de 1945, l'immense majorité des Français découvrent l'existence des camps, sans parvenir à opérer une distinction entre camps d'internement, camps de transit, camps de concentration et camps d'extermination. Les gaullistes, les communistes, les francs-maçons et les juifs sont rangés sous l'appellation commune de déportés. Aussi curieux que cela puisse paraître aujourd'hui, aucun parti, aucune école de pensée n'intègre sur-le-champ dans sa réflexion la spécificité du racisme nazi. Excepté les ouvrages publiés par le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), fondé en 1943 dans la clandestinité, les persécutions dont les juifs avaient été la cible ne sont pas traitées dans leur singularité.

Laurent Greilsamer

Lire la suite page 11

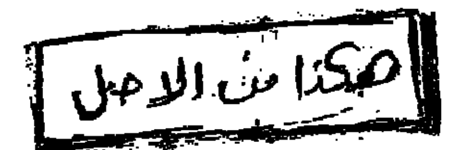
Petites histoires de Davos



KLAUS SCHWAB

À L'HEURE du bilan, Klaus Schwab, cinquante-huit ans, le fondateur du Forum de l'économie mondiale, a toutes les raisons d'être satisfait de la vingt-septième édition de Davos, qui s'est terminée le 4 février. Professeur à l'université de Genève, il est parvenu à réunir dans la station suisse, autour de ses clients – un millier de PDG – des centaines de dirigeants politiques (MM. Nétanyahou, Arafat, Gingrich, Santer, etc.) et d'experts du monde entier. Nos envoyés spéciaux rapportent les « petites » histoires de ce sommet des « grands ».

Lire page 9



RÉFORMES Ouvrant la session parlementaire, au Cap, vendredi 7 février, Nelson Mandela, à la moitié de son mandat présidentiel, a exprimé le besoin d'accélérer les réformes afin de répondre à l'impatience d'une partie de la majorité noire qui tarde à constater, au plan social, les bénéfices du bouleversement politique de 1994. ● LE CHEF DE L'ÉTAT a toutefois confirmé sa volonté de préserver son idée de *« réconciliation nationale »* en ménageant la minorité blanche qui contrôle encore les rouages de l'économie. Ainsi cherche-t-il à attirer dans la coalition gouvernementale un petit parti de cette minorité. ● LES OUVRIERS des mines, qui ont été à la pointe de la lutte contre l'apartheid et sont un élément essentiel de l'économie, commencent à constater un changement dans leurs conditions de travail, mais ce n'est encore qu'un début, très insuffisant.

M. Mandela veut accélérer l'avènement de la « nouvelle » Afrique du Sud

Le chef de l'Etat entend répondre à l'impatience de la majorité noire dans le rattrapage des inégalités héritées de l'apartheid, mais souhaite maintenir l'idée de « réconciliation nationale » en cherchant des alliés au sein de la minorité blanche

LE CAP
de notre correspondant

Nelson Mandela cherche à donner un second souffle à la « nouvelle » Afrique du Sud. Presque trois ans après son arrivée au pouvoir, il est confronté à la nécessité de consolider une unité nationale mise à mal par l'impatience croissante de la population noire et les craintes grandissantes de la minorité blanche.

Dans son discours d'ouverture de la session parlementaire, prononcé vendredi 7 février au Cap, M. Mandela a insisté sur sa volonté d'accélérer, au cours de la seconde moitié de son mandat, le rattrapage des inégalités héritées de l'apartheid.

Mais il a déclaré ne pas vouloir rompre pour autant avec la politique de prudence et de compromis qu'il mène depuis 1994. *« Il faut tenir compte des aspirations de la majorité mais aussi de la minorité »*, a affirmé le président sud-africain.

M. Mandela doit néanmoins prendre en considération le mécontentement provoqué par la lenteur des réformes dans une partie de son électorat. Le sentiment d'un gouvernement qui privilégie la réconciliation nationale et la rigueur budgétaire au détriment des besoins de la population noire gagne du terrain dans les townships. La communauté métisse, plus proche traditionnellement des Blancs, se sent, elle aussi, négligée par le pouvoir. La veille du discours du chef de l'Etat devant le Parlement, quatre personnes ont trouvé la mort dans des affrontements entre la police et les habitants d'un quartier de Johannesburg manifestant contre la hausse des impôts locaux et des services municipaux.

L'aile gauche du Congrès national africain (ANC) se fait de plus en plus le porte-voix de cette pression populaire. La question divise le parti de M. Mandela et crée des tensions avec ses alliés politiques, comme la Cosatu, la puissante centrale syndicale (1,5 million d'adhérents).

> L'aile gauche de l'ANC se fait de plus en plus le porte-voix de la pression populaire

Le phénomène ne remet pas en cause, pour l'instant, le large soutien électoral dont bénéficie encore l'ANC. Mais il est porteur de tensions sociales et suffisamment important pour encourager la formation d'un parti dissident formé par un ancien responsable de l'ANC au discours populiste. Après avoir été exclu de l'ANC, Bantu Holomisa s'apprête ainsi à créer sa propre formation en exploitant le désenchantement naissant.

M. Mandela a réaffirmé que l'accélération des réformes était sa priorité. Afin de rassurer son électorat et son parti, il a multiplié, ces dernières semaines, déclarations et initiatives en ce sens. Le gouvernement a notamment annoncé le déblocage d'aides pour la construction de 500 000 logements sociaux. Depuis 1994, seulement 130 000 logements de ce type ont été construits, pour un besoin estimé à plus de 2 millions. Pour donner une plus grande légitimité à ses efforts, M. Mandela souhaite y associer l'aile gauche de l'échiquier politique. Le Congrès panafricain (PAC), formation en perte de vitesse, née d'une scission créée par des radicaux de l'ANC au temps de l'apartheid, s'est ainsi vu proposer d'entrer au gouvernement.

Un autre parti a fait l'objet d'approches similaires. Il s'agit du Parti démocratique (DP) de Tony Leon, traditionnel représentant des Blancs libéraux anglophones. Ce mouvement peine à dépasser les 2 % des suffrages. Mais sa participation au gouvernement, aux côtés de l'ANC, permettrait à la minorité blanche d'être de nouveau associée à la gestion des affaires, ce qui n'est plus le cas depuis le départ du Parti national (NP) de Frederik De Klerk, en mai dernier. Le DP pourrait ainsi relayer les attentes et les frustrations de cette minorité qui a perdu ses privilèges et s'inquiète de son avenir. Les récents attentats revendiqués par l'extrême droite ne sont, sans doute, que l'œuvre de quelques jusqu'au-boutistes, mais sont révélateurs de ce malaise. L'entrée du DP dans le gouvernement fait toujours l'objet de négociations. Dans son discours, le président Mandela a d'ailleurs démenti les rumeurs d'un remaniement ministériel dans l'immédiat.

« Nous avons besoin de la contribution de tous », a néanmoins tenu à préciser le chef de l'Etat, toujours soucieux de réaffirmer son attachement à l'unité nationale. Mais sa démarche en souligne aussi les limites. Sa volonté d'associer les forces d'opposition à la gestion du gouvernement montre en effet que l'Afrique du Sud post-apartheid n'est pas encore mûre pour une véritable normalisation de la vie publique. Le pays a encore besoin d'un consensus politique pour surmonter la fracture causée par le régime de ségrégation raciale.

Frédéric Chambon

Les mineurs noirs et l'espoir d'une dignité retrouvée

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« Maintenant que nous avons la loi de notre côté, la situation va changer. Nous allons enfin être traités comme des êtres humains, pas comme des machines. » Après s'être courbé pendant quatorze ans au fond de la mine, Corcket Magagula a les mots et le regard de celui qui relève la tête. Comme lui, environ 500 000 mineurs sud-africains partagent aujourd'hui l'espoir d'une dignité retrouvée grâce à la législation sur les conditions de travail dans les mines, récemment mise en place par le gouvernement de Nelson Mandela.

REPORTAGE

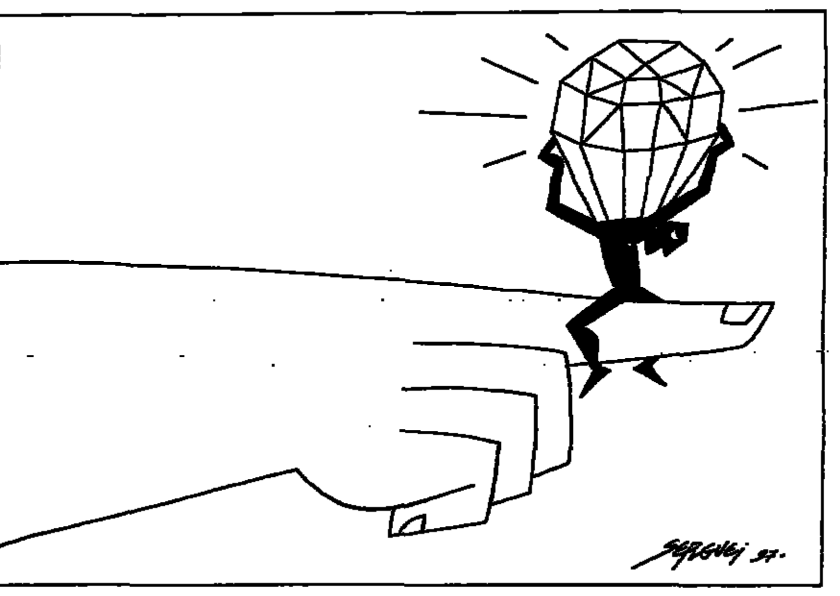
> Chaque année, plus de 700 mineurs décèdent dans des puits profonds parfois de 3 000 mètres

L'industrie minière prétend déjà avoir fait des efforts dans ce domaine. *« Créer un environnement de travail plus sûr est notre priorité »*, affirme un panneau placardé dans les couloirs de la direction de la mine d'or de Kloof, au sud-ouest de Johannesburg, une des plus importantes en Afrique du Sud. L'inscription fait sourire les mineurs. *« La production a toujours été le seul souci dans les mines ; la sécurité des travailleurs n'a jamais fait partie de leurs préoccupations »*, déclare Corcket, membre du comité des mineurs créé pour veiller à la santé et à la sécurité dans la mine de Kloof, conformément à la nouvelle loi.

A 2 500 mètres sous terre, le même scepticisme accueille la démonstration des installations de sécurité. Le comité assiste à la mise en place d'explosifs destinés à agrandir une nouvelle galerie, boyau humide et étroit où il faut avancer accroupi, voire à plat ventre. Le responsable de la sécurité insiste sur la qualité des vérins hydrauliques qui soutiennent la galerie. *« C'est ce qui se fait de mieux à l'heure actuelle »*, précise Danny de Villiers, s'efforçant de sourire dans l'humidité et la chaleur étouffantes.

Pourtant, la semaine précédente, dans cette même galerie, un bloc de pierre s'est détaché de la paroi, écrasant le genou d'un mineur. Malgré l'usage d'une technologie de pointe en matière de surveillance sismique notamment, la mine de Kloof, comme la majorité des sites en exploitation en Afrique du Sud, reste très dangereuse. Pour un total de 15 000 employés, le dernier bilan fait état de 10 morts et 350 blessés entre juillet 1995 et juin 1996 dans cette mine.

La profondeur des puits – plus de 3 000 mètres – explique en partie les dangers. Mais ceux-ci sont, avant tout, dus à un mode de gestion et de relations humaines hérité de l'apartheid. L'industrie minière, pilier de la richesse du pays, a été bâtie pour le seul bénéfice de la minorité blanche grâce à l'exploitation de la main-d'œuvre noire. La logique d'oppression et de ségrégation raciale en a imprégné tous les rouages, jusque dans le domaine de la sécurité.



Les travailleurs noirs ont été confinés aux tâches les plus ingrates, pour un salaire de misère, dans des conditions particulièrement pénibles et dangereuses. A raison d'environ 740 décès par an, en moyenne, depuis le début du siècle, plus de 70 000 mineurs ont payé de leur vie le développement d'une industrie devenue, au prix de leur sacrifice, la première au monde.

Avec la législation sur la santé et la sécurité, le pouvoir noir oblige l'industrie minière à s'adapter à la « nouvelle » Afrique du Sud. La loi rend obligatoires les comités de mineurs, comme celui de Corcket. Exclusivement composés de mineurs, élus par l'ensemble du personnel, ces organismes ont pour rôle de veiller à l'existence d'une véritable politique de prévention des accidents et des maladies. Accroissant la responsabilité de l'entreprise, la législation prévoit des amendes en cas de négligence.

« Nous n'avons pas besoin de cela pour nous inciter à agir. L'amélioration des conditions de sécurité et des relations avec nos employés est aujourd'hui un investissement indispensable pour améliorer notre productivité », affirme Ken Steenkamp, le directeur de Kloof. Mais cette mine, comme toutes les autres en Afrique du Sud, doit faire face à une baisse constante de la production et du rendement.

Pragmatique, le patron a compris les limites économiques d'un système où les employés brimés opposent une résistance passive aux efforts de productivité. M. Steenkamp s'adapte aux nouvelles exigences. A son initiative, la mine de Kloof a signé un accord avec les syndicats en matière de sécurité, avant même le vote de la loi, et elle a été une des toutes premières à créer un comité des mineurs. Ce zèle semble payant : la mine de Kloof – une des plus agitées auparavant – ne connaît presque plus de grèves. Mais il faut compter avec la résistance des employés blancs, menacés dans leur autorité ou leur emploi, et le caractère profondément discriminatoire du fonctionnement de la mine n'est pas remis en cause, en dehors de la stricte nécessité économique.

Avec un salaire minimum inférieur à 1 000 francs par mois, les mineurs restent parmi les salariés les moins bien payés du pays. L'accès des Noirs aux postes d'encadrement demeure marginal. Dans la mine de Kloof, le premier contremaître de couleur vient seulement d'être nommé, et les mineurs noirs, comme partout ailleurs, logés en dortoirs, n'ont toujours pas le droit de vivre avec leur famille. Ces conditions de vie favorisent la propagation du sida, avec un taux de contamination qui dépasse les 20 %. La maladie menace, à terme, de décimer la main-d'œuvre. La direction de Kloof, pourtant *« progressiste »*, paraît n'en avoir guère conscience, comme le constate, désabusé, le Dr Mark Ferreira, directeur de l'hôpital : *« Si ce n'est pas directement lié à la productivité,* dit-il, *les choses n'avancent pas. »*

F. C.

La conversion de Didier Ratsiraka, ancien et nouveau président de Madagascar

L'ancien partisan du « socialisme révolutionnaire » promet d'instaurer une « République humaniste et écologiste » dans la Grande Ile

TANANARIVE
de notre envoyé spécial

« Ma victoire est davantage due à une déception des Malgaches envers l'ancien régime qu'à leur engouement pour moi », reconnaît modestement le nouveau président de Madagascar, l'amiral Didier Ratsiraka, qui devait être investi dans ses fonctions dimanche 9 février. L'âge – soixante-deux ans – et les trois années de traversée du désert paraissent avoir assagi le fougueux capitaine de corvette qui, en 1975, s'était emparé du pouvoir pour rester dix-huit années à la tête de l'Etat malgache.

PORTRAIT

> A 62 ans, le chef de l'Etat se dit toujours « marin de métier et politicien de fortune »

Sorti deuxième de sa promotion de l'École navale en France, Didier Ratsiraka (de la tribu côtière des Betsimisarakas) fait longuement carrière à l'étranger en tant qu'attaché militaire dans différentes ambassades avant d'être nommé en 1972, à trente-sept ans, ministre des affaires étrangères dans le gouvernement Ramanantsoa, issu de la crise politique qui avait emporté le premier président malgache, Philibert Tsiranana.

Nationaliste intransigeant, il négocie de nouveaux accords avec Paris qui entérinent le démantèlement de la base militaire française d'Antseranana (ex-Diego Suarez) et le retrait de la Grande Ile de la zone franc. Après l'assassinat, jamais élucidé, en février 1975, du général Richard Ratsimandrava, qui venait de recevoir les pleins pouvoirs, il est nommé par ses pairs à la tête d'un directoire militaire, puis plébiscité, en décembre de la même année, après un référendum qui lie l'instauration d'une Constitution socialiste à son accession à la présidence de la « République démocratique de Madagascar » ou « II[e] République ».

Il s'ouvre aux pays de l'Est et se rapproche des leaders « progressistes » du tiers-monde, notamment le Libyen Kadhafi et le Nord-Coréen Kim Il-sung – dont les œuvres figurent toujours dans sa bibliothèque, aux côtés de celles du dictateur albanais Enver Hodja, non loin d'une biographie du général de Gaulle. *« Je ne renie pas mon passé »*, explique-t-il. A ses alliés de l'époque, il emprunte le système de parti unique, l'étatisation de l'économie et les méthodes répressives. Son règne sera marqué par la censure, les emprisonnements politiques, les exactions et surtout plusieurs morts et assassinats mystérieux auxquels la rumeur a fini par associer son nom.

Mais l'expérience socialiste ne tarde pas à péricliter, provoquant de graves pénuries : le riz doit être importé en grandes quantités. C'est aussi le temps des *« investissements à outrance »*, causes d'un insupportable endettement. A partir de 1989, la fin de la guerre froide ne faisant plus de la Grande Ile un pays courtisé, Didier Ratsiraka se soumet aux conditions du Fonds monétaire international. Il entreprend progressivement un programme de libéralisation économique dont les privatisations profitent surtout à son entourage.

La situation s'améliore, et ce léger mieux-être permettra sans doute aux Malgaches, un peu moins préoccupés par les difficultés économiques, de manifester, en 1991, leur mécontentement et leur volonté de changement, encouragée par les Eglises. Des centaines de milliers de contestataires dénoncent quotidiennement la corruption du régime et aussi l'insécurité dans les campagnes aux cris de *« Seize ans, ça suffit ! »*.

UN ACTE IMPARDONNABLE

Plus la grève se durcit, plus l'orgueilleux amiral s'accroche au pouvoir, enfermé dans sa somptueuse résidence de Iavoloha, à vingt kilomètres de Tananarive. Il tente de jouer la carte fédéraliste, opposant la province à la capitale, qui est, selon lui, le seul bastion de ses adversaires. Puis survient le drame du 10 août, au cours duquel il fait tirer sur la foule venue manifester devant son palais : douze personnes sont tuées (une centaine, selon d'autres versions jamais confirmées). A l'époque, on dit qu'il a commis un acte impardonnable pour un chef malgache en osant porter la main sur son peuple. Mais, après cette tuerie, il résiste encore plusieurs mois avant d'accepter de transmettre, en octobre 1991, l'essentiel de ses pouvoirs à une Haute Autorité de transition.

Un an après, il se présente tout de même à l'élection présidentielle mais sera largement battu au deuxième tour par le professeur Albert Zafy, qui, lors des longues grèves de l'été 1991, a incarné le changement face au pouvoir « ratsirakiste ». Il quitte Iavoloha (où son successeur refuse d'emménager) puis part bientôt pour la France, où il résidera vingt mois, dans une *« HLM attribuée par la Ville de Paris »*, dont son *« ami Jacques Chirac »* était alors maire, pour y soigner ses graves problèmes de vue.

Sur ce point, il explique aujourd'hui que l'abus de médicaments antipaludéens a provoqué chez lui une réduction du champ visuel, tout en précisant que cela ne l'empêchera pas d'assurer ses fonctions de chef de l'Etat. Mais cette déficience constitue un réel handicap, en dépit des subterfuges auxquels il a recours pour donner le change à ses visiteurs. Soigneusement organisé, son retour à Tananarive en octobre 1996 est triomphal, et, devant une foule en délire, il promet un *« nouveau départ »* et l'avènement de la *« République humaniste et écologiste de Madagascar »*. C'est son tempérament autoritaire, face à la gestion brouillonne du président Zafy, qui a peut-être conduit une partie des Malgaches – 25 % des électeurs, compte tenu d'une très forte abstention – à lui faire à nouveau confiance.

Marié et père de quatre enfants, M. Ratsiraka tient à réoccuper son palais de Iavoloha (de facture nord-coréenne), qui, dit-il, a été *« cannibalisé »* en son absence. Le bâtiment abrite un curieux « temple » dont on ignore les fonctions, mais qui renforce les rumeurs sur les penchants ésotériques de l'amiral. Brillant orateur, émaillant ses entretiens de citations – tirées sans doute du gros dictionnaire de citations placé sur son bureau –, le nouveau président malgache se considère toujours comme un *« marin de métier et politicien de fortune »* dont *« la vocation est de servir »*.

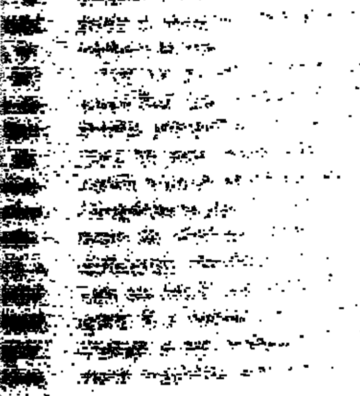
Jean Hélène



ouvelle » Afrique du



retrouvée



président de Madag

Les réfugiés continuent de fuir les combats entre les rebelles et l'armée zaïroise

Les organisations humanitaires cessent temporairement leurs missions dans l'est du pays

La recrudescence des combats dans l'est du Zaïre entre les forces rebelles de Laurent-Désiré Kabila et l'armée régulière zaïroise rend la situation des dizaines de milliers de réfugiés rwandais de plus en plus intenable. Pris en tenaille entre les deux *« armées »*, *servant de bouclier humain aux uns et aux autres, ils sont obligés de fuir les sites où ils étaient regroupés et se perdent dans les forêts avoisinantes.*

KISANGANI
de notre envoyé spécial

Le camp de réfugiés d'Amissi, dans l'est du Zaïre, a été évacué par les 40 000 Rwandais qui l'occupaient, entre le jeudi 6 et le vendredi 7 février, selon plusieurs sources humanitaires présentes dans la région. Il semble que les combats entre la rébellion dirigée par Laurent-Désiré Kabila et les forces armées zaïroises se soient rapprochés à quelques kilomètres du camp. Le gouverneur de la province du Maniema, où est situé Amissi, a affirmé que *« les FAZ contrôlent toujours la piste d'atterrissage* [située à l'intérieur du camp] *mais celle-ci n'est plus exploitable en raison des échanges de tirs »*.

La ville de Lubutu, à 70 kilomètres à l'ouest d'Amissi, a été le théâtre de violents incidents dus à des éléments incontrôlés des FAZ. C'est là qu'étaient basées les équipes humanitaires travaillant dans le camp de réfugiés de Tingi-Tingi, situé à quelques kilomètres. Entre 120 000 et 150 000 Rwandais y étaient regroupés. Selon la version gouvernementale, *« onze soldats employés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés* (HCR) *ont commencé à piller parce qu'ils n'avaient pas été payés. Ils ont été maîtrisés et transférés par hélicoptère à Kisangani »*, la capitale de la province voisine du Haut-Zaïre. Mais des responsables d'organisations humanitaires affirmaient, vendredi en fin de journée, que les pillages étaient généralisés à Lubutu et que la population de la ville avait commencé à la quitter en direction de l'ouest. Les agences de l'ONU et les organisations non gouvernementales ont décidé de cesser leurs opérations à Tingi-Tingi. La grande inconnue demeure le sort des réfugiés de ce camp qui, après la dislocation des sites de Shabunda et Amissi, demeure le seul point de regroupement des survivants de l'exode de 1994 dans l'est du Zaïre. La disparition de ce camp signifierait que la situation humanitaire de 480 000 réfugiés (l'estimation officielle du HCR) échappe à toute aide et à tout contrôle, comme dans les jours qui ont suivi le début de l'offensive rebelle dans le Kivu à l'automne 1996.

« BOUCLIER HUMAIN »

Les observateurs sont divisés sur l'interprétation des mouvements des troupes de Laurent Kabila et de ses alliés rwandais et ougandais. Dans les milieux humanitaires, certains estiment que l'objectif premier de la rébellion reste l'annihilation des actions de guérilla de Hutus rwandais et burundais qui se servaient des camps comme bases de départ contre les régimes en place à Kigali et à Bujumbura, et que la rébellion se retirera sur ses bases du Kivu une fois cette tâche accomplie. Mais si les rebelles poursuivent effectivement une stratégie de prise de pouvoir, on peut craindre qu'ils n'utilisent la masse des réfugiés comme un « bouclier humain » protégeant leur avance vers la capitale du Haut-Zaïre.

Malgré tout, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Sadako Ogata, a maintenu sa visite à Kisangani. Dans cette ville, la tension entre les FAZ et la population s'est accrue vendredi après l'assassinat d'une commerçante tuée par balle pendant le couvre-feu. Les habitants du quartier dont était originaire la victime ont porté son cadavre dans les rues de la ville. Ils accusaient directement la garde civile de cet assassinat et ont hué le passage d'un véhicule transportant des « instructeurs militaires » européens. Le calme est revenu en cours de journée.

Thomas Sotinel

■ **La rébellion de Laurent-Désiré Kabila a réitéré**, vendredi 7 février, son opposition à l'envoi d'une force internationale dans l'est du Zaïre, comme l'avait suggéré le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Sadako Ogata. *« Cela ne ferait qu'aggraver les choses, compliquer une situation qui l'est déjà. Nous proposons une solution pacifique, la négociation »*, a déclaré le porte-parole de la rébellion, Raphaël Ghenda. Les autorités de Kinshasa ont toujours refusé de négocier avec les rebelles – *(AFP.)*

L'ONU réclame le « retrait des forces étrangères »

Le Conseil de sécurité de l'ONU a réclamé, vendredi 7 février, *« l'arrêt des hostilités et le retrait de toutes les forces étrangères, y compris les mercenaires »* présents au Zaïre. *« Le Conseil engage tous les Etats de la région à s'abstenir* (...) *de tout acte, y compris d'incursions transfrontalières, qui menacerait la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat »*, dit un communiqué lu par le président du Conseil en exercice, le diplomate kényan Njuguna Mahugu.

Le Conseil réaffirme également son soutien à l'organisation d'une conférence de paix, de sécurité et de développement des Etats de la région des Grands Lacs. A *Kinshasa*, le *gouvernement* zaïrois s'est dit favorable à la tenue d'une telle réunion à condition que les *« troupes d'occupation »* se retirent de son territoire. – *(Reuter.)*

La Corée du Nord s'apprête à « introniser » le successeur de Kim Il-sung

TOKYO
de notre correspondant

Kim Jong-il, fils et héritier du Grand Leader Kim Il-sung, décédé en 1994, accédera formellement aux fonctions de chef de l'Etat et de secrétaire du Parti des travailleurs après la période de deuil national de trois ans qui prendra fin le 8 juillet, a indiqué, mercredi 5 février à Tokyo, une haute personnalité du régime nord-coréen. Hwang Jang-yop, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée suprême du peuple et membre du comité central du parti, n'a pas *précisé de date mais il a acquiescé à la question* du quotidien *Asahi* lui demandant si la succession aurait lieu en automne, époque de l'anniversaire de la fondation, le 9 septembre, de la République populaire démocratique de Corée (RPDC).

Participant au Forum économique mondial de Davos, Kim Jong-u, président de la commission des affaires économiques extérieures, chargé d'attirer des investissements étrangers en RPDC, avait fait, il y a quelques jours, une déclaration dans le même sens. La probable succession de Kim Jong-il en automne aurait d'autre part été annoncée au ministre chinois des affaires étrangères lors des cérémonies de fin d'année par l'ambassadeur nord-coréen à Pékin, indique-t-on de source diplomatique à Tokyo.

Ces déclarations ne font certes que confirmer les spéculations sur la succession formelle de Kim Jong-il aux fonctions occupées par son père, – et qu'il exerce déjà de fait depuis la mort de ce dernier. Mais il est significatif que ce soient de hautes personnalités nord-coréennes qui les étayent, en particulier Hwang Jang-yop. Appartenant à la « vieille garde » (il est né en 1923), considéré comme un proche conseiller de Kim Jong-il, il est l'un des idéologues de la RPDC. Diplômé en philosophie de l'université de Moscou, président de l'université Kim-Il-sung, puis président de l'Assemblée suprême du peuple, il fut avec Kim Il-sung, *dont il est un lointain parent*, à l'origine du dogme « juche » (indépendance et autosuffisance) sur lequel est fondé le régime.

LES RAISONS DU RETARD

En visite à Tokyo à la tête d'une mission du monde académique, Hwang Jang-yop semble surtout chargé d'explorer les possibilités de reprise du processus de normalisation des relations nippo-nord-coréennes (*suspendu depuis 1992*) et de réchauffer les liens avec l'Association des résidents coréens au Japon (*Chosen soren*) d'obédience nordiste qui, selon le quotidien conservateur *Sankei shimbun* devrait verser 8 milliards de yens pour les festivités d'« intronisation ».

Le rapprochement de la date de la succession formelle de Kim Jong-il semble confirmé par l'éclat qui sera donné à son 55e anniversaire le 16 février. Pourquoi a-t-elle tant tardé alors qu'elle avait été préparée depuis 1974 ? Officiellement, pour des raisons de bienséance afin de respecter la période traditionnelle de deuil de trois ans. Si cette succession « dynastique » a suscité des résistances au sein de l'appareil dirigeant, elle paraît aujourd'hui acceptée.

Le retard de l'« intronisation » semble plutôt tenir au souci de faire coïncider cet événement avec des succès à mettre au compte de Kim Jong-il dont l'image est « pâlotte » par rapport à celle du Grand Leader disparu. Or la *conjoncture n'a guère servi le « dauphin »* : progrès en dents de scie des relations avec les Etats-Unis et grave pénurie alimentaire venue s'ajouter à la quasi-banqueroute d'une économie exsangue depuis l'effondrement de l'URSS. L'aboutissement des négociations avec Washington pour la livraison des centrales nucléaires, dont la construction doit commencer incessamment, et l'engagement d'un *processus de normalisation des relations* américano-nord-coréennes conjuguée à une relative amélioration des conditions de vie grâce à un surcroît d'aide alimentaire internationale d'urgence (les Nations unies lanceront un nouvel appel fin février) devraient permettre à Kim Jong-il de faire meilleure figure.

Philippe Pons

Trois prétendants se disputent la présidence en Équateur

L'armée refuse d'appliquer l'état d'urgence décrété par le chef de l'Etat destitué, Abdala Bucaram

LIMA (Pérou)
de notre correspondante régionale

Le président équatorien, Abdala Bucaram, destitué jeudi 6 février par la majorité parlementaire, s'est finalement réfugié dans sa ville natale, le port de Guayaquil, situé à 275 kilomètres au sud-ouest de Quito, la capitale. Dans la nuit de vendredi, un avion militaire l'a conduit, en compagnie de son cabinet ministériel, depuis le palais du gouvernement où il s'était retranché, jusqu'à la base de l'armée Simon Bolivar de Guayaquil.

A peine arrivé, il a annoncé qu'il continuerait de diriger le pays. Dans un discours incendiaire, il a attaqué Fabian Alarcon, le président du Congrès élu, jeudi soir, par la majorité de ses pairs, président par intérim. *« Je lui donne un ultimatum*, a t-il déclaré : *qu'il vienne ici demain, à 6 heures du soir. Que l'usurpateur démontre qu'il est un homme et un démocrate. »* Après avoir rendu hommage à l'armée *« qui a su maintenir l'ordre avec responsabilité »*, et en particulier son chef, le général Paco, (chef du commandement conjoint de l'armée), il a crié, euphorique : *« Je n'ai qu'une arme : Abdala représente la démocratie. Nous avons enseveli le coup d'Etat de l'oligarchie équatorienne ! »*

Fabian Alarcon a rétorqué, depuis les abords du palais présidentiel où il était entouré d'une multitude de manifestants : *« Je n'accepte pas de défi*, a-t-il dit. *C'est ce style que le peuple rejette. »* Des *informations* propagées par la radio locale, *La Voix des Andes*, faisaient état de la mort d'un manifestant et d'une dizaine de blessés dans tout le pays pendant cette deuxième journée de protestation populaire.

UNE POPULATION DÉSORIENTÉE

Vendredi matin, Abdala Bucaram avait décrété l'état d'urgence sur tout le territoire et la suspension des garanties constitutionnelles pour essayer de rétablir le calme. De son côté, le président par intérim déclarait : *« Ici, il n'y a pas trois présidents. Un seul a été destitué. Il n'y a plus qu'un seul président constitutionnel de la République. »* La population équatorienne, elle, restait totalement désorientée dans cette situation où trois personnages de l'Etat revendiquent le titre de président. Des rumeurs circulaient à Quito, selon lesquelles la vice-présidente, Rosalia Artega, qui s'est autoproclamée successeur constitutionnel, serait parvenue à un accord avec Abdala Bucaram. L'accord aurait été accepté par l'armée.

Dans la matinée, Mme Artega avait proposé la tenue d'un référendum pour désigner le nouveau chef de l'Etat. Ancien ministre de l'éducation du président conservateur Sixto Duran (1992-1996), cette jeune femme a insisté depuis le début de la crise sur le fait que le pouvoir lui revient de droit, en tant que vice-présidente. A la suite de l'accident mortel du président Jaime Roldos, tué dans un accident d'hélicoptère en 1981, c'est en effet le vice-président, Oswaldo Hurtado, qui avait assuré l'intérim présidentiel.

De son côté, le chef de l'armée équatorienne, Paco Moncayo, a annoncé qu'il ne serait pas *« le tribunal de la démocratie »* et refusé d'appliquer l'état d'urgence décrété par le président déchu. A Washington, la Maison Blanche s'est dite *« encouragée »* par l'attitude de neutralité des forces armées équatoriennes. *« Il est important que le processus constitutionnel soit respecté »*, a affirmé le porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry.

Le Péruvien Javier Perez de Cuellar, ex-secrétaire général des Nations unies, remarquait qu'un chef d'Etat, *« légitimement élu, ne peut être destitué par une majorité parlementaire simple (50 % des voix) en s'appuyant sur des arguments non prouvés (l'incapacité mentale), sans passer, au préalable, par une accusation constitutionnelle »*. Plusieurs experts en droit constitutionnel estiment que la majorité parlementaire a effectivement outrepassé ses pouvoirs.

Nicole Bonnet

Sommet Clinton-Eltsine sur l'OTAN en mars à Helsinki

WASHINGTON. Le président américain Bill Clinton et son homologue russe Boris Eltsine se retrouveront les 20 et 21 mars à Helsinki, pour un sommet dominé par la prochaine ouverture à l'est de l'OTAN et les relations de l'Alliance atlantique avec Moscou.

M. Clinton a déclaré, vendredi 7 février, que son but à Helsinki serait d'*« expliquer clairement »* à M. Eltsine que l'élargissement de l'OTAN à l'Est, qui doit être annoncé lors d'un sommet de l'Alliance en juillet à Madrid, ne constituerait pas une *« menace accrue pour la sécurité de la Russie »*. Il a indiqué qu'il attendrait sa rencontre avec M. Eltsine pour se prononcer sur une proposition franco-allemande de sommet à cinq (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie) sur l'OTAN en avril, à Paris, qui divise les seize membres de l'Alliance, mais que la Russie appuie. Pour que les Etats-Unis acceptent un tel sommet, il faudrait *« être très clair sur ce qui sera discuté et ce que nous en attendons »*, a-t-il dit. – *(AFP.)*

Crédit de plus de 600 millions de dollars du FMI à la Russie

WASHINGTON. Le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé, vendredi 7 février, le déblocage d'un crédit de 647,2 millions de dollars à la Russie, correspondant aux deux tranches mensuelles d'un prêt accordé à Moscou dans le cadre du programme de soutien du FMI. Le conseil d'administration considère que *« la Russie a atteint les objectifs monétaires et budgétaires fixés pour décembre 1996 et poursuit une politique de crédit appropriée »*, explique le FMI dans un communiqué.

Il relève aussi les efforts de Moscou pour améliorer la collecte des impôts et mettre en œuvre des réformes structurelles. La décision a été annoncée lors de la visite à Washington du premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE : la justice a accusé, vendredi 7 février, la Libye** d'avoir commandité un attentat anti-américain qui avait fait trois morts dans une discothèque, en 1986, à Berlin-Ouest. Le procureur général de Berlin, Dieter Neumann, a annoncé la mise en accusation de cinq suspects, dont l'organisateur présumé de l'opération. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le directeur désigné des services de renseignement (CIA)**, Anthony Lake, dont la nomination n'a toujours pas été confirmée par le Sénat, a accepté de payer une amende de 5 000 dollars au département de la justice, a annoncé, vendredi 7 février, la Maison Blanche. Il aurait dû vendre en raison de ses fonctions, en 1993, des actions de sociétés du secteur énergétique, ce qu'il n'avait pas fait. – *(AFP.)*

■ **IRAK : le Koweït, les Etats-Unis** et sept autres pays ont déposé des requêtes à l'ONU, réclamant un total de 32 milliards de dollars à l'Irak pour les dégâts à l'environnement causés par la guerre du Golfe. – *(AFP.)*

■ **IRAN : Téhéran a réaffirmé**, vendredi 7 février, son refus de tout compromis avec Israël. *« Israël se trompe s'il pense qu'il sera éternellement en sécurité car les croisés chrétiens, qui étaient plus sanguinaires que les juifs, ont été expulsés de Jérusalem »*, a déclaré le président Rafsandjani, à l'occasion de la *« Journée de Jérusalem »*. – *(AFP.)*

■ **LIBERIA : plus de deux mille ex-combattants** ont déposé leurs armes au cours des derniers jours, ont annoncé, vendredi 7 février, des responsables de la force ouest-africaine de paix, l'Ecomog. Au total, ce sont plus de 70 % des quelque 33 000 combattants qui ont déposé les armes depuis le 22 novembre. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA : au moins cinq personnes ont été tuées**, vendredi 7 février, à Kano (dans le nord du pays) dans des affrontements entre fondamentalistes musulmans et policiers. Une vive agitation règne dans les milieux fondamentalistes depuis l'arrestation, le 12 septembre 1996, du dirigeant Mohamad El Zak-Zaki, après des affrontements entre chrétiens et musulmans. – *(AFP.)*

■ **MAROC : quatorze étudiants ont été condamnés**, à Marrakech, à des peines d'un à deux ans de prison ferme pour attroupement armé sur la voie publique et outrage à la force publique. Les faits qui leur sont reprochés remontent à janvier, lorsque les étudiants avaient manifesté pour protester contre la crise du logement et du transport universitaires. – *(AFP.)*

Guy Spitaels, mis en cause dans l'affaire Dassault, quitte la présidence du Parlement wallon

Une décision saine, selon Jean-Luc Dehaene, premier ministre belge

L'ancien chef du Parti socialiste francophone belge, Guy Spitaels, a annoncé, vendredi 7 février, sa « mise en congé complète » de la présidence du Parlement régional wallon suite à la levée de son immunité dans le cadre de l'affaire Dassault. Il a été accusé par un responsable socialiste, écroué dans ce scandale, de l'avoir mandaté pour recevoir un don de 30 millions de francs belges de l'avionneur français au PS.

BRUXELLES
de notre correspondant

Ce n'est pas une démission en bonne et due forme, mais l'effet est équivalent. Sous le coup d'une levée d'immunité parlementaire « partielle » énoncée mercredi 5 février par le Parlement de Namur, son président, le socialiste Guy Spitaels, s'est, vendredi, « mis en congé » de ses fonctions jusqu'au 30 juin. C'est la date limite fixée par les députés wallons aux investigations de la justice, qui devra déterminer si oui ou non Guy Spitaels est impliqué dans le versement, en 1989, de commissions occultes au PS francophone en échange de l'obtention d'un contrat de modernisation de la force aérienne belge, dit « contrat Carapace ».

Ce retrait met fin à quarante-huit heures de mascarade politique provoquée par la première décision de Guy Spitaels à la suite de la levée de son immunité parlementaire. Soutenu par la majorité socialiste et social-chrétienne du Parlement régional, il avait en effet décidé de se mettre « partiellement » en congé de présidence, en n'apparaissant plus dans les manifestations publiques du Parlement, mais en conservant la maîtrise de son administration et de l'organisation de son travail, « *La partie immergée de l'iceberg* », disait-il. Ce « compromis à la belge » avait provoqué un déferlement d'ironie et de colère dans les rangs de l'opposition libérale et écologiste, ainsi qu'une vague de commentaires acides des principaux éditorialistes de la presse, y compris dans des journaux comme *Le Soir* qui ne sont pas systématiquement hostiles aux socialistes.

La tempête politique a été déclenchée à la fin du mois de janvier par les révélations d'un ancien homme de confiance du PS, Merry Hermanus. Celui-ci, qui avait joué les receveurs du don effectué au parti par l'entreprise Dassault, sentant l'enquête du parquet de Liège se rapprocher de lui, avait écrit à Guy Spitaels, président du PS au moment des faits, et à son successeur, Philippe Busquin, pour savoir ce qu'il devait faire du reliquat des sommes déposées sur un compte familial de l'Union des Banques suisses à Luxembourg.

Ces révélations aboutissaient dans un premier temps à l'arrestation et à l'inculpation de Merry Hermanus et de François Pirot, ancien trésorier du PS et bras droit de Guy Spitaels. Des perquisitions effectuées au siège de diverses associations satellites du PS allaient provoquer, jeudi 6 février, l'arrestation d'un troisième homme, Fernand Detaille, réviseur (commissaire aux comptes) de la plupart des entreprises liées au PS, et organisateur principal des collectes de fonds pour le parti.

> De sa capacité à faire partager à la justice cette conviction dépendent la suite de sa carrière politique et, au-delà, la crédibilité dans le pays du PS et de la coalition gouvernementale

La justice découvrait également que, outre le compte familial de Merry Hermanus, il existait un deuxième compte à la même banque, ouvert le 24 avril 1989, aux noms de Pirot et de Detaille, avec un versement initial de 3,5 millions de francs. La date, est d'importance, car contrairement aux sommes versées sur le compte de Merry Hermanus, cet argent est entré en possession du PS avant la décision gouvernementale de confier le marché Carapace à la firme Dassault. Le pacte de corruption serait donc établi sans contestation possible s'ils s'avérait que l'argent déposé sur le compte provenait bien de chez Dassault, comme l'affirme aujourd'hui Fernand Detaille.

Guy Spitaels a-t-il été tenu au courant de ces manœuvres financières ? L'ancien président du parti affirme avec la plus grande énergie n'avoir rien su de toute cette affaire, qu'il a découverte, dit-il, en recevant, au début de ce mois, la lettre de Merry Hermanus. De sa capacité à faire partager à la justice cette conviction dépendent la suite de sa carrière politique et, au-delà, la crédibilité dans le pays du PS et de la coalition gouvernementale dont il fait partie. Le premier ministre, Jean-Luc Dehaene, s'est déclaré vendredi « *satisfait* » de la décision de Guy Spitaels, regrettant simplement qu'elle survienne « *un peu tard* ».

Luc Rosenzweig

Les manières onctueuses de l'« archevêque socialiste »

BRUXELLES
de notre correspondant

« *Quand Guy Spitaels paraît à la télévision, le Belge, d'instinct, monte son chauffage* », disait-on au temps où ce chef socialiste comptait parmi les poids lourds de la politique belge. On ne saurait mieux exprimer l'impression produite sur ses concitoyens par cet homme distant, à mille lieues du style « *bon vivant prolétarien, un brin populiste* », qui caractérise nombre des chefs socialistes wallons. On l'appelle aussi « l'archevêque », à cause de ses manières onctueuses, qui donnent à ce notable des allures qu'on prête aux prélats matois et retors, experts en intrigues tortueuses. Il fut en outre, à la fin des années 80, affublé du surnom de « *Dieu* », mimétisme oblige, car sa proximité avec François Mitterrand, et les réels succès électoraux qu'il obtint pour le PS firent de lui le héros d'une social-démocratie belge triomphante, de ce « *socialisme du possible* » dont il se réclamait.

PORTRAIT

> A l'opposé du bon vivant prolétarien, ce personnage atypique a plutôt des allures de prélat matois

Guy Spitaels, soixante-cinq ans, est un personnage atypique dans l'univers socialiste belge. Ce fils de modestes paysans du Hainaut est entré tard en politique – à trente-huit ans, – alors qu'il était déjà engagé dans une carrière de professeur de sociologie à l'Université libre de Bruxelles.

Dans les années 50, étudiant à l'université catholique de Louvain, il avait laissé le souvenir d'un étudiant brillant et chahuteur, organisateur d'un canular célèbre : une fausse visite du roi Baudouin dans une institution charitable, où le rôle du souverain était joué par un sosie...

Spécialiste des questions d'économie sociale, il devient en 1973 chef de cabinet du premier ministre Edmond Leburton, chargé des questions socio-économiques. Sénateur en 1974, il est élu bourgmestre d'Ath en 1977, fonction qu'il occupe encore aujourd'hui. Ministre à plusieurs reprises dans les gouvernements de Wilfried Martens, il quitte le gouvernement pour briguer, en 1981, la succession d'André Cools à la présidence du PS. Elu de justesse contre le syndicaliste Ernest Glinne, il affirme peu à peu son autorité sur un parti déchiré par les querelles internes. En 1987, le score « historique » de 44 % des voix obtenu par le PS en Wallonie marque le zénith de sa carrière. Pressenti pour diriger la gouvernement, il échouera à former une coalition a cause de l'intransigeance, à l'intérieur du PS, de José Happart, hostile à tout compromis sur la question des Fourons. En coulisse, cependant, les acteurs du PS continuent de se combattre, et le parti fut secoué, en 1991, par l'assassinat de son ancien président, André Cools. En 1992, à la surprise générale, Guy Spitaels abandonne la présidence du PS pour s'autoproclamer ministre-président de la région wallonne. En juin 1994, il démissionne de ses fonctions, car il est mis en cause par la justice dans le cadre des pots-de-vin versés aux partis politiques par la firme italienne d'hélicoptères Agusta. Innocenté, et réélu député wallon en 1995, il est élu président du Parlement régional, nouveau tremplin pour ce qu'il espérait être une seconde carrière politique au sommet.

L. R.

« Vache folle » : les combats d'un éleveur et parlementaire européen

L'Allemand Reimer Bōgue critique Londres

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Après la mise en cause de la Grande-Bretagne et de la Commission européenne par la commission d'enquête du Parlement européen sur la crise de la « vache folle », il appartient à l'Assemblée de Strasbourg, qui se réunit en session la semaine prochaine, de tirer les conclusions. Bien que sa proposition d'une motion de censure « *différée* » n'ait pas trouvé de majorité au sein de la commission qu'il présidait, le député chrétien-démocrate allemand Reimer Bōgue demeure serein, combatif et confiant. Depuis plus d'un semestre, cet éleveur du Schleswig-Holstein a montré sa détermination et sa volonté de promouvoir la santé publique humaine et animale au sein de l'Union européenne. Les hasards de la procédure et le poids, en coulisse, des consignes nationales sur certains membres de sa commission le conduiront demain à lancer de nouvelles offensives.

Aujourd'hui élu dans les rangs du PPE (droite), cet ancien militant des Jeunes Agriculteurs européens, proche de Luc Guyau, président en France de la FNSEA, a pleinement profité de son expérience des derniers mois. « *Au terme de nos longues auditions et de l'analyse de nombreux documents (...), je dois confier que ma surprise a été très grande devant l'ampleur des fautes qui ont été commises dans la gestion de cette crise*, a-t-il déclaré au *Monde*. *Nous sommes là devant quelque chose de proprement incroyable. Pour ne prendre que ce seul exemple, nous avons pu avoir accès à un enregistrement sonore de la réunion du comité vétérinaire permanent de l'Union européenne daté du 5 septembre 1989 : Keith Melgrum, chef des services vétérinaires britanniques, y expliquait que, face à une épidémie de « vache folle », la question essentielle à traiter était celle de la confiance des consommateurs et non celle de la protection de ces derniers. Il ajoutait qu'il n'y avait là aucun risque sanitaire. Comment voulez-vous à partir d'un tel postulat que la lutte et la protection soient organisées de manière satisfaisante ?* »

Pour M. Bōgue, il ne fait aucun doute que les dysfonctionnements et les fautes dans la gestion de cette affaire ont en Grande-Bretagne duré très longtemps, y compris dans certains cas jusqu'en 1995, sinon plus tard. Le président de la commission d'enquête est conscient que, compte tenu de tous ces éléments, les conclusions du travail qu'il a dirigé peuvent donner l'impression de sanctionner durement la Commission européenne et proportionnellement de sous-estimer les fautes de Londres. « *Je partage pleinement ce point de vue*, nous-a-t-il déclaré, *mais il faut comprendre qu'il nous était beaucoup plus aisé de travailler sur la gestion de l'affaire par la Commission européenne, ne serait-ce que via la communication de documents auxquels nous pouvions avoir accès. J'ajoute que Douglas Hogg, l'actuel ministre britannique de l'agriculture, a refusé de se présenter devant nous, ce qui nous conduit aujourd'hui à demander à la Commission, gardienne des traités européens, de le poursuivre devant la Cour européenne de justice.* »

DOMMAGES ET INTÉRÊTS

M. Bōgue met tout en œuvre pour que, au-delà des actions à venir visant la sanction des fautes commises par les fonctionnaires de la Commission européenne, les principaux responsables britanniques soient amenés à répondre de leurs actes. « *Les premières et les plus graves responsabilités se situent en Grande-Bretagne. C'est pourquoi nous nous sommes prononcés pour que des dommages et intérêts soient demandés à ce pays au regard des coûts énormes induits. Pour la seule année 1996, les pertes ont en Allemagne été chiffrées, à cause de la « vache folle », pour les producteurs et les industriels, à 750 millions de deutschemarks. Il est clair que les pertes atteindront des milliards d'écus.* »

M. Bōgue travaille encore sur l'usage qui pourra, à l'avenir, être fait des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage au sein de l'UE. A sa demande, une conférence internationale publique va être organisée, réunissant Commission et Parlement européens, afin de trancher à la lumière du savoir des meilleurs experts mondiaux, travaillant ici indépendamment des intérêts et des groupes de pression européens.

Jean-Yves Nau

Rendez-vous au bar du Royal...

Le Soir du 7 février publie, dans sa quasi-intégralité, le procès verbal de l'audition de Merry Hermanus, effectuée le 24 janvier par le juge d'instruction Jean-Louis Prignon et des inspecteurs de la police judiciaire de Liège. En voici quelque extraits significatifs :



VERBATIM

« *En mai 1989, j'ai reçu un appel téléphonique à mon bureau de la Communauté française d'une personne se présentant comme étant un responsable de la firme Dassault. (...) Cette personne m'a alors annoncé qu'elle souhaitait me rencontrer parce que la firme Dassault souhaitait faire un don au PS. (...) Le même jour, je pense, j'ai fait rapport verbal à M. Spitaels. Celui-ci a marqué son accord en me demandant de vérifier si le marché* [Carapace, NDLR] *était bien clôturé. Dans les jours suivants, j'ai pris mes renseignements chez M. Bastien, chef de cabinet de Guy Coëme* [ministre de la défense, PS]. *M. Bastien m'a confirmé que les décisions étaient prises.*

» *Quelques jours plus tard, mi-mai, je pense, j'ai téléphoné à ce correspondant et nous sommes convenus d'un rendez-vous au siège d'une filiale Dassault, située le long de la Seine. Mon interlocuteur m'a alors confirmé la volonté du groupe Dassault de faire un don au PS et m'a alors annoncé le montant de 30 millions de francs belges* [5 millions de francs]. (...) *Cette même personne m'a recontacté pour me signaler que je devais rencontrer leur représentant porteur de la somme à Luxembourg, au bar de l'Hôtel Le Royal. Je me rappelle à présent que le nom de mon interlocuteur commençait par "Zilber". Il peut donc s'agir de M. Zylberfajn* [directeur adjoint d'Electronique Serge Dassault]. (...) *Le "coursier" de Dassault m'a remis un sachet publicitaire en plastique contenant la somme dont il était question, sans autre formalité de comptage ou de vérification d'identité.* (...)

» *Tout de suite après, je me suis rendu à l'UBS pour déposer l'argent sur mon compte. En réalité, il s'agissait de francs suisses qui ont été convertis en francs belges par la banque. J'a immédiatement retiré 10 millions* [1,6 million de francs] *que j'ai ramenés à M. Pirot, conformément à ce qui avait été convenu lors de nos contacts antérieurs. N'étant pas dans l'administration du PS, je ne sais pas ce qui a été fait de cet argent. M. Spitaels était au courant. Je situe cet épisode à la fin du mois de juin 1989.* (...) *En septembre et octobre, je me suis rendu* [à Luxembourg] *avec mon épouse, et elle a retiré, à ma demande, deux fois 5 millions* [800 000 francs] *sur ce compte. Comme nous en étions convenus avec M. Pirot, je lui ai à chaque fois remis ces sommes, un peu plus tard dans la journée au bar de l'Hôtel Le Royal.* »

En Biélorussie, on parle politique... dans la cuisine

IL FAUT de la ténacité pour être opposant politique en Biélorussie. Près de trois mois après s'être octroyé les pleins pouvoirs au moyen d'un référendum contesté, le président biélorusse, Alexandre Loukachenko, qui n'a jamais fait mystère de sa nostalgie pour l'URSS, mène plus que jamais son pays à la baguette. Lors d'un entretien accordé au *Monde*, Anatoli Ledeko, un jeune opposant, membre du parti Union civique (centre droit) et député du Soviet suprême dissous en novembre dernier par M. Loukachenko, a décrit ainsi la situation : « *Nous vivons dans un Etat policier. Loukachenko a réussi à recréer le climat de peur qui régnait à l'époque soviétique. Les gens ont renoué avec une pratique typique de cette période-là : le soir, on discute dans sa cuisine pour se plaindre du système, et le matin, on retourne docilement au travail, sans rien oser dire.* »

Dans cette République de 10 millions d'habitants, côtoyant la Pologne et la Lituanie démocratiques, le verrouillage des médias est total. « *La télévision ne montre à longueur de journée qu'un seul visage, celui du président* » dit M. Ledeko. Un fossé s'est creusé entre la capitale, Minsk, où une petite élite réprouve les méthodes autoritaires du président, et le reste du pays, « *où domine une mentalité de "lumpenprolétariat" totalement soumis à la propagande en cours* », ajoute-t-il. Victimes de la censure et de pressions économiques, tous les journaux d'opposition, notamment *La Volonté du peuple*, sont imprimés en Lituanie voisine, et ne peuvent être diffusés à Minsk. Les opposants politiques en sont réduits à jouer à cache-cache avec la police.

LISTE NOIRE

« *Une liste noire a été diffusée, comportant les noms de douze membres de l'opposition, qualifiés d'ennemis personnels du président* », poursuit M. Ledeko. A Minsk, des opposants sont régulièrement convoqués par la police et menacés d'emprisonnement. Slovonir Adamovitch, est détenu depuis un an pour avoir écrit un poème « anti-Loukachenko ». A Magilov, un membre de l'Union civique est derrière les barreaux depuis deux mois pour avoir distribué dans la rue une copie de la déclaration des droits de l'homme. Certains ont préféré quitter le pays, comme Zenon Pazniak, le chef du Front populaire (nationaliste), qui a obtenu le statut de réfugié politique aux Etats-Unis. D'autres ont choisi la Pologne. Anatoli Ledeko, élu député en 1990 puis réélu en 1995, raconte comment il a été obligé de sortir de Biélorussie clandestinement pour se rendre, fin janvier, à Strasbourg, afin d'assister à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : « *J'ai d'abord été bloqué trois fois à l'aéroport de Minsk. Puis j'ai pris le train pour Moscou, dans l'espoir qu'il n'y aurait pas de contrôles à la frontière. A Moscou, j'ai envisagé de me procurer un passeport diplomatique, mais un ami m'a appris que les services russes détenaient une liste, fournie par les autorités de Minsk, interdisant à des diplomates biélorusses de quitter la Russie. J'ai tout de même tenté ma chance à la douane. Les contrôleurs étaient ce jour-là dans de bonnes dispositions et j'ai réussi, par hasard je crois, à sortir.* » A Minsk, M. Ledeko avait auparavant pris la précaution de téléphoner à un ami pour dire qu'il « *s'absenterait quelque temps* » – afin de déjouer l'attention de la police, qui a mis son téléphone sur écoutes.

Deux Assemblées nationales coexistent en Biélorussie, affirme M. Ledeko. L'une est interdite, l'autre a droit aux égards présidentiels. D'un côté, le Soviet suprême, élu en 1995 et reconnu par le Conseil de l'Europe comme le seul Parlement légitime ; de l'autre, un regroupement de cent dix députés nommés par M. Loukachenko, qui a dissous la première Assemblée. Mais le Soviet suprême n'a plus de locaux : son bâtiment est « en réparation » depuis deux mois et les forces de l'ordre en bloquent l'accès. Ses élus continuent pourtant de travailler et préparent un Livre blanc recensant toutes les atteintes aux droits de l'homme dans le pays.

Toutefois, la Biélorussie n'a pas, selon cet opposant, irrémédiablement basculé dans un autoritarisme ubuesque. « *Cela ne peut pas durer, car la principale force d'opposition au président est la crise économique* », estime M. Ledeko. Les espoirs placés par M. Loukachenko dans une « *union avec la Russie* », notamment celui d'en retirer des dividendes économiques, ne peuvent qu'être déçus. Avant de rentrer dans son pays, M. Ledeko précise que l'homme fort de Minsk « *prépare probablement une série de procès télévisés, pour désigner à la vindicte populaire ceux qui seraient responsables de la débâcle économique. Le peuple apprécie ce populisme et les talents d'orateur de Loukachenko, qui a fait du mensonge l'élément central de sa politique* », constate l'opposant.

Natalie Nougayrède

L'OSCE exhorte Minsk à respecter la démocratie

Le président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Niels Helveg Petersen, a exhorté, vendredi 7 février, la Biélorussie à « *respecter complètement les principes et les pratiques démocratiques* ». M. Petersen, qui est également ministre danois des affaires étrangères, a rencontré, à Copenhague, son homologue biélorusse, Ivan Antonovich, indique l'OSCE. Il a proposé d'« *envoyer un représentant à Minsk pour examiner certains problèmes, tels que les droits démocratiques en général, la liberté de la presse, la liberté d'expression et de mouvement* », ajoute le communiqué. M. Petersen espère une réponse rapide et positive du gouvernement biélorusse.

ELECTIONS

Pour accroître l

« Nous d

Le réveil des abstentionnis

ELECTIONS La convention du Parti socialiste devait ratifier, samedi 8 février à Paris, la liste de ses candidats aux législatives. Il est pratiquement parvenu, compte tenu de ses accords avec ses alliés, à respecter le quota de 30 % de femmes qu'il s'était imposé à lui-même. ● LA MÉTHODE suivie par la plupart des pays européens, consistant à laisser les partis se fixer une règle de participation féminine sans modifier la législation, et qui, en général, a été suivie d'effet, est donc copiée par les socialistes français. ● LIONEL JOSPIN, dans son intervention devant la convention de son parti, a vivement critiqué le gouvernement. Il a dénoncé *« une grande opération de communication sur le thème* "les choses vont mieux" ». Après l'arrêt de la Cour de cassation, il a redouté que la *« haute hiérarchie judiciaire »* n'ouvre la voie à la *« justification économique »* de l'abus de biens sociaux.

Pour accroître le nombre de femmes élues, le PS suit la voie européenne

La convention du Parti socialiste ratifie la liste des candidats pour les législatives de 1998, en respectant le quota de 30 % qu'il s'est fixé. Lionel Jospin dénonce l'« intimidation » contre les immigrés et redoute l'enterrement des « affaires » concernant les partis au pouvoir

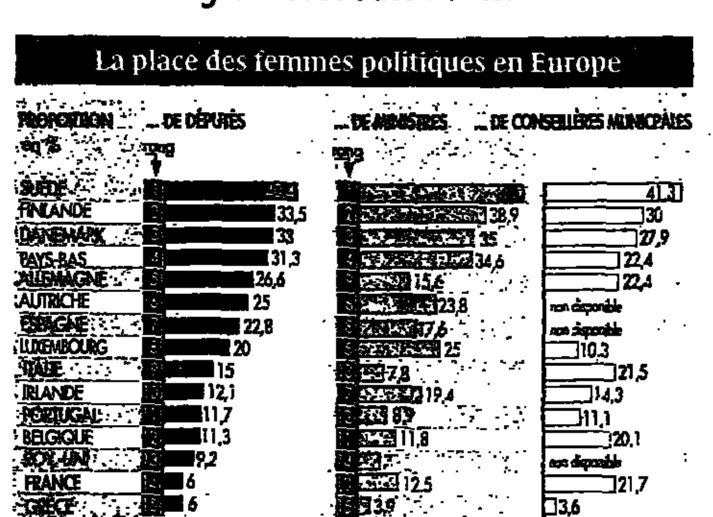
CE POURRAIT être un déclic. En réservant cent soixante et une circonscriptions à des candidates pour les législatives de 1998, le Parti socialiste a peut-être commencé à déverrouiller l'une des barrières invisibles qui empêchent les femmes de participer normalement à la vie politique. Eu égard à l'ampleur du problème, le geste peut sembler modeste. Dans ce domaine, on le sait, la France est loin du compte. Elle ferme le rang des pays européens pour le taux de féminisation de l'Assemblée nationale. Plus significatif encore, dans l'Hexagone, la proportion des députées tend à stagner, alors qu'elle a nettement progressé dans la plupart des pays européens depuis dix ou vingt ans.

Pourtant, ailleurs, la méthode a fait la démonstration de son efficacité. Dans les démocraties européennes, la féminisation des assemblées élues résulte le plus souvent des mesures contraignantes auxquelles se sont astreints, eux-mêmes, les partis politiques. Sous la pression de groupes de femmes, ils ont dû réserver une place croissante aux candidates dans leurs instances de direction et dans leurs investitures. L'exemple le plus éclairant est celui des pays scandinaves, de la Finlande et de l'Islande, où l'existence de scrutins de liste a probablement facilité les choses.

Ces pays ont commencé très tôt à se distinguer, puisque leurs ressortissantes ont été les premières à obtenir le droit de vote. La pression constante, et tôt manifestée, des organisations de femmes, puissantes à l'intérieur des partis politiques (les organisations féminines dans les partis sont nées presque avec eux) comme à l'extérieur, a fait le reste, comme l'explique, pour la Suède, Kristina Orfali, sociologue à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (*Parité-Info* de décembre 1994).

La proportion de femmes au Parlement suédois, qui était déjà de plus de 20 % dans les années 70, a ainsi rapidement progressé pour atteindre 38 % dans les années 80. Les partis *« ont refusé le principe d'un quota obligatoire.* [...] *Mais, aux élections de 1988, les partis représentés au Parlement ont généralement adopté d'eux-mêmes un principe de répartition 40-60 dans la constitution de leurs listes »*, note Mme Orfali.

Cette attitude n'exclut pas les reculs, comme en 1991. A l'issue de ces élections, on ne comptait plus que 33,5 % de députées. La réaction fut immédiate : lors de la campagne suivante, des femmes ont menacé de créer un parti uniquement féminin. Devant le bon résultat dont les créditaient les sondages, les partis ont dû venir à résipiscence et augmenter le nombre de leurs candidates.



La Norvège a également été une pionnière. Surtout depuis qu'aux municipales de 1971, des militantes ont appelé, avec succès, à voter pour les seules femmes sur les listes de candidats, les partis ont dû tenir compte de leur pression. Depuis 1986, le gouvernement norvégien n'a jamais compté moins de 40 % de femmes. Quatre des six principales formations politiques s'imposent des quotas (généralement 40 %) pour assurer une représentation équilibrée des sexes.

En Allemagne, c'est l'irruption des Verts sur la scène parlementaire qui a été l'élément déclencheur, comme l'explique Françoise Gaspard (*Les Femmes dans la prise de décision en France et en Europe*, L'Harmattan, 1997). En 1987, sur les 42 députés écologistes qui entrent, alors, au Bundestag, 25 étaient des femmes. Les Grünen avaient adopté pour principe la parité au sein de leur formation politique. Conséquence : le taux de féminisation du Bundestag passe, cette année-là, de 9,8 % à 15,4 %. L'exemple des Verts a ensuite agi par contagion. Sous la pression de ses militantes, le SPD a rapidement été contraint de leur emboîter le pas : en 1988, les sociaux-démocrates se sont fixé un objectif de 40 % de femmes, d'abord dans leurs instances de direction – c'est fait – puis, à l'horizon 1998, sur leurs listes.

EXEMPLE ESPAGNOL

Si les pays scandinaves peuvent se prévaloir d'une tradition favorable aux femmes, il n'en est pas de même de l'Espagne. Pourtant, en quelques années, la proportion des députées espagnoles s'est accrue de manière spectaculaire. Inférieure à 10 % jusqu'en 1989, elle est passée, cette année-là, à 14,6 %, puis à 16 % quatre ans plus tard, pour s'élever à 22,8 % depuis les élections générales de 1996. Là encore, ce sont les partis qui ont été amenés à pratiquer une politique volontariste, que ce soit, comme chez les socialistes ou chez les communistes, à travers des quotas, ou, de manière moins formelle mais également sensible, chez les conservateurs du Partido popular.

A l'opposé, les Communes britanniques font à peine plus de place aux femmes que l'Assemblée nationale. Le mode de scrutin uninominal à un tour, très brutal, qui conduit les instances locales des partis à choisir pour candidat les notables les plus installés, n'y est sans doute pas étranger.

Les prochaines élections législatives outre-Manche pourraient cependant apporter un peu de renouveau. En effet, le Labour a prévu, il y a deux ans, de réserver la moitié des circonscriptions travaillistes vacantes, et la moitié des circonscriptions conservatrices jugées gagnables, à des femmes. Le procès intenté, et gagné, par deux hommes travaillistes qui s'estimaient victimes de discrimination (*Le Monde* du 17 janvier), a quelque peu affaibli la portée de cette décision, sans toutefois la remettre en cause.

Seules l'Italie et la Belgique ont tenté d'avoir recours à des quotas législatifs. Mais la législation italienne en ce sens a été invalidée en 1995 par la Cour constitutionnelle, tandis que la mise en œuvre de la loi belge a montré ses limites. Adoptée en 1994, elle prévoit que, progressivement, les listes ne pourront comporter plus d'un certain nombre de candidats du même sexe. En revanche, elle ne comporte aucune précision sur l'ordre de présentation des candidates sur les listes. Conséquence : lors des élections locales d'octobre 1994, nombre des femmes n'avaient pas été placées en position éligible, de sorte que seulement 20 % des élus étaient des femmes, alors que le quota était de 25 %. En outre, la loi n'était pas applicable aux législatives de 1995. Le pouvoir d'Etat restait aux hommes.

Cécile Chambraud

« Nous devons exprimer les aspirations aux changements »

DEVANT LA CONVENTION DU PS, samedi 8 février, Lionel Jospin a invité les socialistes à ne pas être dupes de la *« grande opération de communication lancée par le pouvoir sur le thème du* "les choses vont mieux, notre politique est en train de réussir".



VERBATIM

(...) Parce que le dollar s'est apprécié, que les taux d'intérêt ont baissé, que la popularité – je devrais dire l'impopularité – de l'exécutif a très peu bougé, que le chômage, énorme, a baissé sur un mois, que le moral des Français, très bas, a monté de deux points, alors les choses changeraient en faveur du pouvoir ! Rien de tout cela n'est bien sérieux et je crois personnellement que cette opération fera long feu. »

Pour M. Jospin, *« le gouvernement, faute d'agir avec efficacité, redevient le gouvernement de la parole et reprend la litanie des promesses ou des purs effets d'annonce. (...) Je crois les Français suffisamment lucides pour ne pas prendre pour argent comptant – c'est d'ailleurs le cas de le dire –, des déclarations d'intention sans lendemains. »*

« Nous n'avons pas de raison de croire à la "théorie du frémissement" », a-t-il ajouté en évoquant les privatisations, la *« compression »* des salaires, *« les projets de loi d'intimidation contre les immigrés »*, la *« complaisance »* de la France *« officielle »* face au pouvoir algérien. *« Les inégalités continuent à se creuser dans notre pays et le chômage va malheureusement atteindre des records en 1997 »*.

« Le poids du pouvoir politique et précisément du RPR si menacé dans ses errements parisiens, vient de se manifester avec éclat », a affirmé M. Jospin en saluant l'appel de juges européens *« pour l'indépendance de la justice, contre la corruption et les tentatives d'étouffement des affaires. (...) Il paraît que c'était une interpellation du politique. Ne devraient-ils pas tout autant l'adresser à leur haute hiérarchie judiciaire qui vient en France d'ouvrir la voie à la* "justification économique" *de l'abus de biens sociaux ? Et tout le monde ne sait-il pas que cela pourrait conduire, si les juges du rang n'y veillent pas, à enterrer un certain nombre d'affaires qui concernent les partis au pouvoir ? »*

M. Jospin a conclu sur *« l'exigence d'une autre politique »* : *« La question de la diminution du temps de travail, celle de l'indépendance de la justice, le thème de l'emploi des jeunes, la réforme de l'université, la situation en Algérie, tous ces sujets ignorés ou traités de haut par la droite reviennent en force parceque nous sommes là. A nous de passer dans l'année en cours, de la sensibilisation de l'opinion à nos thèmes à l'adhésion des Français à nos propositions. (...)*

Nous devons ressentir et exprimer les aspirations aux changements. (...) Désarmer tous ces observateurs et critiques qui pleurent que la gauche et la droite ne se distinguent plus, qui disent qu'il faut du souffle et du rêve mais tirent sur tout ce qui bouge dans le domaine des propositions avec des airs de notaires sourcilleux jouant aux experts en économie alors qu'ils ne font que répéter ce que dit le voisin. Il faut vaincre la peur que les Français ont d'être déçus avec nous, la tentation qu'ils ont de se résigner à l'insatisfaction que leur procure le pouvoir d'aujourd'hui. »

Le PS investit ses candidats aux élections législatives

« C'EST UN VRAI MOTIF de fierté », a souligné Lionel Jospin, à l'ouverture de la convention du Parti socialiste, samedi 8 février à Paris, à la Mutualité, en faisant allusion à la *« forte représentation des femmes »* parmi les 510 candidats socialistes aux élections législatives. Sous réserve d'une petite dizaine de circonscriptions où il reste encore des candidats à trouver, le PS devrait présenter 143 femmes auxquelles s'ajouteront, en fonction des accords électoraux, 7 candidates du Parti radical-socialiste (PRS) et 11 des Verts. M. Jospin a insisté sur le fait que le PS avait *« élu »*, et non désigné, ses candidats. *« Le Parti socialiste prépare, au suffrage universel, le rendez-vous avec le suffrage universel »*, a-t-il lancé.

Le premier secrétaire du PS s'est dit déterminé à *« tirer les leçons d'un nombre – heureusement limité – d'errements et d'abus »*, en prévenant les fédérations que *« au bout du compte, la rénovation se fera partout »*. En présentant les décisions de la commission électorale, prises pour la plupart à l'unanimité, Daniel Vaillant, numéro deux du PS, auquel M. Jospin a rendu hommage, n'a pas contesté *« la légalité »* des votes dans les Bouches-du-Rhône, malgré la demande d'annulation du président du conseil général, Lucien Weygand. En revanche, le vote des militants de la 3e circonscription de la Somme, où Vincent Peillon, proche de M. Jospin, a été battu (*Le Monde* du 8 février), devra être recommencé. La désignation de candidats socialistes dans plusieurs circonscriptions réservées aux Verts a été jugée *« nulle et non avenue »*, qu'il s'agisse de la 2e de l'Essonne attribuée à l'écologiste Michel Cantal-Duparc, ou de la 3e du Jura (Dole) réservée à Dominique Voynet. Le Jura devra donc revoter, sauf dans la 3e, sous huitaine et sous contrôle national.

« SUR LE TERRAIN »

M. Jospin a aussi souligné *« un renouvellement significatif de nos candidats »* – autour de 48 % des investis ne s'étaient pas présentés en 1993 – qu'il a invités à *« être sur le terrain »*, afin de *« préparer notre campagne future, de porter notre parole, de projeter et démultiplier notre force »*. Affirmant que *« l'union avec nos partenaires progresse »*, M. Jospin a répondu, sans la nommer, aux critiques de la Gauche socialiste : *« Ceux qui s'imaginaient ou voudraient faire croire que nous aurions voulu bâtir des accords de premier tour autour d'un pôle qui serait plus modéré par rapport à un pôle qui serait plus radical se tromperaient. Encore que je sois prêt à concéder que, il y a deux ans de cela, certains étaient plus* "Radical" *que moi. Je suis d'ailleurs convaincu qu'il n'y aura pas en face de nous de pôle de radicalité. »*

M. Jospin s'est félicité de l'avancée du dialogue politique, en relevant que le débat portait sur des questions difficiles – Europe, monnaie unique – que *« nous ne cherchons pas à esquiver »* et sur lesquelles *« nous voulons trouver des solutions »*. Notant que le PCF avait pu *« enregistrer les infléchissements »* du PS sur l'Europe, il s'est dit prêt à *« rechercher des voies de rapprochement »*, mais non à *« renoncer à nos convictions »*. *« L'année 1997 devrait nous permettre d'être au cœur de la nécessaire démarche de rassemblement »*, a conclu sur ce point M. Jospin devant les six cents délégués de la convention.

Michel Noblecourt

Le réveil des abstentionnistes est le dernier espoir de la gauche à Vitrolles

VITROLLES
(Bouches-du-Rhône)
de notre correspondant régional

Dimanche 9 février, les 20 297 électeurs inscrits de Vitrolles devaient choisir leur maire entre Catherine Mégret (Front national) et Jean-Jacques Anglade (PS). Ils furent 15 480 à se prononcer dimanche dernier, le 2 février ; il y eut 443 bulletins nuls, soit 15 037 exprimés (74,08 %), parmi lesquels 46,70 % de voix pour Catherine Mégret, 37 % pour Jean-Jacques Anglade et 16,31 % pour Roger Guichard (UDF-RPR), qui s'est retiré entre les deux tours. Tout l'effort des deux candidats restant en lice a porté, entre ces deux tours, sur la conquête des voix parmi trois gisements : les nuls, les abstentionnistes et les partisans de la droite classique.

Catherine Mégret a rassemblé 7 022 voix, Jean-Jacques Anglade 5 563. Si le nombre de votants restait égal, il faudrait à l'un ou l'autre candidat atteindre 7 518 voix (plus 1) pour dépasser l'autre. Autrement dit, il manque à Mme Mégret 496 voix pour atteindre plus de 50 % ; il en faudrait 1 955 à M. Anglade. Outre la minuscule réserve des bulletins nuls (443), c'est dans les 2 452 voix de M. Guichard que l'un et l'autre doivent puiser. Malgré son retrait « républicain », il faudrait quand même que 1 955 voix de ces 2 452, soit 79,7 %, passent de la droite classique à la liste de gauche pour que celle-ci réitère son succès de juin 1995, lorsque M. Anglade avait devancé de 353 sur 16 581 suffrages exprimés M. Mégret.

En réalité, l'espoir ténu de ce camp réside dans une mobilisation plus importante du corps électoral. En 1995, 84 % des électeurs s'étaient rendus aux urnes au second tour, contre 74,54 % au premier. Si l'on atteignait la même progression des votants entre les deux tours cette année, cela entraînerait 2 012 votants de plus. Il y aurait alors 17 049 bulletins dans les urnes, la moitié plus 1 serait alors de 8 525 voix. Dans ce cas Mme Mégret devrait ajouter 1 503 voix à son score du premier tour, M. Anglade 2 962. L'équation passe alors à quatre inconnues : le nombre de voix gagnées finalement par l'un ou par l'autre dépend en effet du nombre de votes nuls transformés en vote actifs, du nombre de voix en provenance de la droite parlementaire, du pourcentage de nouveaux électeurs et de leur répartition.

HÉSITATIONS À DROITE

Mais ce serait encore trop simple. Car en réalité les dix points de plus de participation électorale possible ne correspondent pas seulement au déplacement de nouveaux électeurs. En effet, il est hautement probable que de nombreux électeurs du RPR et de l'UDF s'abstiendront lors de ce tour décisif ; s'il y avait 2 012 votants exprimés de plus, cela correspondrait certainement à un plus grand nombre de nouveaux électeurs, venus remplacer des votants de premier tour trop déchirés pour choisir. Parmi ceux-là, personne ne peut dire l'importance des réserves d'un camp ou de l'autre.

Les dernières péripéties de la campagne – ou presque – ont cependant eu lieu devant les tribunaux. Jeudi 6, Roger Guichard déposait un recours devant le tribunal administratif en vue de faire annuler le premier tour en se fondant sur des irrégularités qu'il décèle dans le matériel de propagande de Catherine Mégret. Vendredi 7, M. Anglade faisait de même, invoquant, parmi cinq motifs d'annulation, un dépassement supposé des dépenses de campagne. Le Front national a immédiatement répondu par un communiqué affirmant que *« M. Anglade* [jouait] *perdant »*. Il ne manquerait plus qu'un cinquième ou un sixième tour soit nécessaire d'ici quelques mois...

Michel Samson

هكذا من الأصل

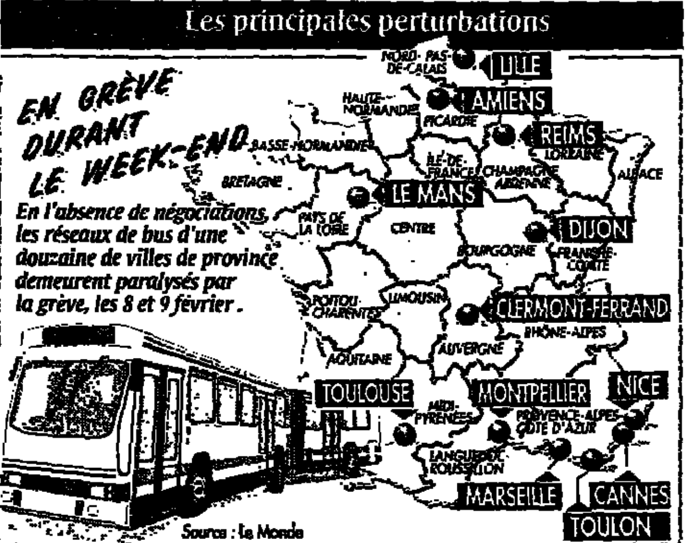
Quatre syndicats de traminots annoncent de nouveaux arrêts de travail à partir du 10 février

Une douzaine de villes sont sans transports en commun pendant le week-end

La CGT, FO, la CFTC et le syndicat autonome FNCR se réuniront le 10 février pour décider de constituer un front syndical destiné à relancer les mouvements de grève dans les transports en commun de province et faire avancer leurs revendications sur la retraite à cinquante-cinq ans et sur la semaine de travail de trente-cinq heures sans perte de salaire. La CFDT pourrait se joindre au mouvement.

LA PARALYSIE des transports publics, et plus particulièrement des bus, devait se poursuivre dans une douzaine de villes au cours du week-end. En effet, la grève a été reconduite, à des majorités diverses, dans les réseaux d'Amiens, où des bus avaient été sabotés dans la nuit du 6 au 7 février, de Cannes, de Clermont-Ferrand, de Dijon, de Lille, du Mans, de Marseille, de Montpellier, de Nice, de Reims, de Toulon et de Toulouse.

Dans cette dernière ville où, après douze jours de grève, aucune négociation n'est prévue, samedi 8 février, avec le médiateur sur les revendications spécifiques des grévistes de la société exploitante, deux cents commerçants du centre-ville ont manifesté devant la préfecture pour protester contre la chute de leur chiffre d'affaires.



Lancés le 6 février par la CGT et Force ouvrière, ces mouvements de grève sont destinés à défendre les revendications de la retraite à cinquante-cinq ans et de la semaine de travail de trente-cinq heures sans perte de salaire. Une commission paritaire est prévue avec la fédération patronale de l'Union des transports publics (UTP) pour le vendredi 14 février, mais la CGT, FO et le syndicat autonome FNCR ont signé une lettre commune au patronat pour demander que cette réunion soit avancée : *« Vu le nombre de réseaux actuellement en grève ou qui se préparent à déposer de nouveaux préavis dans les jours à venir, les fédérations exigent que la date de la prochaine commission paritaire soit avancée en tout début de semaine. »* La FNCR a précisé qu'elle *« appellerait ses équipes à entrer dans la grève à partir de lundi »*. La CFTC pourrait se joindre au mouvement, dont elle partage les objectifs et les moyens.

Quant à la CFDT, qui n'approuve pas la stratégie de la grève reconductible, elle déclare vouloir *« retrouver un processus d'action unitaire pour une action claire et maîtrisée, qui pourrait prendre la forme d'une nouvelle grève nationale, s'il s'avère que toutes les portes sont fermées »*. Cette convergence laisse présager une reprise et un durcissement du mouvement en début de semaine.

Cette perspective d'un conflit long oblige les élus et les exploitants à étudier des solutions de remplacement pour éviter l'asphyxie économique des villes concernées. Jusqu'à présent, seule l'automobile s'était imposée comme solution de secours avec les difficultés de circulation qui en ont résulté. D'ores et déjà, la Régie des transports de Marseille a fait savoir qu'un service de remplacement serait mis en place à partir du 10 février, capable d'assurer environ 30 % du trafic et de transporter chaque jour 25 000 à 30 000 personnes.

Le personnel de l'hôpital psychiatrique de Maison-Blanche en grève pour la dignité des malades

« CE POURRAIT ÊTRE comme une première victoire »... Au micro de la salle des fêtes bondée pour l'« AG » de ce jeudi 6 février au soir, un des grévistes de l'hôpital

REPORTAGE

Il y eut d'abord la séquestration du directeur, puis les AG...

psychiatrique de Maison-Blanche, à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis), commente les dernières propositions du médiateur. Le bel établissement est paralysé depuis le 27 janvier par la grève d'une bonne partie du personnel, depuis peu rejoint par plusieurs médecins. Pour tous, il s'agit de s'opposer à la fermeture du site, annoncée en janvier alors qu'un plan quinquennal prévoyait un maintien, certes réduit, jusqu'en l'an 2 000.

La mobilisation n'a pas faibli parmi les deux mille salariés et les quelque centquatre-vingts médecins. Il y eut d'abord la séquestration du directeur, qui passa deux nuits dans son bureau. Puis la direction des hôpitaux au ministère nomma, en fin de semaine dernière, un médiateur, Alain Piquet, directeur des affaires sanitaires et sociales de Paris. Il mena rondement la négociation avec l'intersyndicale regroupant la CGT, majoritaire, la CFDT qui la talonne, FO et la CFTC.

« Le soir venu, on rentrait chez soi tranquillement, mais dès 7 heures, le matin, le piquet de grève se réinstallait », raconte Christine, infirmière-surveillante. Mère de trois enfants, elle prend le temps de participer à l'AG de ce 6 février à 18 heures, où l'intersyndicale expose ces propositions du médiateur qui *« commencent à ressembler à un progrès »*. M. Piquet a en effet renoncé à la fermeture de Maison-Blanche, et au transfert de l'administration à Paris, mais à une condition : que le personnel s'engage à accepter le fameux plan qui court jusqu'à l'an 2 000. Ce jeudi soir, le marché est soumis à réflexion. Un nouveau point sur l'état d'avancement des négociations est prévu pour mardi 11.

TRANSFERTS A PARIS

Selon ce plan, rappelle Christine, deux cents des six cents lits existant actuellement resteraient à Maison-Blanche. Les autres seraient transférés à Paris. L'hôpital est en effet soumis à la sectorisation ; il est censé accueillir des patients venant des arrondissements du nord et de l'est de la capitale. Christine, travaillant depuis vingt-deux ans dans cet hôpital, sait pourquoi elle se bat : *« Ce n'est plus l'asile comme autrefois, et comme le public se l'imagine. Nous accompagnons nos patients, dans leur réinsertion en ville. Mais certains d'entre eux ont besoin parfois d'un séjour au calme. Comment calmer leur grande agitation si, demain, ils sont enfermés dans un immeuble sans jardin ? »* *« Nous allons transformer les malades en SDF*, ajoute-t-elle. *Beaucoup d'entre eux n'ont que 3 000 francs par mois pour vivre. Là-dessus, ils paient le forfait hospitalier. Il leur reste à peine de quoi acheter des cigarettes. Demain, si nous fermons le site, comment voulez-vous qu'ils puissent avec ces 3 000 francs se payer un toit et vivre dans Paris ? Voilà où il y a leurre dans cette fermeture de Maison-Blanche, supposée rapprocher le patient de son milieu naturel ! »* Christine le sait bien. La plupart des pensionnaires en long séjour n'ont plus aucune famille à Paris. Et ceux qui ont encore quelque parentèle parisienne ne voient guère ces parents *« prompts à rejeter les fous comme on les appelle »*.

Ce jeudi 6 février, Maison-Blanche s'oriente vers un sursis. Mais dans les jours qui viennent il va falloir discuter de tous les autres problèmes : le maintien des emplois, d'un budget menacé d'une baisse de 2,8 %, etc. L'établissement de Neuilly-sur-Marne rejoint sur ces points le combat en cours dans d'autres hôpitaux.

Danielle Rouard



La loi réformant la SNCF a été définitivement adoptée

BERNARD PONS, le ministre de l'équipement et des transports, a de quoi être satisfait. Le parcours à l'Assemblée nationale du projet de loi réformant la SNCF – c'est-à-dire lui confiant désormais la responsabilité de la seule exploitation ferroviaire pour transférer au nouvel établissement public, « Réseau ferré de France » (RFF), les infrastructures – s'achève sur un sans-faute. Le texte a été adopté vendredi 7 février par les députés, sans modification aucune, la majorité RPR et UDF se prononçant pour, le PS et le PC contre.

Cette adoption est intervenue à l'issue de trois jours et demi de discussions uniquement animées par l'opposition. Cette dernière, qui a dénoncé la *« scission de la SNCF »*, s'est interrogée à plusieurs reprises sur la façon dont pouvait être garanti le monopole de l'exploitation commerciale et de la maintenance des lignes confié à la SNCF. Parviendra-t-on toujours à justifier devant Bruxelles que ce qui désormais s'apparente à des marchés passés par RFF avec la SNCF déroge aux règles des appels d'offres concurrentiels ? se sont inquiétés députés socialistes et communistes.

Auparavant, le Sénat n'avait introduit que des amendements cosmétiques au texte – pour l'essentiel en changeant le nom du nouvel établissement public.

A l'Assemblée nationale plus encore qu'au Sénat, la majorité a abdiqué, volontairement, tout droit d'intervention, ses élus se relayant par petits groupes pour de simples permanences muettes. Ils ont repoussé un à un les quelque trois cents amendements défendus par l'opposition. Une manière d'illustrer à l'absurde les propos du président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, pour qui, si le Parlement n'a pas toujours dans le fonctionnement institutionnel la place qui lui revient, la responsabilité en incombe surtout aux parlementaires eux-mêmes. Seul Etienne Garnier (RPR, Loire-Atlantique) aura tenté de jouer son rôle, avant d'être poliment entraîné hors de l'hémicycle par le ministre des relations avec le Parlement, Roger Romani.

En vieux praticien de la vie parlementaire, M. Pons a donc verrouillé le débat, tout en laissant en apparence le champ libre à une longue discussion.

Caroline Monnot

La CAP ne souhaite pas d'accord avec le Parti socialiste

LA CONVENTION POUR UNE ALTERNATIVE PROGRESSISTE (CAP), petit parti de la gauche critique qui compte essentiellement des anciens communistes, présentera 150 candidats aux élections législatives de 1998, mais ne signera pas d'accord électoral ou programmatique avec le PS. Elle espère gagner six circonscriptions : la 7e de Seine-Saint-Denis, pour le député sortant Jean-Pierre Brard (ex-PCF), la 4e de la Loire pour l'ancien ministre communiste, Charles Fiterman, la 2e de la Haute-Vienne pour Marcel Rigout, également ancien ministre communiste, la 7e du Rhône pour le maire de Vaulx-en-Velin, Maurice Charrier (ex-PCF), la 2e de la Sarthe pour Philippe Goude, adjoint au maire du Mans, Robert Jarry, la 4e du Doubs pour Martial Bourquin. La CAP tente de s'entendre avec les communistes au Mans et à Montreuil. Le mouvement de M. Fiterman souhaite en revanche présenter ses candidats en commun avec ceux de l'AREV (Alternative rouge et verte) et *« favoriser les soutiens réciproques »* avec les Verts et la Ligue communiste révolutionnaire (LCR).

Le Conseil d'Etat pourrait annuler la composition du conseil d'administration de l'ENA

LE CONSEIL D'ETAT a examiné, le 5 février, un recours déposé par la CGT, qui lui demandait d'annuler un décret du premier ministre l'évinçant du conseil d'administration de l'ENA, au profit de la CGC (*Le Monde* du 14 décembre 1995). Le commissaire du gouvernement, Christophe Chantepy, lui a donné raison, mais seulement pour vice de forme : Alain Juppé aurait dû consulter les sept fédérations de fonctionnaires représentées au conseil supérieur de la fonction publique d'Etat, avant de procéder à cette nomination, comme le prévoient les textes relatifs au statut de l'ENA. Or, il ne l'a pas fait. En revanche, M. Chantepy n'a pas suivi l'argumentation de la CGT, selon laquelle le chef du gouvernement aurait dû offrir les quatre sièges disponibles aux quatre fédérations les plus représentatives (dont la CGC ne fait pas partie).

DÉPÊCHES

■ **SYNDICATS : la confiance des Français, et plus encore des salariés,** dans les syndicats, qui avait fortement augmenté après le mouvement social de l'hiver 1995, progresse encore début 1997, selon un sondage de la Sofres publié, vendredi 7 février, par plusieurs journaux régionaux (enquête menée du 22 au 24 janvier auprès de 1 000 personnes). 47 % des personnes interrogées font *« confiance à l'action des syndicats pour défendre leurs intérêts »*, contre 44 % en novembre 1995 et 38 % en février 1994. 46 % ne leur font pas confiance, contre 49 % et 50 % lors des sondages précédents.

■ **FINANCES : selon une enquête par questionnaire réalisée à la demande de la fédération des finances Force ouvrière,** près de 70 % des agents des finances jugent que le climat social de leur administration est mauvais. Près de 80 % des agents estiment que les orientations de l'administration ne sont pas claires. La moitié se disent informés sur ces orientations par les représentants du personnel, et non par leur direction. 87 % estiment en outre que le système fiscal qu'ils sont chargés d'appliquer n'est pas équitable. En publiant cette enquête, FO, première fédération représentative au ministère des finances, donne le coup d'envoi d'une campagne électorale qui s'achèvera le 25 mars : 150 000 agents du Trésor, de la direction générale des impôts et des douanes éliront leurs représentants.

■ **SUSPENSION : la CFTC a décidé, vendredi 7 février, de suspendre** provisoirement ses présidents et secrétaires généraux de l'union locale de Montpellier, de l'union départementale de l'Hérault et de l'union régionale du Languedoc-Roussillon, après la tenue d'une réunion avec Bernard Antony, député européen et membre du bureau politique du Front national, dans les locaux du syndicat, le 24 janvier. La CFTC-PTT de l'Hérault avait demandé aux dirigeants confédéraux *« l'exclusion pure et simple »* des responsables CFTC ayant prêté un local syndical à un membre du FN.

■ **CANNES : Maurice Delauney, premier adjoint (RPR) et maire par intérim de Cannes,** a demandé, vendredi 7 février, à Michel Mouillot, maire de Cannes incarcéré, dont la Cour de cassation a confirmé la condamnation à cinq ans d'inéligibilité, de *« clarifier les choses »* en démissionnant. M. Mouillot *« devrait suivre l'initiative prise par Michel Noir »*, qui a abandonné, jeudi, son mandat de député, a ajouté M. Delauney, candidat à sa succession.

■ **INVITATION : Jean-Pierre Raffarin (UDF), ministre des petites et moyennes entreprises,** plaide pour le retour au gouvernement d'Alain Madelin et l'entrée du président de l'UDF François Léotard. *« La victoire se forge autour du premier ministre. Je souhaite donc qu'Alain Madelin retrouve l'équipe gouvernementale et que François Léotard la rejoigne »*, déclare M. Raffarin, secrétaire général du Parti populaire pour la démocratie française, (PPDF, giscardiens), dans un entretien au *Figaro Magazine* du samedi 8 février.

■ **PARLEMENT : la mission d'information sur la presse écrite,** créée à l'initiative du président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, sera installée mercredi 19 février, au retour des parlementaires, en congés du 8 au 17 février. Cette mission devrait commencer ses auditions le 26 février. Elle comprendra 40 membres : 18 RPR, 14 UDF, 4 PS, 2 PCF et 2 représentants de République et Liberté. Le président de la mission pourrait être Renaud Muselier (RPR) et le rapporteur Ladislas Poniatowski (UDF-PR).

■ **FAMILLE : Etienne Pinte, député (RPR) des Yvelines, et Christine Boutin, député UDF des Yvelines,** présidents du groupe de travail parlementaire sur la politique de la famille et de l'enfant, ont estimé, vendredi 7 février, que le rapport Gisserot sur la famille est *« en deçà des attentes des familles et des promesses qu'il laissait espérer »*. Ils estiment qu'il *« ne propose aucune réforme d'envergure et renonce à une vraie clarification du système des prestations familiales »*.

Premier contentieux sur la représentativité dans la fonction publique

LA LOI DU 16 DÉCEMBRE 1996, destinée à limiter l'émiettement syndical dans la fonction publique, vient de produire son premier contentieux : le syndicat Sud-équipement a saisi le tribunal administratif, vendredi 7 février, pour lui demander de reconnaître sa représentativité. Quelque 40 000 agents des corps techniques et administratifs de l'équipement vont élire leurs représentants aux commissions administratives paritaires, jeudi 20 mars. Huit dissidents de la CGT ayant, en novembre 1996, créé un syndicat Sud-équipement, ont déposé six listes de candidats. Le directeur du personnel de l'équipement, Gilbert Santel, les a déclarées irrecevables, au motif qu'elles ne satisfont pas aux nouveaux critères de représentativité, le syndicat, notamment, étant de création trop récente. Jean-Paul Chabard, membre fondateur de Sud-équipement, demande au tribunal de reconnaître l'expérience et l'ancienneté des militants, qui appartenaient auparavant à la CGT, et qui ont déjà siégé dans des CAP.



JUSTICE L'arrêt de la Cour de cassation du 6 février, restreignant le champ des abus de biens sociaux, a suscité une vive polémique. ● EN THÉORIE, cette jurisprudence, forgée à l'occasion du dossier Noir-Botton, n'empêche pas les magistrats de continuer à enquêter sur les « affaires » en utilisant d'autres infractions, comme le trafic d'influence et la corruption ; mais, en pratique, les procédures vont se heurter à de nombreux obstacles. ● LE PRÉSIDENT de la chambre criminelle de la Cour de cassation, Christian Le Gunehec, a accompli une longue carrière dans les juridictions, mais aussi au ministère de la justice, où il fut, de 1974 à 1979, le directeur des affaires criminelles et des grâces de Jean Lecanuet, Olivier Guichard et Alain Peyrefitte. Il a également été directeur de cabinet de Jacques Chaban-Delmas lorsque celui-ci était président de l'Assemblée nationale.

L'arrêt de la Cour de cassation risque de freiner l'instruction des « affaires »

La restriction de la notion d'abus de biens sociaux, exprimée à propos du dossier Noir-Botton, va désormais contraindre les juges à mettre en évidence des délits de corruption, plus difficiles à caractériser

EN RENDANT, jeudi 6 février, son arrêt dans l'affaire Noir-Botton, la chambre criminelle de la Cour de cassation ne se doutait sans doute pas qu'elle déclencherait une telle controverse sur les abus de biens sociaux. En quelques lignes, la chambre criminelle a restreint le champ de cette infraction-phare des « affaires » : elle a en effet estimé que le versement à Pierre Botton, par le PDG de la société Kis, d'une somme de *760 000 francs* destinée à obtenir une remise fiscale pour sa société, grâce à l'intervention de Michel Noir – alors ministre du commerce extérieur, – n'était pas un abus de biens sociaux (ABS) (*Le Monde* du 8 février).

Au lendemain de l'arrêt, le débat a porté dans un premier temps sur la légitimité de cette jurisprudence : peut-on considérer que le versement d'un pot-de-vin, qui est sévèrement sanctionné par le code pénal, est conforme à l'intérêt social d'une entreprise ? *« Cette définition est restrictive, choquante et critiquable »*, a immédiatement estimé le secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche), Jean-Claude Bouvier. *« Dans une période de sous-emploi, est-il contraire aux intérêts d'une société de surenchérir pour maintenir ses emplois et continuer à verser des dividendes à ses actionnaires ? »*, lui a rétorqué le président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud.

Au-delà de cette discussion, qui *touche autant à l'éthique des affaires* qu'à la définition juridique de l'abus de biens sociaux, beaucoup se sont interrogés sur la portée pratique de l'arrêt du 6 février. Dans les affaires actuellement en cours d'*instruction*, *la décision de* la Cour de cassation suscitera sans doute quelques remous : les contours de l'ABS ayant été révisés, certaines mises en examen prononcées sur ce chef pourraient être revues. En revanche, les dossiers qui ont permis de mettre au jour des faits de corruption ou de trafic d'influence ne sont pas menacés, puisque l'arrêt de la Cour de cassation ne modifie en rien l'appréhension de ces deux infractions.

« RISQUE DE DÉMOTIVATION »

Pour l'avenir, la restriction de la définition des abus de biens sociaux n'interdit pas, en théorie, aux parquets de continuer à ouvrir des informations judiciaires pour ABS. *« Une enquête sera toujours nécessaire pour déterminer si, oui ou non, les sorties d'argent inexpliquées de la caisse d'une entreprise étaient conformes à son intérêt,* explique un magistrat du ministère public. *Cette appréciation ne pourra être portée qu'au terme des investigations, par le juge d'instruction, voire par le tribunal. »*

Certains parquetiers estiment cependant que l'arrêt de la Cour de cassation risque de gripper les mécanismes de la lutte contre la corruption. *« Actuellement,* souligne l'un d'eux, *les signalements qui nous sont transmis proviennent soit des services fiscaux, soit des commissaires aux comptes. Ils nous saisissent lorsqu'ils constatent un mouvement comptable suspect dans une entreprise, mais, maintenant que le champ de l'infraction est plus étroit, les instructions vont se terminer de plus en plus souvent par des non-lieux, et la démotivation risque de gagner l'ensemble du système. Dans les prochaines années, voire les prochains mois, les signalements vont sans doute se tarir peu à peu. »*

Pour compenser la restriction du champ des ABS, certains élus font mine d'inviter les juges à utiliser davantage les poursuites pour corruption. Pourtant, cette voie est souvent une impasse : sauf flagrant délit – comme dans le cas, rarissime, de Michel Mouillot, – il est *fort peu courant que le chef de* corruption soit retenu dès l'ouverture de l'information judiciaire. Le *« pacte »* entre le corrupteur et le corrompu étant par définition occulte, il ne peut en effet être spontanément révélé que si l'un ou l'autre accepte de parler, ce qui n'arrive quasiment jamais. En général, les juges commencent donc par constater l'existence d'un ABS dans une entreprise, puis enquêtent pendant de longs mois sur les circonstances qui ont accompagné ce mouvement frauduleux, avant de parvenir, le cas échéant, à mettre en évidence la corruption ou le trafic d'influence, en identifiant le bénéficiaire des fonds et les éventuelles contreparties offertes par celui-ci – élu ou fonctionnaire – à l'entreprise abusée. *L'exemple le plus courant est, bien* sûr, l'attribution d'un marché. Cette dernière étape est cependant rare. Les juges d'instruction arrivent souvent trop tard : les abus de biens sociaux, pour lesquels la *prescription ne court qu'à compter* de leur découverte, peuvent être poursuivis pendant de longues années, mais la corruption se prescrit trois ans après les faits.

Certains magistrats estiment que cette difficulté pourrait être nuancée par une application extensive de la notion de *« connexité »*. *« Si les abus de biens sociaux constatés ont, en définitive, servi à dégager des fonds dans le but de corrompre un élu,* explique un juge du siège, ancien juge d'instruction, *le lien de connexité entre les deux délits peut permettre de considérer que la prescription de la corruption a été interrompue en même temps que celle de l'abus de biens. »* Encore faut-il noter que cette parade est subordonnée à une condition décisive : que la corruption ne soit pas d'ores et déjà prescrite au moment de la découverte des ABS...

PROUVER L'EXISTENCE D'UN PACTE

Le deuxième obstacle est plus difficile encore à surmonter. Pour qu'un tribunal retienne la qualification de corruption, l'attribution du marché doit nécessairement avoir été précédée d'un *« pacte »* précis sur les modalités et les contreparties de la corruption. Dans l'affaire du sénateur Maurice Arreckx, ancien président (UDF-PR) du conseil général du Var, le *tribunal correctionnel de Toulon a* établi qu'en 1992, quelques semaines avant de se voir attribuer le marché de la maison des technologies, la société Campenon-Bernard Sud avait adressé un chèque de *440 000 francs au trésorier du Parti* républicain et une somme de 60 000 francs au journal du conseil général du Var. Mais le tribunal, qui n'a pas pu prouver l'existence d'un véritable *« pacte »*, a relaxé M. Arreckx du chef de corruption. *« Aucun élément ne permet de démontrer que la signature* [du marché] *a été conditionnée par le versement des fonds »*, constatait le jugement.

Comme toute jurisprudence, la décision de la Cour de cassation n'est pas définitive. Le pourvoi de Serge Crasnianski ayant été accepté, le PDG de Kis comparaîtra à nouveau devant une cour d'appel dans les mois à venir. Si les juges estiment, comme la chambre criminelle de la Cour de cassation, que la commission de 760 000 francs versée à Pierre Botton n'est pas constitutive d'un abus de biens sociaux, la jurisprudence de la chambre criminelle sera consolidée. S'ils persistent, en revanche, à considérer que ce geste était un ABS en reprenant les mêmes termes que la cour d'appel de Lyon, cette *« rébellion »*, selon le terme consacré, sera tranchée non plus par la seule chambre criminelle, mais par l'assemblée plénière de la Cour de cassation.

Anne Chemin et Hervé Gattegno

Réactions opposées de MM. Mazeaud (RPR) et Michel (PS)

Le président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud, s'est déclaré *« assez content du fait que le problème de la requalification de l'abus de biens sociaux ait été soulevé par la Cour de cassation »*. Auteur d'une proposition de loi visant à réformer ce délit, M. Mazeaud estime qu'*« il faudra sans doute revoir la qualification du délit d'abus de biens sociaux du point de vue législatif, au vu du dernier arrêt rendu par la Cour de Cassation, tout comme il faudra réfléchir à la prescription – évidemment, pas de manière rétroactive – mais pour l'avenir »*.

Le député (PS) Jean-Pierre Michel, ancien secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche), évoque un *« arrêt purement politique et d'opportunité »*, qui *« vide la notion d'abus de biens sociaux de tout contenu »*. *« Cela rendra plus difficile tous les procès à venir,* a-t-il précisé. *D'une manière ou d'une autre, cela aide le gouvernement qui, sans cela, aurait eu un mal fou à faire adopter un texte sur ce sujet. »*

Corruption et trafic d'influence

Les délits de corruption et de trafic d'influence sont définis par les mêmes articles du code pénal. L'article 432-11 réprime la corruption passive et le trafic d'influence commis par des personnes exerçant une fonction publique. L'article 433-1 réprime la corruption active et le trafic d'influence commis par les particuliers.

● **Corruption.** Punie d'une peine maximum de dix ans d'emprisonnement et d'une amende de 1 million de francs, elle se caractérise par le fait qu'une *« personne dépositaire de l'autorité publique »* accepte ou sollicite *« des avantages quelconques »* pour *« accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction »*. La jurisprudence considère que le versement de sommes d'argent, la remise d'objets de valeur, le paiement de voyages d'agrément ou le règlement de dettes peuvent être des élements constitutifs du délit. Lorsque l'avantage est consenti après la réalisation de l'objet de la corruption, la Cour de cassation subordonne l'existence de l'infraction à l'existence préalable d'un *« pacte de corruption »*. Elle exige aussi la mise en évidence d'un *« lien de cause à effet »* entre le don (ou la promesse de don) et l'acte (ou l'absence d'acte). Lorsque la corruption résulte de relations suivies, l'existence du pacte n'est pas tenue pour nécessaire. *« Les dons récompensant les actes passés ont pour but de faciliter les services futurs »*, notait un arrêt du 29 septembre 1993.

● **Trafic d'influence.** Puni des mêmes peines que la corruption, il se caractérise par le fait, pour une *« personne dépositaire de l'autorité publique »*, d'accepter ou de solliciter des *« avantages »* pour *« abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable »*. La jurisprudence considère que l'obtention effective de la faveur escomptée n'est pas indispensable pour que l'infraction soit consommée.

L'itinéraire éclectique d'un fidèle de l'actuelle majorité

PORTRAIT

Christian Le Gunehec, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation

CE N'EST PAS LE moindre des paradoxes qui émaillent la carrière de cet homme apparemment insaisissable : président de la chambre criminelle de la Cour de *cassation, bientôt* président de la Cour de justice de la République, Christian Le Gunehec aurait dû être un brillant avocat. Premier secrétaire de la conférence du stage en 1952, il renonce finalement au barreau pour se diriger vers la magistrature. Mais là encore, sa vocation n'est pas solidement déterminée puisqu'il va du parquet au siège et du siège au parquet. En fait, Christian Le Gunehec reste, longtemps, un magistrat qui ne requiert ni ne juge : pendant vingt ans, place Vendôme, dans les couloirs et les bureaux du ministère de la justice, il se consacre à l'administration de l'institution. Le hasard a même voulu qu'en 1966 il soit chef du bureau de la législation financière quand fut élaborée la loi sur les sociétés à laquelle se réfère l'arrêt controversé rendu le 6 février.

Gestionnaire efficace, conseiller avisé, il a été directeur des affaires criminelles et des grâces de *1974* à 1979, alors que Jean Lecanuet, Olivier Guichard puis Alain Peyrefitte étaient gardes des sceaux. Quand il évoque les souvenirs de cette époque où il tenait un rôle délicat, c'est souvent avec une pointe de *nostalgie. En 1979, il redevient* magistrat à part entière : Alain Peyrefitte le nomme procureur de Paris, un poste éminemment politique où il succède à Paul-André Sadon, qui continue à tenir fermement les rênes du parquet en devenant procureur général près la cour d'appel.

DÉCISIONS DÉCONCERTANTES

En 1986, M. Le Gunehec s'écarte à nouveau de la magistrature pour devenir directeur de cabinet de Jacques Chaban-Delmas, alors président de l'Assemblée nationale. Il le restera deux ans, avant de faire un nouveau retour à l'institution judiciaire. Cette fois, il est juge, mais un juge qui juge les juges : en 1988, il est nommé président de la chambre criminelle de *la Cour de cassation.*

Etrange parcours d'un homme qui a su s'adapter avec aisance à chaque situation en tenant des rôles très différents. Ce marin passionné de voile sait se montrer affable en toute circonstance, même *s'il ne peut dissimuler une certaine* rigidité dans l'adversité. Désormais, son visage est associé aux décisions de la chambre criminelle. Même si cette juridiction se prononce dans une très forte collégialité – puisque plus de vingt magistrats peuvent siéger ensemble –, le nom du président reste attaché à chaque arrêt important.

Ce phénomène est renforcé par les commentaires que Christian Le Gunehec livre bien volontiers à la presse à la sortie de l'audience, en souriant aux caméras. A chaque étape de la longue construction de la définition du crime contre l'humanité, il explique ainsi l'arrêt par le menu. De la même manière, il a, par ses propos, apposé son sceau sur la décision qui ouvrait la porte à de nouvelles poursuites contre le docteur Garretta, pourtant condamné définitivement dans l'affaire du sang contaminé. Et parmi un certain nombre de décisions déconcertantes figure le rejet du pourvoi d'Omar Raddad.

A la veille du départ de Pierre Drai, le nom de M. Le Gunehec avait été cité pour le remplacer. Mais sa nomination n'entrait pas dans le jeu de dominos auquel s'est livré le ministère de la justice pour placer ses fidèles aux postes de procureur général de la Cour de cassation et de procureur général de la cour d'appel de Paris. Demain, donc, Christian le Gunehec restera juge, pour juger des ministres.

Maurice Peyrot

L'Eglise catholique crée une association pour agir en justice

Elle souhaite pouvoir « défendre la liberté religieuse »

COMMENT intervenir sur le terrain judiciaire sans risquer de restaurer une image « inquisitoriale » de l'Eglise ? C'est à cette question que les évêques français viennent de répondre en créant une association habilitée à défendre l'Eglise contre les atteintes « *à la liberté religieuse, au respect des croyances, aux dogmes, aux principes, à la doctrine et aux institutions catholiques* », selon les termes des statuts rédigés avec la collaboration de Mᵉ Thierry Massis, avocat au barreau de Paris. Appelée Croyances et libertés, elle se propose d'agir « *par toutes les voies de droit et notamment sur le plan judiciaire* », en se fondant sur la loi de 1881 sur la liberté de la presse et sur celle de 1972 qui sanctionne la diffamation pour des motifs raciaux ou religieux.

Les évêques français estiment, en effet, qu'un seuil a été dépassé par certains médias dans le libre jugement à porter sur les décisions de l'Eglise et dans l'exercice de la critique et de la caricature. Ils s'inquiètent d'un accroissement des « *attaques* » contre le pape et le catholicisme, et citent comme exemple la publication, en 1995, par l'association Act Up, d'une page de publicité montrant une photo du pape surmontée du slogan : « *Cet homme est un assassin.* » De même avaient-ils été courroucés par une illustration de l'hebdomadaire *VSD* montrant une femme nue sur une croix à la place du Christ. L'an dernier, une émission d'« Envoyé spécial » sur « *un nouvel ordre moral* » avait aussi ému les milieux catholiques.

Cette décision de l'épiscopat marque une rupture avec l'attitude conciliatrice qui est traditionnellement la sienne quand l'Eglise est mise en cause. Ainsi ne fait-il jamais usage du droit de réponse prévu par la législation sur la presse. Mais l'association qu'il vient de créer se donne les moyens de réagir, surtout en cas d'« *atteintes graves* ». Ce ne sera pas « *un instrument d'attaque et de polémique, mais de défense de la justice et de la vérité* », précise toutefois le Père Olivier de La Brosse, porte-parole de la conférence épiscopale.

DÉLAI DE CINQ ANS

La patience de l'Eglise était de plus en plus mal comprise et jugée comme naïve par des fidèles qui s'estiment souvent « *insultés* ». Les traditionalistes, proches du Front national, ont depuis longtemps créé une association, l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française (Agrif), qui porte plainte dans les affaires où elle estime salie l'image de l'Eglise. Depuis plusieurs années aussi, l'épiscopat subit la pression d'une association intitulée Avenir de la culture, filiale de la secte d'origine latino-américaine Tradition-famille-propriété – épinglée dans un rapport parlementaire français en 1996 –, qui milite contre le traitement, par la télévision, des questions familiales et religieuses.

Afin de marquer autrement sa présence sur le terrain médiatique, l'épiscopat dote son association d'objectifs plus larges : « *Lutter contre toute forme de racisme* », « *faire connaître et défendre la pensée chrétienne et les positions de l'Eglise catholique face aux grandes questions de notre temps* ». Le code de procédure pénale impose toutefois cinq ans d'existence aux associations avant de pouvoir entamer toute action en justice.

Henri Tincq

Riposte au projet d'interdiction du travail précaire dans le nucléaire

A l'aide d'un questionnaire nominatif, la société Manpower demande à ses intérimaires si la mesure envisagée par le gouvernement « est une bonne chose »

« ***PENSEZ-VOUS** que l'interdiction de l'intérim dans le nucléaire serait pour vous : une bonne chose ; une mauvaise chose ?* » L'entreprise de travail temporaire Manpower diffuse depuis le 28 janvier à ses intérimaires un questionnaire en dix points qui se présente clairement comme une contre-offensive au projet du ministère du travail : « *Le gouvernement prévoit d'interdire l'intérim et le contrat à durée déterminée dans les sites nucléaires*, prévient le texte. *Nous avons besoin de votre opinion.* »

Après la révélation, dans ces colonnes, d'une note d'orientation des services du ministère du travail visant à interdire les emplois précaires dans les zones contrôlées des sites nucléaires, endroits à hauts risques de radiations (*Le Monde* du 23 janvier), la riposte est en train de s'organiser. Les deux principales entreprises de travail temporaire, Promatt et Unett, avaient déjà, logiquement, manifesté leur désaccord avec le projet. Lors de la réunion annuelle du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels, jeudi 6 février, le ministère a tenu bon et maintenu ses positions, malgré les arguments des représentants du patronat. Au total, les « *précaires du nucléaire* » sont environ 8 000, dont près de 3 000 travaillent en intérim.

« TRAVAILLEURS JETABLES »

L'agence Manpower fourbit ses armes de son côté. Dans une lettre d'accompagnement au questionnaire datée du 28 janvier, la société explique que le projet de décret « *doit devenir définitif dans quelques semaines* » et ajoute : « *Si tel était le cas, nous ne serions plus en mesure de vous proposer des missions en zone contrôlée.* » En effet, les syndicats du secteur réclament, une fois adoptée l'interdiction de la précarité, l'intégration en contrat à durée indéterminée des personnels concernés.

Après avoir brandi la menace du chômage, Manpower demande à chacun de ses intérimaires de se présenter à son agence, de préférence avant le 31 janvier, pour répondre à une enquête qui doit servir « *au ministère du travail* » de manière « *à avoir* [son] *appréciation sur les conditions de travail en zone contrôlée* ». Le document, nominatif, « *restera confidentiel* », assure l'agence d'intérim.

Cherchant visiblement à évaluer le nombre de ses agents employés sur les sites nucléaires et à identifier les tâches auxquelles ils sont affectés (tuyautage-soudage, échafaudage-calorifugeage, robinetterie, etc.), Manpower demande en outre à ses intérimaires s'ils ont reçu une formation à la radioprotection et à combien se monte leur taux annuel d'exposition aux rayonnements ionisants (dosimétrie).

La question ne manque pas de surprendre : légalement, seules les sociétés d'intérim bénéficiant du label du Comité français pour la certification des entreprises employant du personnel intervenant dans les installations nucléaires (Cefri) sont autorisées à envoyer leurs agents en zone contrôlée. Lesdits agents doivent en outre avoir suivi un stage obligatoire baptisé « qualité-sûreté-prestataire » (QSP), assorti de formations de remise à niveau régulières, pour intervenir en zone contrôlée.

La dernière question posée, qui porte le numéro 10, pourrait prêter à rire si la santé publique des travailleurs n'était en cause : « *Vous reconnaissez-vous dans la description faite par les médias de "travailleur jetable" ?* », demande Manpower. Il semble évident que l'intérimaire, menacé de perdre son emploi, ne pourra répondre que par la négative. On peut donc d'ores et déjà imaginer la teneur des résultats bientôt présentés par l'agence d'intérim aux pouvoirs publics...

Laurence Folléa

Eviter « la gestion de l'emploi par la dose »

Dans sa « note d'orientation », le ministère du travail et des affaires sociales, constatant que ce sont « *sur les postes les plus exposés que se trouve le plus grand pourcentage d'emplois précaires* », annonce son intention de « *restreindre l'accès à des activités potentiellement dangereuses de travailleurs qui peuvent être plus vulnérables en raison de leur statut* ». Cette interdiction pourrait concerner 3 160 personnes, selon les estimations du ministère. Au total, plus de 35 000 intérimaires travaillent dans les installations nucléaires d'EDF, de la Cogema, du Commissariat à l'énergie atomique et de la direction générale à l'armement. Une telle mesure pourrait mettre fin à la « *gestion de l'emploi par la dose* ». Depuis des années, en effet, les exploitants du secteur sont accusés d'utiliser la mesure des doses de rayonnement ionisants à des fins d'organisation du travail et non de prévention sanitaire.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : six des sept membres présumés d'un réseau islamiste de Lille ont été** condamnés, vendredi 7 février, par le tribunal correctionnel de Paris, à des peines allant de dix mois de prison – dont cinq avec sursis – à cinq ans ferme. Les six hommes avaient été interpellés après la découverte au domicile de l'un d'eux, en mars 1994, de 551 fausses cartes d'identité algériennes vierges, et 606 fausses attestations vierges du Haut commissariat au service national algérien (*Le Monde* daté 26-27 janvier).

■ **ÉLECTIONS : 7 personnes sur 1 579 ont répondu**, vendredi 7 février, à la convocation du tribunal d'instance à la suite de la découverte, à la mairie du 3ᵉ arrondissement de Paris, d'un fichier de 800 noms d'électeurs. La nouvelle équipe municipale, à majorité socialiste, soupçonne des inscriptions contestables sur ce fichier retrouvé dans le disque dur d'un ordinateur de la mairie dirigée, avant juin 1995, par Jacques Dominati (UDF).

■ **EXPULSION : un ressortissant tunisien de trente-neuf ans, malade du sida, a été expulsé** vers son pays, vendredi 7 février, alors qu'il détenait un document provisoire de séjour en France valable jusqu'au 4 juin 1997. La Cimade a déposé un recours auprès de la Commission européenne des droits de l'homme de Strasbourg, qui veille à l'application de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.

■ **MARCHÉS PUBLICS : une information judiciaire pour « favoritisme » visant l'ancien maire de Sète** (Hérault), Yves Marchand, député UDF-FD, a été ouverte, mercredi 5 janvier, par le parquet de Sète. L'affaire concerne l'attribution, en 1993, d'un chantier dit « *du Pont des Sétois* », d'un coût de 8,5 millions de francs, à l'entreprise Campenon-Bernard, filiale de la CGE.

■ **RAMADAN : la fête de l'Aïd El-Fitr,** qui marque la fin du mois du jeûne musulman du ramadan, a été fixée au samedi 8 février par plusieurs organisations musulmanes de France dont l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). Le ramadan avait commencé le 10 janvier.

CARNET

DISPARITIONS

■ **IVAN SKALA**, poète communiste tchèque, Ivan Skala, est mort jeudi 6 février à Prague à l'âge de soixante-quatorze ans. Ecrivain officiel, Skala, de son vrai nom Karel Hell, fit une carrière d'apparatchik modèle et influent pendant les quarante années du régime communiste, siégeant même entre 1962 et 1971 au comité central du PC. Il avait débuté en 1945 comme journaliste au quotidien communiste *Rude Pravo* et à l'hebdomadaire culturel *Tvorba*, où il donnait le ton à la critique littéraire condamnant les poètes renégats tels le futur prix Nobel 1985 Jaroslav Seiserd. De 1957 à 1968, il dirigea les éditions Mlada Fronta (Jeune Front) puis, de 1960 à 1982, Chesaoslolovensky Spisovatél (L'écrivain tchécoslovaque), les deux principales institutions littéraires du pays. Pendant la dernière décennie du régime, il présida l'Union des écrivains, où il empêcha toute ouverture. Sa poésie, influencée à ses débuts par Frantisek Halas et Vladimir Holan, deux grands poètes de la génération de Seiserd, prit rapidement la voix du réalisme socialiste qu'elle ne quitta plus. Il traduisit aussi en tchèque de la poésie russe, bulgare, ukrainienne et anglaise. Né le 6 octobre 1922, Ivan Skala vivait retiré mais continuait d'écrire des poèmes, pour le tiroir, faute d'éditeurs. Il s'est éteint sur un banc dans un jardin de la capitale, au cours de sa promenade quotidienne.

■ **LARBI BATMA**, batteur et parolier du groupe musical marocain Nass El Ghiwane, dont il fut l'un des fondateurs, est mort d'un cancer du poumon, jeudi 6 février, à l'âge de quarante-sept ans. Depuis la fin des années 60, le groupe Nass El Ghiwane occupait une place de premier plan dans la musique populaire et engagée dans le monde arabe. Avec leurs chansons qui parlent de liberté, les quatre membres du groupe provoquaient de véritables phénomènes de transe. Larbi Batma, originaire des faubourgs de Casablanca, était aussi l'auteur de plusieurs pièces de théâtre, de romans ainsi que de poèmes.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. Lionel GOSSET
et
Mᵐᵉ, née **Sophie SELIGMANN**,
ont la joie d'annoncer la naissance de

François.

Paris, le 2 février 1997.

Adoptions

Catherine FROT
et
Michel COUVELARD

ont la joie d'annoncer l'arrivée chez eux de

Suzanne,

née le 11 octobre 1996.

Décès

– Marion et David,
ses enfants,
Zeyno Arcan,
sa compagne,
Hélène et André,
ses parents,
Jean-Loup, Christiane, Arnaud, Lisa,
son frère, sa belle-sœur et leurs enfants,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part de la mort de

Jean-Marie BARTEL,

qui a mis fin à ses jours, le 22 janvier 1997. S'il avait seulement pu garder pour lui un peu de l'amour qu'il portait aux choses de la vie.

La levée du corps aura lieu à l'Institut médico-légal, le 12 février, à 10 heures.

Un hommage sera rendu à Jean-Marie, le 12 février, à 13 h 15, au grand salon du cimetière du Père-Lachaise. L'incinération débutera à 14 h 15.

Cette annonce tient lieu de faire-part.

– Bernard et Christiane Franck,
Catherine Franck,
Denis Franck et Valérie Moreau,
Lyphea Khun-Franck,
Eva Lebruchec-Franck,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques FRANCK,

survenu le 6 février 1997.

Les obsèques auront lieu le lundi 10 février, au cimetière parisien de Montmartre.

On se réunira à la porte principale, avenue Rachel, Paris-18ᵉ, à 9 heures.

– Le conseil de surveillance,
Le directoire,
L'équipe de direction,
Et l'ensemble du personnel
du Groupe BEC,
ont la tristesse de faire part du décès de

Henri BEC,
président du conseil de surveillance,

survenu le 7 février 1997, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Les obsèques auront lieu, le lundi 10 février, à 11 heures, au complexe funéraire de Grammont, à Montpellier.

La famille serait heureuse que vos témoignages de sympathie se concrétisent par des dons au comité départemental de la Ligue contre le cancer (s/couvert de l'Entreprise BEC, 34932 Montpellier Cedex 9).

L'incinération aura lieu dans l'intimité.

– Le président du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France et d'outre-mer et de la Fédération nationale des travaux publics,
Et les membres des conseils d'administration,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri BEC,
vice-président du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France et d'outre-mer,
administrateur de la Fédération nationale des travaux publics,
président de la commission fédérale du matériel,

survenu, le vendredi 7 février 1997, dans sa cinquante-cinquième année.

Les obsèques auront lieu, le lundi 10 février, à 11 heures, au complexe funéraire de Grammont, à Montpellier (Hérault).

L'incinération aura lieu dans l'intimité.

– Les membres du conseil d'administration,
Et les adhérents du Syndicat professionnel des terrassiers de France,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri BEC,
président fondateur
du Syndicat professionnel
des terrassiers de France,

survenu, le vendredi 7 février 1997, dans sa cinquante-cinquième année.

Les obsèques auront lieu, le lundi 10 février, à 11 heures, au complexe funéraire de Grammont, à Montpellier (Hérault).

L'incinération aura lieu dans l'intimité.

– Mᵐᵉ François Bernot, née Françoise Forichon,
son épouse,
Christine et Gérard Molenat,
Yves Bernot,
Nicole et Gérard Assayag,
Monique Bernot,
Béatrice et Christian Fonvieille,
Paul Bernot,
Emmanuelle Bernot,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Mᵐᵉ Paul Bernot,
sa mère,
M. et Mᵐᵉ Robert Forichon,
ses beaux-parents,
M. François Darmenton,
son oncle,
Et toute sa famille,
font part de l'entrée dans la Lumière de Dieu du

général (c.r.) François BERNOT,
officier de la Légion d'honneur,
médaillé militaire,
commandeur de l'ordre national du Mérite,

survenue le 5 février 1997. L'Eucharistie sera célébrée le lundi 10 février, à 15 heures, en l'église de Guior, Le Bez (Tarn).

21, rue Noulet,
31400 Toulouse.

– Le 6 février 1997,

Mᵐᵉ Roger CHASTEL,
née **FROMONT**,

est entrée dans la paix du Seigneur dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

De la part de
Mᵐᵉ Christiane Dobbelaere,
sa fille,
Ses petits et arrière-petits-enfants.

Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 11 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain, à Saint-Germain-en-Laye.

– Yvonne et Olivier Collet,
Mˡˡᵉ Geneviève Collet,
Marianne et Maële Collet,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Michel COLLET,
née **Geneviève PERIN**,

survenu le mardi 4 février 1997.

L'office religieux sera célébré en l'église Notre-Dame de Passy, rue de l'Annonciation, à Paris-16ᵉ, le mardi 11 février, à 14 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Hardricourt (Yvelines) le même jour, à 17 heures.

– M. Pierre Feilhès,
ses enfants Clotilde et Cyprien,
Mᵐᵉ Monique Desgranges,
M. et Mᵐᵉ Benoît Desgranges
et leurs enfants,
Elisabeth Desgranges, Giuseppe Perrotta
et leurs enfants,
Paul Desgranges, Laure Robin,
M. et Mᵐᵉ Antoine Desgranges
et leur fille,
M. et Mᵐᵉ Louis Feilhès,
M. et Mᵐᵉ Denis Feilhès
et leurs enfants,
François Feilhès, Annie Riva
et leurs enfants,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Cécile FEILHÈS,
née **DESGRANGES**,

dans sa trente-sixième année, le 6 février 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Saissac (Aude), le 8 février.

– M. Tony Mayer,
son mari,
Mᵐᵉ Nelly Cahen,
sa sœur,
Ses neveux, petits-neveux
et arrière-petits-neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Tony MAYER,
née **Thérèse RAYNAL**,

survenu le 6 février 1997, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques ont eu lieu ce samedi 8 février, à 11 heures, au cimetière de Ménerbes (Vaucluse).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Françoise Montes,
son épouse,
Mathieu et Aurore Montes,
Laurent et Isabelle Montes,
Gilles Montes et Marylène,
ses enfants,
Maxime, Benoît, Julie, Lucas, Antoine et Charlotte,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri MONTES,

survenu le 1ᵉʳ février 1997, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Il a été inhumé, le 5 février, dans l'intimité, à Bazoches-sur-Guyonne.

29, rue du Général-Bertrand,
75007 Paris.

– Mᵐᵉ Maurice Nache,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mᵐᵉ Marcel Nache
et leur fille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice NACHE,

survenu samedi 1ᵉʳ février 1997, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont été célébrées, mercredi 5 février, à Viroflay.

Cet avis tient lieu de faire-part.

72, avenue Gaston-Boissier,
78220 Viroflay.
Le clos des Longs-Buts,
14360 Trouville-sur-Mer.

– Sa famille et ses amis
ont le regret de faire part de la disparition de

Mᵐᵉ Frédéric PELZER,
née **Juliette BLANCHET**,
croix de guerre 1944,

décédée le 4 février 1997, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Ils rappellent à votre souvenir son mari,

Frédéric PELZER,
croix de guerre 1944,

décédé le 10 mars 1977.

Les obsèques auront lieu au cimetière du Père-Lachaise, lundi 10 février, à 10 h 45.

12, rue de Monttessuy,
75007 Paris.

Anniversaires de décès

Claude REBOUL

nous a quittés il y a dix ans.

Il est toujours dans nos pensées.

– Il y a douze ans,

Victor,

tu nous quittais.

Ce n'est qu'une trop longue absence puisque tu es toujours parmi nous.



HORIZONS

REPORTAGE

Davos, ses stars, sa pizzeria

Les « maîtres de la planète » étaient réunis, pour leur Forum annuel dans la station suisse des Grisons, du 30 janvier au 4 février. Voyage dans les coulisses de ce « village planétaire »



MAIS où est donc passé Raymond Barre ? Davos sans *Barre*, une station de ski sans neige. Cette année, pour le 27e Forum de *l'économie mondiale*, l'un et l'autre se sont faits rares. Présent dès les premiers Forums, dans les années 70, le député maire de Lyon était devenu un pilier incontournable de cette réunion annuelle des « maîtres du monde ». Membre du bureau de la fondation organisatrice, il en était l'un des animateurs, sinon l'un des idéologues. Il s'en était fait le prosélyte en France. Sur l'affiche, son nom avait, cette fois, complètement disparu.

C'était encore, l'année dernière à Davos, la vedette. On le voyait partout. Il participait à plusieurs tables rondes. Rapporteur officiel, Raymond Barre faisait bénéficier de sa science et de sa capacité de synthèse les journalistes tout autant que les PDG distraits par le ski. En quatre points, cinq éléments et *trois codicilles*, il résumait, à leur intention, les grandes tendances de l'économie mondiale et dégageait les risques qui pesaient sur elle. Il en profitait pour distiller, aimablement, quelques anecdotes à propos du séminaire qui réunit, le dimanche matin, les dirigeants politiques présents – plus de deux cents parfois.

Le programme du 27e Forum était cruel : Raymond Barre n'était *plus le petit rapporteur* de cette grande manifestation. Pis encore : il n'était annoncé à aucun des quelque deux cents débats de la semaine. Ni sur « la gestion des grandes cités », ni même sur « l'avenir des systèmes de retraite ». Les organisateurs n'auront pas laissé le professeur s'exprimer sur la grande question qui agite les sommets : « Le capitalisme est-il condamné à redevenir sauvage ? » *Pour rencontrer M. Barre*, les participants n'auront eu qu'une solution : rejoindre l'un des dîners qu'il présidait – sur « la France » le premier, sur « la francophonie », le second.

Raymond Barre et sa femme Eve ne se sont finalement arrêtés cette année à Davos que quarante-huit heures. Ecrasé par ses charges, le député et maire de Lyon a-t-il demandé à être déchargé de ses missions ? *Les organisateurs l'ont-ils* écarté ? L'ancien premier ministre a cédé son rôle de rapporteur à Bill Bradley, sénateur du New Jersey (Etats-Unis) et ancienne star de basket-ball. Un libéral remplacé par un démocrate. Un Français par un Américain.

* * *

Au quatrième étage du Palais des congrès, qui est le cœur médiatique du Forum, se trouve la salle de presse. Les trois cents journalistes de la planète invités à observer les « maîtres du monde » peuvent, un



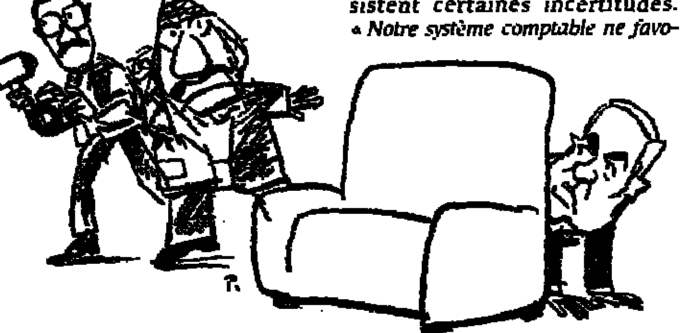
instant, les interroger. Toutes les *demi-heures, ou presque, une nouvelle* tête, un nouveau thème, quelques questions : le Proche-Orient, les télécommunications, la spéculation, les travailleurs... Inspiration. La salle se remplit. *Shimon Pérès* entre. C'est à Davos qu'il avait rencontré Arafat, avec éclat il y a deux ans. « *Je me souviens...* » Avec émotion. Il raconte. Quelques commentaires sur la rencontre entre son successeur et le même Arafat. « *Puisque, ici, on vous dit qu'il faut privatiser tout ce qui a de la valeur, n'est-il pas temps de privatiser la paix ?* », dit-il avec le sourire. Son temps est passé. La presse sort. Michel Bon, *président* de France Télécom, lui succède. Pour le patron du groupe français, un premier échauffement avec la presse internationale avant les *road shows* qu'il devra tenir pour sa privatisation, justement.

Nouvelle inspiration. La salle est bondée, à nouveau. Flora Lewis, la prestigieuse éditorialiste américaine, observe avec ironie ce gigantesque brouhaha. Ils sont tous là. Les agences, les journaux, les magazines. *Français, Canadiens* ou Bulgares. George Soros, le financier hungaro-américain, entre. Les agenciers attendent avec gourmandise, magnétophones à la main, la moindre déclaration de celui qui fait, dit-on, tomber les monnaies. Les taux trop bas ? Le dollar trop haut ? Wall Street au bord du gouffre ? Satisfait de constater qu'il a toujours de l'influence, le spéculateur new-yorkais refuse de répondre. *Il préfère philosopher sur* l'euro ou l'Europe en 2007 et donner quelques leçons aux gouvernements. Il s'est libéré deux heures pour la presse. Disponible jusqu'à 18 heures.

A nouveau, la salle se vide. Quelques journalistes européens restent – les agences et les Américains sont partis. Les syndicats ont la parole. Philip Jennings, le président de la *Fédération internationale* des travailleurs (FIET), et Marc Blondel s'expliquent. « *Nous ne serons pas des alibis* », proclame le secrétaire général de FO, un Cohiba – le cigare de Castro – aux lèvres... Au suivant.

* * *

« *Le modèle américain est-il exportable ?* » A la tribune, trois « professeurs » américains et un « élève » français. Louis Schweitzer, le PDG de Renault, a fort à faire face à *Larry Summers*, le numéro deux du Trésor, John Sweeney, le patron du syndicat AFL-CIO, et Steve Forbes, l'ex-candidat à la candidature du Parti républicain. *Habilement*, le patron français joue des divisions du camp adverse. « *Vous ne pouvez exporter un modèle, vous pouvez en tirer des leçons pour vous-mêmes* », conclut le patron du constructeur automobile français. Les Américains n'ont-ils pas eux-mêmes su, en leur temps, appliquer le principe... pour le modèle « Espace ». M. Schweitzer illustre son propos : « *L'une des forces de l'Amérique, c'est l'existence d'un très grand marché unifié* », explique-t-il. Il souhaite que l'Europe s'en inspire. L'Amérique, c'est un grand marché sans frontières. « *En Europe, nous avons déjà supprimé les barrières douanières.* » Les Etats-Unis, c'est un grand marché avec une monnaie unique. « *C'est la raison d'être de l'euro.* » Et il ajoute : « *L'Amérique, c'est aussi un marché où l'on parle partout la même langue. L'anglais devrait devenir la lingua franca de l'Europe* », suggère-t-il... dans un anglais parfait. Elle l'est déjà à Davos – au Palais des congrès, mais pas dans le village. La Suisse n'est pas dans l'Union, il est vrai.



* * *

« *L'économie russe n'est plus sous l'emprise de la Mafia.* » A la tribune, Mikhaïl Khodorkovsky, trente-quatre ans, le plus jeune des intervenants, tente, après Viktor Tchernomyrdine, le premier ministre de Russie, de convaincre les 4 500 milliards de dollars de chiffres d'affaires réunis en séance plénière que son pays est devenu « *un pays normal* ». La Russie, un pays où il fait bon investir. Il avoue qu'y subsistent certaines incertitudes. « *Notre système comptable ne favorise pas la transparence, notre législation n'est pas encore parfaite, mais nous progressons* », explique-t-il, ajoutant : « *Nous avons besoin de votre assistance.* »

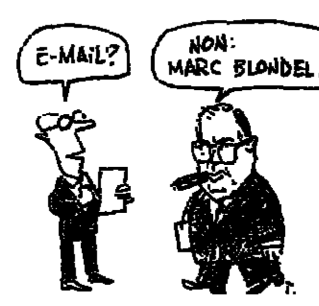
La fine moustache, derrière ses lunettes cerclées, le jeune banquier russe a l'air d'un enfant sage, d'un étudiant en troisième cycle de gestion à Harvard. Avec une bande de copains des Jeunesses communistes et l'argent de quelques « apparatchiks », il a fondé, à l'époque de la perestroïka, « sa » banque, la Menatep. C'est aujourd'hui l'une des principales banques « privées » de Russie. Une banque puissante, *mais étrange. Désigné par les organisateurs de la manifestation* comme l'un des « *global leader for tomorrow* », il reste discret, très discret, sur ses affaires. Aucune indication, dans la bible du forum – la liste des participants, accompagnée des CV et bilans de leur entreprise – sur les actifs et les effectifs de sa banque. Aucune réponse non plus sur les dernières affaires dans lesquelles la banque a été impliquée, à Moscou...

* * *

Le monde est en train de devenir un « village planétaire », l'économie mondiale un gigantesque réseau unique. Joli sujet de débats. « Construire une société en réseaux » : *c'était, cette année*, le thème du Forum. Débarqués à Davos, au fin fond de la Suisse alémanique, les Américains n'ont pu qu'être confortés dans leurs évidences : malgré leur toute-puissance, ils n'ont pas encore réussi à brancher toute *la planète sur leurs* réseaux. L'Afrique n'est pas le seul maillon manquant. La Suisse en est *un autre, ou presque !*

Bill Gates, la star du Forum, le fondateur et PDG de Microsoft, était ravi de participer à cette manifestation. Il y a été reçu comme un véritable chef d'Etat, dans l'hôtel des chefs d'Etat justement, le Seehof. *Il n'aura qu'un seul regret* : Bill, l'homme le plus riche du monde, n'a pu consulter son courrier électronique sur le Web depuis sa chambre. Impossible de s'y connecter sur Internet. *Le patron* de Businees Week, l'influent magazine américain, Stephen Shepard, s'est retrouvé dans un hôtel sans *téléphone direct*. Faute d'un standard dans la nuit, il ne pouvait joindre New York. Quant à Michael Elliott, le responsable des éditions internationales de Newsweek, il n'a pu brancher son rasoir, pour cause d'incompatibilité entre les prises électriques américaines et suisses !

Bill Gates, le fondateur et PDG de Microsoft, a été reçu comme un chef d'Etat. Il n'aura qu'un seul regret : il n'a pu consulter son courrier électronique depuis sa chambre. Impossible de s'y connecter sur Internet



Le monde n'est pas encore *un réseau*.

Il ne s'est pas encore non plus totalement « américanisé ». Les « rigidités » tant dénoncées à l'intérieur du Palais des congrès par les économistes comme la source du *chômage en Europe, les participants* américains en voyaient tous les jours à la sortie de leur « bunker ». A Davos, une station fréquentée surtout le week-end, « DD », comme tous les autres supermarchés, est fermé le dimanche. Pendant les six jours du Forum, la pizzeria Da Elio sera débordée : que n'a-t-elle embauché, le temps du congrès, un personnel supplémentaire, *s'interrogaient* les New-Yorkais, également surpris par la pénurie de taxis ou les horaires d'ouverture, pour le moins limités, de Swiss Telecom...

Tout cela ne gène, certes, pas vraiment les « maîtres du monde ». Ils ont, tous un téléphone cellulaire, une voiture de fonction et un chauffeur. A Davos comme dans le « village planétaire » annoncé, il y a bien les « have » et les « haven't », les connectés et ceux qui ne le sont pas.

* * *

Klaus Schwab, le fondateur du Forum, pouvait être satisfait. Une fois de plus, il allait créer l'événement, la réconciliation entre les peuples, sous l'œil des PDG ravis réunis à Davos. Le sommet bosniaque prévu n'aurait pas lieu. Jacques Chirac aura finalement renoncé au voyage. Le sommet sera donc proche-oriental. Les Rois mages – Nétanyahou, Arafat et Moubarak – sont là. Une déception pourtant, il n'y aura pas de photo de l'événement. Tout au long de son séjour, aidé d'un service d'ordre viril, le premier ministre israélien cherchera à éviter la photo qui tue, celle qui l'aurait immortalisé au côté du *chef de* l'Autorité palestinienne.

C'est donc séparément, au grand dam de M. Schwab qui aurait *tant aimé sceller* l'union sacrée et la paix au Proche-orient, que Hosni Moubarak d'abord, Yasser Arafat ensuite et Benyamin Nétanyahou enfin, monteront à la tribune, dimanche 2 février. « Bibi » a voulu éviter l'erreur politique commise par son prédécesseur, Shimon Pérès, lorsque deux ans plus tôt, tiré par Yasser Arafat qui lui tendait la main, il avait grimpé, quatre à quatre, les marches du Palais pour se retrouver avec le chef de l'OLP face aux photographes et aux caméras de *télévision. Des images largement* exploitées, en Israël, par les adversaires des travaillistes, par le Likoud notamment, et qui auraient contribué à leur faire perdre les élections, en mai.

La veille, lors d'un dîner informel *organisé autour de plusieurs* responsables politiques et économiques de la région, MM. Arafat, Moubarak et Nétanyahou – lequel avait rejoint Davos dès vendredi *matin pour effectuer*, en compagnie de son épouse, quelques descentes de ski avant le shabbat – avaient commenté la situation au Proche-Orient. Séparément, chacun à une table distincte. En se tournant ostensiblement le dos et dans un climat pour le moins tendu, selon certains. En s'adressant directement l'un à l'autre et dans une ambiance plutôt décontractée, affirmaient d'autres convives. Fragiles *témoignages...*

M. Nétanyahou était, certes, venu parler politique avec MM. Arafat et Moubarak – leurs discussions ont débouché sur la reprise des *pourparlers israélo-palestiniens* quelques jours plus tard, cette fois à Erez, point de passage entre l'Etat juif et la bande de Gaza – mais le premier ministre israélien était surtout venu jouer les représentants de commerce. Un petit déjeuner destiné à un cercle restreint de journalistes spécialisés. Une intervention publique en séance plénière. M. Nétanyahou a longuement vendu « Israël Inc. » à cette communauté des affaires, plutôt séduite. Il a vanté les succès économiques de son gouvernement et les atouts technologiques de son pays. Israël est doté, a-t-il rappelé, d'un taux de scientifiques per capita supérieur à celui des autres pays. Une « route 128 » en puissance, à l'image de la célèbre artère du high tech américain qui s'est bâtie autour du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Une université où le premier ministre israélien a justement obtenu son master en... management studies.

Erik Izraelewicz et Serge Marti
Dessins : Pancho

Le New Look de Monsieur Dior

En février 1947, un couturier bouleversait la mode. Epaules douces, taille fine et jupe en corolle, un style était né. Jalousé par l'Amérique, cet « air nouveau » redonna à Paris son rang de capitale du chic. Cinquante ans après, ce coup de maître symbolise toujours l'âge d'or

POUR beaucoup, Christian Dior est né le mercredi 12 février 1947. Ce jour-là, sa première collection défile dans les salons fleuris du 30, avenue Montaigne, à Paris, devant Rita Hayworth, la Beegum, les Noailles, Jean Cocteau, Francis Poulenc, l'illustrateur-décorateur Christian Bérard, dit « Bébé », et toutes les créatures de la Café Society. A 10 h 33, les chroniqueuses tirent sur leur jupe, parce qu'elles se sentent déjà démodées. Basques, longueurs, décolletés, tout a changé, tout va changer. Les quatre-vingt-dix modèles virevoltent, dansent et tourbillonnent, dans le silence qui précède les bravos. Paris grelotte par -6o et vit toujours à l'heure des tickets de rationnement. Le Festival de Cannes n'est pas encore inauguré qu'un couturier met en scène les femmes, attentif à faire de chaque robe une apparition, nommée « Amour », « Tendresse », « Bonheur ». Longueurs, tourbillons, folies. Sous les delphiniums bleus, les pois de senteur roses et le muguet blanc, le plaisir.

« *It's quite a revolution, dear Christian. Your dresses have such a new look !* » (« C'est vraiment une révolution, cher Christian. Vos vêtements ont un air si nouveau ! »). Avec sa formule-sésame, Carmel Snow, directrice du puissant mensuel américain *Harper's Bazaar*, va baptiser ce style et faire passer au rang de légende cet événement que les quotidiens français, à la suite de trois semaines de grève, tarderont à écrire. Transmise par les câbles sous-marins, répétée dans les « téléphones intercontinentaux », la bombe du New Look fera en quarante-huit heures *« le tour des deux Amériques »*, comme s'en souviennent les témoins de l'époque.

Cette année-là, le général de Gaulle appelle au *« rassemblement pour le redressement de la France »*. Dior, lui, redresse la mode avec des diktats oubliés, impose aux femmes une ligne – « Corolle » –, première d'une série interrompue en 1957, date de sa mort. *« Je voulais que mes robes fussent construites, moulées sur les courbes du corps féminin, dont elles styliseraient le galbe. J'accusai la taille, le volume des hanches : je mis en valeur la poitrine. Pour donner plus de tenue à mes modèles, je les fis doubler avec tous les tissus de percale ou de taffetas, renouant ainsi avec une tradition depuis longtemps abandonnée. »*

A quarante-deux ans, cet ancien modéliste de Lelong, qui se trouve des airs de « Monsieur Perrichon », va reconquérir Paris, le monde et la mode. Missionnaire de l'éphémère, il défend les couleurs d'un nouvel art de plaire fondé sur la contrainte, longues jupes à mille plis, gorges-postiches et guêpières : *« Nous sortions d'une époque de guerre, d'uniformes, de femmes-soldats aux carrures de boxeurs. Je dessinais des femmes-fleurs, épaules douces, bustes épanouis, tailles fines comme lianes et jupes larges comme corolles »*, écrira t-il dans ses Mémoires, *Christian Dior et Moi*, parus en 1956 (Bibliothèque Amiot Dumont).

En ce début de l'année 1947, son nom – que certains écrivent alors d'Yorre, ou Diaure –, figure sur les téléscripteurs à côté de celui de Lord Mountbatten, nommé vice-roi des Indes, de Vincent Auriol, élu premier président de la IVe République, et de Gide couronné par le prix Nobel de littérature. Dior, lui, s'impose comme le maître de la frivolité retrouvée. Aux femmes du monde entier, il offre cet air de rêve que les jeunes gens de province et les richissimes étrangères associent à Paris. *« Nioulouque ! »*, écrira Colette.

En lançant la couleur « Bleu de Paris » ou l'imprimé « Jungle », qu'on retrouvera jusque dans les doublures des imperméables Boussac, le créateur de la robe « Chérie » aux 80 mètres de faille blanche fait mieux que d'inaugurer une maison de couture : il affronte l'Amérique. Les Etats-Unis, *via* le puissant Syndicat international des travailleurs du vêtement féminin, boudent la haute couture parisienne, à laquelle le faste des nouvelles riches du marché noir pendant l'occupation nazie sert de repoussoir.

Les confectionneurs américains déclarent New York capitale mondiale de la mode ? Christian Dior joue les sauveurs. *« Dior a fait pour la couture parisienne ce que les taxis de Paris ont fait pour la France lors de la bataille de la Marne »*, diront les *Frenchies*. Une guerre s'engage. Les premières réactions sont parfois violentes. *« Les scandales du luxe français ! Une insulte à nos soldats qui se battent »*, titre un quotidien de l'Ouest américain le 13 février 1947. *« Dans chaque modèle de Paris, on peut couper deux robes américaines ! Et les Français disent qu'ils sont pauvres ! Qu'ils manquent de textile ! Ils nous en demandent avec impudence ! »* Un club s'est créé, The Little Below the Knee Club, défendant la jupe courte. Le Comité de production de guerre américaine va même jusqu'à proposer une censure de la presse, visant à *« empêcher les journaux, magazines et agences de mettre en évidence les modes parisiennes, qui sont une violation flagrante de la silhouette imposée par la guerre »*.

Et, pourtant, l'Amérique, fortement influencée par ses prêtresses du look (Carmel Snow, Bettina Ballard), va suivre. La nouvelle de l'allongement des jupes, de la disparition du *padding* (épaulettes) et des tailles étranglées met en émoi toute la 7e Avenue : à New York, les stocks de « court » s'accumulent. Les acheteurs de Saks, Bendell, ont câblé de Paris : *« Catastrophe ! Les femmes vont mordre comme les mouches à un rayon de miel. »* Avenue Montaigne, la ruche bourdonne. On travaillera même sur les paliers.

Deux ateliers seront bientôt créés. De quatre-vingts personnes à ses débuts, l'équipe de Monsieur Dior va devenir, sous la houlette de Jacques Rouet, directeur administratif, un véritable QG, tour Eiffel de la mode devant laquelle les étrangers se font photographier. On entreprend la construction d'un immeuble de sept étages à la place des écuries. Le parfum Miss Dior est lancé en 1947. Dior New York ouvrira ses portes en 1948. Dior, premier couturier à donner son nom à une marque de bas (1949), est le pionnier des « licences », système de contrats de fabrication, sur lequel repose jusqu'à ce jour une grande partie de l'industrie du luxe français.

Entre 1947 et 1957, la maison, composée de plus de 1 000 ouvrières, vendra 100 000 robes. « Zig Zag », « Cyclone », « Verticale », « Oblique », « Sinueuse », « Tulipe », « H », « A », « Y »... Les lignes se succèdent dans l'euphorie des collections aux allures de premières.

Dans la presse, on compare Christian Dior à un conseiller d'Etat, un fabricant d'automobiles. Pour le photographe Cecil Beaton, c'est *« un curé de campagne en massepain rose »*. Toujours habillé de gris rempart, il ressemble à *« n'importe qui »*, juge le *New York Times*. Ce monsieur timide et un peu chauve s'impose en réalité comme le protecteur et l'amant, le père tranquille et le magicien, imaginant des « robes de crépuscule » au doux nom d'« Aventure », capable de transformer le caprice en décret : *« Pour dîner, plusieurs calots fleuris. Pas d'aigrettes, de crosses ni de paradis »* (ligne « Zig Zag », printemps-été 1948).

Ce grand solitaire entouré de femmes, Mitza Bricard, Maguerite Carré, Suzanne Lulling, Raymonde Zehnacker, soumet la mode aux jeux de l'amour. Il va troubler des rangées de Madame De, les actrices de Hollywood, les bourgeoises de province, assez adroit pour réserver aux féministes américaines et aux ménagères du marché Véron à Paris le triste rôle des harpies qui déchirent ses robes dans la rue.

Né en 1945, le magazine *Elle* sert de relais à cette mode dont ne peut que se réjouir le financier de Dior, Marcel Boussac, le roi du coton et des champs de courses, empereur de la « toile d'avion ». *« Tous les regards sont braqués sur l'ourlet »*, annonce en « une » l'hebdomadaire d'Hélène Lazareff, qui propose de faire gagner à ses lectrices des points tissu. Il faudra attendre 1964 – la bombe Courrèges – pour qu'un couturier inspire un tel sentiment d'urgence.

« Les femmes, avec leur instinct si sûr, ont dû comprendre que je rêvais de les rendre non seulement plus belles, mais plus heureuses. Leur faveur fut ma récompense. » En ressuscitant le « derrière de Paris » et les canotiers Otero, Christian Dior est le premier à lancer la mode rétro auréolée par le souvenir de son enfance. Sa mère surgit d'une gravure Belle Epoque dans l'enchantement du monde d'avant 1914, ces élégances néo-dix-huitième pastellisées de gris « petit jour » et de rose « nuage pâle » dont les robes New Look sont les héritières. Coiffures, fourrures, gants, parapluies, en-cas, sacs, souliers, gaines, Christian Dior, Guitry de la couture française, retrouve dans ses collections l'humeur d'un magasin de frivolités.

En 1947, cette époque de « recommencement », que célèbre Christian Dior dans ses falbalas retrouvés, abritera jusqu'à la fin des années 50 les jeux d'illusions d'une Café Society qui se sait condamnée parce qu'elle n'a rien enfanté d'autre que de la nostalgie. En 1947, les crinolines que Dior a créées pour Yvonne Printemps dans *La Valse de Paris* (Marcel Achard) révèlent cette emprise de l'Histoire.

L'esprit aristocratique des avant-gardes est mort. Paris cède à New York le titre de capitale internationale de l'art et redevient le château de l'étiquette, avec ses bals, ses premières, ses décorateurs pour Pompadour Ve Avenue. En leur offrant un passé, Christian Dior sait attirer ces Américaines que Charles Frederick Worth, le fondateur de la haute couture, avait su admirablement séduire : *« Elles ont la foi, les formes et les francs – la foi en moi, des formes que je sais habiller et des francs pour payer mes factures. »*

Décoré de la Légion d'honneur en 1950, en remerciement des services rendus à l'industrie textile et à l'artisanat, Dior installe la mode française dans cette course à la nouveauté, qui sert cinquante ans plus tard de cache-misère à une industrie agonisante, faute de s'être adaptée à son époque, d'y avoir cru.

En devenant *« l'expression d'une personnalité »*, la haute couture devient avec Dior le *« refuge du merveilleux »*. Ce faisant, ce *« bureau de rêveries »* se capitonne comme l'écrin d'une irrésistible décadence, l'avènement du styliste artificier. Chanel, Vionnet, Grès habillaient les femmes des temps modernes ; Dior, les poupées qu'elles rêvent de redevenir.

La bourgeoisie se réinstalle dans ses meubles et ses carcans. Le mignon, le joli, le féminin en diable, vont figer dans une histoire de longueurs et de couleur, cette mode moins décorative, plus technique, que Cristobal Balenciaga sera le dernier à incarner. *« Il semblait que l'Europe, fatiguée des bombes, désirât tirer des feux d'artifice »*, a écrit Christian Dior, attentif à retrouver à travers ses robes *« un idéal de bonheur civilisé »*.

Epris de bonheur, l'homme se sait brisé par le chagrin, par la perte de ses êtres les plus chers, de ses plus belles années passées au Bœuf sur le toit, dont les robes de cabaret, les roues de plumes, chahuteront l'ombre avec grâce. *« Que je le veuille ou non, toute ma vie s'est exprimée dans des robes »*, disait Monsieur Dior.

Laurence Benaïm



WILLY MAYWALD / ADAGP



W. MAYWALD / MUSÉE DE LA MODE ET DU COSTUME

Silhouette-culte du New Look, le tailleur « Bar ». A droite, Christian Dior en 1948.

« Il a fait pour la couture parisienne ce que les taxis de Paris ont fait pour la France lors de la bataille de la Marne », diront les « Frenchies »

« Tous les regards sont braqués sur l'ourlet », annonce en « une » l'hebdomadaire d'Hélène Lazareff, qui propose de faire gagner à ses lectrices des points tissu

Les événements du jubilé

● **Expositions.** « Christian Dior », Costume Institute, Metropolitan Museum, New York, jusqu'au 23 mars 1997. « Forties Fashion and the New Look », Imperial War Museum, Londres, 12 février-31 août 1997. « La femme mise en scène », Villa Les Rhumbs (maison d'enfance de Christian Dior à Granville), 22 juin-19 octobre 1997. Renseignements à Granville (Manche) au Musée Christian-Dior : 02-33-61-48-21. « Christian Dior secret », chapelle des Pénitents de Callian (village du Var où est enterré Christian Dior), 12-31 juillet 1997. Renseignements : 04-93-87-58-65. « Construction of the body : Dior and the New Look », Talbot Rice Gallery, Université d'Edimbourg (Ecosse), 26 juillet-20 septembre 1997.

● **Film.** *Les Années de Monsieur Dior*, 24 février 1997, Théâtre de Neuilly-sur-Seine, 167, avenue Charles-de-Gaulle. Renseignements auprès de l'Association des anciens de Christian Dior, 2 *bis*, rue du Château, 92200 Neuilly-sur-Seine.

● **Publications récentes.** *Designers History, Ten Years : Christian Dior*, Edition Gap Japan, Tokyo, 1996, 656 p., environ 2 500 F. *Christian Dior, the Man who Made the World New*, de Marie-France Pochna, Arcade Publishing, New York, 1996 (version américaine de la biographie parue en 1994 chez Flammarion, 391 p., 150 F). *Dior*, de Marie-France Pochna, Editions Assouline, 1996, 80 p., 99 F. *The New Look : The Dior Revolution*, de Nigel Cawthworne, Edition Mike Evans, Londres, 1997, 175 p., environ 260 F.



ieur Dior





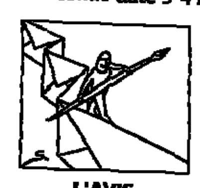
LE COURRIER DES LECTEURS

Notre journal a été condamné, le 29 janvier, à verser 200 000 francs de dommages-intérêts à Jean-Luc Lagardère pour diffamation. Jean-Marie Colombani a fait appel de ce jugement, qui met en jeu, a-t-il expliqué dans *Le Monde* du 31 janvier, *« la liberté de la presse »*. La cour d'appel de Paris rendra son arrêt le 5 mars. Ce conflit a fait réagir nos lecteurs, dont beaucoup nous ont fait part de leur solidarité. Il pose aussi aux journalistes une question importante : la recherche du scoop, c'est-à-dire de l'information exclusive, au risque de se tromper par précipitation, est-elle légitime ?

La part du risque

par Thomas Ferenczi

DE NOMBREUX LECTEURS nous ont assurés de leur sympathie après la lourde condamnation de notre journal pour diffamation envers Jean-Luc Lagardère, dont nous avions écrit à tort, dans *Le Monde* daté 3-4 novembre 1996, qu'il avait été mis en examen pour escroquerie. Plusieurs d'entre eux nous ont adressé des chèques de soutien (que nous leur retournons, avec gratitude, en leur suggérant de manifester plutôt leur fidélité en s'abonnant ou en abonnant leurs amis). La plupart de nos correspondants se disent solidaires de la position exposée par Jean-Marie Colombani, qui, dans un éditorial intitulé « Le prix de l'indépendance » (*Le Monde* du 31 janvier), protestait contre le *jugement du tribunal de* grande instance. Celui-ci créait, estimait-il, *« un précédent dangereux pour la liberté d'informer »*. Nous publions ci-dessous quelques-unes de ces réactions, dont nous remercions les auteurs.



L'AVIS DU MÉDIATEUR

Une minorité de lecteurs, auxquels nous donnons également la parole, expriment au contraire leur désaccord avec l'article de notre directeur. Ces correspondants considèrent que la liberté d'informer n'entraîne pas le droit à l'erreur et que *Le Monde* paie le juste prix de sa faute. Ceux-là soulignent que notre journal a péché par précipitation, *oubliant que le souci du scoop doit s'effacer*, s'il y a le moindre doute, devant le nécessaire respect des personnes.

Le médiateur s'associe pleinement à la position exprimée par Jean-Marie Colombani. Il n'en est pas moins sensible aux arguments développés par ses contradicteurs. Une erreur a été commise, dont *Le Monde* est responsable, et une erreur, même promptement rectifiée, reste une erreur, qu'il eût mieux valu ne pas commettre. Certains de nos lecteurs en concluent qu'il est préférable *de renoncer à un scoop plutôt que de prendre le* risque de se tromper en publiant une information dont on n'est pas absolument sûr. Malheureusement, la question ne se pose pas tout à fait comme la posent nos correspondants.

Pour deux raisons au moins. D'abord, parce que la presse n'a pas pour vocation d'attendre qu'une information soit officielle avant de la rendre publique, si du moins les journalistes ne veulent pas être de simples scribes au service des pouvoirs. Ensuite, parce qu'un doute subsiste toujours, aussi minime soit-il, tant qu'une nouvelle demeure officieuse. Dans ces conditions, le travail des journalistes consiste évidemment à multiplier les précautions pour ré*duire autant qu'il* est possible *l'inévitable* marge d'erreur.

Telle doit être pour la rédaction du *Monde*, au-delà de l'indispensable réflexion sur la liberté de la presse, la principale leçon de l'affaire Lagardère : avant d'imprimer une nouvelle, il convient de la vérifier plus soigneusement encore que nous ne le faisons, de procéder inlas*sablement à tous les recoupements nécessaires*, de tenir compte scrupuleusement de tous les indices qui pourraient l'infirmer. En revanche, cette mésaventure ne saurait nous conduire à abandonner la recherche d'informations exclusives. Dans le paysage actuel de la presse, *Le Monde* ne peut se permettre aucune forme de suivisme. Son ambition est au contraire de donner le ton en précédant les autres sur le terrain même de l'information. C'est aussi sa façon de répondre à ceux qui accusent les journaux de se copier les uns les autres : *paradoxalement*, ce sont souvent les mêmes qui leur reprochent de rechercher les scoops !

CONFIANCE

Avec cette affaire Lagardère, troublante, inquiétante, honteuse, je voudrais vous exprimer, ainsi qu'à toute votre rédaction, notre sympathie, notre confiance. Avec les juges – courageux –, la Cour des comptes, vous êtes le rempart de la démocratie, de nos libertés, de notre honneur. Les méthodes de ceux qui vous attaquent en disent long et nous sommes d'autant plus à vos côtés pour vous soutenir.

Jacqueline Lucas, Libourne

DES RÉDACTEURS HABILES

Décidément, *Le Monde* a des rédacteurs habiles. Dans son numéro du 31 janvier, il cite, en première *page*, *un sondage fort critique en*vers le fonctionnement actuel de la justice française. Et en dernière page de ce même numéro, il s'efforce de se justifier après avoir annoncé qu'un tribunal vient de le condamner lourdement pour *« diffamation publique envers un particulier »*. De là à conclure que *Le Monde* est une pauvre victime de notre « méchante justice » ! Mais je ne pense pas que tous ses lecteurs en soient convaincus. La justice française n'est pas parfaite et elle doit être réformée. Je le pense, comme beaucoup d'autres. Mais le fait qu'un grand journal doive payer 200 000 francs de dommages-intérêts m'afflige beaucoup moins que de voir maintenus en détention « provisoire », *pendant des mois*, des hommes dont on nous dira peut-être un jour qu'ils sont innocents. (...) Il faut rapidement changer cette mauvaise habitude de notre justice.

Père Michel Lelong, Maisons-Alfort

LES GRANDS MOYENS

Je pense sincèrement qu'il est grand temps de réagir. Il faut tout de suite que vous puissiez entreprendre une souscription auprès de vos lecteurs afin de régler ces *200 000 francs. Après l'éviction* d'Ivan Levaï de France-Inter, de Jacques Julliard d'Europe 1 et la « démission » de Philippe Alexandre de RTL, il est manifeste que le pouvoir va désormais employer les grands moyens (c'est-à-dire le fric) pour vous faire taire. Je *ne partage pas toujours l'opinion* de vos éditoriaux, mais c'est une question de vie ou de mort.

Georges Jerosme, Mer (Loir-et-Cher)

PAYER SES ERREURS

Je suis surpris que vous considé*riez comme excessif et exception*nel le jugement qui condamne votre journal dans son différend avec M. Lagardère. (...) Lorsqu'un industriel commet une erreur, il la paie. Lorsqu'un citoyen commet une erreur, il la paie. Lorsqu'un médecin commet une erreur, il la paie. *La presse ne devrait-elle pas* payer ses erreurs au motif de la liberté d'informer ? Cette liberté d'informer, vous l'avez pour informer juste. La liberté d'informer ne donne pas plus de droit à l'erreur que toute autre liberté. Que penseriez-vous du droit à l'erreur au motif de *la liberté* d'entreprendre ? Où cela mènerait-il ? Je tenais à vous dire que votre réaction me déçoit, j'avais une plus haute idée de votre journal et de vous-même. Que vous fassiez appel du jugement me semble normal et relève de votre droit ; que vous éprouviez *le* besoin de justifier cet appel avec de tels arguments me semble dérisoire.

Hervé Renard, La Varenne-Saint-Hilaire

LÉGÈRETÉ

La liberté de la presse a deux aspects. Le premier concerne, comme le rappelle Jean-Marie Colombani, la liberté d'opinion et d'expression. (...) Le second, non *moins important, établit la liberté* d'informer. Cette liberté suppose que les informations publiées soient exactes ou qu'à tout le moins elles apparaissent comme telles et de façon indubitable au moment de la publication. De toute évidence, ces conditions *n'étaient pas remplies dans* l'affaire Lagardère. (...) Il y avait l'« heure limite du bouclage du journal » ! Et on a donc pris le risque de publier une information incertaine, parce qu'elle devait figurer dans le journal sans voir qu'une personne pouvait se trou*ver atteinte. Le scoop contre* la réputation d'un homme... Tout homme soucieux de la dignité des personnes ne peut que condamner la légèreté de la rédaction.

Pierre Muckensturm, Orléans

UN PROCÈS VIL

Je vous écris aujourd'hui pour vous assurer de mon soutien et de ma solidarité dans l'affaire qui vous oppose à M. Lagardère. Je ne dis pas que vous avez raison ; et je ne dis pas que M. Lagardère a tort. Je dis qu'il n'a pas agi comme il sied à un homme de son rang. (...) Il agit à l'endroit du *Monde* comme le féodal qu'il a peut-être toujours été. Qu'il se soit senti ulcéré de n'être pas présenté avec plus d'aménité par vous dans son rapprochement avec Daewoo n'aurait pas dû le surprendre outre mesure, connaissant une certaine tradition française du journalisme qui n'est certes pas un journalisme croupion et dont vous êtes encore les représentants. Je suis sûr que beaucoup de Français auraient compris sa déception s'il l'avait exprimée dans une tribune libre de votre journal, en remettant en cause, point à point, vos arguments et conclusions. (...) Au lieu *de cela, cette misère*, un *procès vil*, de l'argent, des rancunes accumulées, du malentendu répandu, bref la *« chienlit »*, comme aurait dit notre grand héros national.

Maxime Zerkout Strasbourg

MA LIBERTÉ

Je suis abonnée au *Monde* depuis plus de quinze ans. C'est dire si je vous vois vivre, avec vos erreurs, vos imperfections, vos manques... Vous m'informez, vous me faites réfléchir, vous me faites plaisir, vous me donnez de belles *émotions, vous m'irritez aussi !* Mais que des groupes « économico-politiques » tentent de toucher à un cheveu de votre indépendance, non, c'est non. Votre indépendance, c'est ma liberté, notre liberté.

Huguette Legros, Cherbourg

PRÉSOMPTION D'INNOCENCE

La condamnation du journal *Le Monde* pour diffamation ne peut être qu'une grosse erreur de justice puisqu'il est officiellement reconnu par *la justice* qu'une personne mise en examen est innocente jusqu'au moment de toute condamnation. Si la justice reconnaît officiellement l'innocence d'une personne mise en examen jusqu'à toute condamnation, il est impossible que la publication de ce fait de mise en examen, qu'il soit exact ou non, soit tenue par la justice pour une diffamation.

Edward Furs, Lyon

Les ressacs de la mémoire nationale

Suite de la première page

5) La communauté juive elle-même, partiellement anéantie (75 500 juifs déportés sur 300 000), *confrontée à une dou*leur sans rémission, ne trouve guère la force de faire entendre sa voix. Qui aurait osé parler pour les morts ? Que pouvaient dire les survivants ? L'historien Henry Rousso a justement noté que les juifs, bannis par Vichy, ont *pris de surcroît bien* garde de ne pas entretenir *« cette exclusion de la communauté nationale dont ils voulaient à tout prix effacer le souvenir »* (*Esprit*, mai 1992).

6) Enfin, les archives, si souvent invoquées de nos jours, ne laissent alors filtrer qu'une vérité ténue. Ainsi René Bousquet, secrétaire général à la police de Vichy, peut-il déjouer les questions de ses juges en 1949. Aux accusations du procureur général qui lui lance : *« Vous étiez le chef suprême de la police française »*, il peut se permettre de répondre avec aplomb : *« Je vous mets au défi d'apporter la moindre preuve de ce que vous avancez. »*

Ce qui paraît aujourd'hui inouï passait. Aucun chercheur n'avait encore exhumé dans les archives françaises et allemandes les télégrammes et les rapports accablants à mettre à son débit. *Le gé*nocide des juifs n'occupait pas une place centrale dans l'idée que l'on se faisait de la deuxième guerre mondiale. Bousquet avait pu, sans soulever la moindre *bronca*, affirmer : *« Pour moi, sous l'occupation, il n'y avait pas et il ne pouvait y avoir de problème israélite. »* Phrase extraordinaire. Phrase qui gommait d'un coup quatre années de persécutions, de rafles, de déportations, de spoliations. Phrase qui, à sa manière, résume le silence des années 50 et 60.

Mais pourquoi, dans ces conditions, ce sursaut de la mémoire collectif ? Pourquoi, dans les années 70, ce réveil des consciences ? Pourquoi, soudain, comme des coups de cymbales, la diffusion du documentaire *Le Chagrin et la pitié* (1971), la grâce accordée au chef milicien Paul Touvier et le scandale qui s'ensuivit (1972), la publication de *La France de Vichy* (1973) de l'historien américain Robert O. Paxton ? *Pourquoi cette volonté de regar*der le passé en face en écartant le *« voile de l'oubli »* proposé par le président de la République de l'époque, Georges Pompidou ?

Parce que le temps, en ces matières, n'efface rien. Au contraire, il ravive la douleur lorsqu'elle *bute sur un déni de justice. Dans* cette quête, la deuxième génération se montre souvent plus déterminée. La littérature en donne de nombreux exemples. Jean-Claude Snyders, dans son récit *Drames enfouis* (Buchet/Chastel), en donne une illustration en re*traçant par bribes un petit pan de* l'histoire de son père, rescapé d'Auschwitz, et de la sienne, marquée en écho. Mais cette souffrance peut devenir aussi le combat d'une vie, et son sens.

Avec éclat, Serge Klarsfeld a multiplié les offensives depuis trente ans. Tour à tour avocat, militant, chercheur, historien, il ne cesse d'honorer la mémoire de son père, qui fit le sacrifice de sa vie pour sauver sa famille à Nice, en 1943. La conjonction de son histoire personnelle et de ses découvertes explique bien des ressacs de la mémoire contemporaine dans ce domaine.

C'est lui qui, à partir de 1971, réalisant que la plupart des nazis ayant sévi contre les juifs en *France étaient restés impunis*, a exigé et obtenu le procès en Allemagne de Lischka, Hagen et Heinrichsohn. Lui encore, à partir de 1978, qui accuse René Bousquet et Jean Leguay, respectivement le chef de la police de Vichy et son représentant en *zone occupée. Lui enfin qui, dès* mars 1996, intervient auprès de Jacques Chirac pour attirer son attention sur la spoliation des biens juifs et la situation précaire de nombre d'orphelins jamais indemnisés.

A chaque fois, l'historien a en*quêté, fouillé les archives, consti*tué des dossiers. A chaque fois, l'avocat s'est porté partie civile. A chaque fois, son action est révélation d'un passé caché et inédit pour l'opinion. Serge Klarsfeld agit au nom de la mission qu'il s'est donnée, selon la stratégie qu'il s'est fixée. Il voulait que soient tout d'abord punis les responsables allemands, dont l'intention *criminelle* était patente. Ensuite seulement, il s'attaqua aux responsabilités françaises. Par souci de cohérence et de pédagogie. Le travail d'un seul, parfois, peut *éveiller* ou *réveiller la* mémoire de tous.

Laurent Greilsamer

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05

Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F

Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

« Petits » et « grands » d'Europe

« M*ON gouvernement ne décerne pas de notes à d'autres pays. »* C'est en ces termes qu'Helmut Kohl a rassuré son collègue italien Romano Prodi qu'il recevait, vendredi 7 février, à Bonn. Auparavant, le chancelier avait apaisé les « petits » partenaires de l'Alliance atlantique : *« L'idée qu'il existe un directoire au sein de l'OTAN est absurde »*, avait-il dit à propos du sommet à cinq sur les relations avec la Russie. Absurde vraiment ? Le mot *« directoire »* est immédiatement venu à l'esprit du ministre belge des affaires étrangères quand a été connue la suggestion franco-allemande d'organiser une réunion des cinq « grands » pays concernés par la *sécurité européenne* – outre la France et l'Allemagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie. En 1958, à peine revenu au pouvoir, le général de Gaulle n'avait-il pas proposé de créer un tel directoire au sein de l'Alliance atlantique pour que la France retrouve un rôle digne de son rang ?

Qu'elle concerne l'OTAN, *l'Union européenne ou l'OSCE* (l'Organisation pan-européenne de sécurité), qu'elle apparaisse sous le vocable *« directoire »*, *« noyau dur »* ou *« coopérations renforcées »*, l'idée a toujours ses partisans. Ceux-ci ne manquent pas de bons arguments. Dans des organisations de plus en plus larges, régies souvent par la règle de l'unanimité, la paralysie menace si quelques pays ne prennent pas la tête du mouvement, forçant les décisions et entraînant leurs partenaires. Certes la situation de ces différentes institutions n'est guère comparable et le « noyau dur » des premiers membres de *la zone* euro n'a rien à voir avec un éventuel « conseil de sécurité » de l'OSCE qui donnerait un droit de veto à la Russie. Dans tous les cas pourtant, la hantise des « petits pays » est la même : être soumis à la loi des « grands », toujours *prompts à recréer une sorte de* « concert des nations », comme au XIXe siècle.

La France hésite. *La* participation à des clubs exclusifs la valorise. Mais dans l'Union européenne au moins, elle cherche à briser un face-à-face risqué avec l'Allemagne en élargissant les cercles. L'Italie et l'Espagne feraient de bons contrepoids. A *deux conditions* : qu'on ne les vexe pas en les tenant pour quantité négligeable quand les « grands » jouent entre eux ; que Rome et Madrid ne donnent pas parfois l'impression de préférer la tutelle américaine à la solidarité européenne, ce qu'elles ont fait dans la discussion sur le commandement Sud de l'OTAN.

L'Europe ne peut sans doute *plus fonctionner comme l'asso*ciation égalitaire qu'elle voulait être aux débuts du Marché commun. Les Etats qui le veulent doivent pouvoir aller de l'avant sans attendre les retardataires. Cette distinction ne recoupe pas nécessairement la division entre *« grands »* et *« petits »*, qui comporte un autre danger : la formation autour de « grands » pays de coalitions disparates et rivales, comme au XIXe siècle, justement.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aldoy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iena Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La langue diplomatique

LUNDI seront signés à Paris les traités avec les anciens alliés de l'Allemagne : Italie, Bulgarie, Finlande, Hongrie et Roumanie. Chacun de ces *documents* est *rédigé* en anglais, en français, en russe et dans la langue du pays ex-ennemi correspondant. En cas de contestation, seuls feront foi : pour le traité avec l'Italie, les textes anglais, français et russe ; pour les quatre autres traités, les textes anglais et *russe, à l'exclusion du français*.

Le privilège séculaire que notre langue doit non pas à notre puissance matérielle mais à ses qualités propres et au libre consentement des autres pays lui est enlevé ainsi peu à peu. Question de prestige, d'amour-propre national, dira-t-on, pesant bien peu en notre siècle de fer.

Cela pèse bien peu, en effet. Mieux vaut donc rester prosaïquement sur le solide terrain de la technique, de la pratique. Il s'agit simplement d'établir des traités, c'est-à-dire des contrats entre Etats souverains, contrats destinés *à être la loi des parties. Ces actes* juridiques doivent, évidemment, définir les droits et obligations respectifs des Etats contractants avec assez de précision et de clarté pour que l'on puisse exécuter leurs clauses sans incertitude, ou que du moins au cas d'un désaccord l'au*torité chargée de le résoudre* ne soit pas arrêtée par une ambiguïté du texte à appliquer.

Ainsi donc, précision et clarté. C'est parce que le français possède ces deux qualités qu'il est devenu la langue de la diplomatie ; les aurait-il perdues parce que nous n'avons plus notre puissance de jadis ?

Maurice Honoré
(9-10 février 1947.)

EMPLOI La sidérurgie opère une véritable mue. Après avoir perdu 100 000 emplois, Usinor Sacilor recrute à nouveau. C'est en particulier le cas de Sollac, la principale filiale du groupe récemment privatisé. ● CELLE-CI est en train d'embaucher plus de 370 jeunes et devrait poursuivre cette politique jusqu'en 2003 à raison de 50 à 100 recrutements par an. ● EN LORRAINE, Sollac mène une coopération étroite avec l'éducation nationale et l'ANPE. Contrairement à la stratégie mise en place par l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), Sollac reste jusqu'à présent réservé face à l'apprentissage et préfère utiliser des contrats d'adaptation. ● LE PREMIER MINISTRE, Alain Juppé, a convoqué à l'hôtel Matignon, le 10 février, une *« conférence nationale pour l'emploi des jeunes »*, avec comme objectif la mobilisation du patronat sur ce thème.

Sollac embauche ses premiers ouvriers depuis vingt ans

La filiale d'Usinor Sacilor est en train de recruter plus de 370 jeunes. Le groupe sidérurgique devrait poursuivre cette politique pendant plusieurs années. Plutôt que l'apprentissage, celle-ci privilégie la formule originale du contrat d'activité d'un an

FLORANGE
de notre envoyé spécial

Vêtu d'une combinaison gris métallisé, Olivier ne galère plus. A l'issue de deux années passées en apprentissage, puis de six mois en contrat d'adaptation à durée déterminée (CADD), ce jeune homme de vingt-quatre ans a toutes les chances d'être embauché fin février chez Sollac à Florange. Comme Adrien, Jean-Marc, Franck et bien d'autres, il fait presque figure de pionnier. Dans une cité où les effectifs de la sidérurgie sont passés de 10 000 à moins de 4 000 en dix ans, la nouvelle a paru à peine crédible aux Lorrains : Sollac embauche ! Du jamais vu depuis vingt ans ! Si aucun chiffre global n'a été communiqué, Sollac aura recruté en Lorraine cent jeunes depuis novembre 1995, soit à peu près autant que chacun des deux autres grands sites de cette filiale d'Usinor-Sacilor : Dunkerque et Fos.

REPORTAGE
La direction a dû réapprendre l'art et la manière d'embaucher

Mais recruter n'est pas chose aisée quand on en a perdu l'habitude. *« Vers 1984, nous avons embauché des ingénieurs, des cadres et des techniciens supérieurs. Mais depuis cette date, les recrutements ne se sont effectués qu'au compte-gouttes. Fin 1995, nous avions oublié l'art et la manière de recruter »*, reconnaît Daniel Lionet, responsable de la formation à la direction des ressources humaines de Sollac (17 000 salariés).

Les plaies du passé, non encore refermées, rendent l'exercice encore plus délicat. *« Début 1996, nous avions un stand dans un forum de l'emploi à Thionville. Personne ne venait nous voir »*, reconnaît Marcel Bouchés, responsable du recrutement des jeunes à Florange.

Dès mi-95, la direction de Sollac s'est organisée. L'accord qu'elle s'apprête à signer avec les syndicats – ce sera chose faite en juillet 1995 – va favoriser le travail à temps partiel des salariés de plus de cinquante ans. Sans alourdir la masse salariale, l'entreprise peut donc envisager de rétablir sa pyramide des âges en embauchant des jeunes.

En fonction des retraits progressifs d'activité et des besoins locaux, 373 personnes pouvaient être embauchées en 1996. Conditions requises : avoir moins de vingt-six ans et avoir effectué son service militaire. Niveaux requis : essentiellement des bacheliers (bacs professionnels ou techniques), environ 35 % de BEP et quelques bac+2 pour les laboratoires et l'informatique.

Chez Sollac, la page du *« tout bac+2 »* est tournée. *« Il vaut mieux mettre les gens au pied d'un escalier et leur permettre de le gravir qu'en bas d'un escalator qui tombe en panne à mi-parcours »*, résume Daniel Lionet.

SÉLECTIVITÉ

Si le groupe n'exclut évidemment pas d'embaucher certains des apprentis qu'il forme, Sollac les juge jusqu'ici trop peu motivés pour les privilégier. L'entreprise préfère mettre en place une autre formule : le contrat d'activité à durée déterminée (CADD). Pendant un an, le jeune est placé en situation de travail, encadré par un tuteur et un chef de service. Durant l'année, il reçoit au moins 300 heures de formation (sécurité, connaissance de l'entreprise, technique), perçoit un salaire supérieur au Smic et fait chaque trimestre un bilan de ce qu'il a acquis et de ce qui lui reste à apprendre avec ses deux responsables. Au bout d'un an – six mois si c'est un ancien apprenti –, décision est alors prise de l'embaucher ou pas.

A Florange, deux jeunes sur cent seulement ne sont pas allés jusqu'au bout de la démarche, un résultat exceptionnellement bas qui s'explique en partie par la sélectivité du recrutement.

« En novembre 1995, à la suite de nos annonces dans la presse, nous avons reçu 900 candidatures alors que cette première vague d'embauches ne concernait que 40 personnes. Nous en avons retenu à peu près 130. Nous leur avons alors fait passer un entretien sur leur motivation et leur compétence, puis des tests psychologiques et une visite médicale. Ensuite, pour chaque poste, nous avons proposé trois candidats au responsable du département d'accueil et au chef de service concernés. Ceux-ci ont vu à leur tour les candidats et ont testé leur motivation en leur faisant visiter l'usine », détaille Dominique Rossi, responsable du recrutement, qui n'a pas hésité à aller chercher au Mans, à Mulhouse ou à Reims les spécialistes qu'elle ne trouvait pas sur place.

LIAISON AVEC L'ÉCOLE

Cette politique de recrutement n'est pas ponctuelle. Si Sollac refuse de s'engager au niveau national, Daniel Fabrio, le DRH de Florange, estime raisonnable d'envisager *« une quarantaine d'embauches »* en 1997 et des chiffres compris *« entre cinquante et cent chacune des années suivantes, sachant que, à partir de 2003, 600 à 700 personnes partiront à la retraite chaque année »*. Du coup, Sollac travaille avec l'ANPE non plus pour gérer les reclassements, mais pour programmer les recrutements et se rapproche à nouveau de l'éducation nationale. Le principal d'un collège voisin vient d'inviter les responsables de Sollac à se présenter devant les élèves de quatrième, de troisième, leurs parents et leurs professeurs. *« Les parents ne savent pas que Sollac embauche et les professeurs ne connaissent pas l'entreprise »*, reconnaît-elle. *« Nous ne sommes pas des sergents recruteurs, mais nous voulons expliquer que Sollac embauche et va continuer à embaucher et que l'apprentissage industriel n'est pas forcément une voie de garage »*, résume Marcel Bouchés, qui s'apprête à multiplier ces visites en milieu scolaire.

Si l'entreprise entend à l'avenir effectuer la très grande majorité de ses recrutements au niveau bac professionnel, elle n'entend pas exclure les plus défavorisés. En liaison avec l'ANPE, la mission locale et les organismes de formation, Sollac donne une seconde chance à des jeunes de plus de vingt ans sans travail.

L'ANPE envoie des candidats, Dominique Rossi les reçoit et juge leur capacité à les réinsérer. Ceux qui sont les plus motivés reçoivent pendant quelques jours ou quelques semaines une mise à niveau encadrée par la mission locale. En juin prochain, ils pourront se présenter au concours d'entrée des centres d'apprentissage.

Si les syndicats se félicitent de ces nouvelles recrues, ils dénoncent les clauses de mobilité qui figurent dans les contrats de travail et qui prévoient une possible mutation dans les autres usines du groupe. Une première qui montre que si Sollac entend offrir de réelles perspectives de carrière aux ouvriers, son exigence à leur égard sera considérable.

Frédéric Lemaître

La conférence pour l'emploi des jeunes veut mobiliser le patronat

COMMENT RÉDUIRE le chiffre désespérant de 609 500 demandeurs d'emploi parmi les 15-24 ans, soit 24,8 % de la population active de cette tranche d'âge ? Telle est l'équation que tente de résoudre Alain Juppé en convoquant à l'hôtel Matignon, lundi 10 février, une « conférence nationale pour l'emploi des jeunes ». Le moral des Français et donc leur propension à consommer et à investir dépendent du sort réservé à leur progéniture. Que l'avenir se dégage pour les enfants et les parents retrouveront plus vite le dynamisme qui leur fait défaut.

Ce sera la troisième rencontre au sommet sur ce thème depuis l'arrivée de Jacques Chirac au pouvoir. Le 21 décembre 1995, il avait déjà été question de mesures pour les jeunes, de coopération entre l'Etat, les régions et les partenaires sociaux et de mobilisation du patronat en faveur de la formation en alternance. Le 13 juin 1996, un bilan d'étape permettait de faire le point sur la réforme du financement de l'apprentissage, sur la création des emplois de ville et sur l'ouverture du contrat iniative emploi (CIE) aux jeunes sans qualification.

La tonalité sera différente, le 10 février. Anne-Marie Couderc, ministre délégué à l'emploi, affirme que les procédures déjà en place *« commencent à porter leurs fruits, puisque, au cours des quatre derniers mois de 1996, 10 000 jeunes de plus qu'au cours de la période correspondante de 1995 ont accédé à un emploi »*. Pour sa part, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales et maître d'œuvre de la conférence, estime que *« nous disposons d'une boîte à outils qui n'est pas mauvaise, mais qu'il faut compléter et dont il convient de se servir »*.

C'est donc à des retouches et à une mobilisation que sont invités la soixantaine de représentants du patronat, des chambres de commerce, des syndicats confédérés et étudiants, des associations d'élus, de l'UNAF, de l'ANPE et des missions locales pour l'emploi, au grand dam des syndicats d'enseignants (FEN, FSU, FAEN) ou d'associations de parents (FCPE) qui protestent contre le refus de les y associer.

« RETOUCHES »

Les « retouches » concerneront d'abord la création de stages *« diplômants »*, baptisés *« première expérience professionnelle »*, qui seront offerts aux étudiants volontaires pour effectuer une activité professionnelle au sein d'une entreprise pendant un semestre, l'expérience étant validée par une unité de valeur attribuée par un jury université-entreprises. Il s'agira de mettre au point un *« contrat formation-expatriation »* destiné à donner aux débutants une expérience à l'étranger sous contrat de travail. Il s'agira aussi de répartir le milliard de francs qu'Alain Juppé a promis de déconcentrer dans les départements et de trouver l'argent pour la poursuite de contrats de qualification.

En fait, la mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes, attendue par le gouvernement comme par les syndicats, est celle des chefs d'entreprise qui détiennent la clé de l'embauche tout comme celle de la formation en alternance. La bonne volonté du CNPF et de la CGPME est acquise : celui-là lancera dans les prochains jours une campagne de communication pour faire passer de 300 000 à 400 000 le nombre des apprentis et pour lancer les stages diplômants auprès du patronat. Mais en l'absence d'objectifs plus précisément chiffrés nombre de participants à la conférence de Matignon s'y rendront avec la conviction que l'emploi des jeunes dépend surtout du retour de la croissance. Ou de l'évolution de la pyramide des âges à partir de 2005.

Alain Faujas

Les banquiers impliqués dans la faillite du groupe coréen Hanbo ont été arrêtés

TOKYO
de notre correspondant

Le scandale ouvert par la faillite de Hanbo Steel avec une « ardoise » de 5,8 milliards de dollars (32 milliards de francs) pourrait décimer une partie du monde financier et de la classe politique. De sérieux soupçons pèsent depuis vendredi 7 février sur l'ancien ministre du commerce, Park Jae-yoon, qui auparavant avait été conseiller du président pour les affaires économiques. Il a renoncé à son portefeuille en décembre. C'est alors qu'il était ministre que les banques furent fortement « encouragées » par le gouvernement à continuer à financer le projet d'aciérie de Hanbo Steel, bien que la rentabilité de celui-ci se soit révélée des plus douteuses.

Deux banquiers de premier plan, Chang Myong-son, président de la Korea Exchange Bank, et Kim Shi-hyung, président de la Korea Development Bank (organisme public), ont été interrogés, jeudi 6 février, par le parquet. Ils sont soupçonnés d'irrégularités dans l'octroi des prêts à Hanbo Steel.

RESPONSABILITÉS EN CHAÎNE

La veille, le président de Korea First Bank, Shin Kwang-shik, et son homologue de la Cho Hung Bank, Woo Hang-mok, avaient été arrêtés pour avoir reçu des pots-de-vin du président et fondateur du groupe Hanbo, Chang Tae-soo, également sous les verrous. Ces quatre banques sont les principaux créanciers de Hanbo Steel. Souffrant déjà de mauvaises dettes, elles ont précipitamment transféré 500 millions de dollars de leurs filiales au Japon pour faire face à leurs problèmes de liquidités.

La semaine prochaine, le parquet doit orienter son enquête vers le monde politique, accentuant la pression sur le président Kim Young-sam, qui semble ne guère avoir d'autre choix que de procéder à un remaniement du cabinet et de la direction du parti gouvernemental. *« Il est inadmissible pour le président de conserver auprès de lui des personnes dont la crédibilité morale et les qualités de gestionnaire sont mises en cause »*, écrit le quotidien *Chosun Ilbo*.

Au cours de son interrogatoire, Chang Tae-soo a admis avoir « arrosé » les politiciens de tous les camps ainsi que des hauts fonctionnaires. Les commentateurs insistent sur la responsabilité du gouvernement compte tenu du dirigisme traditionnel du pouvoir en matière de prêts bancaires.

Depuis l'arrivée à la présidence de M. Kim en 1993, dix-huit banquiers ont été arrêtés pour des affaires de pots-de-vin. Ce scandale, qui survient alors que le président Kim a déjà dû battre en retraite sur la nouvelle loi sur le travail après plusieurs semaines de protestation des syndicats, entame un peu plus sa popularité, comme en témoigne la chute de son taux de soutien à 14 %.

L'opposition n'est pas épargnée par ce scandale puisqu'un collaborateur du président du Congrès pour la nouvelle politique, Kim Dae-jung, a également bénéficié des largesses de la « caisse noire » de Chang Tae-soo. Devant l'ampleur d'un scandale qui entame l'image de la Corée du Sud à l'étranger, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait en charge les contrats de Hanbo (587 millions de dollars) à l'extérieur.

Philippe Pons

Cable & Wireless se retire des télécoms allemands

LE PRODUCTEUR d'énergie allemand Veba, et le groupe britannique Cable & Wireless qui souhaite se retirer du marché allemand, ont mis fin, vendredi 7 février, à leur coopération en matière de télécommunications. Veba a racheté au britannique 45 % de la société Vebacom qu'ils avaient créé ensemble pour faire concurrence à Deutsche Telekom sur un marché dont la libéralisation complète surviendra en 1998. Par ailleurs, Veba et le conglomérat allemand RWE ont réaffirmé leur volonté de fusionner leurs activités dans ce domaine en constituant une société commune baptisée « o. tel. o. ». Veba détiendra 40 %, RWE 37,5 %, les 22,5 % restants, d'abord destinés à Cable & Wireless, seront réservés au partenaire international que les deux groupes allemands vont désormais chercher.

DÉPÊCHES

■ **VIRGIN : le groupe britannique a remporté la privatisation de la ligne de chemins de fer** InterCity West Coast, qui relie Londres à l'Ecosse, a-t-on annoncé vendredi 7 février de source officielle. L'attribution de la franchise de la ligne à Virgin, annoncée par l'organisme chargé de l'attribution des franchises de sociétés de chemin de fer passagers, porte à vingt-et-une le nombre de lignes déjà cédées au secteur privé sur les 25 issues de l'ancien monopole public British Rail.

■ **FORD : la direction du constructeur automobile a mis au chômage technique** 6 800 ouvriers dans ses usines du Michigan et de l'Ohio. Dans un esprit de coopération avec le puissant syndicat automobile United Auto Workers, Ford a refusé de prendre livraison des sièges de son sous-traitant Johnson Controls, au motif qu'ils avaient été fabriqués par des travailleurs intérimaires embauchés pour remplacer les salariés en grève qui réclament une hausse de leurs salaires.

■ **CRÉDIT FONCIER : le comité central d'entreprise a examiné,** vendredi 7 février, un premier volet de restructuration sociale portant sur 400 départs volontaires anticipés, ainsi qu'une réorganisation de certains services de la direction générale.

■ **SIEMENS : un comité berlinois a réclamé vendredi 7 février,** l'indemnisation des travailleurs forcés étrangers réduits en esclavage par le groupe industriel allemand Siemens pendant la seconde guerre mondiale. Siemens a réalisé des bénéfices records en exploitant des milliers de travailleurs étrangers forcés, a dénoncé le porte-parole de ce comité, M[me] Barbara Reimann, elle-même ancienne déportée dans une usine de Siemens, qui faisait partie du camp de concentration de Ravensbruck.

■ **NOKIA : le groupe finlandais** a annoncé vendredi 7 février qu'il va transférer la fabrication d'amplificateurs pour chaînes de haute fidélité à la société de Hongkong Semi-Tech. Si la fabrication est arrêtée, la recherche-développement sur ce produit sera poursuivie.

Nervosité du dollar avant la réunion du G 7

LE DOLLAR a évolué de façon heurtée, vendredi 7 février, sur le marché international des changes. Il est monté jusqu'à 1,6750 mark et 5,6515 francs, ses cours les plus élevés depuis le mois de mai 1994 (*lire ausi page 15*). La monnaie américaine a également coté 124,75 yens, son niveau le plus haut depuis quatre ans face à la devise nippone. Toutefois, en fin de soirée, le billet vert s'est nettement replié, revenant à 1,66 mark, 5,60 francs et 123 yens.

Le billet vert a profité de la publication des statistiques du chômage aux Etats-Unis, qui ont confirmé la vigueur de l'économie américaine. Les créations d'emplois se sont élevées à 271 000 au mois de janvier, alors que les analystes en prévoyaient seulement 237 000. Le décalage conjoncturel entre les Etats-Unis et le reste du monde a été ainsi confirmé avec éclat. La veille, l'office fédéral du travail de Nuremberg avait annoncé une progression record du taux de chômage en Allemagne.

Cette différence de croissance trouve sa traduction dans le niveau des taux d'intérêt, plus élevés aux Etats-Unis qu'en Europe et au Japon. Les taux à trois mois s'établissent à 5,30 % à New York, contre 3,20 % à Francfort et 0,50 % à Tokyo. Cet écart de rendements, qui s'annonce durable, incite les investisseurs internationaux à placer leurs capitaux outre-Atlantique, où ils sont mieux rémunérés que dans le reste du monde. Le billet vert a été également dopé par les propos tenus par les dirigeants allemands avant la réunion, samedi, à Berlin, des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des sept pays les plus industrialisés (G 7). Le ministre des finances Theo Waigel a notamment affirmé qu'*« on ne peut pas aller contre le marché avec des déclarations »*. Une prise de position qui, aux yeux des opérateurs, a rendu peu probable une action du G 7 visant à s'opposer à une poursuite du mouvement de hausse du dollar.

Toutefois, en fin de soirée, le dollar a nettement reculé après que le secrétaire d'Etat américain au Trésor, Robert Rubin, eut estimé que *« le dollar est fort depuis déjà un certain temps »* et observé que *« certains pays du G 7 ont exprimé leur préoccupation au sujet de la récente baisse de leur devise »*. Jusqu'à présent, M. Rubin se contentait d'affirmer qu'un dollar fort était dans l'intérêt des Etats-Unis. L'administration américaine pourrait être sensible aux revendications des autorités japonaises réclamant une stabilisation des cours du billet vert. Le communiqué du G 7, dont la publication était attendue samedi en fin d'après-midi, devait permettre de lever cette incertitude.

Pierre-Antoine Delhommais

INTERNATIONAL Les filiales de grandes banques étrangères, européennes ou américaines, cherchent à convaincre les épargnants français de la qualité de leurs placements et de leurs services. ● SI CERTAINS établissements jouent la confidentialité, le sur-mesure et un certain snobisme, d'autres cherchent une clientèle plus large. ● C'EST LE CAS notamment des britanniques Barings et Invesco, qui ont décidé de travailler en partenariat avec des réseaux financiers nationaux habilités à distribuer leurs produits. ● UNE AUTRE STRATÉGIE, suivie notamment par Robeco (Pays-Bas), Flemings (Royaume-Uni) ou encore StateStreet (Etats-Unis), consiste à joindre leurs clients par la voie du marketing direct. ● CES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS se rejoignent sur un point essentiel : leur métier reste centré sur la gestion de portefeuilles.

Les banques étrangères cherchent à attirer les épargnants français

Les établissements européens et américains veulent séduire les particuliers, encore peu nombreux à leur confier leurs intérêts. Ils jouent sur la personnalisation de leurs services et sur le caractère international de leurs produits d'investissement

SOUVENT appréciées des entreprises et des investisseurs institutionnels, les banques étrangères ont apparemment beaucoup plus de mal à s'imposer en France sur le marché des particuliers. *« Le secteur est déjà fort encombré, on compte actuellement environ 440 agences pour un million d'habitants »*, affirme un professionnel. *« Toute nouvelle part de marché se paie au prix fort. »* Conscientes des difficultés à se faire une place sur le terrain encombré de la banque généraliste, la plupart des filiales étrangères (plus de 300 au total), installées en France en général depuis le milieu des années 80, ont choisi de développer une stratégie de niches et de spécialités.

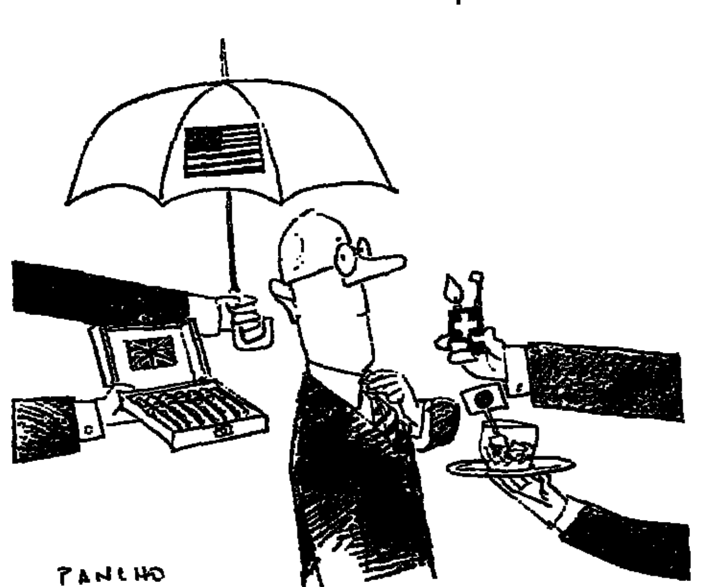
Plusieurs d'entre elles, comme la Lloyds Bank, par exemple, le Crédit suisse, Merrill Lynch, ou ABN Amro (via les banques OBC et NSM, devenues filiales du groupe néerlandais), ont ainsi délibérément limité leur action vis-à-vis des particuliers. Jouant sur la confidentialité et le sur-mesure, elles n'accueillent dans leurs bureaux, situés dans les quartiers chics parisiens, qu'une clientèle d'initiés triée sur le volet, en quête d'un conseil patrimonial haut de gamme et de montages financiers originaux.

Toutes les banques étrangères cependant ne sont pas aussi strictement « sélects ». Certaines, en effet (les britanniques Barings et Invesco notamment), ont rapidement cherché à élargir leur champ d'intervention et ont décidé de travailler en partenariat avec des banques, des sociétés d'assurances et autres réseaux financiers nationaux habilités à distribuer leurs produits de gestion. Plus téméraires encore, d'autres filiales comme Robeco (Pays-Bas), par exemple, Flemings (Royaume-Uni), ou encore StateStreet (Etats-Unis) ont choisi de se faire connaître par la voie du marketing direct.

Quel que soit leur moyen d'accès au marché des particuliers, ces différents établissements se rejoignent sur un point essentiel : leur métier reste centré sur la gestion de portefeuille. *« Nous ne nous définissons pas comme une banque généraliste*, remarque Stéphane Prunet, directeur du développement chez Invesco France. *Nous sommes avant tout des gestionnaires de capitaux et nous nous adressons en priorité à une clientèle en quête de produits financiers pointus. »* Fortes de leur ancienneté sur les marchés internationaux, les banques étrangères disposent d'une large gamme de sicav, de fonds communs classiques ou indiciels et de contrats d'assurances multisupports orientés vers l'international, au ticket d'entrée souvent plus élevé que celui des produits hexagonaux (droits d'entrée de 5 % en moyenne pour les fonds et seuil de souscription tournant autour de *50 000 francs minimum), mais aux* performances également plus convaincantes. Or la conjoncture favorable aux marchés d'actions leur permet aujourd'hui de creuser l'écart, ou de mettre en avant les qualités de leurs gestionnaires.

« UN CRÉNEAU PRÉCIS »

« Tant que les épargnants avaient la solution miracle des sicav monétaires de capitalisation, ils ne cherchaient pas ailleurs, note-t-on chez StateStreet. *Aujourd'hui, entre la baisse des taux et le durcissement de la fiscalité de l'épargne, les particuliers s'intéressent de nouveau à des placements plus spécifiques que ne leur offre pas forcément leur banque habituelle. Et là, sur ce créneau précis des produits de gestion innovants, nous avons un rôle à jouer. »* Une stratégie que l'on résume en quelques mots chez Barings. *« Notre métier c'est la gestion, donc nous déléguons la distribution* (à la banque du Louvre, par exemple, ou encore, pour les mandats de gestion, à la BUE (Banque d'union européenne, groupe CIC). *Nous n'essayons pas de créer notre propre réseau, car ça coûte vraiment trop cher pour des résultats plus qu'aléatoires. »*



Ce n'est pourtant pas l'avis de toutes les « étrangères ». Une poignée d'entre elles, parmi lesquelles on peut citer en tête la britannique Barclays, l'espagnole CaixaBank, les italiennes Sanpaolo (qui a notamment racheté les banques Vernes et Veuve Morin-Pons) et Banco Commerciale Italiana, ou plus modestement les américaines Citibank et American Express Bank ou encore la Woolwich (Royaume-Uni), ont ainsi fait le pari de s'imposer en tant que banques généralistes (ou presque) en se concentrant sur une clientèle moyenne ou haut de gamme. *« Notre cœur de cible se limite à 1,5 million de foyers fiscaux »*, précise Jacques Ducrocq à la Caixa.

Menant dans la plupart des cas une politique tarifaire résolument décourageante pour les particuliers disposant d'un solde créditeur moyen inférieur à 10 000 francs, ces établissements cherchent néanmoins à s'imposer comme seconde banque d'une clientèle aisée. *« Pour bénéficier du meilleur taux immobilier chez nous, il faut au moins avoir ouvert un compte et domicilié l'un de ses revenus à la Caixa »*, admet Jacques Ducrocq. Pourtant, côté produits, la gamme offerte reste incomplète (pas d'épargne réglementée chez American Express Bank, pas de prêts personnels à la Citibank ou à la Caixa).

Et si, souvent, les banques étrangères se révèlent plus innovantes que leurs homologues françaises (la Caixa s'est rendue célèbre avec sa palette originale de PEP et de crédits immobiliers, American Express Bank offre un compte en devises, etc.), elles sont également plus coûteuses que la moyenne (seuils de souscription élevés, frais annuels de tenue de comptes courants allant jusqu'à 400 francs ou plus), pour des résultats qui ne sont pas forcément plus probants (même si quelques OPCVM méritent le détour).

La qualité de l'accueil, la personnalisation du service, le caractère international et éventuellement un peu de snobisme demeurent les principales armes de conquête de ces filiales étrangères. *« Chaque conseiller est formé à l'américaine. Il connaît personnellement chacun de ses clients*, précise t-on chez Citibank. *Par ailleurs, notre clientèle a accès à un service de banque directe six jours sur sept, et peut consulter et gérer son compte à partir d'automates présents dans le monde entier. »* Reste à savoir si cela suffit aujourd'hui pour se distinguer de la concurrence...

Laurence Delain

Des réseaux limités

L'implantation des succursales étrangères en France reste encore très marginale. Avec une cinquantaine d'agences chacune, les plus ambitieuses, comme la Barclays (qui a dû fermer une bonne dizaine d'antennes après avoir vu trop grand au début des années 90), la Caixa, ou encore la Sanpaolo font figure de « nains » face aux grandes banques françaises, dont les guichets se comptent par milliers. Que dire alors de la Banco Commerciale Italiana ou de la Woolwich (une vingtaine d'agences) ? Ou encore de la Citibank (cinq agences) et d'American Express Bank (une seule antenne sur Paris), qui, il est vrai, ont fait le choix de la banque directe. Ces établissements ont également une clientèle relativement importante d'étrangers (ou de double nationalité) et d'expatriés.

Comment profiter de la réduction d'impôt pour gros travaux

Si vous êtes propriétaire et que vous réalisez de gros travaux dans votre appartement, sachez que le fisc peut en prendre une partie à sa charge. Sous certaines conditions, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 20 % du montant des dépenses engagées prises en compte dans la limite d'un plafond qui ne peut dépasser les seuils suivants pour la période allant du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2001 :



FISCALITÉ

– 20 000 francs pour une personne célibataire, veuve ou divorcée ;

– 40 000 francs pour un couple marié. Ce plafond est augmenté de 2 000 francs pour le premier enfant, 2 500 francs pour le deuxième et 3 000 francs par enfant à partir du troisième.

Exemple : un couple marié avec deux enfants réalise pour 100 000 francs de gros travaux en 1997. Le plafond pluriannuel sur lequel pourra être calculé la réduction d'impôt maximale à laquelle il aura droit sur la période 1er janvier 1997-31 décembre 2001 sera de 44 500 francs (40 000 + 2 000 + 2 500).

Dans notre exemple, le couple bénéficiera donc d'une réduction d'impôt de 8 900 francs (44 500 × 20 %), qu'il pourra imputer sur l'impôt à payer au titre de 1997. Quant à la partie des dépenses qui excède le plafond, soit 55 500 francs (100 000 – 44 500), elle n'ouvrira droit à aucune réduction d'impôt.

Conditions à respecter pour pouvoir bénéficier de cette mesure fiscale :

– L'immeuble doit avoir été achevé depuis dix ans au moins et constituer la résidence principale du contribuable. Les personnes locataires ne peuvent donc bénéficier de ce dispositif.

– Les dépenses ouvrant droit à la réduction d'impôt doivent faire partie de l'une des trois catégories suivantes :

a) dépenses pour grosses réparations (travaux concernant le gros œuvre ou ne pouvant être considérés comme relevant d'opérations d'entretien courant) ;

b) dépenses d'amélioration qui apportent à l'immeuble un meilleur équipement ou confort (chauffage, isolation, installation de sanitaires, porte blindée, antennes de télévision...) ;

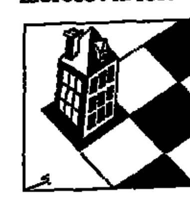
c) dépenses de ravalement.

Sont en revanche exclues du champ de la réduction d'impôt les dépenses de construction, d'agrandissement, de décoration, d'entretien et d'équipements ménagers.

Laurent Edelmann

La crise perdure

Rien n'y fait : les professionnels du secteur ont beau tenter de discerner, dans chaque frémissement, les signes avant-coureurs d'une reprise durable, le marché immobilier reste morose : la forte reprise du nombre de transactions enregistrées, à Paris, durant le dernier trimestre 1996 (+ 70 %) ne s'est pas confirmée.



IMMOBILIER

Selon la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM), le volume des transactions a baissé de moitié durant le mois de janvier. Si ce retour au calme se confirme, les prix, qui avaient marqué une sorte de palier à la fin 1996, pourraient recommencer à piquer du nez. C'est donc en ce moment même que le marché immobilier parisien, qui constitue aussi un point de repère pour les grandes métropoles régionales, est en train de trouver sa vérité.

La situation actuelle n'est pas sans rappeler celle qui s'était fait jour en 1994. Après une fin d'année en fanfare, la plupart des indicateurs de marché étaient repassés au vert, laissant augurer d'un retournement de tendance. Mais cette illusion avait été de courte durée, et le nombre de ventes s'était à nouveau tassé dès le début 1995, entraînant une forte chute des prix : après avoir abandonné près de 7 % durant les douze derniers mois, ceux-ci tutoient aujourd'hui le niveau qu'ils atteignaient (hors inflation) à la fin 1988. Soit, en moyenne, 15 600 francs par mètre carré ancien acheté dans la capitale.

A l'avenir, le pronostic reste sombre car, sauf décision surprise des pouvoirs publics, on voit mal quels sont les facteurs de nature à doper le marché. La plupart des avantages fiscaux transitoires (réductions sur les droits de mutation, etc.) mis en place en 1996 ont disparu et, après avoir baissé de manière spectaculaire, le taux des prêts immobiliers est maintenant proche de l'étiage. De même l'élargissement à l'ancien du prêt à taux zéro, avec une quotité réduite de travaux, a été supprimé le 31 décembre dernier. Enfin, la perspective des prochaines élections législatives ne tardera pas à peser sur le marché, les échéances politiques provoquant généralement l'attentisme des investisseurs.

On le voit : la conjoncture immobilière reste favorable aux acquéreurs et elle devrait le demeurer.

Didier Laurens

L'obligation convertible à coupon zéro arrive en France

L'INNOVATION financière continue. Le groupe de cosmétiques Clarins vient d'émettre une obligation convertible à coupon zéro. Une première en France, puisque, selon Michel Fleuriet, le président de Merrill Lynch France, qui a dirigé l'opération : *« c'est la première émission d'obligation convertible sans coupon en francs français »*.

Le principe de l'obligation convertible à zéro coupon est simple : comme pour tous les « zéro coupons », le porteur ne reçoit pas d'intérêts chaque année, mais il achète son titre à un prix très inférieur au prix auquel il sera remboursé, la valeur des coupons étant déduite dès le départ. Il est en outre convertible en actions à tout moment.

Emise à 890 francs, mercredi 5 février, alors que l'action Clarins s'échangeait à 775 francs, l'obligation convertible à coupon zéro Clarins sera ainsi remboursée dans quinze ans au prix de 1 338,96 francs et convertible à tout moment en une action. Son détenteur bénéficiera de la croissance en Bourse du titre Clarins, sans risque, puisque, si le cours de l'action venait à s'effondrer, l'obligation continuerait à s'apprécier chaque année. L'inconvénient est qu'il ne reçoit pas les dividendes versés aux véritables actionnaires de Clarins, et que le taux d'intérêt de l'obligation – si elle n'est pas convertie – est faible : 2,75 %. De fait, l'intérêt de l'émission pour Clarins est de lever des capitaux à un prix intéressant.

Les investisseurs intéressés par ce produit qui combine le potentiel de hausse boursière et la sécurité obligataire auront toutefois du mal à s'en procurer, seuls les actionnaires de Clarins, qui bénéficient d'un droit de priorité, pourront en acheter à l'émission, le reste a déjà été massivement souscrit par des institutionnels. Mais cette obligation convertible à coupon zéro ne devrait pas rester longtemps la seule de cette nature sur le marché. Aux Etats-Unis, ce type de produits représente 42 % du marché des obligations convertibles.

Sophie Fay

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	07-02-97	Diff.
Bongrain	2161	+0,74
Danone	842	−1,52
Eridania Beghin	854	+0,70
Fromageries Bel	4440	+5,33
LVMH Moet Hen.	1438	+2,71
Pernod-Ricard	309,50	+0,19
Remy Cointreau	153,80	+4,12
Saint-Louis	1405	+2,18
	—	—
	—	—

ASSURANCES	07-02-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	181,40	+2,95
Axa	371	+1,64
GAN	106,30	−5,76
SCOR	215,50	+8,29
Union Assur.Fdal	628	−1,87
	—	—
	—	—
	—	—

BATIMENT ET MATERIAUX	07-02-97	Diff.
Bouygues	567	+4,41
Ciments Fr.Priv.B	200	+3,69
Colas	789	+1,15
Eiffage	315	+14,33
Eurotunnel	7,35	+5,75
GTM-Entrepose	293	−2,65
Imetal	868	+1,99
Jean Lefebvre	290	+0,34
Lafarge	358,80	+7,52
Saint-Gobain	830	−2,46
SGE	122,80	−2,53
	—	—
	—	—

CHIMIE	07-02-97	Diff.
Air Liquide	933	+3,89
Gascogne (B)	513	+0,58
Michelin	345,10	+8,83
Plastic-Omn.(Ly)	495	−2,36
Rhone Poulenc A	182,60	−0,86
Sanofi	583	+5,04
Synthelabo	596	+4,19
	—	—
	—	—

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	07-02-97	Diff.
BIC	890	+0,90
Christian Dior	905	+5,72
Clarins	760	−1,55
DMC (Dollfus Mi)	160,50	+1,58
Essilor Intl	1644	+0,12
Groupe Andre S.A.	476,50	+1,92
L'Oreal	1995	+1,83

La Générale des eaux, les valeurs dollar et le Lyonnais flambent

SUR UN NUAGE, la Bourse de Paris n'en finit plus de battre des records. La poursuite de la hausse du dollar, l'annonce de chiffres d'affaires pour 1996 réservant plutôt de bonnes surprises et la poursuite des restructurations au sein du capitalisme français suffisent largement à justifier une nouvelle progression de 3,22 % d'un vendredi à l'autre.

VALEURS

La semaine a été marquée avant tout par la prise de contrôle d'Havas, le cinquième groupe mondial de communication, par la Générale des eaux. Une opération qui été plutôt appréciée par la Bourse. Pour les analystes, elle aura un impact modéré sur la trésorerie de la Générale des eaux et donne une position-clé dans la communication au groupe dirigé par Jean-Marie Messier. Du coup, l'action Générale des eaux a gagné 9,46 % d'un vendredi à l'autre. Havas, qui voit l'intérêt spéculatif autour de son avenir disparaître, affiche tout de même un gain de 6,61 %.

Dopées par l'envolée du dollar, les valeurs pétrolières ont encore rallié tous les suffrages. Les échanges sur Elf Aquitaine ont été spectaculaires, atteignant mercredi 900 millions de francs, jeudi 778 millions et vendredi 884 millions. Le groupe dirigé par Philippe Jaffré a gagné 8,38 % sur la semaine, bénéficiant notamment d'une recommandation à l'achat de la banque américaine Merrill Lynch, qui suggère en outre d'arbitrer en sa faveur contre Total. Du coup, Total affiche un gain plus limité de 1,26 % sur cinq séances.

Parmi les autres titres qui ont bénéficié à plein de la hausse du billet vert, on retrouve aussi Michelin. L'action du numéro un mondial du pneumatique s'est appréciée de 8,04 % d'un vendredi à l'autre et a atteint son plus haut niveau historique. La valeur a profité de l'accord de production entre Sumitomo et Goodyear qui, pour les analystes, éloigne la perspective d'une nouvelle guerre des prix dans le secteur. Merrill Lynch avait relevé le 27 janvier sa recommandation « d'accumuler » à « acheter » sur le titre Michelin.

Le cimentier Lafarge se retrouve dans une situation assez comparable. Il bénéficie de l'effet dollar et d'un coup de pouce supplémentaire sous la forme de la publication d'un chiffre d'affaires pour 1996 meilleur que prévu. La société de Bourse Oddo est ainsi passée à « surpondérer » sur la valeur et a révisé à la hausse ses prévisions de résultats. En cinq séances, le titre a gagné 7,88 %. Ciments français, dans un environnement aussi favorable, a fait encore mieux en affichant une hausse de 9,78 %.

Touché par le reclassement de 4,6 % de son capital effectué par le CDR, Rhône-Poulenc cède 0,98 %. En revanche, l'action Scor sur laquelle ne pèse plus les ventes d'AXA, s'est envolé de 10,05 %. La Société des Bourses françaises a annoncé vendredi que le fonds d'investissement américain Templeton Global Investors détenait désormais 5,24 % du capital de la Scor.

Suez a bénéficié de plusieurs changements de recommandations en sa faveur après l'annonce de cessions d'actifs, notamment immobiliers. Les spéculations récurrentes sur son rapprochement avec la Lyonnaise des eaux ont également favorisé l'action, qui progresse de 6,67 % sur la semaine.

Accor a été affecté par une rumeur annonçant un projet de reclassement de 9 % de son capital par la Société générale de Belgique (SGB). Le titre abandonne 1,08 %. Pourtant, la Générale de Belgique a démenti vendredi avoir mis en vente les titres du groupe touristique français, dont elle détient un peu plus de 10 % du capital. *« Nous n'avons vendu aucun titre d'Accor, nous n'avons pris aucune décision sur cette participation et nous n'avons donné aucun mandat à qui que ce soit »*, a indiqué un porte-parole de la SGB.

Le certificat d'investissement (CI) Crédit lyonnais s'est mis brutalement à flamber dans un marché portant jeudi sur pas moins de 2,7 % du capital. Le CI a gagné 10,28 % en cinq séances et bénéficie de rumeurs annonçant une très nette amélioration de la rentabilité, notamment en 1997, de la banque publique ce qui la rendrait plus aisément privatisable.

E. L.

Moulinex	135,60	−1,45
Salomon (Ly)	463	+6,19
S.E.B.	1116	+0,72
Skis Rossignol	162	+10,20
Sommer-Allibert	171,40	+0,23
Zodiac ex.dt divid	1570	−0,56
	—	—
	—	—
	—	—

CRÉDIT ET BANQUES	07-02-97	Diff.
Bancaire (Cie)	685	+2,85
B.N.P.	225	+1,58
C.C.F.	257,60	+3,57
Cetelem	687	−0,43
CLF-Dexia France	525	+6,06
Comptoir Entrep.	12,95	+19,90
CPR	467,20	+0,68
Cred.Fon.France	67	+2,91
Credit Lyonnais CI	181	+6,97
Credit National	358,80	+1,07
Societe Generale	648	+1,86
UFB Locabail	513	−1,34
UIC	25,80	+20
Via Banque	193,50	+1,30
	—	—

DISTRIBUTION	07-02-97	Diff.
Carrefour	3396	+2,28
Casino Guichard	246,50	+6
Castorama Dl (Li)	907	−0,32
Comptoir Moder.	2800	−2,77
Damart	4631	+1,78
Galeries Lafayette	2215	−2,85
Guilbert	1069	+6,98
Guyenne Gascogne	1997	−0,39
Pinault-Prin.Red.	2365	+0,25
Primagaz	614	+1,99
Promodes	1563	+2,49
Rexel	1692	−4,40
	—	—
	—	—
	—	—

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	07-02-97	Diff.
Alcatel Alsthom	558	+1,82
CS Signaux(CSEE)	266	−0,03
Intertechnique	1100	+6,89
Labinal	1372	+6,52
Legrand	963	+3,54
Sagem SA	3206	+0,18
Schneider SA	293,50	+5,23

Thomson-CSF	168,50	+2,78
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	07-02-97	Diff.
G.F.C.	492,50	+9,30
Rue Imperiale(Ly)	5300	+1,53
Sefimeg	385,40	[illegible]
Silic CA	860	+1,89
Simco	527	−1,31
UIF	476	+0,62
Lucia	65	+18,18
Sogeparc (Fin)	895	+1,70
	—	[illegible]
	—	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	07-02-97	Diff.
Bollore Techno.	628	+3,63
Cerus Europ.Reun	137,90	+0,48
CGIP	1564	+2,08
Eurafrance	2460	+1,77
Gaz et Eaux	2390	+0,30
Lagardere	160,60	+2,16

Marine Wendel	549	+2,80
Nord-Est	141	−3,42
Paribas	399,50	+5,60
Suez	276	+5,34
Worms & Cie	365,70	+0,35
Navigation Mixte	895	+2,05
Parfinance	229	+1,82
Montaignes P.Gest.	2069	[illegible]
	—	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	07-02-97	Diff.
Bertrand Faure	242	+1,68
Dassault-Aviation	1311	−1,57
De Dietrich	233,50	+1,56
Eramet	289,50	+3,09
Fives-Lille	475	−0,41
Legris indust.	260,40	+6,38
Metaleurop	65,20	+6,88
Peugeot	615	+3,20
Renault	126,30	+6,04
Strafor Facom	419	+3,69
Valeo	394	+8,24
Vallourec	305,20	−3,53
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	07-02-97	Diff.
Anglo American #	328	+6,58
De Beers #	180,20	+5,58
Driefontein #	52,90	+2,61
Gencor Limited #	24	+8,09
Harmony Gold #	47	+0,35
Randfontein #	26,35	+8,52
Saint-Helena #	31	+0,85
Western Deep #	188,50	+10,88
	—	[illegible]
	—	[illegible]

PÉTROLE	07-02-97	Diff.
Elf Aquitaine	579	+7,82
Esso	635	−2,91
Geophysique	450	+2,85
Total	482,80	+1,42
BP France	144	−2,20
Erap-Elf CPet.	527	+4,98
	—	[illegible]

SICOMI OU EX-SICOMI	07-02-97	Diff.
Bail Investis.	789	+3,81
Interbail	236,80	+0,76
Klepierre	762	+0,92
Locindus	850	+0,71
Selectibanque	76,40	−3,29
Unibail	550	+7,84
Immobail	105	+1,05
	—	[illegible]
	—	[illegible]

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	07-02-97	Diff.
Accor	735	−0,80
BIS	486,50	+0,86
Canal +	1179	−0,25
Cap Gemini	287	+4,48
CEP Communication	—	[illegible]
Club Mediterranee	362	−1,63
Eaux (Gie des)	774	+9,32
Euro Disney	10,40	+2,46
Filipacchi Medias	1500	+12,78
Havas	432,50	+6,65
Lyonnaise Eaux	578	+2,84
Publicis	595	+2,94
S.I.T.A	1220	+2,89
Sligos	835	−1,18
Sodexho	2729	+1,26
Technip	574	−1,03
Scac Delmas(SVD)	—	[illegible]
Dauphin OTA	352	−3,62
TF1-1	512	+4,81
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	07-02-97	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,14	−0,03
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

LES PERFORMANCES DES SICAV OBLIGATAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 31 janvier

OBLIGATAIRES FRANÇAISES DE CAPITALISATION

Performance moyenne sur 1 an : 7,94 %, sur 5 ans : 50,77 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
CPR OAT-PLUS	CPRGESTI	1	13,02	2	73,88	23060,43
PARTNER OBLIGATIONS 2002	LA MONDI	2	12,85	1	76,73	22432,82
FRASECUR	B PARIBA	3	12,10	10	67,60	263737,72
OAT INDICE GESTION	CDC GEST	4	12,08	3	72,43	18928,92
SELECTION PREMIERE	CCF	5	12,01	33	60,65	1413,23
VICTOIRE OBLIREA	VICTOIRE	6	11,82	6	69,28	488,88
SLIVARENTE	CL	7	11,81	66	57,09	241,61
SYNTHESIS	CNCA	8	11,79	13	67,34	17240,36
FIMINDEX PREMIERE	FIMAGEST	9	11,71	9	67,91	11364,33
REFLEX PREMIERE (D)	STE CAF	10	11,69	11	67,40	1767,50
REFLEX PREMIERE (C)	STE CAF	11	11,67	12	67,37	2077,97
BFT CNO 7/10 (C)	BFT	12	11,60	—	—	122895,97
BFT CNO 7/10 (D)	BFT	12	11,60	—	—	122895,97
CROISSANCE MERCURE (D)	EPARGNE	14	11,57	81	55,04	3156,06
CROISSANCE MERCURE (C)	EPARGNE	15	11,57	80	55,07	4642,20
STATE STREET OAT PLUS (D)	STATE ST	16	11,51	—	—	1479,75
STATE STREET OAT PLUS (C)	STATE ST	17	11,50	—	—	1628,02
UAP ALTO	UAP	18	11,48	15	67,10	177,50
BIP OAT INDEX (D)	BIP	19	11,25	17	66,68	19604,98
BIP OAT INDEX (C)	BIP	20	11,25	16	66,74	25464,11
NATWEST LONG TERME (D)	NATWEST	21	10,99	—	—	1176,62
NATWEST LONG TERME (C)	NATWEST	22	10,99	—	—	1441,39
MDM LONG TERME	MDMASSUR	23	10,98	20	64,95	166,01
UNI-GARANTIE (D)	CNCA	24	10,96	57	58,32	1393,41
UNI-GARANTIE (C)	CNCA	25	10,96	56	58,34	1821,82
LIONPLUS (C)	CL	26	10,95	44	59,63	1498,59
LIONPLUS (D)	CL	26	10,95	44	59,63	1498,59
CARDIF GESTION OBLIGATIONS	CARDIF	28	10,89	69	56,56	7433,21
LION INSTITUTIONNELS	CL	29	10,81	25	63,71	47263,91
SELECTION VALEURS DU TRESOR	CCF	30	10,78	32	60,69	119334,70
PARTNER VT	LA MONDI	31	10,75	109	52	19279,13
PLACEMENTS REASSURANCE	SCOR	32	10,63	22	64,07	1138,49
SAINT-HONORE CAPITAL	CF ROTHS	33	10,59	89	53,96	18837,54
CAPISCOR	SCOR	34	10,58	26	62,71	1296,86
INDOSUEZ OAT (C)	INDOSUEZ	35	10,58	31	60,90	26302,44
INDOSUEZ OAT (D)	INDOSUEZ	36	10,57	34	60,56	17070,01
VALPREMIERE	CARDIF	37	10,52	35	60,53	137829,08
NATIO EPARGNE OBLIGATIONS	BNP	38	10,51	29	61,72	226,98
OBLIFUTUR (C)	CNCA	39	10,48	86	54,39	526,52
OBLIFUTUR (D)	CNCA	39	10,48	86	54,39	526,52
HAUSSMANN OBLIGATIONS	WORMS	41	10,46	84	54,65	1511,02
SUD HORIZON	L.B.	42	10,39	119	50,76	415,47
SOPRANE LONG TERME (C)	BACOT	43	10,32	—	—	7208,37
SOPRANE LONG TERME (D)	BACOT	44	10,32	—	—	5727,45
UAP PREMIERE CATEGORIE (C)	UAP	45	10,27	46	59,54	13405,96
UAP PREMIERE CATEGORIE (D)	UAP	46	10,27	47	59,54	12568,53
FRUCTI-PREMIERE (D)	CCBP	47	10,24	23	63,74	12825,48
FRUCTI-PREMIERE (C)	CCBP	48	10,22	24	63,71	13636,02
EPARGNE INSTITUTIONS	CDT NORD	49	10,19	30	61,26	11907,92
ETOILE OBLILONGTERME	CDT NORD	50	10,18	75	56,01	261,74
SOGEPREMIERE (C)	SG	51	10,14	43	59,76	6141,83
SOGEPREMIERE (D)	SG	52	10,14	42	59,76	5610,64
LION TRESOR	CL	53	10,13	59	58,06	2490,16
PRIMANCE (D)	SG	54	10,12	—	—	11735,75
PRIMANCE (C)	SG	55	10,12	—	—	13613,54
OBLIPAR (D)	B PARIBA	56	10,11	7	68,47	17122,10
OBLIPAR (C)	B PARIBA	56	10,11	7	68,47	17122,10
GROUPAMA OBLIGATIONS	GROUPAMA	58	10,08	105	52,18	606,28
CARDIF OBLIGATIONS FRANCE	CARDIF	59	10,07	41	59,76	11774,48
AIRES (C)	BGP	60	10,06	91	53,78	1138,92
FINANCIERE PLUS	MAAF	61	10,05	83	54,77	50270,77
AIRES (D)	BGP	62	10,05	92	53,72	847,96
BATI PREMIERE	INVESTIM	63	10,02	19	66,32	23194,41
SELECTION RENDEMENT	CCF	64	9,95	60	57,91	231,44
AXA PREMIERE (D)	AXA	65	9,94	50	59,20	132,46
AXA PREMIERE (C)	AXA	66	9,94	51	59,20	139,35
GAN RENDEMENT	GAN	67	9,94	—	—	5727,67
ATHENA LONG TERME	ATHENA B	68	9,94	122	50,62	254,05
MORGAN NET	JP MORGA	69	9,92	40	59,80	2336,19
NATWEST TAUX VARIABLE (D)	NATWEST	235	4,94	—	—	1076,06
PATRIMOINE RETRAITE (C)	CCBP	236	4,94	197	41,41	302,36
PATRIMOINE RETRAITE (D)	CCBP	236	4,94	197	41,41	302,36
BSD VALORISATION (C)	BSD	238	4,84	234	33,95	164,15
BSD VALORISATION (D)	BSD	239	4,83	235	33,94	157,20
CENTRALE COURT TERME	CCR	240	4,83	168	45,06	24871,19
AA MOYEN TERME	GERER CO	241	4,79	233	34,32	1537,82
ASSOCIC	CIC PARI	242	4,76	160	45,58	1112,22
SOGEVALOR (C)	SG	243	4,75	175	44,28	5648,37
SOGEVALOR (D)	SG	243	4,75	174	44,28	5290,79
ABF COURT TERME	ABF	245	4,59	203	40,62	1937,20
MIDLAND PREMIERE	MIDLAND	246	4,49	215	39,02	2200,65
MULTIASSOCIATIONS (C)	CFCM NOR	247	4,48	218	38,09	21930,15
MULTIASSOCIATIONS (D)	CFCM NOR	248	4,48	219	38,09	20783,44
OPPORTUNITE OBLIGATAIRE	B PARIBA	249	4,38	82	54,93	79152,38
INTENSYS (D)	SOGEPOST	250	4,38	—	—	111,68
INTENSYS (C)	SOGEPOST	251	4,38	—	—	116,63
PYRAMIDES PLACEMENTS	VERNES	252	4,37	221	37,94	44286,99
HAUSSMANN INSTITUTIONNELS	WORMS	253	4,33	232	34,76	1704,09
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (C)	SNVB	254	4,29	213	39,09	11856,09
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (D)	SNVB	255	4,29	214	39,09	10785,67
PASQUIER RENDEMENT (D)	BIMP	256	4,29	226	36,73	107,51
PASQUIER RENDEMENT (C)	BIMP	257	4,29	227	36,72	152,95
OBC COURT TERME	OBC	258	4,20	—	—	113612,76
BTP MONEPLUS	B BTP	259	4,13	210	39,81	20238,61
BIP TRESORERIE	BIP	260	3,99	217	38,70	12277,67
PASQUIER SECURITE	BIMP	261	3,91	—	—	10518,16
FRANTERME	B PARIBA	262	3,90	209	40,01	128840,44
BFT COURT TERME	BFT	263	3,89	—	—	120899,08
FIMA C.T.	FIMAGEST	264	3,82	184	43,16	18618,34
OPFIS CT-SICAV	ORSAY	265	3,86	—	—	302411,95
ECOFI ARBITRAGE (D)	ECOFI FI	266	3,78	207	40,26	1672,84
ECOFI ARBITRAGE (C)	ECOFI FI	267	3,78	208	40,26	1811,38
CENTRALE PREMIERE	CCR	268	3,74	—	—	6961,22
ELAN SECURITE	ROTHSCHI	269	3,61	237	33,74	17193,39
OBLI-CIAL (D)	CIAL	270	3,31	225	37,42	11479,84
OBLI-CIAL (C)	CIAL	271	3,31	224	37,44	13217,53
PARIBAS EPARGNE (C)	B PARIBA	272	3,13	228	36,33	27384,63
PARIBAS EPARGNE (D)	B PARIBA	273	3,13	229	36,33	25567,63

OBLIGATAIRES FRANÇAISES COUPONS MULTIPLES

Performance moyenne sur 1 an : 6,94 %, sur 5 ans : 47,10 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
NATIO REVENUS	BNP	1	9,97	1	57,91	1120,94
ECUREUIL TRIMESTRIEL	ECUREUIL	2	9,27	15	46,94	2026,32
FRANCE TRIMESTRIELLE	CDC GEST	3	8,93	—	—	5915,04
REVENU-VERT	CNCA	4	8,89	12	49,80	1200,75
ETOILE TRIMESTRIEL	CDT NORD	5	8,76	5	53,22	1122,75
TRILION	CL	6	8,25	10	50,60	5239,30
NORWICH REMUNERATION	NORWICH	7	8,12	11	49,85	115,34
HAUSSMANN MULTIREVENUS	WORMS	8	8,07	16	46,37	1325,56
PLACEMENTS TRIMESTRIELS	NSM	9	7,85	8	51,92	10590,27
CARDIF REVENUS TRIMESTRIELS	CARDIF	10	7,45	9	50,91	5348,96
EPAROBLIG	NATWEST	26	5,59	13	47,64	1279,18
AGF REVENUS	AGF	27	5,44	—	—	1019,57
SOLSTICE	SOGEPOST	28	5,01	24	41,48	2362,08
INTERETS TRIMESTRIELS	CORTAL	29	4,42	25	34,27	1074,10
REVENU MENSUEL	GERER CO	30	2,76	27	23,82	1955,73

OBLIGATAIRES FRANÇAISES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 9,56 %, sur 5 ans : 44,56 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
INDOSUEZ MULTIOBLIGATIONS	INDOSUEZ	1	21,88	1	69,23	799,14
CONVERGENCE EUROPE GESTION (D)	CDC GEST	2	17,76	42	34,94	13947,85
CONVERGENCE EUROPE GESTION (C)	CDC GEST	2	17,76	42	34,94	13947,85
MDM ECU	MDMASSUR	4	16,04	6	59,22	147,35
MDM OBLIG-INTER	MDMASSUR	5	15,79	7	58,05	139,12
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (C)	INDOSUEZ	6	14,93	—	—	1384,31
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (D)	INDOSUEZ	7	14,84	—	—	1372,69
VICTOIRE ANDROMEDE	ABEILLE	8	14,54	—	—	1404676,06
VICTOIRE SECURITE	VICTOIRE	9	14,30	2	65,25	202,23
AGF ECU	AGF	10	14,27	31	41,77	1050,76
VICTOIRE OBLIGATIONS	VICTOIRE	11	13,77	3	64,92	440,59
EUROPE PREMIERE	CDC GEST	12	12,26	—	—	1240,35
SELECTION OBLIGATIONS INTER.	CCF	13	12,14	14	51,55	2048,23
CARDIF OBLIGATIONS INTERNAT.	CARDIF	14	12,03	—	—	5746,28
EUROVAL	CIC BUE	15	11,89	28	42,57	1774,36
ATHENA OBLIGATIONS	ATHENA B	16	11,89	17	48,77	270,17
OBLIG-EUROPE	CPRGESTI	17	11,75	16	49	18481,98
OFIMA EUROPE	OFIVALMO	18	11,66	25	46,09	17719,47
EPARGNE REVENU	CDT NORD	19	11,54	8	56,03	523,29
STATE STREET OBLIGATIONS MONDE	STATE ST	20	11,52	—	—	1205,23
ALFI PREMIUM	ALFI GES	57	5,48	30	42,01	96678,73
SOPRINA	BDEI	58	5,36	46	27,40	363,47
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (D)	B PARIBA	59	5,33	23	46,57	433,58
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (C)	B PARIBA	60	5,31	24	46,55	453,71
CPR MOBIDIV	CPRGESTI	61	5,10	27	43,27	93076,17
AXA INTERNATIONAL OBLIGATIONS	AXA	62	4,78	51	17,28	216,76
PRIVOBLIG	BIMP	63	4,72	35	40,57	324,68
SOPRANE OBLIG-INTER	BACOT	64	4,64	—	—	11985,14
PRIMSET	SG	65	4,43	—	—	5637,69
GEOBILYS (D)	SOGEPOST	66	4,38	—	—	608
GEOBILYS (C)	SOGEPOST	67	4,38	—	—	637,03
CPR CASH SME	CPRGESTI	68	4,17	33	41,67	16401,34
CPR MOBISECURITE	CPRGESTI	69	4,04	29	42,18	18896,15
ELAN OBLIMONDE	ROTHSCHI	70	3,17	—	—	13395,35
PARIBAS TRESORERIE PLUS	B PARIBA	71	2,65	—	—	130739

Coupons en baisse pour les sicav obligataires à revenus

LA FAIBLESSE des taux d'intérêt continue à peser sur le rendement des sicav obligataires. Elles ne rapportent plus qu'en moyenne 7,94 % sur un an, et tous les gestionnaires estiment que cette tendance se poursuivra tout au long de l'année 1997. Cette diminution de la performance est indolore pour les porteurs de sicav obligataires classiques. Ils ne s'en apercevront qu'au début de l'année prochaine, lorsqu'ils recevront le détail des plus-values qu'ils ont réalisées en 1997. En revanche, les nombreux souscripteurs de sicav obligataires à coupons multiples, plus souvent appelées « sicav à revenus », vont bientôt constater la baisse de leur rendement.

Créées pour procurer aux porteurs de parts des revenus réguliers, les sicav obligataires à revenus sont particulièrement appréciées par les particuliers qui souhaitent disposer d'un complément de retraite. Le montant des sommes déposées sur ce type de produit est équivalent à celui drainé par l'ensemble des sicav actions françaises ! Les revenus des sicav obligataires à coupons multiples présentent la particularité de ne pas être capitalisés, contrairement à la plupart des sicav obligataires classiques. La valeur de la part des sicav à revenus est censée être stable, et les plus-values produites par les titres détenus dans le portefeuille du fonds sont distribuées sous forme de coupon, généralement chaque trimestre.

Malheureusement, ce fonctionnement pénalise les sicav obligataires à revenus. Elles ne rapportent que 6,94 % sur un an, soit un point de moins que les sicav obligataires de capitalisation. A la différence des gestionnaires de sicav obligataires classiques, les promoteurs de sicav à revenus ont une latitude plus faible pour acquérir des obligations à maturité longue, supérieure à cinq ans, qui offrent encore aujourd'hui les meilleurs rendements. Pour maintenir la valeur de la part, *« nous devons prendre le risque le plus faible possible, tout en essayant d'arriver à une performance correcte »*, explique François Marbek, gestionnaire de Trilion, sicav du Crédit lyonnais. Le coupon versé par les sicav à revenus ne peut s'éloigner durablement de celui des obligations émises récemment. Il est même inférieur si on déduit les frais nécessaires à la gestion de la sicav. Résultat, à quelques exceptions près, les sicav obligataires à revenus vont diminuer leur prochain coupon. Ainsi, Natio Revenu, de la BNP, la meilleure sicav de sa catégorie, devrait le ramener à environ 16,50 francs contre 34 francs. Haussmann Multirevenus, un fonds de la Banque Worms, a fixé son coupon à 16 francs cette année. Pourtant cette sicav affiche une très bonne performance depuis le début de l'année grâce au poids des obligations convertibles dans son portefeuille.

Joël Morio



La Bundesbank reste indifférente à la montée du chômage

Les banques centrales des Etats-Unis et d'Allemagne ont opté, cette semaine, pour le « statu quo » sur leurs taux directeurs. Le dollar a repris son ascension, montant, vendredi 7 février, jusqu'à 1,6730 mark, 5,6470 francs et 124,55 yens

La semaine a été riche en événements monétaires. La Réserve fédérale américaine a choisi, mercredi 5 février, de ne pas relever ses taux directeurs, malgré le dynamisme persistant de l'économie outre-Atlantique, confirmé vendredi par les statistiques du marché de l'emploi au mois de janvier. Jeudi, le conseil de la Bundesbank a lui aussi opté pour le statu quo, en dépit, cette fois, de l'annonce d'une très forte progression du chômage en Allemagne. Le marché des devises européennes a pour sa part été déstabilisé par les incertitudes entourant la participation des pays d'Europe du Sud dès le 1er janvier 1999 à la zone monétaire commune. Des informations selon lesquelles l'entrée de l'Italie pourrait être différée de plusieurs années a fait tomber la lire et les emprunts d'Etat italiens. Mais ces derniers se sont repris après que Rome, Paris et Bonn eurent démenti cette rumeur.

LE MARCHÉ international des changes a fait preuve cette semaine d'une grande fébrilité. Dès le lundi 3 février, la lire s'est retrouvée déstabilisée par les déclarations émanant des milieux industriels et bancaires allemands, hostiles à une participation de l'Italie à la zone monétaire commune dès le 1er janvier 1999. Son recul s'est accentué, mercredi matin, après que des informations publiées dans la presse britannique eurent fait état d'un compromis trouvé par les quinze Etats de l'Union visant à différer l'entrée de l'Italie. La lire est alors tombée jusqu'à un cours de 991 lires pour un deutschemark, son niveau le plus faible depuis la mi-décembre. Même si les démentis rapidement apportés par Rome, Paris et Bonn ont permis à la monnaie italienne de se reprendre (978 lires pour un mark vendredi soir), cet incident a reflété la fragilité actuelle des marchés financiers d'Europe du Sud.

Au-dessus de 5,60 francs

5,60 — 5,50 — 5,40 — 5,30 — 5,20 — 5,10 — 5,00

5,6425 le 7 fév.

9 Août — 6 Sep. — 4 Oct. — 1 Nov. — 29 Nov. — 27 Déc. — 24 Jan.

Source : Bloomberg

Le billet vert a atteint cette semaine son cours le plus élevé depuis trente-deux mois face au franc.

Depuis plus d'un an, les places de Rome, de Madrid et de Lisbonne vivent dans l'euphorie. Les gestionnaires internationaux, notamment américains, y ont investi de façon très massive, pariant sur la convergence rapide des rendements obligataires de ces pays avec ceux des nations de la zone mark. L'afflux de capitaux en Italie, en Espagne et au Portugal a provoqué une détente sans précédent des rendements obligataires dans ces trois pays et réduit de façon considérable l'écart qui les séparait du niveau observé en Allemagne, la référence financière en Europe. Le rendement de l'obligation d'Etat italienne à dix ans est ainsi passé de 11,06 % mi-février 1996 à 7,18 % le 13 janvier 1997. De son côté, l'écart de taux entre l'Italie et l'Allemagne est revenu de 5 % à 1,5 %. Des mouvements comparables ont été observés en Espagne et au Portugal.

Après avoir profité de l'engouement des investisseurs, les nations d'Europe du Sud se trouvent désormais exposées à un retrait massif des capitaux étrangers. Dans ce cas, l'enchaînement vertueux se transformerait en cercle vicieux. Une remontée brutale des taux d'intérêt en Italie et en Espagne compromettrait leur participation à la zone euro, en alourdissant la charge de leur dette et en augmentant leur déficit. Les experts de l'OCDE ont ainsi calculé qu'une hausse de 1 % de l'ensemble des taux d'intérêt italiens augmente de 0,9 point le niveau du déficit.

RÉFORMES EN PROFONDEUR

Les économistes craignent qu'un krach obligataire à Milan ou à Madrid, lié au refus des Allemands d'accepter les pays du « Club Med » (Europe du Sud) dans le premier train de l'euro, ne provoque une crise politique majeure sur le Vieux Continent, de nature à hypothéquer la création de la future monnaie unique et, par contrecoup, à déstabiliser la parité franc-deutschemark. Le problème de la date d'entrée des pays d'Europe du Sud à l'Union monétaire risque donc de fortement perturber la vie des marchés financiers internationaux au cours des prochains mois.

L'avenir de l'euro est-il également menacé par la montée du chômage outre-Rhin et par les conséquences qu'elle aura sur le niveau du déficit budgétaire allemand ? C'est ce qu'a laissé entendre, vendredi, Klaus Dieter Kuehbacher, membre du conseil de la Bundesbank. « *Cela va mettre en péril le plan gouvernemental visant un déficit budgétaire de 2,9 % du produit intérieur brut* », a-t-il estimé, en demandant au gouvernement allemand « *d'agir plutôt que de se contenter de parler* ». Le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 160 000 outre-Rhin au mois de janvier, en données corrigées des variations saisonnières, et de 510 000 en données brutes. Il s'établissait à 4,658 millions à la fin du mois, soit 12,2 % de la population active, un niveau record depuis la République de Weimar. La crainte de certains experts est que les opposants à la monnaie unique, particulièrement nombreux à Francfort, prennent comme prétexte le fait que l'Allemagne ne respecte pas elle-même les critères de convergence fixés par le traité de Maastricht pour faire capoter le projet monétaire européen.

L'envolée du chômage n'a en tout cas guère ébranlé la Bundesbank, qui a choisi de laisser inchangés, jeudi, ses taux directeurs. Le niveau des prises en pension, qui n'a plus été modifié depuis la fin du mois d'août, reste fixé à 3 %. Hans Jürgen Köbnick, membre du conseil de la banque centrale allemande, a affirmé vendredi qu'une baisse des taux directeurs « *ne ferait nullement baisser le nombre de chômeurs* ». La Bundesbank considère que le chômage a une origine structurelle et qu'il est lié à une réglementation trop stricte du marché du travail et au caractère trop avantageux du système de protection sociale. Il ne peut donc être résolu que par des réformes en profondeur de l'économie allemande et non par des décisions monétaires.

La publication, vendredi, du rapport sur le marché de l'emploi américain a démontré avec éclat le décalage conjoncturel qui peut exister de part et d'autre de l'Atlantique et qui explique en grande partie la vigueur actuelle du dollar. Au mois de janvier, ce sont 271 000 emplois qui ont été créés aux Etats-Unis. Ce dynamisme du marché du travail ne s'accompagne toutefois pas, pour l'instant, de tensions sur les coûts salariaux. Le salaire horaire moyen s'est établi à 12,06 dollars, après 12,05 dollars en décembre. Cette stabilité a rassuré les investisseurs et s'est traduite par une hausse du marché obligataire. Le rendement de l'emprunt à trente ans s'est fortement détendu – les taux baissent quand le cours des titres monte – revenant vendredi à 6,67 % (6,79 % une semaine auparavant). Il permet aussi de mieux comprendre – a posteriori – l'attitude de la Réserve fédérale américaine, qui a choisi de ne pas resserrer, mercredi, sa politique monétaire.

Pierre-Antoine Delhommais

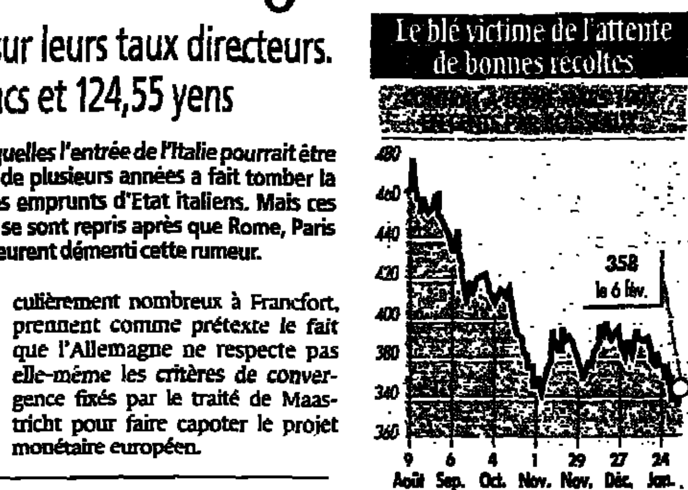
Record historique sur le Matif

Le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, s'est inscrit vendredi 7 février, en clôture, à 131,28 points, son plus haut niveau historique. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans est pour sa part tombé sous la barre des 5,50 %, à 5,47 %, le rendement le plus bas depuis plus de trente ans.

Parallèlement, le dollar a repris son ascension, vendredi, dopé par les bons chiffres du chômage américain. Il est monté jusqu'à 1,6750 mark, 5,6515 francs et 124,75 yens. Le billet vert a également profité des anticipations selon lesquelles le sommet du G7, réuni samedi 8 février à Berlin, n'allait pas chercher à s'opposer à une hausse supplémentaire de la monnaie américaine face aux devises européennes. Les opérateurs prévoyaient que les autorités monétaires internationales se contenteraient d'appeler à une moindre volatilité sur le marché des changes.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le blé victime de l'attente de bonnes récoltes



LES COURS DU BLÉ poursuivent la lente chute qu'ils ont entamée depuis plusieurs mois. Ils ont terminé la séance du 6 février sur le marché à terme de Chicago à 359 cents le boisseau pour l'échéance la plus rapprochée (mars) et à 351 cents pour celle de mai. Ils étaient encore au-dessus de 400 cents à la fin de novembre dernier. Ce glissement met en évidence la concurrence que se livrent les grandes régions céréalières ; ainsi, l'Union européenne est obligée d'avancer ses pions sur le marché mondial à coups de subventions, les fameuses restitutions, pour tenir son rang face à l'Australie ou aux Etats-Unis.

La compétition devrait devenir encore plus âpre car le Conseil international des céréales (CIC) vient d'annoncer des récoltes performantes. Les perspectives chez les principaux producteurs s'annoncent très bonnes : le CIC estime la production mondiale de blé à 585 millions de tonnes pour la saison 1997-98. Elle sera de 5 millions de tonnes supérieure à celle enregistrée en 1996-97, déjà considérée comme excellente. Cela permettra de reconstituer des stocks mondiaux confortables à 102 millions de tonnes, en hausse de 7 % sur la saison précédente. En s'établissant à 574 millions de tonnes, la consommation mondiale devrait, notent les experts du CIC, atteindre un niveau record que l'on comparera aux 557 millions de la saison 1995-96. L'Argentine et l'Australie, mais aussi le Canada et la Chine, obtiendront des moissons inférieures à celles de 1996-97, mais ce sont des exportateurs redoutables qui ont su diversifier leurs ventes.

Se repose une fois encore la douloureuse question de la jachère en Europe, très mal ressentie par les Français. Le gel des terres pourrait même connaître une nouvelle extension, +17 % selon certains experts. Enfin, outre-Atlantique, le département américain à l'agriculture a réduit de 7 % ses estimations de semis de blé d'hiver (un quart des échanges mondiaux de blé) à 48,2 millions d'acres, ce qui réduira les perspectives de récoltes mais sans doute pas encore assez pour tirer les prix vers le haut dans ce contexte de forte production.

Carole Petit

Marché international des capitaux : la perspective de l'euro se précise

DEPUIS QUE L'AUTRICHE a jeté un pont entre son propre marché national en schillings et le marché international des obligations en francs français, les emprunts se multiplient qui, libellés aujourd'hui dans différentes devises de notre continent, sont destinés, dès le début de l'Union monétaire européenne, à former d'importants ensembles libellés en euros, la future monnaie commune. Plusieurs des meilleurs débiteurs sont séduits par la perspective de réserver ainsi leur place dès à présent sur le grand marché des capitaux qui pourrait exister à partir de 1999. Les investisseurs, pour leur part, répondent avec d'autant plus d'empressement aux offres qui leur sont faites qu'elles leur permettent tout à la fois d'anticiper la construction de l'Europe monétaire et de mettre à profit les disparités de rendement qui subsistent dans les pays appelés à partager l'euro. La prochaine opération de ce genre devrait voir le jour à mardi gras. La société allemande Siemens AG s'apprête à lever quelque deux milliards de deutschemarks en contractant simultanément trois emprunts, en francs français, en deutschemarks et en florins néerlandais qui viendront à échéance en même temps, dans dix ans, et dont le taux d'intérêt nominal (le coupon) sera le même. Cela autorisera, le moment venu, de réunir le tout en un seul emprunt en euros. Comme les rendements ne sont pas identiques dans les trois monnaies de départ, on ajustera, en conséquence, les prix d'émission.

Ainsi les tranches française et hollandaise sont plus chères (leurs prix d'émission seront plus élevés) que la tranche allemande. Cela reflètera le fait que les fonds d'Etat de la République fédérale rapportent, pour l'instant, davantage que ceux de la France et des Pays-Bas. C'est, au vrai, une situation extrêmement intéressante dont de nombreux investisseurs, qui croient à la réalisation prochaine de l'Union monétaire, cherchent à profiter. Quand l'euro existera (à supposer, bien sûr, que la France, la Hollande et l'Allemagne, le partagent), il n'y aura plus qu'un seul emprunt. Les différences de prix actuels devraient logiquement diminuer à mesure que s'approche la date de départ de l'Union monétaire.

Sur le plan technique, tout cela exige beaucoup de doigté de la part des intermédiaires financiers à qui revient le soin d'arrêter les conditions finales de telles opérations. Les investisseurs, à qui on propose trois emprunts d'un même profil pour le compte d'un même émetteur, pourraient avoir tendance à privilégier celui qui rapporte le plus. Dès lors, il est permis d'attendre que, afin d'assurer une réussite égale des trois tranches, on lésine un peu sur celle en marks. Précisons que rien n'est encore fixé quant aux émissions de Siemens et qu'il ne s'agit là que d'une spéculation. C'est en tout cas ce qui s'est précisément produit, jeudi 6 février, à l'occasion d'une double transaction lancée en francs et en marks par une banque allemande du secteur public L-Bank.

Il s'agissait d'emprunts munis d'un même coupon de 5,125 % et qui viendront à échéance le 5 mars 2004. La tranche en francs rapportait au départ 0,14 point de pourcentage de plus que le rendement moyen des fonds d'Etat français alors que la tranche en marks ne procurait pas plus que l'interpolation des rendements des obligations gouvernementales allemandes de durée voisine. Il subsistait encore un léger avantage en faveur de l'emprunt en marks, mais pas suffisant pour inciter les investisseurs français à se précipiter sur le volet allemand du diptyque de L-Bank et à négliger son volet français.

Une banque d'origine américaine JPM Morgan, est solidement installée aux commandes de plusieurs des émissions de ce genre à taux fixe. Elle s'est associée à la Caisse des dépôts pour diriger les émissions en francs de L-Bank et à la Deutsche Bank pour s'occuper de celles en marks. Conjointement avec la même Deutsche Bank, elle sera à la tête du triptyque de Siemens. Il a été, en outre, fait appel à Paribas et à ABN Amro pour codiriger les émissions en francs et en florins de l'entreprise allemande.

C'est, en revanche, à une banque française, le CCF, que revient le mérite d'annoncer le marché des emprunts à taux variable en euros. Cet établissement vient de diriger deux émissions d'une même durée pour le compte de la Caisse centrale du Crédit immobilier de France. L'une est en francs et codirigée par une banque américaine Morgan Stanley ; l'autre est en écus et codirigée par UBS, l'Union de banques suisses. Les porteurs de la première pourront, dès le début de l'Union monétaire, échanger leurs titres contre des obligations assimilables à celles de la tranche en écus et le tout pourra déboucher sur une émission en euros.

Christophe Vetter

L'euphorie des places européennes contraste avec la dégringolade de Tokyo

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↘ - 2,53%	↗ + 0,63%	↗ + 3,22%	↗ + 0,75%	↗ + 3,39%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

LES BOURSIERS européens sont aux anges. Paris, Londres, Francfort et Amsterdam ont atteint cette semaine, jour après jour, de nouveaux sommets historiques. La reprise avec une étonnante vigueur de la hausse du dollar explique à elle seule cet état de grâce. Elle signifie aux yeux des analystes que le rebond de la croissance, espéré et attendu sur le Vieux Continent cette année, sera d'autant plus fort.

« *La constellation monétaire* [marquée par la hausse du dollar] *n'a jamais été aussi favorable depuis quinze ans* », résumait cette semaine Michel Camdessus, le directeur général du Fonds monétaire international devant le Sénat. Soulignant que, depuis avril 1996, le dollar a gagné 50 % contre le yen et 20 % par rapport au franc français, M. Camdessus a estimé que « *ceci améliore nos perspectives de croissance pour 1997* ».

Comme les investisseurs n'interprètent plus les informations à leur disposition que sous leur aspect favorable, même l'annonce jeudi d'un chômage record en Allemagne depuis 1945 a été finalement considérée comme bénéfique. La mauvaise santé de l'économie allemande signifie tout simplement aux yeux de certains analystes que la baisse des taux n'est peut-être pas arrivée à son terme en Europe et que la Bundesbank sera contrainte d'assouplir encore sa politique monétaire.

C'est devenu une constante depuis plusieurs semaines, mais Paris n'est plus à la traîne, loin de là, des autres places. Il suffit de remarquer que la place parisienne enregistre des niveaux d'activité record : plus de 10 milliards de francs vendredi et 7,88 milliards en moyenne tout au long du mois de janvier, un chiffre sans précédent.

L'indice CAC 40 a ainsi poursuivi cette semaine sa marche triomphale soutenu à la fois par le contexte économique favorable mais aussi par la poursuite des restructurations au sein du capitalisme français avec la prise de contrôle d'Havas par la Générale des eaux et par la publication par bon nombre entreprises de leur chiffre d'affaires en 1996, marquée souvent par de bonnes surprises. Dans cette ambiance, l'indice CAC 40 a gagné 3,22 % sur la semaine terminant vendredi au niveau record de 2 597,52 points. Le CAC 40 s'est adjugé plus de 12 % depuis le début de l'année, la moitié de la performance réalisée en 1996.

SIXIÈME RECORD CONSÉCUTIF

« *Le marché ignore les mauvaises nouvelles. Il poursuit son rattrapage par rapport à Londres et à Francfort en trouvant un nouveau souffle dans les résultats de société* », explique un opérateur. Pour la société de Bourse Pinatton, la vague de hausse qui a pris naissance à la fin octobre 1995 devrait durer deux ans et demi voire trois ans et demi. Elle voit sauf accident, l'indice CAC 40 à 3 405 en mai 1998.

Paris n'est pas la seule place euphorique. Francfort a inscrit vendredi son sixième record consécutif en dépit du statu quo observé jeudi par la Bundesbank à la suite de la réunion de son conseil bi-mensuel de politique monétaire et de l'annonce le même jour d'un niveau de chômage sans précédent en Allemagne depuis la fin de la seconde guerre mondiale. L'indice DAX 30 a fini la semaine à 3 138,01 points après avoir gagné 3,39 % en cinq jours.

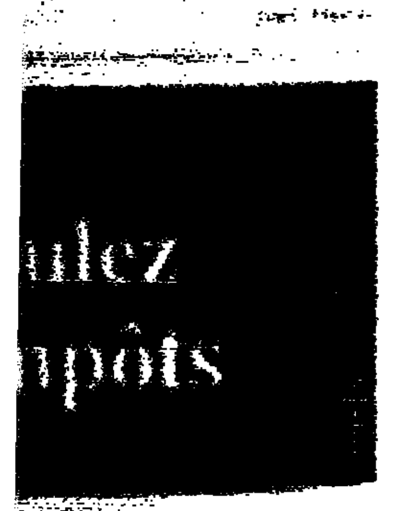
Londres n'a pas affiché le même enthousiasme, même si l'indice FTSE-100 a dépassé pour la première fois de son histoire les 3 400 points. L'indice a fini vendredi en clôture à 4 307,8 points et gagne 0,75 % sur la semaine, une performance proche de celle de Wall Street. La Bourse de New York a progressé de 0,63 % et le Dow Jones a terminé vendredi à 6 855,80 points. Les valeurs américaines ont tiré parti de la publication de statistiques qui soulignent le caractère non inflationniste de la croissance outre-Atlantique. La Bourse de Tokyo se trouve dans une situation nettement moins confortable. Elle a encore cédé 2,53 % d'un vendredi à l'autre et l'indice Nikkei est repassé sous le seuil des 18 000 points. Depuis la fin du mois de novembre, il a perdu plus de 16 %. Les investisseurs prennent peur devant la perspective d'une croissance anémiée au Japon en dépit du niveau très bas des taux d'intérêt et de la baisse continue du yen face au dollar.

La Bourse de Tokyo est également victime de la mauvaise santé du système financier nipppon. Non seulement les banques détiennent une part considérable des actions (43,8 %), mais elles représentent 28 % des titres cotés. Facteur aggravant, à l'approche de la fin de l'année fiscale (le 31 mars), les établissements financiers cèdent massivement des titres afin de pouvoir respecter les normes internationales de fonds propres. Les banques comptabilisent dans leurs fonds propres leurs plus-values boursières et en ont absolument besoin pour nettoyer progressivement leurs bilans d'une masse de créances douteuses accumulée à la suite de l'éclatement de la bulle financière.

Selon une étude publiée le 29 janvier par la Caisse des dépôts, si l'indice Nikkei descend sous les 17 000 points, cinq parmi les dix plus grandes banques commerciales du pays auront des difficultés pour respecter les normes de fonds propres et aucune banque de crédit à long terme ne pourra y parvenir.

Dans ces conditions, on voit resurgir une crainte déjà exprimée en 1995 quand la Bourse de Tokyo était descendue jusqu'à 14 000 points, celle de voir une crise boursière japonaise se répercuter aux autres places à la suite de retraits massifs de capitaux japonais. Les investisseurs nippons détiennent 9 % des obligations publiques américaines.

Eric Leser



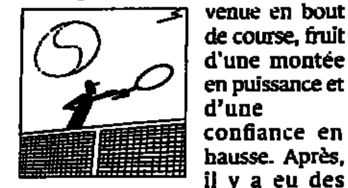
TENNIS Après avoir gagné le saladier d'argent en décembre 1996 face à la Suède, l'équipe de France de Coupe Davis a été éliminée par l'Australie, à Sydney, dès le deuxième jour de ce match du premier tour du groupe mondial. ● CONSIDÉRÉS comme les meilleurs joueurs de double au monde, Mark Woodforde et Todd Woodbridge ont donné le point de la victoire à l'Australie en remportant 7-6 (8/6), 6-4, 6-3, en deux heures et cinq minutes, leur rencontre avec Guy Forget et Guillaume Raoux. ● L'AUSTRALIE affrontera en quarts de finale, du 4 au 6 avril, la République tchèque ou l'Inde, qui étaient à égalité 1-1 à Prague, à l'issue de la première journée. ● LA FRANCE disputera les barrages, du 19 au 21 septembre, pour tenter de se maintenir dans le groupe mondial. Sans savoir si Yannick Noah occupera encore le siège de capitaine.

L'Australie élimine la France au premier tour de la Coupe Davis

Deux mois après avoir conquis le célèbre saladier d'argent, l'équipe de Yannick Noah se retrouve contrainte de disputer les barrages pour rester dans le groupe mondial. Cet échec est un révélateur de la crise que traverse ce sport, aussi bien sur les courts qu'en coulisses

SYDNEY
correspondance

De Malmö à Sydney, l'équipe de France aura déjà relié les antipodes. Et sa fortune, en l'espace de dix semaines, aura effectué un chemin identique. La victoire de 1996 était venue en bout de course, fruit d'une montée en puissance et d'une confiance en hausse. Après, il y a eu des bains de foule, la réception à l'Elysée et puis... les vacances, la famille retrouvée, la décompression. Et le vide.


TENNIS

Cédric Pioline a fait l'impasse sur l'Open d'Australie et il a débarqué à Sydney pour le premier tour de la Coupe sans compétition depuis le 1er décembre. Il allait payer cher cette longue absence, dans le 5e set, perdu face à Parick Rafter au cours du premier match, vendredi 7 février. Yannick Noah a bien voulu reconnaître, samedi, que cette impréparation avait joué un rôle décisif dans la défaite de Pioline : *« Après le premier point perdu, tout est retombé assez vite »*.

Guy Forget, blessé, dut écourter son programme ; il n'avait derrière lui que neuf journées de tennis. Il aurait pu remplacer avantageusement Arnaud Boetsch, très mal à l'aise sur l'herbe de White City, en simple. Noah avait longuement hésité avant d'écarter Forget : *« Si Guy avait joué deux ou trois tours à l'Open et n'avait pas souffert d'une blessure à répétition, je n'aurais pas hésité un instant à le sélectionner. »*

Toute la semaine, ici, Noah mit l'accent sur la pauvreté en nombre de l'élite française alors que les Australiens ont été en mesure de reconstruire une formation vainqueur après le forfait sur blessures de Philippoussis et Stoltenberg, les deux meilleurs talents sur gazon du pays.

Avec une base élargie, ce premier tour aurait pu être confié, chez les Français aussi, à des remplaçants n'ayant aucune finale dans les jambes. Les Etats-Unis ne procèdent pas autrement, les vedettes venant occuper leur place à partir des quarts, voire des demi-finales. Seulement, entre le tennis tel qu'on le pratique outre-Atlantique et celui de l'Hexagone, il y a un monde, le même qu'a constaté Noah entre la qualité de la volée australienne et la volée française.

MALMÖ MINIMISÉ

« Et pour élargir notre base, il faudrait sans doute accepter de partir avec les joueurs nettement plus faibles pour préparer l'avenir. Ce qui suppose que l'équipe de France passe par la deuxième, voire la troisième division ! Car si l'on part avec Fleurian et Simian pour jouer les Hongrois chez eux ou l'Inde en Inde, vous allez voir ce qu'on va prendre ! Et pourtant, ce sont respectivement le 5e et le 6e Français. Je ne parle même pas des 7e et 8e. Alors que l'Australie, cette semaine, joue avec ses 4e et 5e choix et que le 6e et le 7e sont dans les tribunes et regardent. Chez nous, ce n'est pas pareil, il est temps que l'on se réveille ! »

En fait, la victoire en coupe Davis, à Malmö le 1er décembre, loin de faire franchir un étage et de donner une impulsion au tennis français, semble avoir agi comme un révélateur des faiblesses et des lacunes de l'ensemble.

Les joueurs, pressentant sans doute le « couac » à venir sur le central pelé de White City, n'avaient de cesse de minimiser leur exploit. On précisait que la chance avait été du côté de la France, on soulignait les hasards du tableau et du résultat ayant déblayé heureusement le terrain. Bref, on remerciait le ciel pour le cadeau qui avait été offert à la France. *« J'attends de vivre une expérience nouvelle : celle de battre les grandes équipes en Coupe Davis »*, dira Arnaud Boetsch.

CONFLIT DE PERSONNES

Cet excès de modestie et la préparation plutôt fantaisiste de la formation – Boetsch aurait préféré prendre dix jours de vacances plutôt que de retrouver aussitôt le gazon de White City après sa défaite au troisième tour de Melbourne – fit une curieuse impression. L'équipe qui a fait rêver la France entière, vainqueur de la Coupe Davis, est entrée dans la saison à reculons... L'avenir de Yannick Noah lui aussi est problématique. Car le conflit de personnes empestant l'ambiance autour de cette formation – celui qui oppose Noah et le président Bimes – était en filigrane tout au long de la semaine et a pris une acuité nouvelle après la défaite. *« Si je dois jouer, je jouerai ; si je dois entraîner, je le ferai ; et si je ne dois pas le faire, c'est que c'est un signe des temps,* déclara Noah samedi. *Ou je travaille dans un ensemble, et on accepte qu'il est normal que j'y travaille ; ou je ne suis pas le bienvenu, et mon travail s'arrête là. »*

Son nouveau contrat comme entraîneur de l'équipe féminine de la Coupe de la fédération porte sur une période de trois années. Et son contrat de capitaine de l'équipe de Coupe Davis ? *« A vie. J'ai la parole du président. Il m'a dit qu'il était très content de mon travail. »* Et ces propos présidentiels datent de quand, au juste ? *« C'était il y a six mois,* affirma-t-il goguenard et content de son effet. *Mais vous savez comme on peut compter sur la parole du président ! »*

Maître des pirouettes et des « sorties », Noah nous réserve certainement, et dès cette année, d'autres précisions sur ses projets, dans le contexte d'une cohabitation fédérale devenue intenable.

Marc Ballade

Trop de pression sur le double Forget-Raoux

SYDNEY
correspondance

Menée par deux points à zéro à l'issue des deux premiers simples, l'équipe de France entama l'épreuve du double, samedi, avec le dos collé à la porte du Club House. Au fil des dernières rencontres en Coupe Davis, elle s'est forgé une certaine réputation dans le domaine des missions impossibles et des retours miracles. Cette séquence de réussites tirées par les cheveux a été interrompue sur le central de White City. Guy Forget et Guillaume Raoux ont été surclassés par le tandem numéro un au monde actuellement, composé de Todd Woodbridge et Mark Woodforde, et surnommé les *« Woodies »*.

Après un premier set serré, les Australiens ont triomphé sur le score de 7-6 (8-6), 6-4, 6-3, en 2 heures et 5 minutes, parachevant ainsi la victoire de leur équipe, qui a marqué trois points sur trois matches en deux jours, et n'a plus rien à craindre des deux derniers simples joués dimanche pour l'honneur. *« J'avais l'impression que toute la pression était sur les épaules des Français en tant que champions en titre »* déclara Woodbridge.

Cette fameuse pression fut surtout provoquée par les deux défaites en simple subies vendredi, et le fait de se trouver opposé à une équipe de double comptant huit titres majeurs à son actif, le meilleur palmarès de l'époque open.

« Même en double, on a pu constater que les réflexes adéquats nous manquent sur le gazon, a souligné un Yannick Noah plutôt fataliste. *Ce sont des réflexes qui s'acquièrent, mais pas du jour au lendemain. A partir du premier match perdu, nous étions sur la mauvaise pente. Ensuite, nous sommes restés bloqués. »*

M. B.

L'équipe d'Italie de ski a emprunté une voie originale

SESTRIÈRES
de nos envoyés spéciaux

Il a dévalé le schuss final de la dernière descente d'entraînement des championnats du monde de Sestrières, il a lancé quelques sourires à un groupe de supporteurs, puis il a ôté son casque d'or pour répondre aux journalistes. Un soleil printanier inondait l'aire d'arrivée de la piste Banchetta, vendredi 7 février, mais Kristian Ghedina, leader de l'équipe italienne de descente et principal rival du Français Luc Alphand, n'a eu le ni temps ni le droit d'en profiter. Une jeune femme brune, son manager, l'a tiré par le bras, de ce geste ferme qu'elle répète depuis le début des entraînements. Le vice-champion du monde a obéi, sans se faire prier. Kristian Ghedina, athlète dont le mental n'est jamais plus fort qu'en pays de connaissance, sait qu'il ne peut plus se permettre la moindre période de déconcentration. Dans la foulée de sa garde du corps, il a rejoint l'hôtel Savoy, pour un repas de groupe, suivi d'une longue séance de relaxation dans sa chambre.


SKI

Au sein de l'équipe italienne, chacun a ses méthodes de préparation ultime, mais tous tendent vers le même but. Déçus de leur prestation en super-G – ils ont placé trois hommes dans les dix premiers, mais aucun sur le podium –, les descendeurs italiens comptent sur l'épreuve reine pour s'imposer et démontrer que le phénomène Alberto Tomba, ou la domination de Deborah Compagnoni chez les filles, sont loin d'être des cas isolés.

Depuis Zeno Colo, en 1950, aucun coureur italien n'a remporté la descente des championnats du monde ou des Jeux olympiques. Un triomphe dans celle de Sestrières confirmerait avec panache la très bonne tenue générale de l'équipe italienne de ski alpin depuis quelques saisons.

Au début des années 90, le pays peut s'enorgueillir de son Alberto qui ramasse médailles sur médailles, et de sa Deborah qui brille déjà entre deux blessures. Derrière, pas grand-chose. Les jeunes vont et viennent, parfois prometteurs. Ils ne restent que peu sur le cirque blanc. Les espoirs des slalomeurs sont brûlés par le talent dominateur de Tomba et de nombreuses jeunes femmes ne semblent pas encore prêtes à épouser une carrière sportive à la suite de Deborah.

LES MŒURS ONT CHANGÉ

Si Tomba ne provoque pas d'émulation, il encourage dans le même temps de nombreux jeunes Italiens à skier. Ceux-ci se tournent vers la descente, discipline en vogue chez la nouvelle génération bien qu'elle ne soit pas la spécialité de l'idole.

Les mœurs ont changé depuis vingt ans, et le sport italien a connu une véritable révolution culturelle en accueillant des dizaines de milliers de femmes plus libérées et prêtes à se lancer dans la carrière. Comme les sponsors, qui recherchent d'autres marchés, se lancent avec intérêt dans leurs aventures, elles peuvent espérer gagner leur vie, à condition de gagner. Lorsqu'elles le font, c'est un pays entier qui tombe amoureux d'elles et leur offre son plus grand respect. Ici, le sport est une noblesse.

La Fédération italienne des sports d'hiver (FISI) a déjà anticipé le mouvement. Avec l'appui du Comité national olympique (CONI) – qui redistribue à toutes les fédérations une bonne partie de l'argent obtenu grâce au Totocalcio (paris sur le football) –, la FISI injecte un peu plus d'argent dans le ski alpin. Severino Bottero, aujourd'hui entraîneur des géantistes françaises, a travaillé en Italie pendant quatorze ans. Il a consacré douze années aux jeunes, avant d'entraîner les « techniciennes » italiennes : *« L'intervention de la FISI a consisté à renforcer la politique envers les jeunes,* explique-t-il. *La base de skieurs potentiels, contrairement à la France, est très importante. Alors, les clubs et les comités se sont mis au travail. Petit à petit, des jeunes ont été envoyés dans les épreuves de Coupe d'Europe, puis sont passés à la Coupe du monde. »*

La FISI a également rehaussé le prestige de la trentenaire « Topolino » (la coupe « Mickey »), les mini-championnats réservés aux jeunes pousses âgées de dix à seize ans, à Monte Bondone dans les Dolomites : *« Chaque année, mille Italiens se massent pour les sélections,* explique Michel Gros, responsable du programme juniors chez Rossignol. *A la fin, vingt-quatre filles et garçons seulement sont retenus pour huit courses »*. A Abeton, non loin de Sestrières, l'Italie propose également la « Pinocchio », coupe réservée à la même tranche d'âge. A Brunico, le Fila Challenge – du nom d'un des deux grands sponsors de la FISI –, complète la panoplie.

« ENTRE NOUS »

Aujourd'hui, les équipes italiennes – espoir, élite ou réserve – comptent trente-six filles, tandis que l'équipe de France en compte une vingtaine. Chez les garçons, le compte est sensiblement le même. La fédération s'étant engagée à trouver des successeurs à Alberto Tomba, les slalomeurs sont mieux protégés. Ainsi Matteo Nana, au talent prometteur et auteur d'une troisième place dans le géant d'Alta Badia en décembre.

L'Italie, aussi, est protectionniste : *« Nous n'avons que des entraîneurs italiens et c'est très bien comme cela. Entre nous, nous sommes très unis, même si Deborah et Alberto sont isolés dans des cellules personnelles »*, explique Lara Magoni, deuxième du super-G derrière Compagnoni.

« Les entraîneurs étrangers n'ont jamais pu vraiment s'adapter au pays », dit sobrement Severino Bottero. A l'argent et à la politique dynamique s'ajoute l'éternelle influence de l'histoire du pays qui, à bien des égards et en matière de ski aussi, ne s'est pas encore adapté à son unité géographique. Piémont, Lombardie, ou Trentin-Haut-Adige : les puissantes ligues rivalisent d'efforts pour avoir le plus de représentants possible dans l'équipe nationale. *« La concurrence est saine »*, constate Severino Bottero.

Sur la réussite actuelle de leur équipe, les supporteurs italiens ont une réponse plus triviale : *« Belle donne, begli uomini, buon cibo »* (« belles filles, beaux mecs et bonne bouffe »)...

Eric Collier et Bénédicte Mathieu

Le pilotage de précision de Deborah Compagnoni

SESTRIÈRES
correspondance

Déjà championne olympique de super-G et double championne du monde de géant, l'Italienne Deborah Compagnoni vient de compléter sa collection de médailles d'or en devenant championne du monde de slalom.

ANALYSE

La « Bimba » a une aisance hors normes dans toutes les disciplines

Gagner ainsi dans trois disciplines représente une performance rare, de qualité supérieure. C'est en tous les cas la preuve éclatante d'un savoir-faire technique hors normes. « La » Compagnoni, qui est encore la favorite du géant, dimanche 9 février, marque de son empreinte le ski féminin, et lui donne une nouvelle dimension.

Elle qui a souvent skié en compagnie d'Alberto Tomba – jusqu'à récolter le surnom de « Bimba » (la gamine) par référence à la « Bomba » – a évité le piège d'une imitation aveugle de la gestuelle novatrice de son camarade. Certes, elle s'en est inspirée, mais elle l'a surtout adaptée à sa morphologie poids plume, ajoutant des réglages personnels, ceux qui font la différence aujourd'hui.

Deborah, gamine, a beaucoup skié dans des conditions « toutes neiges, tous terrains ». Elle y a appris la vitesse et le sens de l'improvisation. Dotée de cette qualité innée qu'est le « toucher de neige » – cette faculté quasi instinctive de doser ses appuis sur la neige et à utiliser au mieux le terrain –, elle s'est forgé, en s'amusant, l'expérience et la solidité indispensables à tout champion.

Riche de ce bagage, elle a ensuite pu travailler dur sur les fondamentaux, dans des tracés éducatifs de slalom géant, la discipline de base. Elle a éliminé tout geste parasite et adopté cette attitude ramassée et compacte qui la caractérise, et a su, à force de réglages patients, mettre au point une technique de virage d'une finesse incomparable. Finesse qui s'illustre notamment par un « jeu de carres » d'une précision étonnante, jeu commandé par une position d'angulation très marquée et une très grande mobilité des jambes.

APPUIS PARFAITS

Que ce soit en slalom ou en géant, la Compagnoni démontre une impressionnante science du passage de porte, ainsi qu'un art consommé de la conduite de courbes (ou de virages). Elle sait mieux que personne « enrouler » le piquet, et dérouler son appui tout au long du virage.

Pour ce faire, elle est capable de passer d'un ski sur l'autre, et d'une carre sur l'autre, avec beaucoup de douceur et de précision. Et elle n'hésite pas, s'il le faut, à prendre des angles insensés et à « couper » sur le ski intérieur, malgré les risques de « décrochage » et de chutes qui en découlent. Ses blessures à répétition, si elles n'ont pas calmé son enthousiasme et son ardeur au travail, l'ont obligée à rechercher encore un peu plus la perfection technique, pour ménager ses articulations.

Deborah Compagnoni pilote ses skis avec beaucoup de fluidité. Elle cherche un contact permanent avec la neige. On la voit souvent pousser les pieds devant, et sortir en accélération des portes. Elle sait en l'occurrence parfaitement tirer parti des qualités des skis actuels, très étroits sous le pied.

Là où les hommes s'en sortent parfois grâce à une puissance et un engagement physique hors normes, Deborah met à profit son excellent rapport poids/force musculaire, sa souplesse, son inspiration, sa force morale et sa panoplie technique.

Elle, qui est née attaquante et terriblement accrocheuse, sait en prime faire le spectacle, comme lors de la deuxième manche du slalom de Sestrières. Assurément, elle va remettre ça dans le géant. Avec de réels risques. Car « la » Compagnoni a un ski de cristal...

Gilles Chappaz

DÉPÊCHES

■ **BOXE : le Britannique Lennox Lewis** a remporté le titre vacant de champion WBC des poids lourds vendredi 7 février en battant en cinq rounds l'Américain Oliver McCall à Las Vegas. – *(AFP.)*

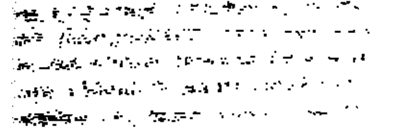
■ **CYCLISME : le Tchèque Jan Svorada** (Mapei-GB) a gagné au sprint la troisième étape de l'Etoile de Bessèges disputée vendredi 7 février entre Saint-Florent et Les Fumades (Gard). Il a devancé le Français Frédéric Moncassin et le Belge Jo Planckaert. Le Français Patrice Halgand (Festina) a conservé le maillot de leader de l'épreuve.

■ **FOOTBALL : Nice a éliminé Bastia** en seizième de finale de la Coupe de France en s'imposant 4-3 aux tirs au but, vendredi 7 février, sur le terrain de Furiani. Les deux équipes étaient à égalité (2-2) à la fin du temps réglementaire et des prolongations.

■ **JUDO : la seule victoire française au Tournoi de Paris** vendredi 7 février est à mettre au crédit d'une « inconnue », Céline Lebrun, dans la catégorie des plus de 72 kg. Agée de vingt ans, cette Parisienne d'origine martiniquaise (82 kg pour 1,70 m) s'est imposée par un superbe *ippon* en contre sur un mouvement de jambes aux dépens de la Cubaine Daima Beltram, troisième des championnats du monde.

■ **JEUX OLYMPIQUES : opposé à la candidature de Rome** à l'organisation des Jeux de 2004, un groupe composé d'écologistes et d'intellectuels italiens vient de lancer une campagne. *« La ville n'a pas la capacité pour recevoir les millions de personnes qu'attire un tel événement »*, a déclaré Massimo Theodori, historien et ancien député, devant la presse étrangère.

■ **SKI ACROBATIQUE : la Française Candice Gilg** a conservé le titre mondial dans l'épreuve de bosses des championnats du monde de ski acrobatique, samedi 8 février à Nagano. Agée de vingt-quatre ans, la skieuse de La Plagne a devancé deux des autres favorites, l'Américaine Donna Weinbrecht et l'Allemande Tatjana Mittermayer. Le titre masculin des bosses est revenu au Canadien Jean-Luc Brassard, champion olympique de Lillehammer, qui a précédé son compatriote Stéphane Rochon et le Suédois Jesper Ronnback. Les Français Fabrice Ougier et Tony Hemery sont quatrième et cinquième.



Le CSA nomme Jean-Marie Cavada à la présidence de RFO

Le président de La Cinquième, qui continuera à occuper cette fonction jusqu'au vote de la loi sur l'audiovisuel, devra résoudre les nombreux problèmes financiers et stratégiques de la chaîne d'outre-mer

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a nommé, vendredi 7 février, Jean-Marie Cavada à la tête de Radio-télévision française d'outre-mer (RFO). Président de La Cinquième depuis 1994 et producteur-animateur de l'émission « La Marche du siècle » sur France 3, Jean-Marie Cavada succédera le 17 février à Gérard Belorgey. Il continuera à présider la chaîne éducative jusqu'au vote de la loi sur l'audiovisuel, qui doit consacrer la fusion La Cinquième-Arte. Jérôme Clément, président d'Arte, reste seul en lice pour occuper la présidence de ce nouvel ensemble. Agé de cinquante-six ans, Jean-Marie Cavada évolue depuis trente-six ans dans l'audiovisuel, où il est devenu un ardent défenseur du service public. Parmi les dossiers à traiter en priorité à RFO, il trouvera la poursuite de la réforme des programmes, et l'insertion de RFO dans le nouveau paysage audiovisuel.

« CETTE NOMINATION est l'occasion d'un coup de projecteur sur l'outre-mer. Par ailleurs, à un an des élections législatives, il était préférable de nommer un journaliste qu'un haut fonctionnaire des DOM-TOM à la tête de cette chaîne », commente Hervé Bourges, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui avait lui-même sollicité Jean-Marie Cavada pour qu'il se porte candidat. Le président de La Cinquième a été nommé, vendredi 7 février, par le CSA, à la tête de Radiotélévision française d'outre-mer (RFO). Il succède ainsi à Gérard Bélorgey, nommé en 1994, et qui ne se représentait pas.

Sur les dix candidats à ce poste, quatre seulement ont été auditionnés par les membres du CSA. Lors du vote, M. Cavada l'a emporté par cinq voix contre quatre à Henri Paul, conseiller à la Cour des comptes et directeur des affaires économiques, sociales et culturelles au ministère des DOM-TOM. L'animateur-producteur de « La Marche du siècle », émission vedette de France 3, prendra ses fonctions le 17 février. Il demeurera en même temps président de La Cinquième jusqu'au vote de la loi sur l'audiovisuel, prévu au printemps.

Jean-Marie Cavada prend la direction d'un établissement dont la gestion n'est pas de tout repos. Chargée de produire des programmes de radio et de télévision pour les neufs départements et territoires d'outre-mer, RFO emploie 1 200 personnes. Comme la plupart des sociétés du service public, RFO souffre de restrictions budgétaires. Pour 1997, son budget s'élève à 1,179 milliard de francs, en hausse de 1,2 % par rapport à 1996. L'année précédente, RFO avait bénéficié d'un *« coup de pouce »* de 4 %. *« Notre budget n'est pas en adéquation avec notre mission de service public outre-mer. L'Etat doit prendre ses responsabilités en donnant à RFO les moyens de ses missions »*, estiment les syndicats.

Ces dernières années, pourtant, une réforme de la chaîne avait été engagée, portant notamment sur les programmes et sur les équipements. Lors d'une déclaration devant le comité d'entreprise de RFO, mercredi 15 janvier, Gérard Bélorgey avait considéré comme un *« succès »* la réforme des programmes qui avait permis de mieux mêler les émissions généralistes de France Télévision et celles de proximité produites par RFO.

NÉCESSAIRES ADAPTATIONS

Il s'était aussi félicité des progrès réalisés avec la mise en place d'un journal unique d'informations locales, nationales et internationales, venu remplacer deux éditions fabriquées à Paris, pour l'une, et en région pour l'autre. En outre, la production de quelques magazines et de documentaires avait contribué à redorer le blason de la chaîne dans ce secteur où elle doit faire face à la concurrence de chaînes privées.

Un des grands dossiers que le nouveau responsable de RFO trouvera sur son bureau est celui de l'adaptation de la chaîne des DOM-TOM aux bouleversements du paysage audiovisuel.

A ce propos, M. Bélorgey redoutait *« un risque d'enfermement, un risque de cantonnement »*, en évoquant l'absence de RFO dans le capital et le conseil d'administration du futur pôle extérieur audiovisuel, confié pour l'instant à Jean-Paul Cluzel, président de Radio France Internationale (RFI). RFO devra aussi se faire une place dans les bouquets de programmes numériques.

Pour faire face à ces défis, M. Cavada devra compter avec un personnel assez rétif aux réformes. Doublement protégés par la convention de l'audiovisuel public et par le statut des DOM-TOM, les journalistes, les techniciens et le personnel administratif de cette chaîne savent faire valoir leurs droits. Au début de l'année dernière, M. Bélorgey avait dû faire face à une longue grève, après que le gouvernement eut donné son feu vert à un plan social prévoyant la suppression de 27 emplois.

Jean-Marie Cavada aura peut-être aussi à se protéger des influences politiques. En 1994, François Giquel, alors président de RFO, avait démissionné de ce poste, en déclarant que *« des pressions très fortes* [avaient] *été exercées tant par le ministre de la communication que par celui des départements et territoires d'outre-mer »* pour le remplacement de certains collaborateurs.

Le nouveau président de RFO pourra-t-il enfin s'acquitter de toutes ces tâches tout en continuant, comme il l'a indiqué lui-même, de présenter « La Marche du siècle » sur France 3 et « Philo... j'aime ! », l'émission qu'il consacre à la philosophie sur France-Inter ?

Françoise Chirot

Un moine-soldat de la télévision

A L'ANTENNE, le présentateur de l'émission « La Marche du siècle » depuis presque dix ans peut être tranchant, voire autoritaire ou maladroit. *Ce qui n'enlève rien à sa compétence,* ni au sérieux d'une émission chouchoutée par le public et par les professionnels. En privé, Jean-Marie Cavada, cinquante-six ans, dont trente-six passés dans l'audiovisuel, est courtois, attentif et surtout passionné.

PORTRAIT
Trente-six ans dans le microcosme, de fidèles amitiés et de solides inimitiés

Ses deux ans de présidence de La Cinquième se sont traduits par une réussite, tant sur le plan de la programmation que sur celui de l'animation d'une équipe restreinte de 150 personnes. Ils attestent aussi de sa conception de la télévision de service public : rien de ce qui est humain ne doit lui être étranger, dans un alliage de reportages-démonstrations et de témoignages-réflexions.

Natif des Vosges, il n'a jamais oublié son passé d'orphelin et l'affection de ses parents nourriciers. Il a été de toutes les antennes : bureau de l'ORTF de Nancy, en 1960 ; France Inter, en 1969 ; présentation du journal d'Antenne 2, en 1972 ; rédaction en chef de RTL, en 1977 ; direction de l'information à TF 1, en 1981 ; direction d'antenne à FR3, en 1986. Sans oublier le privé : Parafrance, et le projet de télévision de Robert Hersant (TVES), en 1985.

Cette connaissance du microcosme audiovisuel a valu à Jean-Marie Cavada de fidèles amitiés et de solides inimitiés. Et une rivalité mémorable avec Jean-Pierre Elkabbach, qui le devança pour la succession d'Hervé Bourges à la présidence de France Télévision, en 1993. Il fut aussi déçu qu'on lui préfère Jérôme Clément (Arte) pour présider le futur ensemble La Cinquième – Arte.

Yves-Marie Labé

RMC et Sud-Radio étudient les modalités d'un rapprochement

APRÈS trois échecs successifs de sa privatisation, RMC va négocier un *« mariage de raison »* avec Sud-Radio. Des discussions sont en effet en cours pour *« un éventuel rapprochement entre les groupes RMC et Sud-Radio »*, ont annoncé, vendredi 7 février, les ministères de l'économie et de la culture. Les syndicats CFDT et SNJ des deux stations ont fait connaître leur intérêt pour ce projet.

« La logique d'entreprise et les alliances capitalistiques, commerciales et industrielles sont la seule manière de ne pas être écrasé sur le marché difficile des radios », explique Georges Vanderschmitt, administrateur délégué de RMC et PDG de la Sofirad, la holding publique qui détient le groupe RMC à 83,3 %. Le rapprochement entre les deux radios du sud de la France devrait se bâtir autour d'une holding dans laquelle l'Etat conservera la majorité. Les autres actionnaires seront la principauté de Monaco, qui détient déjà 17 % de la Sofirad, et Sud-Radio, qui avait été candidate à la privatisation de RMC.

Les discussions devraient notamment porter sur *« les synergies et les complémentarités entre les deux groupes »*. Si une fusion entre les deux antennes semble pour l'instant exclue, des mises en commun de moyens devraient être recherchées dans plusieurs domaines, dont celui de la publicité. Actuellement, chacune des deux stations a sa propre régie. RMC travaille avec Europe 1 dans Eurogem, et Sud-Radio avec IP, du groupe Havas.

Le point le plus difficile sera sans doute celui de la répartition du capital entre les deux partenaires et leur droit de regard sur leur gestion respective. Le groupe RMC, qui détient des participations dans Nostalgie et dans Radio-Montmartre, réalise un chiffre d'affaires de 200 millions de francs et une audience de 7,9 % dans les trois régions de Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon. Sud-Radio, qui appartient au groupe pharmaceutique Pierre Fabre, annonce un chiffre d'affaires de 100 millions de francs et 12,8 % d'audience.

« La logique industrielle prime sur la logique capitalistique. Mais si un jour l'Etat veut céder tout ou partie de ses participations nous serons les candidats naturels pour cette reprise », prévient Pierre-Yves Revol, PDG de Sud-Radio. Une manière de dire que la privatisation de RMC est en filigrane de cette opération.

F. Ch.

Rumeurs de vente des Publications de la Vie catholique

LES PRINCIPAUX actionnaires des Publications de la Vie catholique (*Télérama*, *La Vie*, etc.) seraient prêts à céder leurs participations. La famille du fondateur du groupe, Georges Hourdin, âgé de 98 ans, qui détient 27 % du capital, et celle de Michel Houssin – membre du conseil de surveillance du *Monde* –, qui en possède 15 %, *« se posent des questions sur l'avenir du groupe »*, comme l'indique Michel Houssin, qui précise que *« rien n'est fait »*.

La famille Hourdin devrait décider le 15 mars si elle vend ses parts. Plusieurs contacts ont été pris avec l'autre groupe de communication catholique français, Bayard Presse.

Etant donné l'âge de son fondateur, la question de l'avenir de ce groupe créé en 1945 par Georges Hourdin et Ella Sauvageot est posée depuis longtemps. Mais ni Georges Hourdin, ni ses sept enfants, ni Michel Houssin ne s'étaient résignés à vendre. La décision s'approche aujourd'hui.

La nouvelle a suscité une vive émotion dans le personnel de l'entreprise, qui détient 18 % du capital. Dans un communiqué, les syndicats du groupe (CFDT, SNJ, CGT) *« tiennent à rappeler leur profond attachement aux valeurs sociales et philosophiques qui fondent l'entreprise de presse créée par Georges Hourdin en 1945. Et, surtout, elles appuient la volonté manifestée par les différentes associations du personnel de ce groupe de sauvegarder l'indépendance des Publications de la Vie catholique »*.

Peu connu, le deuxième groupe de presse chrétienne – qui dégage un résultat net en 1995 de 42 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs – a deux bonnes raisons de susciter les convoitises. Le succès grandissant de *Télérama* (618 592 exemplaires en 1995) ne se dément pas et en fait un des fleurons du groupe et de la presse française. Ensuite, le groupe a mis en place une filière de services, liés à la presse et l'édition, autour de France Routage et surtout de Presse informatique, la très profitable société qui gère les abonnements de nombreux journaux et aussi ceux de Canal Plus. PVC possède également Malesherbes publications, qui édite l'hebdomadaire *La Vie* et plusieurs journaux religieux. PVC est aussi présent dans la presse destinée à la jeunesse, à travers Fleurus (*Perlin, Abricot, etc.*) et l'édition (Desclée de Brouwer, Cana, Le Cerf, les Librairies de la Procure).

Les deux actionnaires souhaitent une vente de l'ensemble du groupe. Le principal concurrent de PVC, Bayard Presse, est le grand favori à la reprise du groupe. Il est en effet présent dans la presse religieuse, l'édition ou le secteur de la jeunesse. Bayard Presse se refuse à tout commentaire, mais plusieurs contacts ont eu lieu avec l'éditeur de *La Croix*. Bayard Presse a chargé une banque d'affaires de faire une première évaluation de la société.

« PAS DE PLAN LE MONDE -CANAL + »

Si *Le Monde* devait se porter acquéreur à la reprise du groupe, il le ferait en association avec différents partenaires minoritaires. Selon la direction du *Monde*, *« il n'y a pas de plan de reprise Le Monde-Canal Plus. Si des discussions devaient s'engager, elles ne pourraient porter que sur les conditions d'un rapprochement des deux groupes, nés d'une même philosophie, dans le respect du dogme de l'indépendance éditoriale »*.

Le président du directoire, Jacques Bayet, et le directeur général, Jacques Giraud, ne cachent pas leur volonté d'assurer la pérennité du groupe, qui doit changer de statut cet été, pour devenir une société avec PDG et conseil d'administration. L'hypothèse d'un changement de nom est également évoquée.

Les associations de personnel veulent défendre leur indépendance. Les organisations syndicales assurent qu'elles *« détermineront leur position relativement à trois principes intangibles : le maintien de l'emploi et de la politique sociale pour les 2 000 salariés du groupe, la préservation de l'indépendance éditoriale, notamment par le renforcement du pouvoir des équipes rédactionnelles (droit de veto), pour chacune des publications »*.

Alain Salles

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97018

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II								■			
III							■				
IV		■				■					
V					■						
VI								■			
VII		■		■						■	
VIII							■				
IX				■					■		
X							■				
XI						■					

HORIZONTALEMENT

I. Du Portugal ou d'ailleurs, on ne les voit plus aujourd'hui au bord de la rivière. – II. Commun aux deux sexes. Même brisé, il peut marquer le triomphe. – III. Un centenaire quelquefois fatigué qui a encore de belles années devant lui. Barre d'écartement. – IV. Entre les jambes du cheval. Mit fin aux activités. – V. Surveille le blé qui fait de même. Grand voyageur de commerce international. – VI. Duc d'Isly et d'ailleurs, il batailla ferme en Afrique du Nord. Jeune fille bien née prête pour le grand saut. – VII. Bon pour ravaler la façade. – VIII. Délicatement mis en couleur. Homère a été le plus grand. – IX. Il faut doubler la dose pour nous endormir. Une des questions du test. Donne le choix. – X. L'avant du bâtiment. Dramatique quand elle nous tient au ventre. – XI. Passe l'écluse. Préparés comme des ânes.

VERTICALEMENT

1. Ils n'ont même pas besoin de brosses pour cirer les pompes. – 2. Jolie pomme dans sa robe rouge. Forme de pouvoir. Se présenta à la cour. – 3. Le rôle des mères est plus important que celui des pères pour ces professionnels. – 4. Comme une lame et aussi comme une langue. Y passer, c'est rester dans l'oubli. – 5. Saveurs vietnamiennes. Tranche de vie avant la retraite. – 6. Lecture quotidienne strasbourgeoise. Nettoyé médicalement. – 7. A la fin de la partie. Fort civil depuis Napoléon. – 8. Grand cavalier sudiste monté à l'envers. Vaste plaine américaine ouverte aux cavaliers. – 9. D'origine populaire, on la retrouve au concert. Induit une liaison. – 10. Chez cet intellectuel, l'Europe était déjà une réalité. Le précédent l'était. – 11. Jouent avec les lettres, croisent les mots mais ne font pas de mots croisés.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97017

HORIZONTALEMENT

I. Jaculatoire. – II. Alunir. Ecus. – III. Rivière. Ost. – IV. Déesse. An. – V. Inès. Sabota. – VI. Ni. Opte. Cap. – VII. ISBN. Afflua. – VIII. ETA. Ct. Laps. – IX. Renvoi. Asis (sais). – X. Cooptée. – XI. Saisonnière.

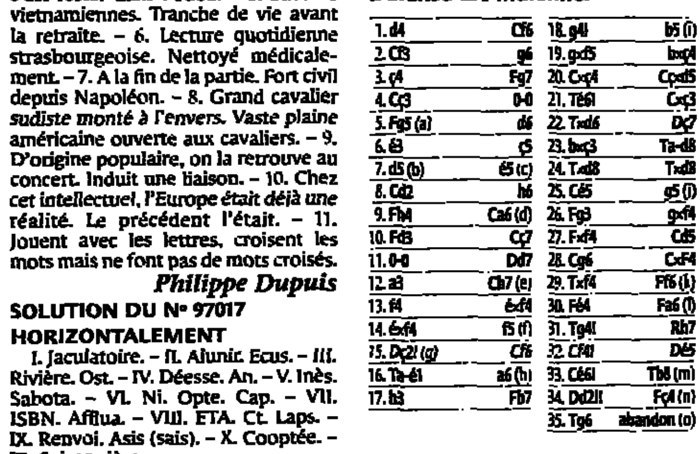
VERTICALEMENT

1. Jardinières. – 2. Aliéniste. – 3. Cuvée. Banni. – 4. Unisson. – 5. Liés. Coco. – 6. Arrestation. – 7. AEF. On. – 8. Oe. AB. Flapi. – 9. Iconoclaste. – 10. Rus. Taupier. – 11. Estrapassée.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ — Président-directeur général : Dominique Alduy — Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30
PRINTED IN FRANCE

ÉCHECS N° 1725

TOURNOI INTERNATIONAL DE PAMPELUNE (1997)
Blancs : J. Speelman.
Noirs : P. Cramling.
Défense est-indienne.



1. d4	Cf6	18. g4!	b5 (i)
2. Cf3	g6	19. gxf5	bxç4
3. ç4	Fg7	20. Cxç4	Cçxf5
4. Cç3	0-0	21. Té6!	Cxç3
5. Fg5 (a)	d6	22. Txd6	Dç7
6. é3	ç5	23. bxç3	Ta-d8
7. d5 (b)	é5 (c)	24. Txd8	Txd8
8. Cd2	h6	25. Cé5	g5 (j)
9. Fh4	Ca6 (d)	26. Fg3	gxf4
10. Fd3	Cç7	27. Fxf4	Cd5
11. 0-0	Dd7	28. Cg6	Cxf4
12. a3	Ch7 (e)	29. Txf4	Ff6 (k)
13. f4	éxf4	30. Fé4	Fa6 (l)
14. éxf4	f5 (f)	31. Tg4!	Rh7
15. Dç2! (g)	Cf6	32. Cf4!	Dé5
16. Ta-é1	a6 (h)	33. Cé6!	Tb8 (m)
17. h3	Fb7	34. Dd2!!	Fç4 (n)
		35. Tg6	abandon (o)

NOTES

a) Un système cher au grand maître anglais, solide et apparemment tranquille : 5. Fg5 et 6. é3.

b) Après 7. dxç5, dxç5 ; 8. Dxd8, Txd8 ; 9. Fxf6, Fxf6 ; 10. Cd5, Cç6!, les Noirs n'ont rien à craindre. Sur 7. h3, les Noirs peuvent répondre 7..., Cç6 ou 7..., Ff5.

c) La fermeture du centre favorise plutôt les Blancs. Mieux vaut ouvrir des lignes sur l'aile-D, quitte à sacrifier un pion ; par exemple, 7..., a6 ; 8. Cd2, b5 ; 9. çxb5, axb5 ; 10. Fxb5, Fa6. Ou aussi 7..., b5 tout de suite, ou encore 7..., Db6 ou 7..., h6 ; 8. Fh4, Db6 ; ou enfin 7..., Da5 suivi de a6-b5.

d) La méthode lente pour préparer l'avance b7-b5.

e) Menace 13..., g5 et 14..., f5.

f) Les Noirs ont récupéré le centre (d4 et é4), mais leur structure de pions est affaiblie en d6 et en g6.

g) La clef de la stratégie des Blancs : faire exploser la chaîne g6-h5 par l'avance g2-g4.

h) Seule possibilité pour les Noirs : la contre-attaque b7-b5.

i) Un coup trop tard.

j) Les Noirs se défendent avec acharnement et sont sur le point de retrouver leur équilibre.

k) Il est nécessaire de bloquer le pion f5. Si 29..., Dç6? ; 30. Cé7+.

l) 30..., Fxé4 valait mieux, même si la suite 31. Dxé4, Td1+ ; 32. Rf2, Td2+ ; 33. Ré3, Dd7 ; 34. Dé6+! est favorable aux Blancs.

m) Si 33..., Dxç3 ; 34. Dxç3 (34. Cxd8, Dé1+), Td1+ ; 35. Rf2, Fxç3 ; 36. f6+, Rh8 ; 37. f7, avec gain.

n) Si 34..., Dxç3 ; 35. Dxç3, Fxç3 ; 36. f6+ et 37. f7. Et si 34..., Tg8 ; 35. Dd7+, Rh8 ; 36. Txg8+, Rxg8 ; 37. Dé8+.

o) Si 35..., Fg5 ; 36. Cxg5+, hxg5 ; 37. Dxg5, Tb1+ ; 38. Fxb1, Dé1+ ; 39. Rh2, Df2+ ; 40. Dg2+, Df4+ ; 41. Tg3.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1726
M. LIPTON (1966)

(Blancs : Rç8, Tb7 et d6, Cf5 et h7, Fg7. Noirs : Ré8, Td1 et é2, Fç3, Cg5. Mat en deux coups.)

L'interception Novotny consiste, pour les Blancs, à sacrifier une pièce sur le point d'intersection de visée de deux pièces noires ; quand une des deux pièces noires prend la pièce sacrifiée, elle intercepte l'autre pièce noire, ce qui conduit au mat. Même mécanisme si c'est l'autre des deux pièces noires qui prend.

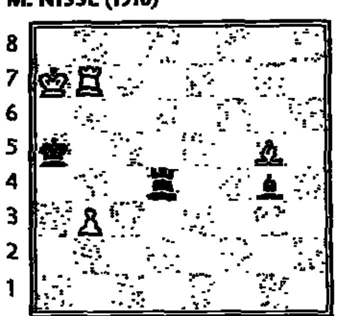
La case d'interception de la Té2 et du Fç3 est la case é5. D'où l'essai 1. Fé5?, menaçant 2. Cg7 mat et 2. Té7 mat, qui est réfuté par 1..., Cxh7!

De même pour la Td1 et le Fç3, dont la case d'interception est la case d4.

Essais : 1. Cd4?, menaçant 2. Cf6 mat et 2. Td8 mat, mais 1..., Té7! ou bien 1. Td4?, menaçant 2. Cd6 mat et 2. Cf6 mat, 1..., Té6! (et non 1..., Cé4? ; 2. Té7 mat).

La clef : 1. Fd4!, avec la double menace imparable 2. Cg7 mat et 2. Td8 mat.

ÉTUDE N° 1727
M. NISSL (1910)



Blancs (4) : Ra7, Tb7, Fg5, Pb3.
Noirs (3) : Ra5, Td4, Fg4.

Mat en six coups.

Claude Lemoine

Le costume, savoir-vivre du manager

Se distinguer sans se faire remarquer dans l'entreprise


XAVIER RAOUX
Olivier Strelli.


AXL JANSEN
Hugo Boss.


D.R.
José Lévy.

QUAND les temps s'annoncent durs et les bilans serrés, les cols blancs, inquiets, intériorisent des interdits vestimentaires : le « total look » signalerait un esprit faible ; les coquetteries voyantes, l'inconsistance ; l'excentricité, une attitude de refus. Alors, le « gris banquier », l'anthracite et le bleu marine reviennent au bureau. Avec la chemise blanche, grise ou bleue, unie ou à rayures, le costume monochrome supporté par le plus classique des pantalons reprend sa fonction passe-muraille. Les accessoires eux-mêmes se sont effacés.

Désormais, on attend tout du costume : endurer un usage intensif, offrir un gage de conformité – la « tenue du premier emploi » est une rente sûre pour les fabricants –, affirmer une plus-value – le cadre français, dit-on, craint toujours de ne pas être assez sérieux. Le costume doit se montrer confortable, résistant, et pas trop personnel. Cet habit charme avec de nouvelles lignes fuselées, qui l'ont rapproché du corps pour susciter une sorte d'aura tactile. Déstructuré, assoupli par les triplures flottantes, il signale au chef de bureau un cadre en superforme, disponible, efficace.

Longiligne, il rend le corps visible, et agréable à voir. « *Tout vêtement*, rappelle Véronique Nichanian, styliste de la mode masculine chez Hermès, *est fait pour séduire. Même son patron.* » Le créateur belge Olivier Strelli renchérit : « *Le cadre qui se sent beau, le matin, devant son miroir, est sûrement plus performant. Son costume bien coupé, griffé par une marque dont il est fier, fait partie de sa beauté intérieure, et lui confère la même assurance qu'une femme qui porte, à l'insu de tous, de beaux sous-vêtements.* »

La recherche du naturel et du confort ayant remplacé le souci de paraître, le costume dépouille sa solennité théâtrale pour s'ériger en compagnon fluide et polyvalent de chaque instant du quotidien : on ne se change plus pour aller à un vernissage ou dîner entre amis. Sous ses allures d'uniforme, il dévoile un peu de l'ego de chacun. Les Allemands sont passés maîtres dans la palette des gris et des bleus, ce qui justifie en partie le succès d'Hugo Boss, numéro un mondial du prêt-à-porter masculin (ses ventes en France ont progressé en 1996 de quelque 20 %). Le gris peut se chiner de bleu (et inversement), prendre un aspect mat ou brillant, rêche ou soyeux, jouer les faux unis ou les reliefs (nattes, cannelés, piqués...), voire, comme chez Hermès, miroiter de fines rayures orange... Au fétichisme des marques, le cadre préfère l'examen des étiquettes de composition.

CONTRASTES FINS

Les contraintes restent fortes : les vestes en lin (trop froissables) ou à carreaux sont réservées au week-end ; le prince-de-galles date ; le pied-de-poule et les rayures trahissent au mieux un esprit trop branché, au pire suranné ; et c'est tout juste si les petits chevrons ont à nouveau droit de cité. Quant aux contrastes, ils doivent jouer finement. Le cadre n'en est que plus attentif aux menus détails qui vont le singulariser : des boutons sortant de l'ordinaire, d'éventuels cache-boutons de couleur au poignet de chemise, et surtout la cravate en soie tissée, de préférence unie.

Chacun guette l'arrivée attendue du *friday wear*. Aux Etats-Unis – et tout particulièrement dans la Silicon Valley –, neuf entreprises sur dix (dont IBM, General Motors, Pepsico) autorisent leurs employés à travailler le vendredi en tenue décontractée : polo, sweat-shirt, pantalon à pinces, parfois même jean et chaussures de tennis. Non seulement cet avant-goût du week-end ne relâcherait pas la productivité, mais il donnerait du cœur à l'ouvrage. Une thèse soutenue par la firme Levi-Strauss, qui en a fait un argument de vente pour ses pantalons Dockers.

Si les acheteurs français restent dubitatifs, Pierre Zins, pionnier du *slack* (pantalon en coton) et qui produit quatre cent mille pièces par an, croit au déferlement du *casual wear* au bureau : « *A Paris, des banques prescrivent déjà le jean à leurs employés. D'autres entreprises suggèrent de tomber la cravate, réservant le costume à leurs commerciaux. En ces temps de fracture sociale, où les puissants ne tiennent pas à paraître trop bien vêtus, le* casual *devient le nouvel uniforme.* »

Si changement il y a, il touche davantage pour l'instant les cadres de moins de trente ans, autorisés à manifester leur jeunesse en suivant de plus près la mode. Ils ont abandonné la veste à trois boutons, déjà bien établie, pour les quatre boutons, certains allant jusqu'aux cinq boutons. Ils osent les cravates « créateur », les chemises en fine maille, les costumes filiformes, les oppositions de mat et de brillant et les manteaux courts. Chez José Lévy, le créateur en vogue, ils se disputent les costumes aux doublures étranges, aux boutonnages hétérodoxes et aux cols décalés, taillés dans ces nouvelles matières qui, après avoir conquis la femme, envahissent peu à peu l'univers masculin : mélanges de viscose (pour le côté soyeux), de lycra (pour être plus près du corps), de stretch... En attendant le *wrinkle free*, cette fibre miracle lancée à Hongkong, réputée infroissable. Cette « jeune garde » précède-t-elle un vaste mouvement de troupe ?

Directeur des achats aux Galeries Lafayette, Michel Roulleau semble le penser : « *L'an dernier, l'habillement masculin a été le secteur en plus forte progression. Et le mois précédent, les hommes, étrangement, se sont rués sur les couleurs : le beige, le tilleul, mais aussi le vert, le rouge, le violet... Le Français, qui s'achetait une veste tous les cinq ans, serait-il lassé de subir la crise ? J'y vois l'amorce d'une mutation : l'homme, par tradition peu « mode », découvre des comportements d'achat jusque-là réservés aux femmes.* »

Jacques Brunel


D.R.
Hermès.

Mille et une feuilles

Ecrire dans « La Pléiade » sans y être édité, c'est l'expérience proposée par une styliste de la papeterie, Marie-Paule Orluc, dont le nom s'écrit à l'encre sympathique, en filigrane de l'enseigne qu'elle a créée à Paris en mai 1977 : Marie-Papier.

Couché mat, couché satiné, pelure surglacée, papier journal de haute densité, aériennes feuilles de soie cloquée, les créations de la maison privilégient les surfaces réceptives à l'encre fine et à la plume tenue d'une main légère. Et, pour ces nouveaux cahiers à reliure ultrasouple qu'elle vient de mettre au point, sous une couverture qui s'amuse à un double-face de couleurs assorties, c'est un papier bible, couleur paille, lisse et résistant, mince mais sans transparence, qui a été choisi, et qui fait penser aux pages de la célèbre collection de Gallimard.

Objets élaborés, fabriqués à la main dans l'atelier de la rue Campagne-Première, à Paris, les albums, boîtes, carnets, répertoires, bloc-notes de voyage, font vibrer une palette de couleurs et une diversité de matières sensibles au toucher. La collection est composée comme celle d'une maison de couture avec les modèles basiques, notamment ceux qui exploitent avec succès le papier façon lézard en couleurs vives qui a fait la notoriété de la marque à ses débuts, et les nouveautés de la saison : ce printemps, une gamme de jaunes et bruns, tons de terre et de soleil qui font écho aux tendances de la mode vestimentaire et au désir de retrouver un peu de lumière à la fin de l'hiver.

La boutique de la rue Vavin, au pied de l'immeuble à terrasses de Sauvage, couvert de céramique blanche, a l'air d'être inscrite dans une page de papier quadrillé : peu après l'ouverture, contemporaine de celle de Papier plus, rue du Pont Louis-Philippe, qui défendait avec la même passion les couleurs, les grains et la diversité des beaux papiers, le magazine *Elle* avait salué *« l'événement-papier »*. C'était bien vu : tout le monde aime le papier, feuille libre pour emballer un cadeau, ou pages blanches pour écrire ou dessiner. Mais à l'époque, entre kraft utilitaire et crépon insaisissable, on attendait des trouvailles.

Ces pionniers allaient devoir convaincre des industriels habitués à ne fournir qu'à la tonne des façonniers d'emboîtages pour la confiserie ou les parfums. Pour diffuser à la feuille au grand public papiers moirés et papiers de soie (que l'on nomme *« serpente »*), papiers cristal, gaufrés, plissés, froissés, ou même ces pur chiffon avec inclusions de laine, ou de paille, à la mode en même temps que le Larzac, papiers matières où l'on ne peut rien écrire mais qui flattent le retour au naturel.

Ancienne élève des arts décoratifs, après sept ans dans la publicité et un an à *Marie-Claire*, Marie-Paule Orluc se lançait dans la production d'une idée qui, vingt ans plus tard, est devenue un genre : les entreprises font appel à elle pour définir une ligne de style pour leurs objets de correspondance ; sa collection compte plus de quatre cents combinaisons couleur-matière et une centaine de variations pour les cahiers, carnets et albums. La clientèle est internationale, et une boutique vient d'ouvrir à New York. On n'arrête pas le papier.

Michèle Champenois

★ Cahiers souples en papier bible (75 F) ; couverture nacrée et papier journal (40 F) ; couvertures lézard, sept coloris, à partir de 47 F ; cahiers épais en papier recyclé et parchemin six couleurs (135 F). Marie-Papier, 26, rue Vavin, Paris 6e. Tél. : 01-43-26-46-44. Télécopie : 01-43-21-91-02. Et aussi, 233, Elizabeth Street, à New York.

LIEU

Carrousel et comédie

MARCHANDS du temple culturel aux portes du palais du Louvre, les galeries commerciales aménagées sous les jardins du Carrousel ont pris pour repère central une pyramide inversée. Comme l'autre, la fameuse, elle distribue la lumière dans cette place souterraine, comme l'autre elle est due aux compas et aux fils d'acier tendus de M. Pei, mais celle-ci présente sa pointe vers le sol.

Autour d'elle, une sélection de boutiques, plutôt luxueuses et policées, et de restaurants, plutôt vifs et colorés, jouent avec application le rôle de fragment de ville. Depuis quelques semaines, le théâtre a fait son entrée dans ce quartier recomposé : en novembre 1996, l'enseigne d'une institution culturelle tricentenaire s'est adossée au Virgin Megastore, le Studio-Théâtre de la Comédie-Française.

DANS LE RÉPERTOIRE

Salle d'initiation dédiée à des pièces courtes, avec cent trente-six places (ambiance rouge et or tendance moderne), sans réservation, sinon une heure avant le spectacle qui se déroule à 18 h 30, ce troisième établissement parisien se présente pour les comédiens du Français comme une antenne dirigée vers un public nouveau, sensible aux disciplines artistiques, mais pas forcément pris dans les réseaux habituels du spectacle.

Entre deux présentations strictement théâtrales (*L'intervention* de Victor Hugo, jusqu'au 9 février, *Embarquement immédiat* d'Elisabeth Janvier, à partir du 16 février), des projections de pièces filmées sont organisées. Pour prolonger chez soi cette rencontre avec le répertoire, une vidéothèque est accessible dans le magasin.

Vitrine de la vitrine, le monde du théâtre est ainsi présent en permanence grâce à la boutique, sœur cadette de celle qui existe depuis plusieurs années sous les arcades du Palais-Royal. Elle déploie toutes sortes de souvenirs à thème, choisis, dessinés et stylisés selon la mode à laquelle aucun musée, aucun monument ne peut désormais échapper. Carnets ornés d'une citation, foulards et bijoux griffés Christian Lacroix à la suite du décor qu'il avait signé pour *Phèdre*, bustes d'auteurs et jeux de cartes illustrés de gravures anciennes, les concepteurs puisent avec malice ou révérence dans le répertoire.

« *Et que le jour commence et que le jour finisse, sans que jamais Titus puisse voir Bérénice* », on peut y réviser Racine dans le texte ou préférer Corneille cité sur des boucles d'oreilles (« *Votre cœur est à moi, j'y règne et c'est assez.* »). On peut s'offrir l'œuvre complète d'un auteur classique en disques Compact Disc, choisir un Molière du répertoire du Français en vidéo, ou celui de Mnouchkine au cinéma. Compléter une collection de Gérard Philipe, ou se tourner vers Louis Jouvet. A moins que l'on préfère, à l'intention d'une Marianne ou d'une Célimène de sa connaissance, l'autre paire de boucles d'oreilles, illustrée par l'autre *Bérénice*, celle de Racine : « *Si Titus est jaloux, Titus est amoureux.* »

M. Ch.

★ Studio-Théâtre de la Comédie-Française, lever de rideau à 18 h 30, billets en vente une heure avant, du mercredi au dimanche. prix des places : 80 F, jeunes : 45 F. Projections dimanche à 14 h 30 et lundi à 20 heures (30 F et 20 F). Renseignements : 01-44-58-98-58. Boutique ouverte tous les jours, sauf le mardi, de 11 heures à 20 heures. Tél. : 01-44-58-98-54. Entrée, 99, rue de Rivoli, 75001 Paris.

Prévisions pour le 09 FEVRIER vers 12h00

Ensoleillé (E)
Eclaircies peu nuageux (N)
Nuageux courtes éclaircies (N)
Brumes et brouillard (C)
Très nuageux ou couvert (C)
Pluie ou bruine (P)
Averses (P)
Orages (P)
Vent fort
Neige (*)

METEO FRANCE

LE 09 FEVRIER
Temps/Températures
minima/maxima

FRANCE métropolitaine	
AJACCIO	E/2/16
BIARRITZ	E/-1/14
BORDEAUX	E/-2/13
BOURGES	E/-2/11
BREST	N/5/10
CAEN	N/4/10
CHERBOURG	N/3/9
CLERMONT-F	E/-1/10
DIJON	E/-2/10
GRENOBLE	E/-1/10
LILLE	N/3/9
LIMOGES	E/0/13
LYON	E/-3/9
MARSEILLE	E/0/14
NANCY	E/-1/8
NANTES	E/1/9
NICE	E/6/16
PARIS	N/1/10
PAU	E/-1/13
PERPIGNAN	E/0/13
RENNES	N/3/10
ST-ETIENNE	E/-3/9
STRASBOURG	E/-2/9
TOULOUSE	E/-1/13
TOURS	E/0/11

FRANCE outre-mer	
CAYENNE	P/23/26
FORT-DE-FR.	P/26/27
NOUMEA	P/25/26
PAPEETE	P/27/28
POINTE-A-PIT.	P/26/27
ST-DENIS-REU.	P/26/27

EUROPE	
AMSTERDAM	N/4/8
ATHENES	N/8/10
BARCELONE	E/5/12
BELFAST	N/8/9
BELGRADE	E/-7/5
BERLIN	N/-2/6
BERNE	E/-7/5
BRUXELLES	N/6/8
BUCAREST	C/-7/1
BUDAPEST	N/-8/2
COPENHAGUE	C/1/5
DUBLIN	N/8/10
FRANCFORT	N/-1/5
GENEVE	E/-6/4
HELSINKI	*/-3/0
ISTANBUL	N/2/4
KIEV	*/-2/1
LISBONNE	N/7/13
LIVERPOOL	C/7/10
LONDRES	N/5/10
LUXEMBOURG	N/-2/6
MADRID	N/-3/7
MILAN	E/-4/8
MOSCOU	*/-3/-2
MUNICH	C/-6/6
NAPLES	E/6/10
OSLO	C/-2/-1
PALMA DE M.	E/13/14
PRAGUE	N/-2/2
ROME	E/5/12
SEVILLE	N/5/14
SOFIA	C/-8/3
ST-PETERS.	*/-6/-1
STOCKHOLM	C/1/3
TENERIFE	N/16/18
VARSOVIE	N/-2/3
VENISE	E/-3/7
VIENNE	N/-5/3

AMERIQUE	
BRASILIA	E/18/26
BUENOS AIRES	P/24/29
CARACAS	N/22/26
CHICAGO	E/-7/-5
LIMA	C/16/20
LOS ANGELES	E/5/14
MEXICO	N/8/18
MONTREAL	E/-17/-9
SAN FRANC.	E/8/13
SANTIAGO	E/8/21

AFRIQUE	
ALGER	N/7/13
DAKAR	E/22/29
KINSHASA	N/19/30
LE CAIRE	P/2/16
MARRAKECH	C/10/16
NAIROBI	N/19/28
PRETORIA	C/16/25
RABAT	C/10/16
TUNIS	N/10/13

ASIE-OCEANIE	
BANGKOK	E/15/30
BOMBAY	E/17/24
DJAKARTA	P/26/27
DUBAI	E/13/22
HANOI	N/12/22
HONGKONG	E/13/22
JERUSALEM	N/4/12
NEW DELHI	E/4/17
PEKIN	E/-14/-7
SEOUL	E/-3/3
SINGAPOUR	N/25/28
SYDNEY	E/20/29
TOKYO	N/1/7

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Beaucoup de soleil

UN PUISSANT ANTICYCLONE s'est installé pour plusieurs jours de la France à l'Europe, et protège notre pays des perturbations atlantiques. Une perturbation située sur le sud des îles Britanniques ne donnera que quelques passages nuageux au Nord.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le ciel sera très nuageux le matin, et il y aura des brouillards par endroits. L'après-midi, les nuages et les éclaircies alterneront. Le vent de sud-ouest sera modéré en Manche. La température maximale sera proche de 9 à 12 degrés.

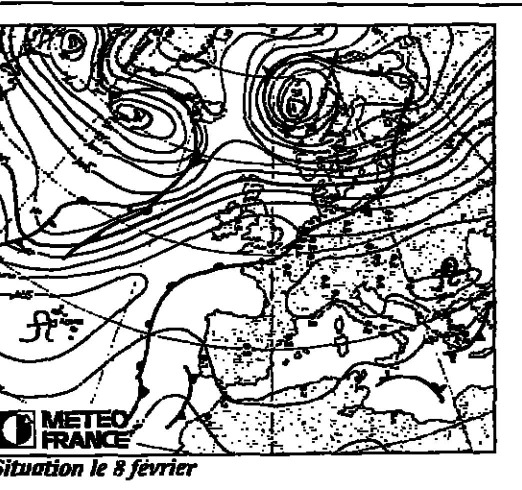
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les brumes ou les brouillards seront fréquents au lever du jour et ne se dissiperont qu'en cours de matinée. Sur l'Ile-de-France et le Centre, malgré des passages de nuages élevés, le soleil sera prédominant. Ailleurs, les nuages alterneront avec des éclaircies, plus belles l'après-midi. Le thermomètre marquera 8 à 10 degrés au meilleur moment de la journée.

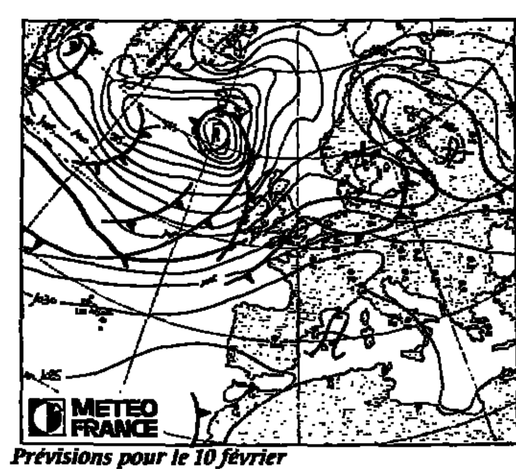
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les brumes et les brouillards, parfois givrants, seront nombreux en début de matinée, puis le soleil brillera largement toute la journée. Les températures seront douces pour la saison avec 8 à 10 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après dissipation de quelques brumes ou brouillards locaux, la journée s'annonce bien ensoleillée. Le vent de sud-ouest dominant sera faible près des côtes. Il fera doux pour la saison, avec 11 à 13 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Ce sera à nouveau une journée placée sous le signe du grand beau temps et du soleil. Quelques brumes ou brouillards locaux masqueront, par endroits, le soleil, le matin, mais ils se dissiperont rapidement. Les températures maximales avoisineront 9 à 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Cote d'Azur, Corse. – Le soleil et la douceur persisteront sur l'ensemble des régions. Le vent de sud-ouest à ouest sera faible près des côtes. Ce sera la grande douceur, avec 15 à 18 degrés près du littoral.


Situation le 8 février


Prévisions pour le 10 février

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ESPAGNE.** Une grève illimitée des chauffeurs routiers affecte, depuis jeudi 6 février, le nord de l'Espagne, principalement le Pays basque, où les camionneurs ont bloqué plusieurs axes routiers, provoquant des bouchons de plusieurs kilomètres du côté français. Le mouvement est de moindre ampleur dans les autres provinces. – *(AFP.)*

■ **FRANCE.** Huit syndicats et associations de taxis ont appelé à une manifestation mardi 11 février, à Paris, afin de protester contre la « *baisse des recettes* ». – *(AFP.)*

■ **BIRMANIE.** Malaysia Airlines a inauguré récemment au départ de Paris deux vols hebdomadaires à destination de Rangoon, capitale de la Birmanie, avec escale à Kuala-Lumpur. Le nombre de vols hebdomadaires non-stop entre Kuala-Lumpur et Rangoon est ainsi porté, en vertu d'un accord de pool avec Myanmar Airways, à quatre.

■ **AVION.** A la suite d'un ennui de réacteur, un Concorde de la compagnie British Airways a dû effectuer un atterrissage d'urgence (qui s'est bien passé) à Halifax (Nouvelle-Ecosse). – *(Reuter.)*

PRATIQUE

Voyager à prix réduit avec la SNCF

Il faut être négligent ou distrait pour payer le plein tarif en chemin de fer

MOINS d'un tiers des clients de la SNCF voyagent à plein tarif. Les autres bénéficient de tout un éventail de réductions à caractère social (billet de congé annuel, familles nombreuses) ou commercial. Les rabais vont de 15 %, sur les « trains verts », à 50 % avec les cartes Kiwi, Vermeil et Carissimo.

On distingue deux types de réductions commerciales : celles qui sont offertes à tous, à condition de respecter certaines conditions (couple, séjour, Joker, trains verts) et celles qui s'adressent à des publics déterminés (jeunes, familles, troisième âge) et nécessitent l'achat d'une carte. Ces dernières peuvent offrir des trajets à demi-tarif... à condition de ne pas voyager en période de pointe.

● La carte Kiwi permet aux accompagnateurs (quatre au maximum) d'un enfant de moins de seize ans de bénéficier d'une réduction de 50 %. L'accès aux TGV les plus demandés (niveaux 3 et 4) est limité, mais dans des proportions finalement très raisonnables : moins d'un train sur dix offre moins de 20 % de places à tarif réduit.

● *La carte Vermeil, première* au hit-parade des utilisateurs, puisqu'elle concerne 9,5 millions de voyages, permet aux plus de soixante ans d'obtenir 50 % de réduction en première et deuxième classe. Les limitations sont plus sévères que dans le cas précédent : plus d'un quart des TGV proposent moins de 20 % de places à tarif réduit. S'il ne reste plus de places à 50 %, les possesseurs de la carte Vermeil pourront malgré tout voyager, mais avec une réduction de 20 % seulement. Il en va de même du Carissimo pour les seize-vingt-cinq ans.

● Le Joker permet de réduire substantiellement le prix du billet de seconde, sur de nombreuses destinations, à condition de réserver à l'avance : au moins huit jours pour le Joker 8, qui donne droit à 30 % de remise, au moins trente jours pour le Joker 30 (50 % de réduction environ). En période de pointe, il n'y a aucune place Joker 30 sur les TGV de niveaux 3 et 4. Le billet n'est pas échangeable et il est remboursable quatre jours avant le départ, moyennant une retenue de 30 %.

● Le billet séjour, pour lequel la SNCF ne fait guère de promotion, permet d'obtenir une réduction de 25 % pour un aller-retour d'au moins 1 000 kilomètres, en seconde ou en première classe, à condition qu'il y ait une fraction de dimanche entre les deux trajets. Ce billet, utilisable aussi bien pour un week-end que pour un déplacement de deux mois, est remboursable et échangeable. Il peut aussi autoriser un détour ou un arrêt en cours de route, mais si celui-ci est supérieur à vingt-quatre heures, on doit scinder son billet.

● Les possesseurs de la carte couple (délivrée gratuitement, y compris aux concubins) bénéficient chacun d'une réduction de 25 % à condition de voyager... ensemble, en première ou deuxième classe. Ce tarif n'est malheureusement plus cumulable avec une autre réduction, comme à l'époque où l'on pouvait partir à deux avec 50 % de réduction, l'un avec un abonnement demi-tarif, l'autre avec la carte couple, qui accordait à l'époque 50 % au partenaire.

DEUX LOGIQUES OPPOSÉES

La SNCF souhaite remplir les trains dans les moments creux et limiter les places à prix réduit pendant les périodes de pointe (grands départs, « ponts », vacances scolaires) dans les trains les plus demandés (les TGV Paris-province du vendredi soir par exemple). Le calendrier qui préside à cette répartition est élaboré en fonction du trafic des années précédentes. La démarche consiste à assigner à chaque train un volant de places à tarif réduit, en fonction du taux de fréquentation escompté, quitte à accorder une rallonge au dernier moment, si le train n'a pas fait le plein.

Les associations d'usagers des transports déplorent le manque de transparence. Deux logiques s'opposent : d'un côté, la clientèle qui exige plus d'informations, et de l'autre, la SNCF qui souhaite avoir les coudées franches pour remplir au mieux les trains où il reste des places. « *Le système des trains classiques assujettis au calendrier bleu et blanc limite l'accès à prix réduit les week-ends, alors qu'il y a parfois des places disponibles* », remarque Christian Vicente, de la direction grandes lignes.

Les réductions se raréfient à l'approche des grands départs et il est prudent de s'y prendre le plus tôt possible : deux mois à l'avance pour les billets délivrés au guichet, et jusqu'à six mois en réservant par correspondance. Il faut pour cela retirer un imprimé spécial dans un point de vente et verser un acompte. Actuellement, la SNCF s'est attelée à une simplification de ses tarifs ; espérons que celle-ci ne se traduira pas par une raréfaction des réductions : la dernière nouveauté, les « trains verts », a l'avantage de la souplesse (réservation facultative, y compris dans les TGV) mais la réduction n'est que de 15 %. De plus, si l'on voyage de nuit, il faut acquitter le prix entier de la couchette.

Michaëla Bobasch

Les chemins de la réservation

● **Par Minitel** : 3615 ou 3616 SNCF (1,29 F la minute). Efficace, sauf en période de pointe : il faut effectuer toute la procédure, avant d'apprendre parfois qu'il n'y a pas de place. Ne permet pas de réserver les billets séjour, car il ne prend pas en compte le critère des 1 000 km.

● **Par téléphone** : 08-36-35-35-35. de 7 heures à 22 heures (2,23 F la minute). En passant la commande au moins quatre jours ouvrables avant le départ et en réglant par carte bancaire, on peut se faire envoyer le billet chez soi.

● **Délais de retrait** du billet commandé par téléphone ou Minitel : neuf jours avant le départ (J-9), on dispose de 7 jours pour retirer le billet. De J-8 à J-3 : deux jours. A J-2 : trente minutes avant le départ du train.

● **Les automates points de vente** : machines pour acheter ou échanger un billet. Attention, pour éviter les fraudes, ce système, incompatible avec celui des guichets, ne permet qu'un seul échange. Si vous n'êtes pas certain de votre heure de départ, préférez l'achat au guichet, où les échanges sont possibles à volonté.

● ***Adresse utile*** : la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut) 32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris, tél. : 01-43-35-02-83.

DÉPÊCHES

■ **VIE QUOTIDIENNE.** Comment rédiger son testament, adresser une requête au tribunal administratif, demander un délai de paiement au percepteur, donner congé à son locataire ou lui proposer une augmentation de loyer ? Tous ceux qui n'ont guère l'habitude de cette correspondance officielle trouveront des informations utiles dans le numéro spécial du *Particulier* intitulé « Modèles d'actes et lettres-types » (février 1997, 40 F). Un chapitre est consacré aux conseils de rédaction. Ce guide comporte aussi des exemples de documents officiels (quittances, reconnaissance de dette, reçu pour solde de tout compte). Il indique enfin certaines procédures : le bon usage de la lettre recommandée, les mentions manuscrites obligatoires dans certains actes, l'utilisation des timbres fiscaux.

■ **DROIT ET FAMILLE.** Le livre de Philippe Steck intitulé *Droit et famille* (éditions Economica, 303 pages, 98 F) part du constat de l'évolution des mœurs et de la crise de la famille, et analyse son influence sur la législation : la réforme du divorce, les régimes matrimoniaux, le concubinage, la notion de l'intérêt de l'enfant. On y trouvera la référence des principaux textes de lois, résumés sous forme de tableaux récapitulatifs : le mariage, l'adoption, l'autorité parentale, la donation entre époux, la succession et la filiation. D'autres chapitres sont consacrés à la sécurité sociale, au droit du travail et au droit fiscal. Enfin, cet ouvrage de référence propose une réflexion prospective et des comparaisons à l'échelon européen.

■ **AUTOROUTES.** L'Association des sociétés françaises d'autoroutes (ASFA) vient de lancer une campagne de prévention des risques d'accidents liés au mauvais temps. Intitulée « Par mauvais temps, la vitesse aggrave tout », celle-ci rappelle que les accidents sont deux fois plus fréquents par temps de pluie et que, par temps de brouillard, la plupart des conducteurs surestiment la vitesse maximum autorisée.

■ **ENVIRONNEMENT.** La direction des espaces verts du conseil général des Hauts-de-Seine a équipé le parc de Sceaux de douze scooters électriques de marque Barigo. Après avoir installé dans le parc une brigade équestre de quatre cavaliers, le conseil général utilise ces scooters de marque Barigo, d'une autonomie de 45 kilomètres.

ARTS C'est en Angleterre que les amateurs de Georges Braque (1882-1963) devront se rendre, et plus précisément à la Royal Academy de Londres où, jusqu'au 28 mars, ils pourront découvrir quarante-cinq de ses toiles peintes dans les vingt dernières années de sa vie. ● JOHN GOLDING, historien d'art et éminent spécialiste du cubisme, est le commissaire de cette exposition. Il a regroupé les œuvres dans quatre salles assez vastes pour tenir les toiles à distance les unes des autres. ● VOILÀ *plus de vingt ans que Paris n'a pas reçu ce familier de Picasso, influencé plus tôt par Van Gogh et Cézanne, comme le montrent ses œuvres tardives. C'est mal se souvenir d'un artiste qui compta parmi les plus populaires de son vivant et qu'André Malraux, alors ministre de la culture, saluait au Louvre en 1963 à la faveur de funérailles nationales.*

Dans l'atelier fascinant de Braque vieillissant

La Royal Academy de Londres expose jusqu'au printemps quarante-cinq toiles peintes par le maître cubiste dans les vingt dernières années de sa vie. Une période de création plus libre et moins « raisonnable » que jamais

BRAQUE, THE LATE WORKS (L'œuvre ultime). Royal Academy, *Piccadilly, London W1.* Tél. : 00-44-171-494-5615. Tous les jours, de 10 heures à 18 heures. Fermeture des guichets à 17 h 30. Entrée plein tarif : 5,50 livres (50 F environ). Jusqu'au 28 mars. Catalogue : textes de John Golding, Isabelle Monod-Fontaine, Sophie Bowless. Yale University Press, 17,75 livres.

LONDRES
de notre envoyée spéciale

L'exposition tient en quatre salles, mais il y a des sièges pour s'asseoir. C'est que la peinture de Braque n'est pas donnée d'emblée. Il faut du temps pour en explorer les formes en suspens et les matières tenaces qui font la richesse de ce monde complexe, beaucoup plus ouvert qu'il n'y paraît au premier regard, ce premier regard qui justement bute sur d'énigmatiques échafaudages d'objets conséquents et de plans lourds.

L'organisateur de cet hommage à Georges Braque, John Golding, historien d'art et éminent spécialiste du cubisme, a pris soin, en familier de l'œuvre aussi, de mettre les tableaux à bonne distance les uns des autres. C'est qu'un tableau de Braque, fût-il de modeste format, engendre son propre espace que les limites mêmes de la toile, le cadre, parfois peint par l'artiste lui-même, ne ferment pas vraiment. Les murs sont d'un ton vert-de-gris un poil trop soutenu peut-être, mais aptes à répercuter le climat de la peinture et à porter leur charge : quarante-cinq tableaux.

UNE PÉRIODE MAL AIMÉE

Quarante-cinq tableaux seulement ? Ce n'est pas là la rétrospective monstre susceptible de décrocher un record de fréquentation, dira-t-on. Pourtant, l'événement est là, bien là. Pour la première fois est donnée l'occasion d'appréhender le plus complètement qui soit la période mal aimée et méconnue de l'œuvre : le Braque des vingt dernières années. Un Braque vieillissant qui n'a décidement rien à prouver, et qui s'avère beaucoup moins raisonnable, beaucoup moins sage qu'on ne le pense ; il n'a plus grand chose à faire des règles, entretient l'émotion. Nombre d'œuvres rassemblées, les deux tiers au moins, viennent de France, de collections privées surtout, auxquelles il n'est pas facile de les arracher. Signe que l'on vit bien avec, signe d'oubli aussi.

D'ailleurs, l'exposition ne viendra pas en France. On doit le regretter. Depuis quand Paris n'a-t-il pas fêté l'artiste ? Plus de vingt ans. C'est beaucoup. Injuste. Beaucoup plus que le temps de purgatoire concevable dans le cas d'un artiste archi-célèbre à sa mort, comme l'était Braque en 1963, qui a eu les honneurs de funérailles nationales et d'une oraison funèbre d'André Malraux au Louvre.

L'exposition, par contre, ira à Houston, à la Fondation Menil, qui conserve le *Grand Intérieur à la palette* de 1942, présenté à la Royal Academy dans la salle consacrée aux peintures réalisées pendant l'Occupation. Sombres et sourdes peintures aux couleurs de bois et de terres brûlés, d'ocre, de glaises et de bourbiers, à très peu d'exceptions près. La pensée de la mort y fait son apparition, crâne, figure de vanité, fondu dans une nappe en vis-à-vis d'un pichet modelé en fort relief, de ces binômes formels que le peintre se plaît à promener de coins de table en ateliers. La mort restera là, moins explicite cependant, présente dans la teneur des ombres, dans la forme de la palette, envisageable dans la saisie de quelque oiseau noir dans le bleu du ciel maçonné, ou encore dans le poids de tel nuage sur le rivage ou sur la plaine. Des images du temps non plus de l'histoire, mais de la vie, au rythme des jours et des nuits. Dans le silence de l'atelier, ou à l'approche du paysage retrouvé.

Pas plus qu'avant, Braque ne peint des sujets bien glorieux. Des tables, des pichets, des vases, une lampe, les objets familiers de la maison ou de l'atelier : la palette est là, qui circule d'un tableau à l'autre, emblème de la peinture et du peintre confondus, dont la forme vive, gloutonne, animale, anthropomorphe, peut contenir un potentiel d'obscénité, de vie dans cette formidable suite que sont les *Ateliers* d'une folle complexité. Braque en a peint huit, parfois plusieurs simultanément, le premier commencé n'étant pas forcément le premier fini. Six d'entre eux ont été réunis, à notre connaissance pour la première fois. A l'exception de *L'Atelier VIII*, Braque les peint sombres, en clair-obscur, les comble d'énigmes. Enigmes des objets dotés de plus ou moins de présence, parfois donnés en négatif pour mieux concrétiser l'espace qui les entoure, parfois impossibles à nommer, pour mieux évoquer le passage de la matière à la forme. Mystère de la présence obsessionnelle de l'oiseau dans ces toiles d'intérieur vouées à la peinture de la peinture, et non à ses motifs. Ni à ses motivations, un terrain que Braque, l'introverti prêchant pour l'autonomie de la peinture, n'a jamais voulu aborder directement.

CONNIVENCE AVEC VINCENT

Savait-on qu'à la fin de sa vie Braque était fasciné par Van Gogh ? Voilà qui ne correspond nullement à l'image convenue du maître du cubisme et à sa légendaire pondération, une image construite dans l'oubli du peintre fauve qu'il a d'abord été et qui, sur le tard, renoue avec sa jeunesse. Cette pensée de Van Gogh traverse nombre de tableaux, vases de fleurs, fauteuils et petits paysages panoramiques de Varengeville. D'abord en citations, comme dans ces tournesols plusieurs fois encadrés à l'intérieur du cadre, et donnés comme tableau dans le tableau en miroir de la peinture de Vincent qui est devenue prétexte à peindre l'emportement de la couleur. Mais à distance. Dans les paysages, il en va autrement, Braque opère sans filet. Simplement. De connivence avec Van Gogh.

A la clé de l'approfondissement du langage dans la somme des *Ateliers*, il y a l'échappée dans le paysage, hors des contraintes formelles. Ici c'est un ciel contre un champ doré, là une vague barque échouée et quelques rochers noyés dans la grisaille. D'obscures splendeurs toutes en pâte chahutée, qui n'ont pas été souvent montrées. La rétrospective de 1994 à la Fondation Maeght en proposait une douzaine. L'exposition de Londres n'en a élu que six. Mais des meilleurs, qui valent plus que de l'or. Il faut être complètement hermétique à la peinture ou obsédé par l'image de Braque père du cubisme, un vague reproche que l'on peut faire au commissaire de l'exposition, pour ne pas fondre devant ces modestes vues de la fin des années 50.

Cela dit, le choix des œuvres par John Golding est excellent. Bien qu'il manque quelques œuvres majeures, comme *L'Atelier I*. Mais deux des trois grands *Billards* sont là, avec deux versions plus petites, pour intriguer avec leur cassure en pleine table. Celui du Musée de Caracas surtout, un mastodonte avec ses pieds, qui tangue, pris dans un tourbillon de lignes. Une histoire de mouvement qui ramollit les formes. *La Charrue*, un des tout derniers grands tableaux, avec sa masse rouillée et son ombre dans la lumière d'un champ maçonnée au couteau, n'est pas facile non plus à digérer, pas plus que l'étrange *Composition aux étoiles* de 1954-58, exposée pour la première fois en 1990, où l'oiseau médiateur, peut-être un phénix, ne traverse pas le ciel, n'entre ou ne sort pas de l'atelier, mais se trouve cloué au bois de torture, chevalet ou poteau, sur fond de nuit étoilée. Décidément, il y a beaucoup à découvrir à la Royal Academy.

Geneviève Breerette

D. R.

« Les Oiseaux noirs », 1956-1957, collection Maeght.

Paroles de sage oriental

Braque a consigné, tout au long de sa vie, de brèves pensées que Gallimard a publiées en 1952 sous le titre *Le Jour et la Nuit, cahiers de Georges Braque, 1917-1952*. Voici quelques extraits de cet ouvrage :

« Je ne fais pas comme je veux, je fais comme je peux. »

« Il ne faut pas demander à l'artiste plus qu'il ne peut donner, ni au critique plus qu'il ne peut voir. »

« Le progrès en art ne consiste pas à étendre ses limites, mais à les mieux connaître. »

« Avoir la tête libre : le concept obnubile. Ce n'est pas à la suite de profondes méditations que l'homme a bu dans le creux de sa main (de la main au verre, en passant par la coquille). »

« Le vase donne forme au vide, et la musique au silence. »

« La charrue au repos se rouille et perd son sens usuel. »

« Avec l'âge, l'art et la vie ne font qu'un. »

« Je n'ai pas à déformer, je pars de l'informe et je forme. »

« Oublions les choses, ne considérons que les rapports. »

Eléments d'histoire

● **1882-1900.** Braque, né à Argenteuil, vit avec sa famille au Havre. Il devient ouvrier chez son père, entrepreneur de peinture en bâtiment, avant de gagner Paris, où il poursuit son apprentissage de peintre décorateur. Les faux bois de ses papiers collés cubistes viendraient de là.

● **1901-1906.** Après son service militaire, il se consacre à la peinture. Il habite Montmartre, traverse l'atelier de Léon Bonnat aux Beaux-Arts, étudie les impressionnistes. Il a quelques amis, Dufy, Friesz. Matisse et Derain l'impressionnent. En 1906, il peint ses premiers tableaux fauves.

● **1907-1914.** Il peint dans le Midi, à l'Estaque. Découvre Cézanne à Paris. Kahnweiler s'intéresse à lui, Apollinaire l'entraîne au Bateau-Lavoir, chez Picasso, où il découvre *Les Demoiselles d'Avignon*. Jusqu'en 1914, les deux peintres travailleront en étroite intelligence. La guerre met fin à leur collaboration.

● **1915-1917.** Mobilisé en 1914, Braque, grièvement blessé à la tête, est trépané. Il travaille aux côtés de Juan Gris. Autre ami, Pierre Reverdy. Il commence à rédiger son *Cahier*.

● **1918-1939.** Expose régulièrement chez Léonce Rosenberg, son marchand. C'est l'époque des *Guéridons*, de décors et costumes pour Diaghilev. En 1929, il fait aménager une maison et un atelier à Varengeville, où il passera chaque été. Le thème des barques sur la plage apparaît dans sa peinture. D'importantes expositions lui sont consacrées, à Bâle, à Bruxelles. En 1939, il se consacre presque exclusivement à la sculpture.

● **1939-1944.** Rétrospective dans plusieurs villes des Etats-Unis. L'occupation allemande pousse l'artiste à se réfugier dans le Limousin, puis dans les Pyrénées. A l'automne 1940, il rentre à Paris. Ses nombreux *Intérieurs*, de 1942, sont austères et sombres.

● **1944-1963.** A la Libération, Braque retrouve sa maison de Varengeville. Il peint *Le Salon*, le plus vaste de ses *Intérieurs*, commence la série des *Billards*. En 1945, Jean Paulhan publie *Braque, le patron*. Aimé Maeght devient son marchand (1947). Braque peint ses premiers *Ateliers* en 1949 ; le dernier sera achevé en 1956, année d'une grande rétrospective pour le Festival d'Edimbourg, puis à la Tate Gallery de Londres. En 1958, Braque remporte le Grand Prix de peinture à la Biennale de Venise. Malade, il ralentit son travail. Le peintre illustre alors ses amis poètes, Reverdy, Saint-John Perse, René Char. Braque meurt le 31 août 1963. André Malraux prononcera son éloge funèbre au Louvre.

Les chimères légères, voluptueuses et détournées du cirque Plume

La troupe de Besançon donne « L'harmonie est-elle municipale ? » sous le chapiteau de La Villette, à Paris. Elle poursuit sa quête du bonheur avec grâce, humour, poésie et amour

L'HARMONIE EST-ELLE MUNICIPALE ? Mise en scène : Bernard Kudlak. Musique : Robert Miny. Avec Jane Allan, Alexandre Demay, Valérie Dubourg, Michèle Faivre, Valérie Garçon, Jean-Marie Jacquet, Bernard Kudlak, Pierre Kudlak, Alain Mallet, Rachel Ponsondy, Jacques Schneider et Brigitte Sepaser. PARC DE LA VILLETTE, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-la-Villette. Tél. : 01-40-03-75-75. Jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, dimanche à 16 heures. 140 F. Durée : 1 h 40. Jusqu'au 16 mars.

Leur premier spectacle s'appelait *En route pour le bonheur*. C'était en 1983, à Besançon. Sous un chapiteau de fortune, neuf garçons et filles donnaient naissance à ce qui, au printemps 1984, devenait officiellement le cirque Plume. Quatorze ans et quelques tours d'Europe plus tard, les neuf sont devenus treize et présentent, sous un chapiteau de mille places, *L'harmonie est-elle municipale ?* Le temps n'a rien changé à leur histoire : c'est de la quête du bonheur, toujours, qu'ils entendent parler.

Cette *fois, il y a six hommes* et six femmes. Les hommes composent l'harmonie, les femmes sont des chipies. Habillées de couleurs vives, comme des Gitanes, l'insolence vrillée au corps, l'érotisme à fleur de regard, elles semblent bien décidées à en découdre avec l'équipe adverse, qui masque ses ruses derrière une balourdise masculine de bon aloi. Voilà pour la trame, dont le spectacle se joue allègrement. Au cirque Plume, tout est léger, aérien, à l'image des grands voiles du décor. Tout vole, s'envole – même le vélo saute sur le trampoline. Tout fait musique – scie, basse à vent, tubophone, bouzouki… jusqu'aux *doigts d'une femme* qui se transforment en sifflets. Tout devient magie – les jeux d'ombres derrière les voiles, les évolutions splendides d'une fille sur une bouche de lumière.

Une chanteuse souffle doucement avec sa bouche pour faire éteindre la lumière. La fildeferiste fend l'air pour étreindre un amour. Un lapin sorti d'un chapeau applaudit de ses deux pattes. Des mains *jouent seules* sur le clavier du piano. Où est le cirque ? Nulle part, partout. Il n'y a pas de piste mais une scène où le cirque se rêve. Trapèze, sauts, équilibre, acrobatie…, toutes les chimères après quoi *courent les gens du voyage sont* déclinées. Seulement, les « Plume » les détournent : la grâce prend le pas sur la contorsion, la poésie jaillit des yeux blancs du plus fou de la bande, Jacques Schneider, l'humour détrône la performance, et, surtout, l'amour est là, beau comme une chanson, fort comme une harmonie, infiniment enfantin.

Quand approche la fin du spectacle, une femme et un homme, nus, se tiennent côte à côte. Le sexe de l'homme est caché entre ses cuisses. La femme prend un arrosoir, verse de l'eau. Le sexe apparaît, deux sourires naissent sur les visages. Et tout se termine par un baiser, avec un air de fanfare pour fêter le grand bonheur d'un soir.

Brigitte Salino

Corneille et Villégier réaffirment le droit imprescriptible de rire

A l'Athénée, une « Illusion comique » à l'humour enjoué

Jean-Marie Villégier met en scène avec vigueur *L'Illusion comique*, de Pierre Corneille, au Théâtre de l'Athénée, à Paris. A partir d'une trame simple, il multiplie clins d'œil, farces et gags, et réaffirme son goût *des formes archaïques, aidé par de somptueux costumes* et des acteurs impeccables.

L'ILLUSION COMIQUE, de Pierre Corneille. Mise en scène : Jean-Marie Villégier. Avec Anne Claire, Jean-Pierre Baudson, François Frapier, Frédéric Laurent, Candy Saulnier, Bernard Waver… ATHÉNÉE-LOUIS-JOUVET, 4, square de l'Opéra-*Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra.* Le mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 2 h 50. De 20 F à 150 F. Jusqu'au 8 mars.

Il ne sera pas ici question de magie, de duperie, de forfanterie, mais plutôt de tout cela à la fois, du théâtre en somme, dont les hautes coulisses de bois sont le décor unique et à transformations de cette nouvelle présentation de *L'Illusion comique*, de Corneille. Jean-Marie Villégier, docteur ès répertoire français, est le bon génie de cette entreprise aussi enjouée que de facture traditionnelle. Où l'on retrouve toute la sève humoristique de ce perpétuel serviteur du répertoire pré-classique qui multiplie les clins d'œil, les farces, les gags même, et mène cette *Illusion* au bon port du plaisir.

La trame de l'œuvre est simple : un nobliau mal luné se fâche avec son fils, qui fuit le domicile paternel. Le pater familias, pris de remords, demande l'aide d'un magicien pour l'aider à retrouver le *jeune* homme. Doué des pouvoirs absolus d'un metteur en scène, Alcandre, sorte de SDF torturé par une sale bronchite, installe Pridamant repenti sur une brouette déglinguée et lui offre de voir l'essentiel de la vie de son fils, le beau Clindor, représentée par des « fantômes » sur la scène d'un théâtre fantasmatique. Où il sera question de théâtre dans le théâtre, comme chez Shakespeare, et même, invention audacieuse, de *« théâtre dans le théâtre dans le théâtre »*, comme le note Villégier dans le programme, puisque Clindor n'aura d'autres ressources que de devenir comédien pour survivre. Et comédien de première classe, enchantant bientôt la capitale à coups de tragédies, au point de briser le cœur des femmes et de séduire le roi…

Villégier mène sa troupe d'une main sûre sur les différents registres de la pièce. Car Corneille se *retourne ici sur le passé proche du* théâtre, encore imprégné des figures et des règles des comédies latines auxquelles il emprunte le personnage infatué de Matamore, sans pour autant renoncer aux novations de l'écriture du *Cid*, présenté la même année (1636). Villégier dit lui aussi son goût des formes archaïques, du théâtre à machine, du théâtre tout court, terre de grande liberté, aujourd'hui assiégée, que cet homme cultive avec un cœur gros comme ça.

Comme à l'ordinaire, les costumes de Patrice Cauchetier sont d'une beauté à couper le souffle, chaque détail étant rehaussé par les lumières de Bruno Boyer. François Frapier, *matamore gascon, ne s'effraie* d'aucun ridicule, et Candy Saulnier est une jeune servante, Lyse, de grande promesse. Les autres servent avec vigueur cette comédie aux saveurs délicieusement printanières.

Olivier Schmitt

DANS LES GALERIES

ALICIA PAZ

GALERIE VIDAL-SAINT PHALLE, 10, rue du Trésor, Paris 4e. Tél : 01-42-76-06-05. Mo Hôtel-de-Ville. Jusqu'au 12 mars.

■ Mexicaine de naissance, diplômée de Berkeley et des Beaux-Arts, Alicia Paz a trente ans et présente sa première exposition personnelle. Ce sont des tableaux, grands pour la plupart, garnis de citations prises à la statuaire baroque, à Vélasquez, à Goya, à la porcelaine du XVIIIe siècle et à Mondrian. A ces pastiches, Alicia Paz ajoute des objets d'aujourd'hui, un lapin en peluche, des pots, un gros pinceau. Un saint badigeonne le fond du tableau devant lequel il se dresse. Un clown achève de peindre son fantôme funèbre. Un singe et des anges agitent des brosses, une palette, des trompettes – parodies d'allégories sacrées et profanes. Des éclaboussures de couleurs fraîches égayent ces images fondées sur le mélange des genres et l'ironie. Elles peuvent séduire par leur désinvolture, la virtuosité, l'incongruité voulue des associations d'idées. Passé le premier moment d'amusement, elles avouent assez vite leur futilité. Ce sont des exercices de style joliment réussis, mais seulement des exercices de style. ***Ph. D.***

ALEXANDRE GRINBERG

GALERIE CARRÉ NOIR, 2, impasse Lebouis, rue Lebouis, côté impairs. Paris 14e. Tél. : 01-40-47-04-39. Mo : Gaîté. Jusqu'au 22 février.

■ Olga Sviblova-Morane a ouvert, en novembre 1996, une vaste galerie consacrée à la promotion de la photographie russe. C'est une femme qui déborde d'énergie puisqu'elle est également la directrice de la nouvelle Maison de la photographie à Moscou et du Mois de la photo moscovite. A Paris, elle présente un bel aperçu du photographe russe Alexandre Grinberg (1885-1979), principal représentant du courant pictorialiste en son pays. Très actif entre 1909 et 1934, lauréat de Salons en Europe, il est arrêté en 1935 pour *« pornographie »* et emprisonné trois ans comme *« criminel »*. Trois nus qui ont provoqué son bannissement sont présents, au cœur d'un ensemble d'épreuves originales et uniques. Certaines sont à vendre. *Elles méritent le déplacement, tant cette figure* est à découvrir, avec une œuvre où se croisent trois influences : le pictorialisme, le constructivisme et des poses entre décadence et énergie qui tutoient le réalisme socialiste. ***M. G.***

YVES ROZET

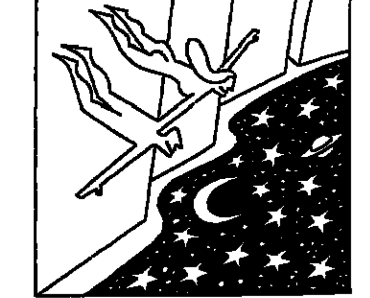
***GALERIE LE RÉVERBÈRE 2, 38, rue Burdeau, 69001 Lyon.* Tél. : 04-72-00-06-72. Jusqu'au 28 février.**

■ Yves Rozet s'était fait remarquer, en 1993, par des portraits photographiques aux couleurs laquées, picturales, dont les personnages émergeaient de la matière, entre ange et fantôme. Il revient dans sa galerie lyonnaise avec un travail au titre énigmatique : *33+1, Chimères*. C'est un travail en noir et blanc, cérébral, *qui fonctionne par association d'images*, afin d'en modifier la lecture. L'eau domine, perçue tour à tour comme surface, liquide, transparence, abstraction. Ce glissement de sens est décliné avec le corps (le nu, la peau, les poils) et la terre (un paysage, un végétal)… Comment l'oeil identifie-t-il ce qui est photographié ?, se demande Yves Rozet dans ce travail sur la perception et l'illusion. Comment le cadrage, le flou et le net, la lumière et la matière transforment-ils la *perception des choses ?* ***M. G.***



Trois films avec Sabu

Reprise à Paris d'« Elephant Boy », du « Voleur de Bagdad » et du « Livre de la jungle »



L'ACTEUR Sabu a été condamné à demeurer un éternel adolescent, défilant à moitié nu dans des films exotiques, souvent très mauvais, où le réalisateur avait mis ce qu'il lui restait d'imagination dans le titre : *Le Signe du cobra, La Révolte des fauves, Le Trésor du Bengale, Les Mystères d'Angkor.* Dans une carrière qui n'a cessé de décliner, on ne peut retenir que les premiers films de Sabu, dont trois sont programmés par les cinémas Action : *Elephant Boy*, de Robert Flaherty (1937), qui marque ses débuts au cinéma (Alexander Korda, le producteur du film, l'avait remarqué alors qu'il était fils du chef des cornacs du maharadjah de Lysore), *Le Voleur de Bagdad*, de Ludwig Berger, Michael Powell et Tim Whelan (1940) et *Le Livre de la jungle*, de Zoltan Korda (1942). Produit par Alexander Korda, après le succès du *Voleur de Bagdad, Le Livre de la jungle* était librement adapté du livre de Rudyard Kipling. Les qualités du film restent intactes : la magnifique photographie en Technicolor, la jungle indienne très stylisée, reconstituée en studio et remplie de bêtes sauvages, et plusieurs scènes d'anthologie comme celle entre Mowgli et Kaa le cobra géant.

★ **Action Ecoles, 23, rue des Ecoles, Paris-5e. Mo Maubert-Mutualité, Jussieu. Tél. : 01-43-25-72-07.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Grand bal à l'Opéra-Bastille
Le Centre Gai & Lesbien et Sida-Infoservice organisent un « grand bal » à l'Opéra-Bastille, avec le soutien de Juliette Gréco. En première partie (de 21 heures à 22 h 30), une revue-spectacle entre danse et théâtre par la jeune compagnie Thunderballs et, dès 23 heures, les principaux DJs de la capitale programmeront de la musique pour danser. Les bénéfices seront reversés dans leur intégralité aux deux associations organisatrices.
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris-11e. Mo Bastille. A partir de 21 heures, le 8. Tél. : 01-43-57-75-95. 120 F la revue-spectacle, 90 F la soirée, 160 F les deux.

Zehava-Ben
S'attaquer à Oum Kalsoum, c'est un exercice qui peut être fatal pour une chanteuse. Zehava-Ben s'y est risquée. L'étoile du monde arabe la fait rêver depuis sa plus tendre jeunesse. Un challenge artistique mais aussi politique pour cette jeune femme d'Israël qui œuvre ainsi à sa manière pour la paix. Elle est accompagnée par un ensemble de seize musiciens dirigés par Suheil Radwan.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Mo Châtelet. 17 heures, les 8 et 9 février. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F.

Jean-François Canape Trio
Avec son bagout et sa dégaine d'apache des faubourgs, Jean-François Canape pourrait être un personnage du cinéma français des années 30 et 40. Pour le jazz, si Canape connaît et adore ses classiques, c'est plutôt dans les années 60 et 70, les plus en mouvement, que le trompettiste a circulé. Il est de toutes les rencontres. Ce n'est qu'en 1994 qu'il enregistre sous son nom *Konps* (Hopi/Harmonia Mundi), disque atypique avec Michel Godard (tuba, serpent) et Jacques Mahieux (batterie). *Jazz Magazine* le met en couverture, l'Europa Jazz Festival du Mans, sur son affiche. Le trio est en concert à trois reprises. Au Sunset, d'abord, dans le cadre des Allumés du jazz, puis aux Instants chavirés.
– Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 10. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
– Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir.
Mo Robespierre. 20 h 30, les 12 et 13. Tél. : 01-42-87-25-91.
De 40 F à 80 F.

Jacques Labarrière Trio
Frère de la contrebassiste Hélène Labarrière, le pianiste Jacques Labarrière vient d'enregistrer avec Jean-Jacques Avenel (contrebasse) et Jean-Louis Méchali (batterie) un disque étrange, touchant, pertinent, créatif, libre, un disque qui devrait rester, *Entre trois & cinq* (chez DOC/Night and Day). Le trio joue plusieurs dimanches dans un nouveau lieu aux envies d'utopie (participation libre aux frais) sur les hauteurs du 20e arrondissement.
Le Regard du cygne, 210, rue de Belleville, Paris-19e.
Mo Place-des-Fêtes, Télégraphe. 17 heures, les 9, 16 et 23 février et les 2 et 9 mars. Tél. : 01-43-58-55-93. Entrée libre.

François-René Duchable, Jean-Claude Pennetier
Grand virtuose faussement froid, musicien hypersensible, Duchable et Pennetier se retrouvent devant le même clavier, au coude à coude, pour jouer Schubert. Gageons que le premier sera aux basses, le second en haut.
Schubert : *Fantaisie pour piano à quatre mains D 940, Sonate pour piano à quatre mains D 812.*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 11 heures, le 9 février. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

AMOUR ET CONFUSIONS
Film français de Patrick Braoudé
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; reservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

C'EST POUR LA BONNE CAUSE
Film français de Jacques Fansten
UGC Ciné-cite les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

MESURE D'URGENCE
Film américain de Michael Apted
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

NAPOLÉON EN AUSTRALIE
Film australien de Mario Andreacchio
VF : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

NI D'ÈVE NI D'ADAM (*)
Film français de Jean-Paul Civeyrac
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

SPACE JAM
Film américain de Joe Pytka
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

THAT THING YOU DO
Film américain de Tom Hanks
VO : UGC Ciné-cite les Halles, 1er ; 14-Juillet Odeon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

THE CROW, LA CITÉ DES ANGES (*)
Film américain de Tim Pope
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e.

LES EXCLUSIVITÉS

AMORES QUE MATAN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (Fin., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LE BOSSU DE NOTRE-DAME (A., v.f.) : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (01-42-56-52-78 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e.
BRIGANDS, CHAPITRE VII (Fr.-géorgien-It.-Suis., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
CARMIN PROFOND (**) (Fr.-Mex.-Esp., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
CRIMINALS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
DE ESO NO SE HABLA (It.-Arg., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
DIDIER (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DIEU SAIT QUOI (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
EAU DOUCE (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
EN ROUTE VERS MANHATTAN (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
FOR EVER MOZART (Fr.-Suis.-All.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
GHOST IN THE SHELL (Jap., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e ; v.f. : UGC Opera, 9e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10).
GUANTANAMERA (Cub., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
I. D. (*) (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
JOURNAL D'UN VICE (It., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
JUDE (Brit., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
LAYLA MA RAISON (Tun., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
LEÇONS DE SÉDUCTION (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; UGC Maillot, 17e ; v.f. : Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
LONE STAR (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).
LOOKING FOR RICHARD (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; UGC Triomphe, 8e.
LOST HIGHWAY (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
LOVE ETC. (Fr.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
LES « LUMIÈRE » DE BERLIN (All., v.o.) : L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LES MILLE ET UNE RECETTES DU CUISINIER AMOUREUX (Fr.-géorgien, v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
NÉNETTE ET BONI (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
NITRATE D'ARGENT (Fr., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
LA NUIT DES ROIS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
ONLY THE BRAVE (Austr., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
PORTRAIT DE FEMME (Brit., v.o.) : Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10).
POUR RIRE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
QUAND LE SOLEIL DEVINT FROID (H., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
QUAND LES ÉTOILES RENCONTRENT LA MER (Fr.-malgache, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
ROMAINE (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
SALUT COUSIN ! (Fr.-Alg.-Bel.-Lux.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
LA SEPTIÈME DEMEURE (Fr.-It.-Hong.-Pol., v.o.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
LA SERVANTE AIMANTE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
THE PILLOW BOOK (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).
TIRÉ À PART (Fr., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; George-V, 8e ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10).
TOUT DOIT DISPARAÎTRE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
TROP TARD (Fr.-Rou., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).
UN ÉTÉ À LA GOULETTE (Fr.-Tun., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ? (Fr.) : Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79).
ZINA (Fr.-Brit., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LES REPRISES

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).
LE HUITIÈME JOUR (Fr.-Bel., v.f.) : UGC Forum Orient Express, 1er.
INTOLÉRANCE (A.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

LES SÉANCES SPÉCIALES

L'APICULTEUR (Gr.-Fr., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 11 h 50.
LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) dimanche 13 h 30.
LE BONHOMME DE NEIGE (Brit., v.o.) : Le République, 11e (01-48-05-51-33) samedi 15 h 15.
LA CITÉ DES FEMMES (It., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 11 h 20.
ELLE ET LUI (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) dimanche 13 h 55.
LA FRACTURE DU MYOCARDE (Fr.) : Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 16 h.
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) dimanche 19 h 45.
1900 (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 16 h 40.
ORFEU NEGRO (Fr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 19 h.
LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 12 h.
LES QUATRE CENTS COUPS (Fr.) : Ciné 13, 18e (01-42-54-15-12 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 17 h, dimanche 15 h, 17 h.
SALO, OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 19 h 20.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) samedi 22 h.
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 18 h 30.
VIRIDIANA (Mex.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 15 h 30.
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 21 h 15.

FESTIVALS

ACID, LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIQUE (v.o.), Le République, 11e (01-48-05-51-33). le Nid, lun. 20 h 30.
WOODY ALLEN, LE FESTIVAL (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Meurtre mystérieux à Manhattan, sam. 16 h, 20 h ; Broadway Danny Rose, dim. 16 h 25, 20 h 20 ; La Rose pourpre du Caire, lun. 16 h 25, 20 h 20 ; Stardust Memories, mar. 16 h 15, 20 h 10 ; Radio Days, sam. 18 h ; Manhattan, dim. 14 h, 17 h 50 ; Alice, lun. 13 h 50, 18 h 10 ; Maris et Femmes, mar. 14 h 10, 18 h 05.
WOODY ALLEN, POUR LE PLAISIR (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Alice, sam. 18 h ; Zelig, sam. 20 h 30 ; Ombres et Brouillard, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 22 h 30.
KENNETH ANGER, INTÉGRALE DES FILMS MAGIQUES (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). Inauguration of the Pleasure Dome, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Rabbit's Moon, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
AVANT-PREMIÈRE (v.o.), UGC Montparnasse, 6e. Tout le monde dit I Love You, mar. 20 h.
AVANT-PREMIÈRE, Studio 28, 18e (01-46-06-36-07). Rimbaud Verlaine, mar. 21 h.
AVANT-PREMIÈRE (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65). Dire l'indicible, mar. 20 h.
KENNETH BRANAGH (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Henry V, lun. 15 h 30, 18 h 30, 21 h 30 ; Peter's Friends, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Frankenstein, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Au beau milieu de l'hiver, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
CINÉ KIDS (v.f.), UGC Triomphe, 8e. Denis la Malice, dim. 10 h.
CINÉMA EN RELIEF (v.f.), Cité des Sciences. Cinéma Louis-Lumière, 19e (01-40-05-81-28). Le Monde fascinant des matériaux, sam. 18 h, dim. 10 h, 18 h, lun. 10 h, 18 h, mar. 10 h, 18 h.
LE CINÉMA FACE À L'HISTOIRE (v.o.), Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). Shoah, sam. 19 h ; Lacombe Lucien, dim. 14 h ; Le Chagrin et la Pitié, dim. 17 h, 20 h.
CYCLE ABEL FERRARA (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Nos funérailles, lun. 15 h 50, 22 h, mar. 16 h 05 ; The King of New York, sam. 22 h 10, mar. 22 h ; China Girl, dim. 21 h 50.
CYCLE DAVID LYNCH (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Twin Peaks, lun. 14 h, 17 h 55, 21 h 50 ; Blue Velvet, dim. 14 h 15, 22 h ; Eraserhead, sam. 18 h 10, 22 h ; Sailor et Lula, mar. 14 h, 17 h 55, 21 h 50.
DES MOLLUSQUES FASCINANTS, Institut océanographique, 5e (01-44-32-10-90). Le Poisson qui a gobé Jonas, sam. 16 h, dim. 15 h, 16 h, mar. 15 h, 16 h.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Salesman, dim. 11 h 30 ; Titicut Follies, dim. 14 h ; La Chasse au lion à l'arc, dim. 18 h ; Chronique d'un été, dim. 20 h 15.
REINER WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). L'Année des treize lunes, dim. 17 h 10 ; Les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 21 h 20.
FESTIVAL CINÉ JUNIORS (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Souris mécaniques, dim. 14 h 05, mar. 20 h, 22 h ; Le garçon qui ne voulait plus parler, lun. 16 h 30, 20 h, mar. 17 h ; Films d'animation cubains, sam. 16 h, 22 h, mar. 14 h 30.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). Sogni d'oro, mar. 12 h 10.
IMMIGRÉS : D'UNE GÉNÉRATION L'AUTRE, Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). Cheb, sam. 17 h ; Le Grand Frère, dim. 15 h ; Krim, dim. 17 h.
LA NUIT PETER JACKSON (v.o.), Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68). Braindead, sam. 0 h ; Meet the Feebles, sam. 2 h ; Heavenly Creatures, sam. 4 h.
POUR UN AUTRE CINÉMA (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). La Noce, mar. 20 h.
LES REPRÉSENTATIONS DE LA FEMME (v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). Milka, sam. 16 h.
RÉTROSPECTIVE AL PACINO (v.o.), 14-Juillet Beaubourg, 3e. L'Impasse, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Un après-midi de chien, mar. 13 h 45, 18 h 05, 20 h 15 ; Le Parrain, lun. 13 h 30 ; Le Parrain, 2e partie, sam. 17 h, lun. 17 h ; Le Parrain, 3e partie, sam. 20 h 30, lun. 20 h 30.
RÉTROSPECTIVE DES FILMS DE BELA TARR (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). Le Nid familial, dim. 17 h 45, lun. 17 h 45 ; Perdition, lun. 21 h 45, mar. 17 h 45 ; Rapports préfabriqués, lun. 14 h ; Almanach d'automne, sam. 18 h, 21 h 45, mar. 14 h.
SABU : TROIS FILMS DE LÉGENDE (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). Le Livre de la jungle, sam. 14 h, 18 h, 18 h, 20 h, mar. 14 h, 18 h, 18 h, 20 h ; Le Voleur de Bagdad, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h ; Elephant Boy, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h.
SCRATCH PROJECTION (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Graf, mar. 20 h.
SOIRÉE BREF, Le République, 11e (01-48-05-51-33). Il faut dormir, mar. 20 h 30.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Les Ailes du désir, sam. 19 h 10 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 20 ; Alice dans les villes, lun. 16 h.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Années 30 : chansons, larmes et crises : L'Atalante (1934), de Jean Vigo ; Les Berceaux (1931), de Jean Epstein, 16 h 30 ; L'Accordéon (1934, v.o. s. t. f.), d'Igor Savtchenko ; A la Varenne (1933), de Jean Dréville, 19 h ; Saint-Louis Blues (1936, v.o. traduction simultanée), de John Cromwell, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Conspirations : La Fille de Fu Manchu (1940, v.o.), de William Witney et John English, 17 h ; Les Vierges de Satan (1968, v.o. s.t.f.), de Terence Fischer, 21 h 45.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE
(01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma tchèque et slovaque : Le dirigeable et l'amour (1947, v.o. s.t.f.), de Jiri Brdecka ; Les Amours d'une blonde (1965, v.o. s.t f.), de Milos Forman, 14 h 30 ; Signum Laudis (1980, v.o. s.t.f.), de Martin Holly, 17 h 30 ; La Nuit de la nonne (1967, v.o. s.t.f.), de Karel Kachyna, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma tchèque et slovaque : Le Piège à loups (1957, v.o. s.t.f.), de Jiri Weiss, 14 h 30 ; Monsieur Principe Supérieur (1960, v.o. s.t.f.), de Jiri Krejcik, 17 h 30 ; Le Pavillon des fauves (1982, v.o. s.t.f.), de Dudan Trancik, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, GRANDE GALERIE, PORTE SAINT-EUSTACHE, FORUM DES HALLES
(01-44-76-62-00)
DIMANCHE
Elles : que sont les hommes devenus ? : Trois hommes et un couffin (1985), de Coline Serreau, 14 h 30 ; La Cité des femmes (1979, v.o. s.t.f.), de Federico Fellini, 16 h 30 ; Gazon maudit (1994), de Josiane Balasko, 19 h ; Calmos (1976), de Bertrand Blier, 21 h.
MARDI
Elles : Une histoire simple (1978), de Claude Sautet, 14 h 30 ; La Proie pour l'ombre (1961), d'Alexandre Astruc, 16 h 30 ; La Femme française (1968), de Jean-Loup Berger ; The Life and Times of Rosie the Riveter (1980, v.o. s.t.f.), de Connie Field, 19 h ; Avant-première, 20 h 30 ; Touchia (1992, v.o. s.t.f.), de Mohamed Rachid Benhadhj, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(01-47-03-12-50)
DIMANCHE
Pirosmani (1972, v.o.), de Guegorguiç Chenguelaia, 17 h.
MARDI
India (1959, v.o.), de Roberto Rossellini, 19 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



SAMEDI 8 FÉVRIER

TF 1

20.45

LE ZÉNITH DES ENFOIRÉS 97

20.45 Le Spectacle.
Proposé par les restos du cœur. Avec la participation de : Fanny Ardant, Emmanuelle Béart, Jane Birkin, Patrick Bruel, Carla Bruni. (185 min). 92829412

23.50 Le Débat : Assister ou réinsérer ? Invités : Alexandre Arcady, Patrick Bruel, Carol Frédéricks, Jean-Jacques Goldman, Michael Jones, Khadja Nin, Marc Lavoine, Philippe Lavil... (80 min). 5756330

1.10 et 1.40, 2.50, 3.50, 4.30 **TF 1 nuit.**

1.20 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. **1.50** et **4.00** Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). **3.00** Histoire des inventions. Documentaire. [2/6] Inventer le monde (rediff.). **4.40** Musique. Concert (15 min).

France 2

20.50

SURPRISE PARTY
Divertissement présenté par Pascal Sevran. Les amoureux de la danse. Invités : Marie Laforêt, Gérard Lenorman, Jeane Manson, Alliage, Los Machucambos, Patricia Carli, Bob Azzam, Marie Myriam... (130 min). 86866158

23.50

POPECK AU CASINO DE PARIS
Spectacle enregistré les 14 et 15 décembre 1995 (85 min). 5663686

0.25 Journal, Bourse, Météo.

0.35 La 25ᵉ heure. Spéciale 200ᵉ émission : Frédéric Back (105 min). 4812422

2.20 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). **3.25** Nuit blanche. Documentaire. **3.35** Encyclopédie audiovisuelle. Documentaire. Tchekhov. **4.30** Rapport du Loto (rediff.). **4.35** Taratata (rediff., 95 min).

France 3

20.50

PARISIEN, TÊTE DE CHIEN
Téléfilm de Christiane Spiero (95 min). 425779
Dans le Doubs un homme, chargé de détecter de futurs grands footballeurs, vient en aide à un jeune banlieusard que les garçons du village ont pris en grippe.

22.25

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Concorde-Tupolev, la guerre des supersoniques (50 min). 4072427
Au début des années 60, pour rattraper son retard sur l'Europe, dont le projet Concorde est bien avancé, Khrouchtchev lance une armée d'espions à l'assaut des plans du prototype français.

23.15 Journal, Météo.

23.45 Musique et Compagnie. Une star : Luciano Pavarotti **0.45** Tennis. Coupe Davis en direct de Sydney : France-Australie.

Arte

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : À LA RENCONTRE DES DIEUX
Documentaire de Michael Abus (55 min). 757662
L'ascension, en compagnie de l'alpiniste Reinhold Messner et d'une équipe de la ZDF, du mont Kailash, à l'ouest du Tibet, qui culmine à 6714 mètres. Un lieu sacré de pèlerinage pour les hindouistes, comme pour les bouddhistes.

21.40

TRAVOLTA ET MOI
Téléfilm de Patricia Mazuy, avec Leslie Azzoulai. Tous les garçons et les filles de leur âge (75 min). 1857972
Dans le Châlons-sur-Marne de la fin des années 70, une jeune fille de seize ans, "enfiévrée" par John Travolta, découvre l'amour avec un étudiant, féru de Nietzsche et Rimbaud.

22.55 Metropolis. Magazine (60 min). 8195427

23.55 Music Planet : The Big Spender Queen. Documentaire de Hannes Rossacher, Rudi Dolezal [1/2] (60 min). 6799069

0.55 Elsa. Téléfilm de Paddy Breathnach, avec Brendan Coyle (75 min). 8642335

2.10 La Petite Mort. Court métrage de François Ozon (1995, rediff., 30 min). 5207265

M 6

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec David Duchovny (165 min). 26487069
La colonie [1/2 et 2/2].
Mulder perd connaissance alors qu'il est sur la piste d'un tueur capable de modifier son identité génétique et qui pourrait lui permettre de retrouver la trace de sa sœur disparue. Transporté d'urgence dans une base en Alaska, il est dans une situation critique. Scully se précipite à son secours.
Les Calusaris △.
Un Un jeune garçon trouve la mort dans un parc d'attractions. Il a été happé par un train miniature alors qu'il poursuivait un ballon gonflable.

23.30 Une femme traquée. Téléfilm △ de Vincent Mc Eveety. (100 min). 3862885

1.10 Rock express. Magazine. **1.40** La Nuit des clips (375 min).

Canal +

20.30

LA 22ᵉ NUIT DES CÉSARS
Sous la présidence d'Annie Girardot, émission présentée par Antoine de Caunes. En direct du Théâtre des Champs-Elysées (145 min). 8330934

22.55 Flash d'information.

23.00

LE HUSSARD SUR LE TOIT ■ ■
Film de Jean-Paul Rappeneau, avec O. Martinez (1995, 124 min). 8113589

1.05 Boxe. Championnat du monde des poids plumes WBO-IBF : Prince Nasem Hamed (GB) - Tom " Boom Boom " Johnson (US). Championnat WBO des supers-moyens : Steve Collins (Irl.) - Frédéric Sellier (Fr.) ; etc.

3.10 Brain Dead ■ Film d'Adam Simon (1990, 85 min). 7266441

Radio

France-Culture

20.45 Nouveau Répertoire dramatique. Le pays lointain, de Jean-Luc Lagarce.

22.35 Musique : Opus. La traversée de Paris de Bruant à Higelin.

0.05 Tard dans la nuit. Le ciel est gris, d'Ernest J. Gaines. **0.55** Chronique du bout des heures. **1.00** Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.05 Opéra. Donné le 5 octobre 1996 au Théâtre national du pays de Galles. Orchestre du Théâtre national du pays de Galles, dir. Richard Armstrong. Œuvre de Peter Maxwell Davies.

22.45 Entracte.

23.07 Le Bel Aujourd'hui. Eric Tanguy : Concerto pour violon et orchestre.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 La Violoncelliste Jacqueline du Pré.

22.40 Da Capo. Œuvres de Brahms, Tchaikovski. **0.00** Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 R. G. Témoin en péril.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 La 22ᵉ Nuit des Césars.

Planète

20.35 Billy Joel 1993.
21.30 Chronique d'une exploration.
22.00 ▶ Une poste à La Courneuve.
22.55 Surf : mode d'emploi.

Animaux

21.00 Monde sauvage. Colonies de Californie.
21.30 et 0.30 La Vie des zoos.
22.00 Les Animaux australiens.
23.00 Faune ibérique. *Les rescapés.*

Paris Première

20.30 Danse sportive. En direct. Grand Prix de Paris à Bercy (185 min). 92524798
23.35 Nova.
0.30 Iggy Pop. Concert. Enregistré à Phoenix en Angleterre en 1994 (50 min). 67527286

France Supervision

20.30 Kaguyahime, Princesse de la lune. Ballet d'Hans Hulscher. Musique de Maki Ishii. D'après l'oeuvre de Jiri Kylian. Avec le Nederlands Dans Theater (70 min). 84099682
21.40 Cap'tain Café.
22.30 Trait pour trait.
22.55 La Légende des sciences. Brûler.
23.50 Cheb Mami en concert (90 min). 98374953

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club. Jean-François Stévenin.
22.00 Matamata et Pilipili.
23.00 De minuit à l'aube (Between Midnight and Dawn) ■ Film de Gordon Douglas (1950, N., v.o., 85 min). 7482779

Ciné Cinémas

20.30 Adieu Irlande. Téléfilm de Charles S. Dulin, avec Pierce Brosnan [3/3] (90 min). 6904972
22.00 Richard Dreyfuss.
22.30 Ciné-cinécourts.

Série Club

20.45 Cimarron Strip. Les vieux de la vieille.
22.00 Le Retour du Saint. Feu rouge.
22.50 Code Quantum. Le couloir de la mort.

Canal Jimmy

21.00 V.R.5. Docteur Folenfant.
21.45 Friends. Celui qui se met à parler.
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ?
23.15 Le Fugitif. Un être inoffensif.
0.05 La Puissance et la Gloire. Les voitures rouges.
0.35 Seinfeld. Le blase du blazer.
1.00 Star Trek : The Next Generation.

Festival

20.30 Haute tension. Téléfilm de Marcel Bluwal, avec Roger Mirmont (95 min). 43418798
22.05 V comme vengeance. Le billard écarlate. Téléfilm de Bernard Queysanne, avec Ann Gisel Glass (90 min). 43759224

Téva

20.45 Les Anges du Népal. Documentaire de Patrick Hella (55 min). 507502750
21.40 Les Rescapés de l'Alaska. Le Blanc. Téléfilm de Zale Dalen, avec Robert Conrad (90 min). 504632243

Voyage

20.30 et 23.30 L'Heure de partir.
21.05 Suivez le guide.
23.05 En parcourant le monde.
23.25 Chronique de Jacques Lanzmann. Partir (40 min).

Eurosport

16.00 Natation. En direct. Coupe du monde. Finale à Paris (120 min). 224868
19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de Pro A (7ᵉ journée retour) : Limoges - Asvel (95 min). 5254934
21.30 Voile. Le Vendée Globe.
22.00 Football. Coupe de France (16ᵉˢ de finales).
0.00 Danse sportive (150 min).

Muzzik

21.00 L'Art de la direction d'orchestre [1/16].
22.00 Le Château de Barbe-Bleue. Opéra de Béla Bartok.
23.05 Pierre et le Loup.

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : **20.00** World Business this Week. **20.30** Computer Connection. **21.00** CNN Presents. **22.00** World News. **22.30** Best of Insight. **23.00** Inside Business. **23.30** World Sport. **0.00** World View (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.25 *Cinema.* 19.45 Correspondent. **20.30** et **0.30** Prisma. **21.10** et **22.15** Sport. **21.20** et **1.40** Style. **21.50** Mag P. E. **22.45** Correspondent. **23.15** Alpe Adria. **23.45** et **1.46**Business Weekly.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : **19.30** et **22.30** Le Grand Journal. **19.45** et **0.15** Box Office. **20.15** Nautisme. **20.42** et **0.43** Emploi. **20.56** et **23.56** Découvertes. **21.10** Journal de la semaine. **21.26** et **23.51** Auto. **21.38** Ça s'est passé cette semaine. **21.56** et **0.56** Place au livre. **22.12** L'Evénement de la semaine. **22.41** Sports (4 min).

LES CODES DU CSA

○ Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

DIMANCHE 9 FÉVRIER

TF 1

16.55 Disney Parade.
18.00 Seaquest, police des mers. Série. La colère de Neptune.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invité : Helmut Kohl (55 min). 97712
19.55 Chiffres à la Une. Jeu.
20.00 *Journal, Tiercé, Météo.*

20.45

NUITS BLANCHES À SEATTLE ■
Film de Nora Ephron, avec Tom Hanks, Meg Ryan (1993, 110 min). 843809
Un architecte veuf s'éprend d'une journaliste sur le point de se marier.

22.35 Ciné dimanche.

22.45

LE VOL DE L'INTRUDER ■
Film (○) de John Milius, avec Danny Glover (1990, 125 min). 733083
Film de guerre échevelé, avec séquences très spectaculaires.

0.50 Vos gueules, les mouettes ! Film de Robert Dhéry (1974, 80 min). 3455519

2.10 et **3.35** TF 1 nuit. **2.20** Mozart - Schumann. Concert. Musique de chambre. **3.45** Histoire des inventions. Documentaire. [3/6] Inventer l'inconnu (rediff.). **4.35** et **5.10** Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). **5.05** Musique. Concert (5 min).

France 2

16.50 ▶ Le Monde du National Geographic : Les pionniers du froid en Alaska. Documentaire. (60 min). 7132731
17.50 et 4.25 Stade 2.
18.50 Déjà dimanche.
19.30 Déjà le retour. Invités : A. Dombasle et C. Bering.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.45

LA BATAILLE DES ARDENNES ■
Film de Ken Annakin, avec Henry Fonda (1965, 155 min). 18147644
Des faits authentiques reconstitués d'une façon claire et précise. Du grand spectacle aussi.

23.20

LES AIGLES FOUDROYÉS
Documentaire de F. Mitterrand. [4/7] Le malheur russe (75 min). 5701880

0.35 Journal, Bourse, Météo.

0.50 Musiques au cœur. Concert. Le *Stabat Mater* de Rossini. Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Myung-Whun Chung (75 min). 3476002

2.05 Paysans, la vie en prime. Documentaire. **2.55** Polémiques. Magazine (rediff.). **3.45**Aux marches du Palais : Marie Besnard. Documentaire. **3.55** La Compète. Anniversaire d'Isa (30 min).

France 3

17.05 Magnum. Série. Sans défense.
17.50 Y'a pire ailleurs.
18.00 Corky, un enfant pas comme les autres. Série. Le fiancé de Paige.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 Météo.
20.10 Mister Fowler, brigadier-chef. Série.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série, avec Horst Tappert. Le génie en danger. Une journée à Munich. (125 min). 86829625

22.55 Dimanche soir. Invité : Julien Dray.

23.40 Journal, Météo.

0.00

▶ CASANOVA ■ ■ ■
Film de Federico Fellini, avec Donald Sutherland, Tina Aumont (1976, v.o., 150 min). 8641300
Une vision personnelle du « grand séducteur », à Venise et en Europe, au XVIIIᵉ siècle. Fellini s'acharne à détruire le mythe de Casanova, qu'il exècre.

2.30 Musique graffiti. *Nahm monolog, Fliedere monolog,* de Wagner, par l'Orchestre symphonique de Bamberg sous la direction de Horst Stein avec Bernd Weilk, baryton (20 min).

La Cinquième

16.55 Le Sens de l'Histoire. La chute de Phnom Penh. **18.25** Va savoir. Bisons maudits. **18.50** Le Journal du temps.

Arte

19.00 Le Raid en avion autour du monde. [6/6.]
19.30 Maestro. *En direct de la Cité des congrès de Nantes.* Concert Schubert (diffusion en stéréophonie sur France-Musique) (60 min). 4712
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : SCHUBERT... PASSIONNÉMENT
Soirée proposée par Bernard Tournois, en direct de la Cité des congrès de Nantes.

20.45 La Folle Journée d'un pianiste : Andreas Staier. Documentaire (10 min). 7499793
20.55 Lieder dans la grande halle. Concert.
21.00 Schubert dans tous ses états. Documentaire (10 min). 97731
21.10 Concert : "Morceaux choisis". Enregistré à Nantes. Ave Maria ; Rondo en ré majeur pour piano à quatre mains ; Sérénade ; Adagio du Quintette en ut majeur ; La truite, thème et variations (40 min). 7504118
22.05 La Jeune Fille et la Mort. Concert (35 min). 609248
22.40 Notturno. Film de Fritz Lehner, avec Udo Samel (1987, v.o., 100 min). 1845064
0.20 Concert du 26 mars 1828. Concert. Avec Elsa Maurus, mezzo-soprano, le Trio Wanderer et l'orchestre Kölner Kammerchor (25 min). 19354
0.50 Gute Nacht. Concert. Robert Holl, baryton-basse, accompagné au piano par Michel Dalberto (5 min). 69329847

0.55 Metropolis Magazine (rediff., 60 min). **1.55** Music Planet : The Big Spender Queen. Documentaire d'Hannes Rossacher et Rudi Dolezal [1/2] (rediff., 65 min).

M 6

17.05 La Petite Rebelle. Téléfilm de Piers Haggard (115 min). 4030118
19.00 Drôle de chance. Série. Les faiseurs de miracles.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Spécial civilisation du passé.
20.35 et 0.55 Sport 6.

20.45

ZONE INTERDITE
Magazine présenté par Patrick de Carolis. Police : les femmes ont la cote ; Les "givrés" de la congélation ; Le retour de l'internat (135 min). 466809

23.00 Culture pub. Magazine. La saga Total (30 min). 9064

23.30

LE SECRET D'EMMANUELLE
Téléfilm (□) de Francis Lerol, avec Marcella Walerstein (85 min). 1516373
A la suite d'un accident de voiture, Emmanuelle est conduite dans un hôpital en état d'amnésie.

1.10 Best of 100 % nouveautés. Sélection des meilleurs nouveaux clips.

2.10 Movida Opus 2. Documentaire. **3.05** Turbo. Magazine (rediff.). **3.30** Aventures en océan Indien. Documentaire. **4.25** Fréquenstar. Magazine. Elie et Dieudonné. **5.30** Hot forme. Magazine (rediff., 25 min).

Canal +

16.05 Babylon V. Série.
▶ **En clair jusqu'à 18.00**
17.00 Caméra sauvage. Documentaire (45 min). 41489
18.00 La Gifle ■ Film de Claude Pinoteau (1974, 100 min). 381064
▶ **En clair jusqu'à 20.35**
19.40 Flash d'information.
19.50 Ça cartoon.

20.35

LES FRÈRES MCMULLEN ■
Film d'Edward Burns, avec Jack Mulcahy (1994, 95 min). 614199

22.10 Flash d'information.

22.15 L'Equipe du dimanche. Magazine présenté par Thierry Gilardi (105 min). 401847

0.00

BASKET AMÉRICAIN
All Star Game (150 min). 8649942
Un nouveau record pour Michael Jordan à l'occasion du All Star Game (le match des étoiles de la NBA) : il est devenu le premier joueur à obtenir plus de 2 millions de suffrages (2 451 136) lors du vote du public sur la constitution des deux cinq de départ. Une rencontre pour laquelle Shaquille O'Neal n'est que remplaçant.

2.30 Surprises. Festival de Clermont-Ferrand (30 min).

Radio

France-Culture

21.00 Atelier de création radiophonique. Recommandations aux dames.
22.25 Poésie sur parole. Georges Seféris.
22.35 Musique : Le concert. Musique traditionnelle Azerbaïdjan.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Gérard Brodin : Entre deux rives : rêves ou réalités. Rub a dub dub ; Rémanences, par Irène Omélianenko : Tria nomina. La durée du oui, par Irène Omélianenko. **1.00** Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

21.00 Table d'écoute.
22.35 En direct du studio à Nantes. Concert enregistré le 8 février à la salle Rosamunde. Le *Quatuor Lindsay.* Œuvres de Schubert : Quatuor à cordes nº 13 en la mineur (Rosamunde) D. 504 ; Quatuor à cordes nº 12 en ut mineur (Quartettsatz) D. 703 (extrait). 23.30 Concert enregistré ce jour à l'auditorium Goethe. Chœur de chambre Accentus, dir. Laurence Equilbey. Œuvres de Schubert.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. La Nuit de Noël, opéra en 4 actes de Rimski-Korsakov ; Vladimir Bogatchov : Vakoula le forgeron ; Ekatarina Koudriavtchenko : Oxana ; Stanislav Souleimanov : Tchoub, vieux cosaque ; Elena Zaremba : Solokha, sorcière ; Maxime Mikhailov, Panass, compère de Tchoub. Par le chœur académique Yourlov et l'orchestre du Théâtre Forum de Moscou.

22.25 Les Fêtes religieuses à l'opéra. **0.00** Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 La Traversée de Paris ■ ■ ■ Film de Claude Autant-Lara (1956, N., 85 min). 79916915
0.00 Déjà dimanche (France 2 du 9/02/97).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Erebus, volcan des glaces.
21.30 Maroc, corps et âmes. [7/11] Cantiques brodés.
21.55 High School.
23.15 Pablo Escobar. L'empereur de la cocaïne.
0.15 Paris, roman d'une ville.
1.05 Un imprésario à New York (55 min).

Animaux

20.30 et 2.30 La Vie des babouins.
21.00 Monde sauvage. [1] L'albatros.
21.30 Le Vagabond. Second départ.
22.00 A la recherce du faucon.
23.00 Faune ibérique. [1] L'aigle royal.
23.30 Jeux de la nature. Fossiles vivants.

Paris Première

21.00 Epouses et Concubines ■ ■ Film de Zhang Yimou (1992, v.o., 125 min). 23014538
23.05 Klimax. Concert. Enregistré au festival de jazz à Vienne en 1995 (70 min). 61258267

France Supervision

20.30 Président d'un jour. Film d'Ivan Reitman (1992, 110 min). 97545731
22.20 Nancy Jazz Pulsations. Jacques Thollot Quintet.
23.15 Handball.
0.45 Scandal Point. Ballet. Chorégraphie de François Raffinot, sur une musique des Rolling Stones, avec les danseurs du Centre chorégraphique national du Havre Haute-Normandie (60 min). 31096229

Ciné Cinéfil

20.30 Le Faucon maltais (The Maltesse Falcon) ■ ■ ■ Film de John Huston (1941, N., v.o., 100 min). 5654625
22.10 Les Hors-la-loi du mariage ■ ■ Film de Paolo Taviani, Vittorio Taviani et Valentino Orsini (1963, N., 95 min). 30275118

Ciné Cinémas

20.45 Max et Jérémie ■ Film de Claire Devers (1992, 115 min). 5395480
22.40 Le Bon Fils. Film de Joseph Ruben (1993, v.o., 90 min). 1104422
0.10 Etat second ■ Film de Peter Weir (1994, v.o., 115 min). 75121229

Série Club

20.45 La famille Addams. La chose a disparu.
21.15 Colonel March. Folie homicide.
21.40 Sherlock Holmes. L'héritage de Peter Cunningham.
22.05 Le Choix de... Tay Garnett. Trafic à Hong Kong.
22.30 Le Prisonnier. La mort en marche.
23.20 Code Quantum. Cœur de catcheur.

Canal Jimmy

20.30 Dream On. Martin et le medium.
20.55 Le Meilleur du pire.
21.30 Absolutely Fabulous. Vive le régime.
22.00 La Semaine sur Jimmy.
22.10 New York Police Blues. Episode nº 65.
23.00 Destination séries.
23.30 Friends.

Festival

20.30 Les Pionniers du Kenya. Feuilleton.
23.05 Le Monsieur de chez Maxim's. Téléfilm de Claude Vajda, avec Alain Mottet (55 min). 14461644

Téva

20.45 Les Anges du bonheur. L'ultime rencontre. Erreur de jeunesse.
22.15 Péché d'innocence. Téléfilm d'Allan Seidelman, avec *Bill Bixby* (85 min). 500576625
23.40 XY Elles. (55 min).

Voyage

20.30 et 23.30 L'Heure de partir.
21.05 Suivez le guide.
23.05 En parcourant le monde. Les Barbades.
23.55 Chronique de Macha Béranger. Les clés du luxe.
0.05 Rough Guide. Australie.

Muzzik

19.55 Le Te Deum de Berlioz.
21.00 Astortango. Récitals. Enregistré au théâtre de l'Opéra de Buenos Aires, le 14 juin 1996 (205 min). 43574903
0.25 La Symphonie fantastique ■ ■ Film de Christian-Jaque (1941, N., 95 min). 9578774

Eurosport

9.50 et 12.30 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Slalom géant dames à Sestrières (Italie) : 1ʳᵉ manche (60 min). 9652880 12.50 2ᵉ manche (40 min). 5498267
13.55 et 23.00Saut à skis. En direct. Coupe du monde. 13ᵉ manche à Tauplitz - Bad Mitterndorf (Autriche) (65 min). 1403967
15.00 Tennis. En direct. Tournoi de Linz, en Autriche (WTA). Finale du tournoi féminin (60 min). 364070
16.00 Natation. En direct. Coupe du monde : Finale à Paris (120 min). 503538
18.00 Ski alpin. Championnats du monde.
19.00 Sport de force.
20.00 Les Jeux de l'extrême d'hiver. Les temps forts.
21.00 Athlétisme. Le Meeting de New York (Etats-Unis).
22.00 Boxe. Combats poids lourds et poids moyens.
0.30 Fléchettes (60 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : **20.00** et **23.00** World Report. **22.30** Best of Insight. **23.00** Early Prime. **23.30** World Sport. **0.00** World View. **0.30** Style with Elsa Klensch. **1.00** Diplomatic Licence (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : **19.45** et **22.45** Euro 7. **20.35** et **0.20** Visa. **20.45** et **0.30** Alice. **21.20** Alpe Adria. **21.35** Style. **21.45** Business Weekly. **22.15** Sport. **23.15**No Comment. **23.45** Business Weekly.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : **19.30** et **22.30** Le Grand Journal **20.12** L'Hebdo du monde. **21.11** En l'an 2000. **21.39** Box office. **21.56** et **0.56** Mode. **22.12** et **22.48** Photo hebdo. **22.26** et **23.56** Planète Info. **22.40** et **23.40**, **0.40** Sports. **22.45** Multimédias. **22.53** Auto. **22.56** Découvertes. **23.12** Police justice. **23.45** Décideur (11 min).

LES CODES DU CSA

○ Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 La Couleur pourpre. Film de Steven Spielberg (1985, 160 min), avec Danny Glover. *Drame.*
23.10 Dolly. Film de Maria A. Lease (1990, 90 min), avec Denise Crosby. *Horreur.*
0.55 Les Anciens de Saint-Loup. Film de Georges Lampin (1950, 90 min), avec Odile Versois. *Comédie dramatique.*

TMC

20.35 Aux sources du Nil. Film de Bob Rafelson (1989, 135 min), avec Patrick Bergin. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

DIMANCHE 9 - LUNDI 10 FÉVRIER 1997

Histoire de fou

par Pierre Georges

C'EST si loin, l'Equateur, et plein d'Equatoriens. Ne rions pas, l'heure est grave. Le pays élit un président et se retrouve avec Louis II de Quito. Un président fou, totalement fou, et assez fier de l'être. « *Loco* », disent ses adversaires. « *Loco* », confirme-t-il.

Et il le prouve. Abdala Bucaram le destitué a multiplié les frasques et les phrases. Avec une constance et une volonté admirables, il s'est efforcé de démontrer que plus fou que lui, au poste qu'il occupe, on ne risquait pas de trouver de sitôt.

De fait, les indices se sont multipliés, irréfutables. D'abord cette fâcheuse tendance à répéter à l'envi : « *Je suis fou.* » Un fou ordinaire, comme on le sait, aurait plutôt tendance à occulter son état mental. Un fou ordinaire se reconnaît à ce qu'il dit en permanence : « *Je ne suis pas fou.* » Un fou présidentiel, lui, le confirme allègrement du balcon de son palais : « *Je suis fou !* », crie-t-il, les bras en V devant le peuple ébloui. « *Viva el presidente Loco* », répond la foule. Ah ! quel bonheur d'avoir un président fou !

On en arriva même à cette situation paradoxale pour Abdala Bucaram d'avoir, chaque instant, à justifier davantage son état. « *Je suis fou.* » « *Prouve-le.* » Il le prouva. Un jour il fit l'aveu public que l'une de ses livres préférés était *Mein Kampf*. Un autre, lors d'une vente de charité, il mit aux enchères sa moustache, copie conforme de celle d'Adolf Hitler. Le troisième, il décida d'attribuer son salaire présidentiel aux pauvres du pays.

C'était bien d'un président fou. Mais plus il l'affirmait, moins on le croyait. Alors il se décida à passer le grand braquet. Il se confia à un magazine : « *J'aurais tant aimé vivre dans une cave, marchant en rond tout nu. Là, si j'avais aimé une femme, je l'aurais attrapée par les cheveux, traînée dans ma cave et mangée. De cette manière, j'aurais satisfait mon appétit, sexuel comme biologique.* » Là, on commença à le prendre vaguement au sérieux.

Il lui fallait encore faire des efforts. Abdala Bucaram se multiplia. Il traita un de ses prédécesseurs d'« *âne* ». Avant, sous la pression publique, de présenter ses excuses aux ânes. Il fêta les dix-huit ans de son fils en lui achetant une Porsche et en lui offrant l'avion présidentiel pour une escapade à Miami. Il proposa un million de dollars à Diego Maradona pour un match de football. Il enregistra sur CD le rock du *Fou amoureux*. Et, en concert public, il se versa une bouteille d'eau minérale sur le crâne, histoire « *de se rafraîchir les idées* ».

Le cas devenait intéressant. Ne restait plus qu'à achever le travail. De quelques délires verbaux. De quelques considérations sur l'état du sperme de ses adversaires. Et de quelques mesures fort populaires. Notamment une augmentation massive, 300 %, des taxes sur le gaz, l'essence, l'électricité, le tabac, les alcools. Là sa popularité atteint des sommets. Il y eut grève générale. Et le président fou décréta que cela ressemblait fort à une « fête nationale » « *quand tant de travailleurs peuvent ainsi se retrouver pour leur plaisir* ». On décida donc d'urgence qu'il était vraiment « *fou* » et grand temps de le destituer. Et lui, comme de juste, refusa de se soumettre, n'étant d'évidence « *pas fou* ».

P. S. : Cette chronique reprendra le lundi 17 février.

Euro : l'Italie défend sa cause auprès des Allemands

MM. Kohl et Prodi démentent toute clause d'exception

BONN
de notre correspondant

« *Je ne suis pas venu demander le soutien du chancelier Kohl car nous avons tous les deux le même but (...). Pas d'Europe sans l'Allemagne, pas d'Europe sans l'Italie non plus* » : tels ont été les propos du président du conseil italien Romano Prodi en conclusion d'une visite de quelques heures à Bonn, vendredi 7 février. Résolument convaincu que son pays a toutes les cartes en mains pour faire partie de l'Union économique et monétaire européenne dès le 1er janvier 1999 (*Le Monde* du 5 février), Romano Prodi a défendu les performances économiques de l'Italie auprès d'une Allemagne particulièrement sceptique.

Ce sommet a été l'occasion pour les dirigeants des deux pays de démentir d'une même voix les rumeurs récentes d'après lesquelles, à Rome et à Bonn, on se serait entendu sur une « clause d'exception » permettant à l'Italie d'entrer sûrement, mais plus tard, dans la zone euro.

Les dirigeants italiens sont particulièrement agacés d'être considérés par l'opinion publique allemande comme des Européens de seconde division. Ils expliquent, comme l'a fait Romano Prodi à Bonn, que le déficit public de leur pays (7 % du PIB en 1996) sera ramené à 3 % dès 1997. Ils soulignent même que leur budget affiche déjà un excédent de près de 7 % du PIB dès lors qu'on s'en tient aux chiffres du « *déficit primaire* » (le déficit sans les intérêts de la dette).

Message reçu par le chancelier Kohl, qui a déclaré, à l'issue de la rencontre, qu'il ne fallait pas que « *tel ou tel se permette d'accorder des notes aux autres en disant dès maintenant quel pays remplira ou ne remplira pas les critères* ».

Directement visés par le chancelier fédéral : les dirigeants du monde financier de Francfort ou même de Bonn, qui ne font pas mystère de leur grande réticence à l'idée que l'Italie puisse faire partie du premier cercle des pays de la zone euro. Le chancelier Kohl n'a pas manqué d'ajouter une petite phrase qu'il ne faudrait pas négliger : « *L'Allemagne a elle aussi encore beaucoup à faire pour respecter les critères.* » Allusion, sans doute, aux derniers chiffres catastrophiques du chômage en Allemagne, qui vont contraindre ce pays à redoubler d'efforts pour respecter les équilibres budgétaires requis par le traité de Maastricht.

Bien décidé à ne pas apparaître comme un vassal des bonnes volontés allemandes, le président du conseil italien a présenté son pays comme « *un des meilleurs élèves de la classe européenne* ». Parmi ses arguments : l'excellent niveau de l'inflation italienne (+ 2,6 % en 1997), le fort excédent commercial (60 milliards de marks en 1996), l'indépendance « *exemplaire* » de la banque centrale italienne, la récente baisse des taux d'intérêt et le très haut niveau d'épargne intérieure, deux éléments qui relativisent le poids de la dette publique... La conclusion du président du conseil italien avait la forme d'un appel : « *Nous voulons être dans l'euro en 1999. Si tel n'était pas le cas, nous serions obligés de tout reprendre depuis le début en étant confrontés à une spirale bien connue : spéculation, dévaluation, inflation...* »

Lucas Delattre

Lire aussi notre éditorial page 11

Bordeaux choisit le tramway

Pierre Cherruau a été nommé *correspondant régional du Monde* à Bordeaux. Nous publions son premier article.

BORDEAUX
de notre correspondant régional

Alain Juppé, président de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), a rendu publiques, vendredi 7 février, les conclusions de la consultation européenne engagée pour équiper l'agglomération bordelaise d'un mode de transport en commun en site propre. Cette étude avait été rendue nécessaire après l'abandon du projet de métro automatique VAL en juillet 1994.

Un jury, composé des membres du bureau de la CUB et de consultants extérieurs, s'est prononcé à l'unanimité pour le tramway, qui présente, selon Alain Juppé, l'avantage de s'articuler parfaitement avec les réseaux SNCF et de bus, tout en s'intégrant aux scénarios de développement urbain. Ce projet implique la construction d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Garonne.

Si le choix du lauréat – le projet dit Systra – est confirmé, comme c'est probable, par les dirigeants de la CUB le 28 février, il restera quelques étapes délicates, notamment pour savoir où et comment sera franchie la Garonne : pont ou tunnel ? Beaucoup voient d'un mauvais œil un ouvrage d'art qui empêcherait les paquebots d'arriver jusqu'au cœur historique de Bordeaux – les quais accueillent une trentaine de navires de croisière par an et le marché est porteur. Mais un tunnel coûterait trois fois plus cher et imposerait de lourdes contraintes d'accès. La question va sans doute animer fortement la vie politique bordelaise. Pourtant Alain Juppé espère bien voir engagée la procédure de déclaration d'utilité publique pour 1998 et le démarrage d'une première tranche de travaux en l'an 2000.

Le règlement de ce dossier, qui agite depuis dix ans la vie bordelaise, a été salué comme une victoire par les élus de la CUB. Les socialistes se réjouissent « *d'un esprit de solidarité* » et « *d'une complémentarité d'approche très nouvelle dans cette assemblée* ». Les communistes réclamaient que l'on intègre à ce futur réseau la ligne de ceinture et le réseau régional de la SNCF. Ils ont obtenu satisfaction.

Pierre Cherruau

La taxe qui compense la prime qui compense la taxe...

DE LA CONTRIBUTION sociale généralisée (CSG), on a souvent dit qu'il s'agissait d'une véritable « usine à gaz », tant son mécanisme est compliqué. Bon nombre de fonctionnaires risquent de mesurer la pertinence de la formule, car, pour eux, le nouveau prélèvement risque de devenir encore plus complexe qu'on ne l'imaginait.

Comme tous les salariés du privé, les fonctionnaires sont assujettis à la CSG. Fixée à 1 % quand elle fut créée par Michel Rocard, elle a été portée à 2,4 % par Edouard Balladur. Cette CGS-là n'est pas déductible de l'impôt sur le revenu.

De même, à l'initiative d'Alain Juppé, les fonctionnaires sont soumis au remboursement de la dette sociale (RDS), dont le taux est de 0,5 % et dont l'assiette est un peu plus large que celle de la CSG.

Enfin, ils sont aussi concernés par le mouvement de bascule décidé par l'actuel gouvernement entre cotisation sociale et CSG. Ainsi, depuis le 1er janvier, le taux de la CSG a été porté de 2,4 % à 3,4 % (le point supplémentaire de CSG étant, lui, déductible de l'impôt sur le revenu), et, en contrepartie, la cotisation-maladie a été diminuée, de 6,05 % à 4,75 %. Jusque-là, rien que de très normal. Affreusement compliqué, mais parfaitement normal...

Là où tout se complique, pour les fonctionnaires, c'est que, pour certains d'entre eux, cette dernière réforme a un effet pervers : alors que dans le privé la réforme contribue à donner un petit gain en pouvoir d'achat aux salariés, dans la fonction publique, c'est l'inverse : de nombreux fonctionnaires y perdent, car les primes ne sont pas soumises aux cotisations sociales alors qu'elles sont assujetties à la CSG. Or les primes, pour les fonctionnaires, constituent souvent une part importante de la rémunération.

Pour mettre en œuvre la consigne du premier ministre, qui avait pris l'engagement que personne ne serait pénalisé par la réforme, le ministère des finances a donc trouvé une parade : il a créé « *un dispositif de compensation* ». En quelque sorte, une nouvelle prime a été instaurée pour sauvegarder le pouvoir d'achat des primes anciennes. La fédération des finances FO, qui a révélé l'affaire, indique que, selon un premier pointage, 15 % à 20 % des fonctionnaires devraient être concernés. Cette indemnité exceptionnelle devrait être versée mensuellement si la perte est supérieure à 200 francs, ou en fin d'année dans le cas contraire.

Mais, comme rien n'est simple au royaume de Bercy, l'affaire ne s'arrête pas là. Cette seconde prime, instaurée pour compenser les effets de la CSG, devrait elle-même être soumise à... la CSG et au RDS ! De là à imaginer qu'une troisième prime... Non, nul n'y songe. Promis, juré, la simplification administrative est l'une des grandes priorités du moment...

Laurent Mauduit

Soutiens accrus pour Gérard Paquet et le théâtre de Châteauvallon

LE MONDE DE L'ART a réaffirmé le vendredi 7 février son soutien au directeur du Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) de Châteauvallon, Gérard Paquet, licencié le 1er février. Lors d'une conférence de presse au cinéma 14-Juillet Odéon, à Paris, les représentants du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), de la Société des réalisateurs de films, du Syndicat de la magistrature et de différents comités de soutien ont confirmé qu'ils appelaient à une manifestation le 13 février à Toulon (*Le Monde* du 8 février), le jour où le tribunal de grande instance de la ville doit se prononcer sur la dissolution du TNDI demandée par le maire (FN), Jean-Marie Le Chevallier. Un train spécial partira la veille de Paris.

Invité du Forum de Radio J, qui devait être diffusé dimanche 9 février, le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, a déclaré qu'en cas de dissolution du théâtre de Châteauvallon : « *Nous allons, avec Jean-Claude Gaudin, président de la région, et Hubert Falco, président du conseil général, monter une nouvelle association à Toulon ou dans le Var.* » Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, qui appelle à la manifestation du 13 février, a adressé un message à Gérard Paquet pour lui « *renouveler son soutien* » et demande le départ du préfet du Var, Jean-Charles Marchiani. Enfin, les personnels du ministère de la culture appellent au rassemblement le 13 février à Toulon et dans les jardins du Palais-Royal à Paris.

Un millier de manifestants à Paris en hommage à Abdelhak Benhamouda

UN MILLIER de personnes (700 selon la police, 2 000 selon les organisateurs) se sont retrouvées, vendredi 7 février en début de soirée, à Paris, au métro Charonne, à l'appel du Parti communiste français, afin de rendre hommage à Abdelhak Benhamouda, le responsable syndical assassiné le 29 janvier à Alger. Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, Georges Sarre, maire (MDC) du 11e arrondissement de Paris, étaient présents, aux côtés d'une délégation de Lutte ouvrière et du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD). Rappelant la « *grande responsabilité de la France à l'égard de l'Algérie* », le secrétaire national du PCF, Robert Hue, s'est indigné d'une « *politique d'austérité drastique, appliquée par le gouvernement algérien sous l'impulsion du Fonds monétaire international et qui nourrit des frustrations que les chefs de la mouvance intégriste manipulent* ». Dans le métro, des bouquets avaient été déposés en hommage aux victimes de la répression du 8 février 1961.

DÉPÊCHES

■ **RADIO : les syndicats CFDT, CGT et SNJ de Radio France** s'inquiètent, vendredi 7 février, d'une possible installation à Toulouse (Haute-Garonne) de la future radio jeunes du service public, signifiant ainsi que « *Radio France-Toulouse serait sacrifiée* ».

■ **GRÈVE : les quotidiens *Midi libre* et *Centre Presse*** ne sont pas parus, samedi 8 février, en raison d'une grève des ouvriers du Livre. La Filpac-CGT a décidé un arrêt de travail de vingt-quatre heures pour demander des négociations sur le plan de modernisation touchant notamment le quotidien *Midi libre*, qui doit changer de format dans les prochains mois. La CGT craint des restructurations amenant des suppressions d'emplois.

Tirage du *Monde* du 8 février 1997 : 482 150 exemplaires - 3

Des directeurs de recherche protestent contre l'abaissement de l'âge de la retraite

UNE CERTAINE AGITATION gagne le cercle fermé des directeurs de recherche de classe exceptionnelle et de classe un des grands organismes scientifiques publics français. Une dizaine d'entre eux viennent de constituer un « *collectif* » de défense, dont le professeur Luc Montagnier, découvreur du virus du sida, a pris la tête. Le motif de cet émoi ? Un courrier reçu à la fin du mois de janvier, les informant que leur « *maintien en activité au-delà de la limite d'âge* » cesserait, selon les cas, entre le 30 juin 1997 et le 30 juin 1998.

Jusqu'à présent, ces chercheurs de haut rang avaient la possibilité de poursuivre leur activité professionnelle jusqu'à soixante-huit ans, au lieu de soixante-cinq comme il est de règle dans la fonction publique. Ce « privilège » avait été aboli en 1984, par le gouvernement socialiste de Laurent Fabius. Mais en 1986, lors de la première cohabitation, la droite avait rétabli, grâce à un système de postes en surnombre, cette prérogative dont bénéficient également les professeurs d'université, les conseillers d'Etat ou les magistrats de la Cour des comptes.

Environ quatre-vingt-cinq membres du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et une quinzaine d'autres de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sont concernés. L'économie ainsi réalisée par ces organismes sera de 150 millions de francs, sur la période 1997-1999. Il n'est pas prévu d'affecter cette somme à la création de nouveaux postes, mais « *il s'agit d'un acte de solidarité entre les générations* », justifie le secrétariat d'Etat à la recherche.

Parmi les intéressés, certains jugent « *injustifiable* » cette mise à la retraite « *décidée sans concertation* ». « *Nous ne défendons pas nos intérêts particuliers, mais l'intérêt général de la recherche française*, plaide Luc Montagnier. *Cette mesure brutale et bureaucratique va "casser" des laboratoires et des programmes pour lesquels nous avons passé des contrats internationaux, obtenu des financements et pris des thésards. Qu'on nous laisse le temps de préparer notre succession !* »

« BATAILLE D'ARRIÈRE-GARDE »

Pierre Potier, directeur de l'Institut de chimie des substances naturelles du CNRS et ancien directeur général de la recherche et de la technologie au ministère, dénonce, pour sa part, l'« *iniquité* » d'une mesure qui ne s'applique qu'aux seuls directeurs de recherche, mais ne touche pas les professeurs d'université.

Pour le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS), la réaction des « hiérarques » est « *une bataille d'arrière-garde, au regard des problèmes d'emploi des jeunes chercheurs* ».

Pierre Le Hir